



SÉANCE PLÉNIÈRE DU LUNDI 26 JUIN 2017

Et son prolongement le mardi 27 juin

PROCÈS VERBAL

in extenso

APPROUVE EN SEANCE PLENIERE DU 23 OCTOBRE 2017

ISSN 2552-8238



CONSEIL REGIONAL
de NOUVELLE-AQUITAINE

SEANCE PLENIERE DU 23 OCTOBRE 2017

PROCES VERBAL
de la Séance Plénière du 26/27 JUIN 2017

Conformément à l'article L4132-12 du Code général des Collectivités Territoriales : le procès-verbal de chaque séance [est] signé par le président et le secrétaire

Le Secrétaire de séance désigné

Le Président du Conseil Régional

Guillaume MOLIERAC

Alain ROUSSET

S O M M A I R E

Séance Plénière du 26 JUIN 2017

Et son prolongement le mardi 27 juin

Sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET

Président du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine

Secrétaire de séance : Benjamin DELRIEUX

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente.	P. 12
- Discours introductif du Président.	P. 13
- N° 1 - Fonctionnement du Conseil Régional : remplacement au sein de la Commission Permanente.	P. 16
- N° 2 – Comptes administratifs et comptes de gestion 2016 –	P. 17
Budget principal	vote P 45
Budget annexe « Agence Régionale de l'Innovation »	vote P 45
Budget annexe « Fonds Européens »	vote P 46
Budget annexe « Régie cinéma »	vote P 46
Budget annexe « Service Public Local – Production d'Energie Photovoltaïque ».	vote P 46
- N° 3 – Affectation du résultat.	P. 48
	Vote P. 48
- N° 4 – Rapport d'activité 2016 Nouvelle-Aquitaine.	P. 49
- N° 5 – Rapport annuel pour les aides et régimes d'aides économiques – bilan 2016.	P. 55
- N° 6 – Budget supplémentaire 2017.	P. 85
	Vote P. 85
Budget principal	vote P 70
Budget annexe « Agence Régionale de l'Innovation »	vote P 84
Budget annexe « Fonds Européens »	vote P 84
Budget annexe « Régie cinéma »	vote P 84
Budget annexe « Service Public Local – Production d'Energie Photovoltaïque ».	vote P 84
- N° 7 – Plan d'actions pour l'orientation, la formation et l'emploi en Nouvelle Aquitaine.	P. 89
	Vote P. 102
- N° 8 – Communication sur l'apprentissage en Nouvelle Aquitaine – Point d'étape de la mise en œuvre.	P. 103

- N° 9 – Soutien à l’enseignement supérieur : ouverture d’une première année commune aux études de santé (PACES) à Pau. P. 109
Vote P. 117
- N° 31 – Communication relative à la mise en œuvre des recommandations de l’évaluation de la politique régionale en faveur du développement de l’agriculture biologique. P. 118
Vote P. 133
- N° 32 – Pacte d’ambition régionale pour l’agriculture biologique 2017/2020. P. 118
Vote P. 136
- N° 10a – Convention cadre relative au transfert de compétences en matière de transport entre la Région Nouvelle Aquitaine et le Département de la Charente. P. 137
Vote P. 147
- N° 10b – Convention cadre relative au transfert de compétences en matière de transport entre la Région Nouvelle Aquitaine et le Département de la Charente-Maritime. P. 137
Vote P. 147
- N° 10c – Convention cadre relative au transfert de compétences en matière de transport entre la Région Nouvelle Aquitaine et le Département de la Corrèze. P. 137
Vote P. 148
- N° 10d – Convention cadre relative au transfert de compétences en matière de transport entre la Région Nouvelle Aquitaine et le Département de la Creuse. P. 137
Vote P. 148
- N° 10e – Convention cadre relative au transfert de compétences en matière de transport entre la Région Nouvelle Aquitaine et le Département de la Dordogne. P. 137
Vote P. 148
- N° 10f – Convention cadre relative au transfert de compétences en matière de transport entre la Région Nouvelle Aquitaine et le Département de la Gironde et à la gare routière de Libourne. P. 137
Vote P. 148
- N° 10g – Convention cadre relative au transfert de compétences en matière de transport entre la Région Nouvelle Aquitaine et le Département des Landes. P. 137
Vote P. 149

- N° 10h – Convention cadre relative au transfert de compétences en matière de transport entre la Région Nouvelle Aquitaine et le Département du Lot-et-Garonne. P. 138
Vote P. 149
- N° 10i – Convention cadre relative au transfert de compétences en matière de transport entre la Région Nouvelle Aquitaine et le Département des Pyrénées-Atlantiques. P. 138
Vote P. 149
- N° 10j – Convention cadre relative au transfert de compétences en matière de transport entre la Région Nouvelle Aquitaine et le Département des Deux-Sèvres. P. 138
Vote P. 149
- N° 10k – Convention cadre relative au transfert de compétences en matière de transport entre la Région Nouvelle Aquitaine et le Département de la Vienne. P. 138
Vote P. 150
- N° 10l – Convention cadre relative au transfert de compétences en matière de transport entre la Région Nouvelle Aquitaine et le Département de la Haute-Vienne. P. 138
Vote P. 150
- N° 11a – Convention portant sur les ressources humaines à l'occasion du transfert définitif des services transports routiers non urbains et transports scolaires du département de la Charente à la Région Nouvelle Aquitaine. P. 151
Vote P. 153
- N° 11b – Convention portant sur les ressources humaines à l'occasion du transfert définitif des services transports routiers non urbains et transports scolaires du département de la Charente-Maritime à la Région Nouvelle Aquitaine. P. 151
Vote P. 153
- N° 11c – Convention portant sur les ressources humaines à l'occasion du transfert définitif des services transports routiers non urbains et transports scolaires du département de la Corrèze à la Région Nouvelle Aquitaine. P. 151
Vote P. 153
- N° 11d – Convention portant sur les ressources humaines à l'occasion du transfert définitif des services transports routiers non urbains et transports scolaires du département de la Creuse à la Région Nouvelle Aquitaine. P. 151
Vote P. 154

- N° 11e – Convention portant sur les ressources humaines à l’occasion du transfert définitif des services transports routiers non urbains et transports scolaires du département de la Dordogne à la Région Nouvelle Aquitaine. P. 151

Vote P. 154

- N° 11f – Convention portant sur les ressources humaines à l’occasion du transfert définitif des services transports routiers non urbains et transports scolaires du département de la Gironde à la Région Nouvelle Aquitaine. P. 151

Vote P. 154

- N° 11g – Convention portant sur les ressources humaines à l’occasion du transfert définitif des services transports routiers non urbains et transports scolaires du département des Landes à la Région Nouvelle Aquitaine. P. 152

Vote P. 155

- N° 11h – Convention portant sur les ressources humaines à l’occasion du transfert définitif des services transports routiers non urbains et transports scolaires du département du Lot-et-Garonne à la Région Nouvelle Aquitaine. P. 152

Vote P. 155

- N° 11i – Convention portant sur les ressources humaines à l’occasion du transfert définitif des services transports routiers non urbains et transports scolaires du département des Pyrénées-Atlantiques à la Région Nouvelle Aquitaine. P. 152

Vote P. 155

- N° 11j – Convention portant sur les ressources humaines à l’occasion du transfert définitif des services transports routiers non urbains et transports scolaires du département des Deux-Sèvres à la Région Nouvelle Aquitaine. P. 152

Vote P. 156

- N° 11k – Convention portant sur les ressources humaines à l’occasion du transfert définitif des services transports routiers non urbains et transports scolaires du département de la Vienne à la Région Nouvelle Aquitaine. P. 152

Vote P. 156

- N° 11l – Convention portant sur les ressources humaines à l’occasion du transfert définitif des services transports routiers non urbains et transports scolaires du département de la Haute-Vienne à la Région Nouvelle Aquitaine. P. 152

Vote P. 156

- N° 12 – Attribution des indemnités d’astreinte aux personnels de la région Nouvelle-Aquitaine qui participent à l’exercice de la compétence transports non urbains et scolaires.
P. 157
Vote P. 157
- N° 13a – Reprise de la régie départementale de transports de la Haute-Vienne. P. 158
Vote P. 158
- N° 13b – Reprise de la régie départementale de transports des Landes. P. 158
Vote P. 158
- N° 14 – Intégration de la Société Publique Locale Translandes dans le cadre d’un pacte d’actionnaires. P. 159
Vote P. 159
- N° 15 – Tarification des transports régionaux Ter : phase 3 de l’harmonisation des tarifs. P. 160
Vote P. 164
- N° 17 – Spectacle vivant – Grands organismes nationaux – conventions pluriannuelles d’objectifs CNN et CNAREP. P. 165
Vote P. 165
- N° 18 – Règlement d’intervention/aide au programme d’activité des structures de production audiovisuelle et cinématographique de Nouvelle Aquitaine. P. 166
Vote P. 166
- N° 19 – Convention de la coopération pour le cinéma et l’image animée 2017/2019 entre l’Etat (DRAC), le Centre National du Cinéma et de l’Image Animée (CNC), la Région Nouvelle Aquitaine et les départements de la Charente, de la Charente-Maritime, de la Dordogne, des Landes et du Lot-et-Garonne. P. 167
Vote P. 167
- N° 20 – Coopération transfrontalière : Mise à jour des statuts et de la convention inter administrative portant création du Consorcio de la Communauté de Travail des Pyrénées (CTP) – année 2017. P. 168
Vote P. 169

- N° 21 – Politique régionale en faveur du sport – règlement d'intervention. P. 170
Vote P. 177
- N° 22 – Règlement d'intervention en matière de solidarité et de lutte contre les discriminations. P. 178
Vote P. 183
- N° 23 – Vie quotidienne et actions éducatives : règlement d'intervention « Aide à la préparation de l'examen du permis de conduire B ». P. 184
Vote P. 187
- N° 24 – CPER Aquitaine 2015/2020 – Volet enseignement supérieur, recherche et innovation – Opérations sous maîtrise d'ouvrage de collectivités territoriales. P. 188
Vote P. 189
- N° 25 – Opération Campus : Entrée de Bordeaux Métropole au capital de la SAS Société de Réalisation Immobilière et d'Aménagement de l'Université de Bordeaux. P. 190
Vote P. 191
- N° 26 – Lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective des lycées. P. 192
Vote P. 197
- N° 27 – Fusion des lycées Georges Leygues et Louis Couffignal à Villeneuve-sur-Lot. P. 198
Vote P. 198
- N° 28 – Communication : rapport spécial sur les conditions d'exercice du mandat confié par le Conseil Régional d'Aquitaine aux Sociétés d'Economie Mixte pour la réalisation des travaux – Exercice 2016. P. 199
- N° 29 – Logement des jeunes en formation et des étudiants – Innovation. P. 200
Vote P. 202
- N° 30 – Logement jeunes – Convention de partenariat entre Action Logement (ex : 1 % Logement) et la Région Nouvelle Aquitaine. P. 203
Vote P. 204
- N° 33 – Plan régional en faveur des pollinisateur. P. 205
Vote P. 215
- N° 34 – Plan régional Santé Environnement 3 Nouvelle Aquitaine 2017/2021 P. 217
Vote P. 222

- N° 35 – Transition énergétique : politique régionale pour la participation citoyenne	P. 223
	Vote P. 229
- N° 36 – Convention pluriannuelle Transition Energétique et Economie Circulaire entre l'ADEME et la Région annexe au Contrat de plan Etat-Région.	P. 230
	Vote P. 230
- N° 37 – Création du parc naturel régional Médoc : approbation du projet de charte et mise à l'enquête publique.	P. 231
	Vote P. 236
- N° 38 – Appel à manifestation d'intérêt « Event Tech » : évènements culturels, innovation numérique et attractivité touristique.	P. 237
	Vote P. 241
- N° 39 – Participation au programme d'actions de l'itinéraire V92 « FlowVélo » - Agence de développement touristique de Charente.	P. 242
	Vote P. 243
- N° 40 – Mobilité internationale : prolongation des conventions de partenariat entre la Région, la Communauté d'universités et établissements d'Aquitaine et les établissements du supérieur.	P. 216
	Vote P. 216
- N° 42 – Décisions de l'associé unique concernant le fonds de co-investissement DYNALIM et le fonds de co-investissement Poitou-Charentes.	P. 244
	Vote P. 246
- N° 43 – Filière forêt – bois – papier : mesures d'aides à la sylviculture	P. 248
	Vote P. 253
- N° 44 – Compte-rendu – Délégation du Président pour ester en justice au nom de la Région Nouvelle Aquitaine.	P. 254
<hr/>	
- Question orale	P. 256
<hr/>	
- Annexes	P. 258
- Liste des Conseillers Régionaux	P. 267

SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL RÉGIONAL

LUNDI 26 JUIN 2017

Et son prolongement le mardi 27 juin 2017

M. LE PRÉSIDENT. - Chers amis, chers collègues, la séance est ouverte.

Je veux de suite saluer, dans les tribunes du public, la présence de 27 étudiants en BTS de l'école de la CCI de Bordeaux, qui vont suivre cette plénière.

M. LE PRÉSIDENT. - Je propose que Christelle PIEUCHOT... Est-elle arrivée ?

Mme LANZI. - Elle est dans le train.

M. LE PRÉSIDENT. - Guillaume MOLIERAC est-il là ? Est-ce que Guillaume accepte d'être Secrétaire de séance ?

Pour votre information, après le déjeuner, avant la reprise de notre séance, nous procéderons, dans la salle plénière, à la remise de récompense aux 12 lycées qui ont terminé premiers dans une catégorie aux championnats de France de l'UNSS.

M. LE PRÉSIDENT. - Je modifierai, à la marge, l'ordre de passage des dossiers, dans la mesure où les élus chargés de leur présentation ont des problèmes de disponibilité, les 31 et 32 seront respectivement examinés après la délibération n° 9. Le 40, quant à lui, sera présenté à la suite du n° 30. Sur l'enseignement de l'occitan, le dossier est retiré de l'ordre du jour pour raison de relations avec le Rectorat et de signature de la convention par le Rectorat.

Renaud LAGRAVE, qui a une énorme charge au cours de cette plénière, rassemblera, avec l'accord des Présidents de groupes, l'ensemble de ses dossiers, parce que sinon, on est encore là en fin de semaine.

Etat des présences et des absences

Étaient présents :

Monsieur VANDENBROUCKE Gérard (PS), Madame LANZI Nathalie (PS), Madame BROUILLE Andréa (PS), Madame COUTANT Françoise (EC-EELV), Monsieur UTHURRY Bernard (PS), Madame DELCOUDERC-JUILLARD Nathalie (PS), Monsieur NEMBRINI Jean-Louis (PS), Madame DERVILLE Sandrine (26/06 pouvoir en cours de séance à M. UTHURRY, PS), Monsieur BLANCHARD Gérard (PS), Monsieur RAYNAUD Jean-Pierre (27/06 absent pouvoir à Mme Gendreau, PS), Madame VEYSSY Catherine (PS), Monsieur LAGRAVE Renaud (PS), Madame BARAT Geneviève (PS), Monsieur THIERRY Nicolas (EC-EELV).

Monsieur AGUERRE Barthélémy (MODEM), Madame ALCORTA Martine (26/6 retard-pouvoir à Mme Leiciagueçahar, EC-EELV), Madame ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie (PS), Madame AMMOUCHE-MILHIET Soraya (PRG), Monsieur ARGENTON Xavier (UDI), Monsieur ASTIER Dominique (PS), Monsieur AUDI Antoine (LR-CPNT), Madame AVERLAN Joëlle (PS), Monsieur BAUDE Vital (EC-EELV), Madame BAYLE Josie (UDI), Madame BEDU Anne-Laure (26/06 pouvoir en cours de séance à M Astier PS), Monsieur BELOT Nicolas (LR-CPNT), Monsieur BERGÉ Mathieu (26/06 matin pouvoir à M. Cheret, PS), Monsieur BERROYER Jean-Paul (FN/RBM), Madame BEYRIS Maryline (PS), Madame BEZIAT Françoise (LR-CPNT), Monsieur BITEAU Benoît (PRG), Monsieur BLANCHÉ Hervé (LR-CPNT), Monsieur BLANCO Jean-François (EC-EELV), Madame BONJEAN Elisabeth (PS), Monsieur BOUDIÉ Florent (26/06 pouvoir en cours de séance à M. Guillemoteau PS), Madame BOULTAM Yasmina (PS), Madame BOURDIN Katia (EC-EELV), Monsieur BOUSQUET-CASSAGNE Etienne (FN/RBM), Madame BRUN Yveline (FN/RBM), Madame CALMELS Virginie (26/06 pouvoir en cours de séance à M. D'Amécourt, LR-CPNT), Madame CASSIN Armelle (LR-CPNT), Monsieur CATHUS Christophe (PS), Monsieur CAVITTE Pascal (PS), Madame CHADJAA Sally (LR-CPNT), Madame CHADOURNE Sandrine (FN/RBM), Madame CHARAÏ Naïma (PS), Monsieur CHARBONNEAU Jean-Romée (FN/RBM), Monsieur CHARTIER Olivier (LR-CPNT), Madame CHASSAGNE Christelle (UDI), Madame CHAUMERON Lucie (FN/RBM), Monsieur CHÉRET Pierre (PS), Madame CHEYROUX Claudie (FN/RBM), Madame CLAVEAU-ABBADIE Charline (PS), Monsieur COINAUD Pierre (LR-CPNT), Monsieur COLOMBIER Jacques (FN/RBM), Madame COMBRES Maryse (26/06 pouvoir en cours de séance à Mme Moebs, EC-EELV), Monsieur CORREIA Eric (PS), Monsieur CORSAN Jean-Jacques (PS), Madame COSTES Marie (LR-CPNT), Monsieur D'AMÉCOURT Yves (LR-CPNT), Monsieur DARBON Alain (PS), Monsieur DAURÉ Jean-François (26/06 pouvoir à M. Jacquillard, PS), Madame DE AZEVEDO Aurélie (FN/RBM), Monsieur DEGUILHEM Pascal (26/06 pouvoir en cours de séance à Mme Volpato, PS), Monsieur DE LACOSTE-LAREYMONDIE Jean-Marc (FN/RBM), Madame DELATTRE Nathalie (UDI), Monsieur DELPEYRAT-VINCENT Stéphane (PS), Monsieur DELRIEUX Benjamin (PS), Monsieur DESHAYES Maurice-Claude (PS), Madame DIAZ Edwige (FN/RBM), Monsieur DIONIS DU SÉJOUR Jean (UDI), Monsieur DORTHE Philippe (PS), Monsieur DUBOIS Robert (FN/RBM), Monsieur DURAND Pierre (LR-CPNT), Madame DURRUTY Sylvie (LR-CPNT), Madame DUTOYA Emilie (26/06 retard pouvoir à Mme Derville, PS), Monsieur EMON Jacky (PS), Madame ESTRADE Hélène (LR-CPNT), Monsieur FEKL Matthias (26/06 pouvoir en cours de séance à M. Laouani, PS), Monsieur FELTESSE Vincent (26/06 matin pouvoir à M. Dorthe, PS), Monsieur FLORIAN Nicolas (LR-CPNT), Madame FONTALIRAN Nathalie (LR-CPNT), Madame FRANCO Natalie (PS), Monsieur FREL Lionel (EC-EELV), Madame FROPOS Sabine (26/06 pouvoir en cours de séance à Mme Joubert, FN/RBM), Monsieur FROUSTEY Pierre (PS), Monsieur GAMACHE Nicolas (EC-EELV), Madame GENDREAU Béatrice (PS), Monsieur GERARD Vincent (FN/RBM), Madame GÉRARD Anne (PS), Monsieur GUERIN Guillaume (LR-CPNT), Monsieur GUILLEMOTEAU Patrick (PS), Madame HARRIBEY Laurence (PS), Monsieur HAZOUARD Mathieu (26/06 pouvoir en cours de séance à M. Gérard, PS), Madame HÉNAUT Christelle (26/06 pouvoir en cours de séance à M. Gérard, FN/RBM), Madame HÉRAUD Lydia (PS), Monsieur HOUDET Christian (FN/RBM), Monsieur HUSTAIX Gilles (FN/RBM), Monsieur IRATCHET Jean-Michel (FN/RBM), Monsieur JACQUILLARD William (PS), Madame JEANSON Françoise (PS), Madame JOUBERT Florence (FN/RBM), Madame JUTEL Elisabeth (26/06 pouvoir en cours de séance à M. Froustey, PS), Monsieur KERROUCHE Eric (26/06 pouvoir en cours de séance à M. Froustey, PS), Madame LAFFORE Sandrine (PS), Madame LAINEZ Marie-Claude (UDI), Monsieur LAMARA Laurent (absent 27/06 FN/RBM), Madame LAMARQUE Gisèle (PS), Madame LAPORTE Hélène (26/06 pouvoir à M. Lamara, FN/RBM), Monsieur

LAOUANI Tarik (PS), Madame LAPRÉE Véronique (LR-CPNT), Madame LATOURNERIE Marie-Angélique (LR-CPNT), Monsieur LAURENT Patrice (PS), Madame LE GUEN Nathalie (FN/RBM), Madame LEICIAGUEÇAHAR Alice (EC-EELV), Monsieur LENOIR Laurent (PS), Madame LE YONDRE Nathalie (26/06 pouvoir en cours de séance à M. Corsan, PS), Monsieur MACAIRE Jean-François (PS), Madame MARCHAND Régine (PRG), Madame MARENDAT Véronique (UDI), Madame MARTY Christine (FN/RBM), Madame MESNARD Françoise (26/06 pouvoir en cours de séance à Mme Jutel, PS), Monsieur MINVIELLE Michel (PS), Madame MOEBS Christine (EC-EELV), Madame MOGA Martine (MODEM), Monsieur MOLIÉRAC Guillaume (PS), Madame MONCOND'HUY Léonore (EC-EELV), Monsieur MOREAU Guy (PS), Madame MOTOMAN Laurence (26/06 matin pouvoir à Mme Coutant, EC-EELV), Madame NADAU Marie-Françoise (LR-CPNT), Monsieur NAUCHE Philippe (PS), Madame NAYACH Laure (PS), Monsieur ORVAIN Jérôme (EC-EELV), Madame OZSOY Mumine (26/06 pouvoir en cours de séance à Mme Leiciagueçar, EC-EELV), Monsieur PALUTEAU Bruno (FN/RBM), Monsieur PATIER Christophe (LR-CPNT), Monsieur PERREAU Thierry (EC-EELV), Madame PIEUCHOT Christelle (PS), Madame PINVILLE Martine (PS), Monsieur PUYJALON Eddie (LR-CPNT), Monsieur RABIT Philippe (LR-CPNT), Madame REQUENNA Pascale (MODEM), Monsieur ROGISTER Thierry (FN/RBM), Madame ROUËDE Laurence (PS), Monsieur ROUSSET Alain (PS), Monsieur SABAROT Henri (PS), Madame SABOURIN-BENELHADJ Muriel (PS), Monsieur SAINTE-MARIE Andde (PS), Madame SAINT-PÉ Denise (26/06 pouvoir à M. Taris, MODEM), Monsieur SAUVAITRE Daniel (LR-CPNT), Monsieur SEBTON Aurélien (UDI), Madame SÉMAVOINE Monique (MODEM), Madame SIARRI Alexandra (LR-CPNT), Madame SIMONÉ Maryline (PS), Monsieur TARIS Joan (MODEM), Madame TARRASO Agnès (FN/RBM), Madame TYTGAT Catherine (PS), Madame TORTOSA Huguette (PS), Madame TRAPY Nathalie (PS), Monsieur TRIFILETTI Stéphane (26/06 retard, pouvoir à M.Orvain, EC-EELV), Monsieur TRIJOLET Thierry (26/06 pouvoir en cours de séance à Mme Veyssy, PS), Monsieur VERDIN Alain (FN/RBM), Monsieur VEUNAC Michel (MODEM), Monsieur VINCENT François (PS), Madame VOLPATO Mireille (PS), Madame WASZAK Reine-Marie (PS), Madame WERBROUCK Séverine (FN/RBM), Monsieur WILSIUS Francis (PRG).

Étaient représentés :

Madame ABELIN Véronique (26/27/06 pouvoir à M. Dionis du Séjour, UDI), Madame ALCORTA Martine (27/06 pouvoir à Mme Leiciagueçar, EC-EELV), Madame BONJEAN Elisabeth (27/06 pouvoir à M. Lagrave, PS), Monsieur BOUDIÉ Florent (27/06 pouvoir à M. Guillemoteau PS), Madame BOUDINEAU Isabelle (26/27/06 pouvoir à Mme BOULTAM, PS), Monsieur BONNEFONT Xavier (26/27/06 pouvoir à M. Sauvaître, LR-CPNT), Madame CALMELS Virginie (27/06 pouvoir à M. D'Amécourt, LR-CPNT), Monsieur CIBERT Cyril (26/27/06 pouvoir à Mme Sabourin-Benelhadj, PS), Madame COMBRES Maryse (27/06 pouvoir à Mme Moebs, EC-EELV), Monsieur DAURÉ Jean-François (27/06 pouvoir en cours de séance à M. Jacquillard, PS), Monsieur DRAPRON Bruno (26/27/06 pouvoir à Mme Marendat, UDI), Monsieur DUFORESTEL Pascal (26/27/06 pouvoir à Mme Lanzi, PS), Madame ESPAGNAC Frédérique (26/27/06 pouvoir à M. Laurent, PS), Monsieur FEKL Matthias (27/06 pouvoir à M. Laouani, PS), Monsieur FELTESSE Vincent (27/06 pouvoir à M. Corsan, PS), Madame FERREIRA Otilia (26/27/06 pouvoir à Mme Requenna, MODEM), Monsieur KERROUCHE Eric (27/06 pouvoir en cours de séance à M. Froustey, PS), Madame LE YONDRE Nathalie (27/06 pouvoir en cours de séance à Mme. Lamarque, PS), MACAIRE Jean-François (27/6 pouvoir à M. Emon, PS), Monsieur MALHERBE Gonzague (26/27/06 pouvoir à M. Iratchet, FN/RBM), Madame MESNARD Françoise (27/06 pouvoir à Mme Jutel, PS), Madame MOGA Martine (27/06 pouvoir à Mme Saint-Pé, MODEM), Madame MOTOMAN Laurence (27/06 pouvoir en cours de séance à Mme Coutant, EC-EELV), Monsieur MUÑOZ Jonathan (26/27/06 pouvoir à Mme Averlan, PS), Monsieur OXIBAR Marc (26/27/06 pouvoir à Mme Durruty, LR-CPNT), Monsieur PAGÈS Jean-Louis (26/27/06 pouvoir à M. Frel, EC-EELV), Monsieur PALUTEAU Bruno (27/06 pouvoir à M. Colombier, FN/RBM), SAINTE-MARIE Andde (27/06 pouvoir en cours de séance à M. Bergé, PS), Madame SIMONÉ Maryline (27/06 pouvoir en cours de séance à M. Blanchard, PS), Monsieur TARIS Joan (27/06 pouvoir en cours de séance à M. Aguerre, MODEM), Monsieur TAUZIN Arnaud (26/27/06 pouvoir à Mme Nadau, LR-CPNT), Monsieur TIRANT Benoit (26/27/06 pouvoir à Mme Waszak, PS), Madame TRAPY Nathalie (27/06 pouvoir en cours de séance à M. Cathus, PS), Monsieur TRIFILETTI Stéphane (27/06 pouvoir à M.Orvain, EC-EELV), Monsieur VEUNAC Michel (27/06 pouvoir à Mme Sémavoine, MODEM), Monsieur VICTOR Cyril (26/27/06 pouvoir à M. Guérin, LR-CPNT),

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

M. LE PRESIDENT. - Est-ce qu'il y a des observations sur le PV de la séance précédente ?

S'il n'y en a pas, il est adopté.

Approbation du procès-verbal de la séance plénière su 10 avril 2017

ADOPTÉ

DISCOURS INTRODUCTIF DU PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT. - Quelques mots en début de séance, je voudrais redire, comme je l'ai fait à la presse, auprès du Gouvernement, notre soutien au dossier et à l'entreprise GM&S de La Souterraine. Redire ce que nous avons voté à l'unanimité lors de la précédente Commission Permanente, qui est que ce dossier, et je crois que cela vaut d'autant plus que l'action de la Région à l'égard des entreprises est suffisamment connue pour que je m'exprime en votre nom unanime sur ce dossier. La Souterraine doit vivre, GM&S doit vivre, avec le maximum de salariés, il faut que les constructeurs fassent un effort, qui est demandé aussi par le repreneur potentiel qui s'appelle GMD. L'Histoire de cette entreprise est faite de trahisons de la part des deux précédents repreneurs, un de ces repreneurs est poursuivi en justice aujourd'hui et nous sommes en train de regarder comment le second, qui a déjà laissé des dégâts à Fumel, pourrait être poursuivi.

Il faut aussi – et j'y tiens particulièrement – que cette entreprise puisse poursuivre cette diversification qui, dans le chiffre d'affaires, intervient pour 3 ou 4 M€, et donc il faut impérativement que dans la reprise, cette partie diversification dans le domaine des sièges, dans le domaine des fournitures des cuisines, puisse se poursuivre. La Région d'ailleurs, pourra intervenir et continuer à accompagner cette entreprise. J'ai aussi fait savoir à la communauté de communes de La Souterraine, que nous accompagnerons, certes d'une manière exceptionnelle mais cela entre tout à fait dans le cadre de notre Règlement d'intervention, sur l'acquisition par la communauté de communes des bâtiments de l'entreprise.

Je voudrais aussi saluer celles et ceux qui se sont présentés aux dernières élections, quel que soit le résultat. La démocratie s'est exprimée et pour ma part, je me refuse de condamner quelque Gouvernement que ce soit par avance, avant de juger sur pièce les nouvelles politiques qui seront exprimées. Mais ne pas juger, ne pas condamner, n'est pas ne pas être exigeant et attentif. Nous aurons à défendre nos territoires d'un centralisme qui peut poindre de nouveau, et qu'une Assemblée parfois novice peut aggraver.

Pour le reste, je crois que la feuille de route de la Région demeure aujourd'hui plus qu'hier pertinente, il nous faut innover, accompagner nos entreprises et anticiper. Le Bourget a été, pour les entreprises de Nouvelle-Aquitaine, un grand moment. Nous avons près de 70 entreprises de nos trois anciennes Régions regroupées, simplement sur le stand de la Région et pour avoir eu l'occasion d'y passer près de trois jours pour discuter avec les

entreprises, produire des réunions sur place, le résultat a été très positif, que ce soit pour Mécafi à Châtellerault, ou les autres entreprises de notre grande Région.

Il nous faut poursuivre le décloisonnement du monde de la recherche, du monde de la formation, et du monde de l'entreprise. Il nous faudra aussi travailler avec les lycées professionnels pour que leurs plateaux techniques, à l'instar de Thiviers, soient à la disposition du bassin d'emploi, et de faire justement que les investissements énormes qui ont été engagés par les Régions sur la modernisation des plateaux techniques des lycées professionnels, puissent être ouverts, comme le sont les fermes expérimentales de chacun des lycées agricoles.

Parallèlement, il nous faut bien entendu développer les nouvelles solidarités qu'exige notre Région, que ce soit sur le logement des jeunes, qui est un des axes essentiels, sinon le premier axe de l'ascenseur social, la lutte contre l'échec scolaire, les problèmes de l'orientation, on voit aujourd'hui, dans l'inscription, tout le monde a entendu sur les radios ce matin ou le week-end, qu'il y a d'énormes problèmes sur l'orientation des jeunes post-Bac. Solidarité aussi avec les territoires en déprise, qui attendent de nous d'être le pilote, le leader de cette reconversion des territoires. Nous devons développer les mobilités durables, la nouvelle Ministre des transports inaugure ce matin le tronçon de la 141 entre Angoulême et Limoges, je crois, Jean-François DAURE nous représente... entre Angoulême et Bordeaux. Il faut bien entendu que cette liaison Bordeaux-Angoulême-Limoges soit achevée le plus tôt possible, de même qu'une décision soit prise sur la liaison entre Limoges et Poitiers. Il n'est pas concevable que nous laissions la ville de Limoges dans un enclavement insupportable. Je n'ai aucune décision, parce que la décision ne peut qu'être prise avec les Départements, les agglomérations et le Gouvernement, il n'y a de ma part aucun blocage sur quel que dossier que ce soit, l'essentiel est que cela se réalise effectivement, je parle sous le contrôle de Gérard VANDENBROUCKE, le plus vite possible.

Parmi les autres points importants sur lesquels nous sommes en train de travailler, une réunion a eu lieu, à l'initiative de la Région et de la Préfecture de Région, c'est la liaison Bergerac-Bordeaux, à laquelle participait Renaud. Samedi prochain, nous avons l'arrivée de la LGV, j'espère que ce sera un succès. Je rappelle que pour nous, en Nouvelle-Aquitaine, la LGV fait partie du transport du quotidien parce qu'enfin nous pourrions aller de Bordeaux à Poitiers en une heure, et pas en voiture.

Voilà ce que je voulais évoquer. Je me félicite aussi, je parle sous le contrôle de Mathieu HAZOUARD, que Dorsal, l'initiative que vous aviez prise en Limousin avec les trois Départements, rejoigne la SPL, de telle sorte que nous puissions accélérer le réseau haut débit sur toute la Région, et il se trouve que les nouvelles technologies viennent nous aider

d'ailleurs puisque l'entreprise Serma Technologies vient d'acquérir une startup de l'agglomération bordelaise, qui permet de diffuser le très haut débit au bout de la fibre. Vous savez que la plus grande difficulté que nous avons aujourd'hui, y compris même à l'intérieur des lycées ou à l'intérieur des entreprises, est comment je fais que toutes les parties d'un lycée, toutes les parties d'une ville et l'endroit le plus éloigné, bénéficient du haut débit. Il se trouve qu'une nouvelle technologie apparaît, qui permet de compléter la fibre avec la diffusion par des ondes hertziennes sur 10 kilomètres autour du point d'arrivée de la fibre. Donc si nous arrivons à expérimenter cela, je parle sous le contrôle de Mathieu HAZOUARD, nous pourrions mettre en place une expérimentation assez vite dans chacun des territoires de la Région, de telle sorte que nous accélérions considérablement l'arrivée de la fibre partout.

Enfin, un mot, vous avez le dernier hors-série du *Festin*, sur Lascaux, je crois que cela a été distribué, le *Festin* qui est magnifique, Lascaux connaît un succès assez extraordinaire et je vérifiais auprès de Sandrine DERVILLE, nous aurons, dans les semaines qui viennent, avec toute la presse régionale, des encarts spécifiques sur la découverte de la Région par les habitants de la Région. Donc j'espère que cette saison touristique sera un succès pour la Nouvelle-Aquitaine et pour les néo-aquitains, le plus fort possible.

**FONCTIONNEMENT DU CONSEIL REGIONAL : REMPLACEMENT AU SEIN DE LA
COMMISSION PERMANENTE**

M. LE PRESIDENT. - Voilà mes chers collègues, je vous propose de passer maintenant au fonctionnement du Conseil Régional. Nous avons un remplacement, quota pour quota si j'ose dire, suite à la démission, pour raison professionnelle, de Jean-François MACAIRE. Je vous propose la candidature de Benoît TIRANT, qui pour des raisons de santé, pour des raisons familiales, ne peut être là aujourd'hui.

Vous savez que si au bout d'une heure il n'y a pas d'autres candidatures, Benoît TIRANT participera donc à la CP.

**COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2016 BUDGET PRINCIPAL
ET BUDGETS ANNEXES « AGENCE REGIONALE DE L'INNOVATION », « FONDS
EUROPEENS », « REGIE CINEMA », « SERVICE PUBLIC LOCAL – PRODUCTION
D'ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE »**

M. LE PRESIDENT. - Nous pouvons passer maintenant aux Comptes Administratifs et aux Comptes de gestion 2016.

Mme BROUILLE. - Merci Président. Mes chers collègues, j'ai le plaisir de vous présenter aujourd'hui les résultats du premier Compte Administratif de la Nouvelle-Aquitaine [cf diaporama de présentation p 259].

Cet exercice revêt un caractère un peu exceptionnel car il porte les mesures de rééquilibrages budgétaires adoptées par le nouvel exécutif à l'occasion du vote du BP 2016 qui était, comme annoncé, un Budget de transition. Dans le rapport de présentation, nous avons pris le parti de ne pas comparer dans le détail les réalisations de la Nouvelle-Aquitaine en 2016, à la situation cumulée des trois Comptes Administratifs 2015 des anciennes Régions, pour des raisons multiples. Tout d'abord, les anciennes Régions ont interrompu leur exercice budgétaire à des dates différentes, y compris pour les deux sections budgétaires. Il en va de même des modes et des règles de gestion qui étaient différents. Toutefois, on s'est efforcé de vous donner des comparaisons sur de grandes masses. Pour les résultats d'exécution budgétaire, à noter que les prévisions et les réalisations 2016, comme les indicateurs financiers, établies au 31 décembre, seront présentées hors gestion des fonds européens et hors opérations de réaménagement de dette. En effet, ces deux éléments ont pour effet de gonfler artificiellement les dépenses et les recettes, il convient donc de les neutraliser pour disposer d'une vision réaliste du Budget, dont l'analyse en sera facilitée.

Voici une première diapositive consacrée à la réalisation des recettes. Je profite de cette diapositive pour vous rappeler au préalable que le taux de réalisation est le rapport entre la totalité des crédits utilisés et la totalité des crédits prévus en recettes, comme en dépenses. Ce rapport est exprimé en pourcentage. Par ailleurs, la prévision des crédits est une prévision globale qui correspond à l'addition des crédits prévus à chacune des étapes budgétaires, le BP 2016 et la DM 2016. Ce point étant fait, on constate que les recettes perçues par la Région sur les deux sections s'élèvent à 2.092 milliards d'euros, le taux de réalisation globale s'établit à 100.3 %. Il est de 99.8 % pour les recettes de fonctionnement

et de 109.5 % pour les recettes d'investissement. Comme vous pouvez le voir, les recettes de fonctionnement sont très largement majoritaires, avec 1.981 milliards d'euros, et elles représentent 95 % des recettes hors emprunts.

Les dépenses ont été exécutées à hauteur de 2.516 milliards d'euros sur une prévision globale de 2.771 milliards d'euros. Il en résulte un taux de réalisation globale des crédits de paiement de 90.8 %. Ce taux est élevé considérant le vote tardif du BP 2016, intervenu, je vous le rappelle, seulement le 27 mai 2016, qui nous laissait peu de temps pour l'exécution de ce Budget, et plus généralement, les conditions difficiles de reprise de paiements en début d'année, dans un environnement technique et organisationnel en pleine mutation.

Par section, le montant des dépenses réalisées s'élève à 1.598 milliards d'euros pour la section de fonctionnement, et à 917 M€ pour la section d'investissement. Les taux de réalisation s'établissent à hauteur de 91.3 % pour le fonctionnement et à hauteur de 89.8 % pour la section d'investissement. Enfin, à noter que le résultat de clôture s'élève à 67.5 M€ et après couverture des restes à réaliser de dépenses de fonctionnement, l'excédent net est de 57.1 M€.

Le stock des engagements correspond à la somme des engagements financiers pris par la CP et qui n'ont pas encore donné lieu à mandatement au 31 décembre 2016. Il s'élève à 2.236 milliards d'euros pour les Autorisations de Programme en investissement, et à 1.867 milliards d'euros pour les Autorisations d'Engagement de la section de fonctionnement, soit au global 4.103 milliards d'euros contre 4.817 milliards d'euros en 2015. Les AP et les AE libres d'emploi, c'est-à-dire celles qui n'ont pas encore fait l'objet d'une affectation par la CP, représentent 461 M€. Je vous rappelle, pour ces AP et AE libres d'emploi, que le Règlement budgétaire et financier n'autorise désormais plus leur reconduction d'un exercice à un autre, sauf pour celles qui concernent les CPER et le Programme Opérationnel 2014-2020.

Lors de la DM d'octobre 2016, pour rappel, conformément aux dispositions du Règlement budgétaire et financier et dans le souci de respecter les préconisations de la Chambre Régionale des Comptes en matière de gestion pluriannuelle, la Région a annulé des AP et des AE affectées à hauteur de 330 M€ et de 993 M€ d'AP et d'AE libres d'emploi, qui avaient été reportées de 2015 à 2016. Cette décision avait pour objectif de disposer d'un stock actualisé établi au plus près de la réalité des engagements financiers, sans remettre en cause bien sûr les engagements antérieurs pris par les trois anciennes collectivités.

Je vous propose d'aborder maintenant la deuxième partie, consacrée à la situation financière au regard des objectifs que la collectivité s'était fixés. En 2016, l'exécutif régional avait fixé des objectifs financiers pour la mandature et des objectifs spécifiques pour l'année 2016. Pour la mandature, ce sont les suivants :

- Revenir à un niveau-cible de 20 % pour le taux d'épargne brute,
- Maintenir un effort d'investissement égal à 35 % du Budget,
- Et ne pas dépasser 7 années pour la capacité de désendettement, il s'agit là plutôt d'un plafond que d'un objectif.

Au-delà de ces objectifs, des objectifs spécifiques pour l'année 2016, qui étaient d'absorber le passif budgétaire et d'engager la stratégie de défaisance des emprunts les plus risqués. Je vous propose de revenir maintenant plus en détail sur chacun de ces objectifs.

Concernant l'épargne brute, je vous rappelle qu'elle correspond à la partie des recettes de fonctionnement qui n'est pas affectée aux dépenses de fonctionnement. En 2016, cette différence entre les recettes de fonctionnement, d'un montant d'1.981 milliards d'euros, et les dépenses de fonctionnement réalisées d'1.599 milliards d'euros, représente un montant de 382 M€, contre 380 M€ en 2015 pour les trois ex-Régions. Le taux d'épargne, rapport entre le montant de l'épargne brute et les recettes de fonctionnement, s'élève à 19.3 % contre 19.4 % en 2015.

Le schéma qui vous est présenté matérialise la part des recettes de fonctionnement correspondant à l'épargne, pour 382 M€. Cette épargne brute doit permettre de couvrir, en premier lieu, le remboursement du capital de la dette qui s'élève à 115 M€. Après couverture du remboursement du capital de la dette, les reliquats de crédits disponibles, l'épargne nette, s'élèvent à 267 M€, contre 285 M€ en 2015, soit un taux d'épargne nette de 13.5 %, contre 13.3 % en 2015. Cette épargne nette va permettre d'autofinancer directement les opérations d'investissement et de moins recourir à l'emprunt.

En ce qui concerne l'effort d'investissement, la faiblesse structurelle des recettes d'investissement rend indispensable la préservation de l'épargne pour financer les investissements. Hors fonds européens et hors emprunts, les recettes d'investissement s'élèvent à 111 M€. Les dépenses d'investissement, d'un montant de 917.6 M€ représentent 36.5 % des dépenses totales du CA 2016, soit un niveau supérieur à l'objectif fixé de 35 %. Cette part correspond bien sûr à l'effort d'investissement de la collectivité.

Autre indicateur, l'emprunt et l'encours de la dette. L'encours de la dette représente l'ensemble du capital dû pour la totalité des emprunts contractés. Il s'apprécie au 31 décembre ou au 1^{er} janvier. Le montant de l'encours au 31 décembre 2016, correspond à l'encours au 31 décembre 2015, soit 1.527 milliards d'euros, auquel on ajoute les emprunts nouveaux contractés en 2016, d'un montant de 407.7 M€, le financement par l'emprunt de la soule de défaisance des trois emprunts DEXIA pour 5.6 M€, et dont on déduit le capital remboursé en 2016 pour l'ensemble des contrats en cours, soit 115.3 M€. Le nouvel encours au 31 décembre 2016 s'élève donc à 1.825 milliards d'euros. La capacité de désendettement

est de 4.8 années au 31 décembre 2016, soit un niveau inférieur au plafond de 7 années, fixé par le Président.

Absorption du passif budgétaire : cette diapositive montre que la Région a absorbé le passif budgétaire sans pour autant détériorer ses ratios financiers, comme vous l'avez constaté sur les diapositives précédentes, et que sans les dépenses exceptionnelles, la Région aurait réalisé des économies structurelles. Elle présente, dans sa première colonne, la variation faciale des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement entre le cumul des CA 2015 et le CA 2016. Les dépenses ont donc augmenté facialement de 78.8 M€ en 2016. Mais je vous rappelle que cette année 2016 a été marquée budgétairement par la prise en charge, au cours du premier semestre 2016, de 130 M€ de retards de paiement, il s'agit d'une dépense exceptionnelle qui n'a bien sûr pas été reconduite en 2017, et une autre dépense exceptionnelle, la mise en œuvre du plan « 500 000 formations », financé par l'Etat, a généré une dépense supplémentaire en 2016 de 13 M€, qui n'existait pas en 2015. De ce fait, nous avons soustrait, dans la troisième colonne, ces dépenses à caractère exceptionnel, sur 2016. Cet exercice met en lumière des économies qui ont été réalisées à hauteur de 64 M€, soit 46 M€ sur le fonctionnement et 18 M€ sur l'investissement.

Pour la stratégie de défaisance, les histogrammes présentent la dette des emprunts structurés de la Nouvelle-Aquitaine. Le gris matérialise l'encours structuré au 1^{er} janvier 2016, le rouge au 1^{er} janvier 2017. Vous le noterez, l'encours de la dette structurée est en baisse. Nous avons d'abord identifié les emprunts les plus risqués au regard des critères d'éligibilité au fonds de soutien des emprunts à risques ouvert par l'Etat et clôturé le 30 avril 2015. Cela nous permet de disposer d'un critère de sélection objectif. Au 1^{er} janvier 2017, l'encours de la dette structurée la plus risquée, qui se situe sur la droite de l'histogramme, éligible au fonds de soutien, ne représente plus que 3.9 %, avec un encours de 71.7 M€, contre 6.4 % l'an dernier, avec 98 M€ d'encours. Ainsi, dans le cadre des renégociations que nous avons engagées, nous avons payé une soulte en 2016, d'un montant de 5.5 M€ à un taux fixe de 0.95 %, tandis que le capital restant dû a été refinancé par l'emprunt, à taux fixe de 0.50 %.

Voici le détail de cette opération sur la diapositive suivante - pas très lisible, je vous le concède -. Nous avons initialement trois contrats structurés. Dans la troisième colonne, chaque emprunt était classé dans une catégorie de la charte GISSLER, charte de bonne conduite. Le premier contrat, en partant du haut, était hors charte, donc F6, il fait partie des contrats que l'on ne peut classer dans une catégorie, donc le plus risqué, le dixième était classé 4E « assez risqué », le troisième 2E « un peu moins risqué ». Dans la quatrième colonne, vous observez les formules assez complexes qui conditionnaient les taux d'intérêt à payer à échéance. Dans la cinquième, le capital restant dû. Et dans la sixième colonne, le

montant de la soulte de défaisance à payer par contrat. Depuis cette opération, nous en avons réalisé une autre en 2017, qui a fait l'objet d'une présentation à la Commission des finances le 6 avril dernier, et nous négocions également avec deux Groupes bancaires.

Voilà mes chers collègues la situation qu'elle peut être présentée de façon synthétique dans le cadre de l'examen de ce premier Compte Administratif de la Nouvelle-Aquitaine. L'année 2016 a été une année de transition. Sur le plan budgétaire et financier, nous nous sommes efforcés d'absorber les passifs en maintenant des ratios financiers encore performants. Nous avons œuvré pour améliorer et sécuriser la gestion financière de la nouvelle Région. Ces travaux menés ont permis de mettre en lumière les forces et les faiblesses des Budgets des anciennes Régions et surtout, de mettre en perspective celui de la Nouvelle-Aquitaine. Cette démarche générale traduit notre volonté d'assurer la continuité du service public et de répondre aux attentes des différents acteurs socio-économiques, dans un cadre sécurisé, avec une visibilité à moyen terme des finances régionales.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Qui souhaite intervenir ?

M. CHARTIER. - Merci Monsieur le Président. La présentation que vient de nous faire Andréa BROUILLE du CA 2016, si l'on regarde les chiffres, que nous ne remettons évidemment pas en cause, mais particulièrement élogieux, et en regardant le premier slide, que d'ailleurs je n'ai pas retrouvé dans le document qui nous est donné, je m'amusais de constater que les taux de réalisation sur les trois lignes qu'il nous était donné de constater, étaient à 100 % ou presque. Cela me faisait un peu penser à cette émission célèbre, *L'école des fans*, où à la fin tout le monde a 10. Mais ma comparaison s'arrêtera là, comparer le Président ROUSSET à Jacques MARTIN serait sans doute un peu audacieux.

Plus sérieusement, nous avons évidemment, par rapport à cette présentation, quelques observations qui viennent corriger un peu le jugement global de satisfaction d'Andréa BROUILLE et atténuer l'enthousiasme de l'exécutif, même si nous reconnaissons que l'année 2016 a été une année particulière, avec l'intégration et la digestion douloureuse des Comptes de Poitou-Charentes.

La première observation que je voudrais faire est sur la présentation globale qui nous est faite dans le document du CA 2016. On constate quand même des écarts extrêmement importants, je sais que c'est toujours un peu pareil mais là, nous atteignons des écarts parfois sur les subventions d'équipement, les emprunts d'aides des charges générales supérieurs à 25 %. Et donc on attire votre attention sur le fait de ce décalage grandissant entre le CA, c'est-à-dire la réalité d'une année, et le BP modifié qui pourtant, au fil du temps, via le jeu des DM, doit tendre à se rapprocher d'une réalité comptable plus exacte. Et puis

les écarts importants aussi constatés quand on compare le CA 2016 au BP 2016, vous l'avez fait dans ce rapport - on salue le niveau d'information qui nous est donné dans ce rapport - j'ai connu des Conseils Régionaux où la qualité de l'information donnée, en tout cas la quantité, n'était pas la même. Mais en même temps, je regrette et je déplore, avec l'ensemble de mes collègues LR, ce décalage qui fausse un peu nos discussions au moment de l'examen du BP, où semble-t-il, nous affichons une ambition excessive, clairement, à la fois sur notre capacité à faire les choses, que ce soit d'ailleurs en fonctionnement ou en investissement, où l'on affiche au début de l'année des sommes astronomiques, qui d'ailleurs nécessitent du coup des emprunts eux-mêmes astronomiques, et puis le temps passé à l'examen du CA où l'on se rend compte que la réalité est tout autre, avec des niveaux de réalisation par rapport au BP et même au BP modifié, ce qui est encore plus embêtant, très nettement en décalage. Ce qui donne l'impression qu'à la fois on annonce des choses que l'on ne peut pas tenir et de l'autre côté, ce qui nous permet à la fin des fins, lors de l'examen du CA, de constater que l'on a été finalement un peu meilleur que ce que l'on imaginait au début du BP, puisque quand on annonce beaucoup de choses, on est obligé d'annoncer beaucoup d'emprunts pour le faire comme l'on est à un taux de fiscalité au taquet, nous l'avons suffisamment dit ici, mais que comme l'on a un peu moins fait – j'essaye de faire simple et de vulgariser un peu les choses – mais on est effectivement en-deçà du niveau d'emprunt que nous estimions nécessaire. Et donc, en comparant le CA au BP modifié, on se réjouit finalement et on se félicite d'un endettement moindre, d'une tenue des rations – ce qui est exact, je ne les remets pas en cause à ce stade – finalement satisfaisants parce que l'on a, au final, moins mobilisé d'investissements que prévus.

Cette lecture que vous avez retenue dans l'examen du CA 2016 nous pose problème parce que la seule façon pour nous de comparer et d'analyser l'efficacité et la performance de l'exécutif et de sa gestion, est bien sûr de comparer – et nous l'avons déjà dit en Commission des finances – le CA 2015, avec celui de 2016. Et là-dessus, en presque 60 ou 70 pages du CA qu'il nous est donné de regarder, nous n'en avons aucune trace. Nous prenons bien sûr en compte la remarque d'Andréa BROUILLE de dire qu'il faut raisonner à périmètre constant et que la question des fonds européens doit être retraitée, mais nous avons fait cet exercice, j'imagine qu'avec les moyens qui sont les nôtres et ceux des services, il aurait été possible de comparer les CA 2015 et 2016 en effectuant les retraitements nécessaires, et même en posant quelques hypothèses. C'est ce que nous avons fait en retraçant notamment les fonds européens et nous constatons un écart, un décalage, une augmentation des dépenses entre 2015 et 2016, de CA à CA, significatif, à hauteur d'une centaine de millions d'euros, avec 60 M€ pour l'investissement et 40 M€ pour le fonctionnement.

Si nous allons un peu plus loin, mais en reconnaissant qu'effectivement sur 2016 nous avons une progression de l'investissement plus rapide que le fonctionnement, nous en prenons acte, mais il n'en reste pas moins que nos dépenses de fonctionnement augmentent de façon excessive et de façon, nous le considérons, peu maîtrisée, avec cet effet de ciseaux que nous avons souvent ici évoqué, mais nous ne sommes pas les seuls puisque le rapport d'Ernst & Young mentionne ce problème d'effet de ciseaux, c'est-à-dire que nos dépenses de fonctionnement augmentent plus rapidement que nos recettes de fonctionnement, à peu près deux fois plus vite en 2016, que pour les dépenses de fonctionnement par rapport aux recettes de fonctionnement. Ce qui veut dire, c'est très clair, que si en 2016 nous constatons encore des ratios corrects, même s'ils se dégradent, nous avons les inquiétudes que nous avons déjà soulevées au BP 2017 pour l'année 2017, et nous parions que si l'on se retrouve ici dans un an, nous aurons une dégradation de notre solvabilité du fait de cet effet de ciseaux et de cette augmentation des dépenses de fonctionnement, bien trop supérieure à celle des recettes de fonctionnement. Ce qui finira, progressivement, par vraiment « manger » notre épargne brute et nous aurons à ce moment-là recours massivement à l'endettement pour pouvoir continuer à faire ce pourquoi nous sommes faits.

Nous alertons et nous regrettons vraiment cette comparaison qui n'est pas faite entre les deux CA. Elle aurait été pour nous possible, nous l'avons faite, et nous déplorons cette absence de maîtrise des dépenses de fonctionnement par rapport à ces recettes de fonctionnement. Je ne vais pas entrer dans le détail mais les charges générales par exemple, augmentent de près de 8 M€, alors que les charges de personnel augmentent, entre 2015 et 2016, de près de 3 M€, ce qui fait une augmentation de 9 % sur quatre ans. Vous allez me dire, les dépenses de fonctionnement ne sont pas toutes mauvaises, effectivement, il y a des dépenses d'intervention, nous l'entendons bien, mais quand on regarde en faisant un focus sur les dépenses de fonctionnement, nous constatons que ce sont les dépenses de structure qui augmentent toujours significativement et je viens d'en citer quelques-unes. Donc nous alertons vraiment très solennellement, Monsieur le Président, l'exécutif, sur cette nécessité absolue qui est devant nous, de maîtriser ces dépenses de structure et d'engager un véritable processus à la fois bien sûr d'harmonisation des politiques publiques, il est en cours, même si là encore nous regrettons le fait qu'il n'y ait plus, depuis je crois début janvier 2017, de réunion de la Commission en charge d'examiner le suivi de l'harmonisation des politiques publiques, pour des raisons, je crois, internes, liées au fait que le directeur qui s'occupe de ces sujets n'est plus en mesure d'assurer cette mission, il doit, à mon avis, être vite remplacé, parce que cette harmonisation des politiques est impérieuse, et un vrai travail de mutualisation des moyens à la fois humains, nous

sommes, à la Commission des finances, attentifs à suivre l'évolution de notre masse Ressources Humaines, et notamment sur les contrats qui offrent un peu plus de souplesse que les contrats classiques, et à la fois, une mutualisation des moyens immatériels ou matériels, techniques, avec un suivi que nous demandons là aussi depuis longtemps, notamment en matière de politique immobilière et de la gestion de notre patrimoine immobilier. Je crois que c'est vraiment important de mettre un signal d'alerte sur cette évolution de nos dépenses de fonctionnement qui, à terme, même si cela ne se voit pas en 2016, aura des conséquences douloureuses.

Un mot sur la dette, Andréa BROUILLE en a parlé, nous sommes encore loin d'avoir désensibilisé toute la dette, même si la feuille de route qui nous a été présentée au mois d'avril 2017 nous paraît aller dans le bon sens, avec un niveau de détail qui nous avait convenu, et en même temps - mais c'est vrai que les élections ont fait passer un peu d'eau sous les ponts – il faudra très vite avoir une clause de revoyure pour voir un peu, ligne à ligne, dossier par dossier, où est-ce que l'on est de cette désensibilisation de la dette puisqu'au 31 décembre 2016, vous l'avez rappelé tout à l'heure, 34 M€ classés encore F6, c'est-à-dire toxiques, étaient dans nos lignes avec un coût de renégociation de près de 6 M€. Nous regrettons à ce sujet, sur la dette, Monsieur le Président, mais vous le savez, que vous n'avez pas soutenu et repris à votre compte la démarche de l'opposition de saisir les autorités judiciaires compétentes pour tirer au clair les responsabilités du fiasco financier lié à l'ex-dette de la Région Poitou-Charentes, et à ce sujet-là précisément, avec des choses qui ont été relevées par la CRC, la contraction de prêts sans autorisation ou encore, le non recours au fonds d'Etat lié aux emprunts toxiques lorsque c'était possible et qu'il nous aurait amplement simplifié la vie, et surtout qu'il nous aurait coûté bien moins cher.

Un mot enfin sur les autorisations pluriannuelles, je regrette qu'Andréa BROUILLE n'en ait pas parlé, elle en avait parlé à la Commission des finances, il convient vraiment de suivre ces AP et ces AE de façon attentive. C'est un peu technique mais les AP et les AE sont nos dépenses futures potentiellement, et donc il convient d'en connaître l'exacte réalité et ici, il faut quand même rappeler que nous avons annulé 1.3 milliards d'euros en octobre 2016, d'AP et d'AE, ce qui fait que nous sommes redescendus à 4 milliards d'euros, si mes chiffres sont exacts, d'AP et d'AE, c'est-à-dire d'engagement de la Région Nouvelle-Aquitaine pour l'avenir. 4 milliards d'euros, c'est beaucoup, même si vous nous faites la démonstration que si nous maintenons les crédits de paiement en l'état, notre délai de remboursement de cette charge resterait correct mais encore une fois, je reviens à mon premier point, si nous ne faisons pas l'effort nécessaire sur les dépenses de fonctionnement, cette capacité à faire face à nos engagements futurs risque de se dégrader rapidement.

Si mes comptes, enfin, sont exacts, nous avons 1.7 milliards d'euros d'AP et d'AE pour 2016, nous en avons affectés 1.535 M€ et nous en avons mis en paiement 350 M€, ce qui fait que nous avons 1.1 milliard d'euros qui s'ajoute au total, qui fait 4 milliards d'euros en tout, et que nous avons un stock d'AP et d'AE, d'engagement pour le futur, non affecté et non réalisé de 460 M€. Aussi, nous faisons la proposition de procéder le plus rapidement possible à la suppression et à l'annulation de ces 460 M€ d'AP et d'AE, qui ne sont ni affectées à un projet, ni à une politique, ni mises en paiement évidemment a fortiori puisqu'elles ne sont pas affectées, et étant donné que ce stock d'AP et d'AE, c'est absolument vital que nous gardions une réalité par rapport à nos engagements et que si dès 2016 nous gardions dans nos comptes près de 500 M€ d'engagement pour le futur, qui ne correspondent finalement à rien, je crois que nous aurons à l'avenir beaucoup de difficultés à y voir clair dans notre stock d'AP et d'AE. C'est ce qui avait abouti, je le rappelle, à beaucoup de confusion en Région Poitou-Charentes, et in fine, à une situation particulièrement dégradée s'agissant de nos engagements pour l'avenir.

Voilà Monsieur le Président ce que je voulais dire très vite. Cette alerte vraiment, à la fois reconnaître la présentation exhaustive du Compte, regretter la présentation qui nous est faite, qui n'est pas comparée par rapport au CA 2015, alerter vraiment sur le manque de maîtrise des dépenses de fonctionnement et inciter l'exécutif à faire ce qu'il faut en termes de suivi de mutualisation des moyens, qu'ils soient humains ou matériels, et puis essayer véritablement de désensibiliser notre dette au maximum, le rythme de désensibilisation nous paraît aujourd'hui encore trop peu rapide. Et enfin, cette proposition pour l'avenir, de supprimer 460 M€ d'AP et d'AE, qui rendent moins lisibles nos engagements pour l'avenir.

Je vous remercie.

M. DE LACOSTE-LAREYMONDIE. - Merci Monsieur le Président. Je serai bref. Quelques observations simplement sur des points qui nous paraissent marquants.

Tout d'abord, on constate une surbudgétisation du BP 2016, permettant à l'exécutif, lors de la présentation de ce Compte, de faire tout simplement des effets d'annonce. Certains postes sont particulièrement concernés, le plus significatif étant l'emprunt. Au BP 2016, vous prévoyiez un emprunt de 667 M€, au final, vous n'en avez mobilisé que 413 M€ et vous avez remboursé 115 M€ de capital. Notre dette augmente de 298 M€, pour s'établir à 1.825 M€ soit une augmentation de 20 % par rapport à 2015, entraînant une dégradation de notre capacité de désendettement à hauteur de 4.8 années, qui d'ailleurs s'accroîtra en 2017, comme nous l'avons fait remarqué lors de notre intervention sur le BP 2017. Elle se montera à 7.5 années, soit au-dessus du plafond communément admissible. Un des premiers points marquants que nous voulions souligner. Cette surbudgétisation, plus

qu'excessive, se rend compte dans de nombreux autres chapitres. Concernant les dépenses totales, la formation professionnelle et apprentissage, ou encore l'aménagement des territoires, enregistrent des taux de réalisation de 84 % et 72 %.

Ensuite, nous avons également une interrogation portant sur les charges à caractère général. De CA à CA 2015-2016 et rien qu'en additionnant celles de l'ex-Limousin et ex-Poitou-Charentes pour 2015, nous arrivons à un total de 100.6 M€. Or, à en croire votre document synthétique du CA 2016, celles de la grande Région s'élèveraient à 49.7 M€. Pourriez-vous nous expliquer, Monsieur le Président, cette baisse aussi importante ? Serait-ce le résultat des économies d'échelle attendues ? J'avoue que dans ces proportions, cela semble tout de même assez étonnant, mais nous attendons une réponse tout simplement.

Enfin, nous nous opposons à ce CA, en ce sens qu'il intègre et qu'il est l'émanation chiffrée de la loi NOTRe, contre laquelle notre mouvement se positionne. De plus, nous nous sommes à maintes reprises prononcés sur bon nombre de vos choix budgétaires, dans des domaines aussi variés que la culture, les transports, la politique de la ville, ou encore les relations internationales. Nous voterons donc contre ce CA.

Je vous remercie Monsieur le Président.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Monsieur le Président, Madame la vice-Présidente en charge des finances, quelques commentaires. C'est vrai qu'au niveau de la méthode, on a eu du mal à aligner ce que l'on aurait dû faire, à savoir le CA des trois Régions distinctes 2015, le CA 2016, et puis le BP 2017 puisque nous en avons la possession. Ce travail a été très difficile pour nous et je m'associe à ce qu'a dit Olivier CHARTIER sur le caractère très discontinu entre les annonces faites au BP, et on y reviendra, et puis la réalité du CA 2016. Il y a véritablement, notamment au niveau de l'emprunt qui est annoncé, des choses qui sont artificielles et comme en Commission des finances, le groupe UDI vous demande de revenir à quelque chose qui soit plus resserré au niveau des prévisions, et j'y reviendrai. C'est pour la méthode, et visiblement, on a du mal à tracer une trajectoire les trois CA 2015 que l'on consolide, CA 2016 et BP 2017, et c'est quand même gênant puisque ce qu'il faut que l'on apprécie en dehors du point qu'est le CA 2016, est sur quelle trajectoire vous mettez la Région et est-ce que cette trajectoire est tenable ?

Que dire, si l'on regarde les chiffres globaux pour faire juste une intervention de cadrage ? Le taux d'épargne brute à 19.2 % est correct. On peut dire deux choses, d'abord qu'il est décroché par rapport aux 9.8 % que vous annoncez au BP 2017, là encore il y a des problèmes de cohérence dans vos annonces, c'est vrai que c'est le CA qui dit la vérité mais cela pose de vrais problèmes sur vos annonces budgétaires. Il est aussi éloigné des taux d'épargne brute de l'ancienne Aquitaine et c'est cela le fait majeur. Encore une fois, nous ne

sommes plus du tout dans la même économie, on a quelque chose qui est beaucoup plus lourd, beaucoup plus important et aussi beaucoup moins rentable au point de vue économique, puisque le taux d'épargne brute de l'ancienne Aquitaine était autour de 30 %. La vraie question autour de laquelle on tourne est est-ce que l'on peut garder les mêmes politiques publiques, le même train de vie en fonctionnement, comme en investissement, alors que la Région est passée d'une épargne brute de 30 % à quelque chose qui aujourd'hui est à 19.2 % ? Nous ne le pensons pas. Cela fait plusieurs fois que nous vous le disons.

D'ailleurs, les chiffres qui parlent en vérité, et cela vient d'être abordé par notre collègue du FN, sont l'évolution de la dette. Sur l'évolution de la dette, ce sont des chiffres qui, pour le coup, ne mentent pas, si je peux me permettre. La dette évolue d'en gros 300 M€, donc de 2015 à 2016, vous êtes sur une augmentation de l'endettement de 20 %, mais aujourd'hui surtout, rien n'annonce un ralentissement de cette croissance de la dette. Je rappelle que vous avez inscrit au Budget une augmentation de la dette de 500 M€, c'est-à-dire qu'elle est à 1.8 M€ et au BP 2017, vous l'avez annoncée à plus de 2.3 milliards d'euros. D'ailleurs, il y avait eu une intervention de votre directeur des finances disant : on ne fera pas tout cela, ne vous inquiétez pas. Je lui ai dit : mais à combien va-t-on arriver à cette époque-là ? Votre directeur des finances avait dit : on devrait arriver autour de 2.1 milliards d'euros. Partons même de ces chiffres, est-ce que cette croissance de 300 M€ par an de la dette est tenable ? Est-ce qu'elle est compatible avec votre objectif de capacité de remboursement que vous voulez maintenir en dessous d'un ratio de 7, et qui, à mon avis, est un bon ratio pour les Régions ? La réponse est non. Cela veut dire que dès 2018, vous serez sur une dette qui sera supérieure à 2.4 milliards d'euros et avec une épargne brute qui est stabilisée autour de 350 M€, vous passerez le ratio des 7. On est donc au cœur de la question qui vous est posée.

Vous affichez, Monsieur le Président, et on peut le saluer parce que c'est plutôt positif, un volontarisme au niveau de l'investissement, vous dites : il faut absolument que ce soit 35 % du Budget mais la réponse et la vraie question sur laquelle nous vous interrogeons Monsieur le Président est : est-ce que c'est tenable ? Est-ce que c'est d'abord tenable en soi ? La réponse est non puisque vous ne pouvez pas valider une stratégie de + 300 M€ de dette par an, encore une fois, vous dépasserez vos ratios dès 2018. Mais surtout, la question est plus large que cela, est-ce que c'est tenable ? Monsieur le Président, vous avez dit qu'il fallait – d'ailleurs, j'ai apprécié cette sobriété – ne pas en faire des tonnes sur ce qui s'était passé au niveau national, mais quand même. Il faut quand même que l'on intègre maintenant que l'on a un nouveau Président de la République et que ce Président de la République a donné des lignes-forces au niveau de son équation financière, et d'ailleurs, on

va vite le voir avec les projets de loi de finances 2018. Qu'a-t-il dit ? Il a dit qu'il allait diminuer les soutiens aux collectivités territoriales de 10 milliards d'euros en cinq ans, donc est-ce que vous ne devez pas être dans une attitude prudentielle par rapport à cela ?

Aujourd'hui, voilà les deux questions que nous vous posons : est-ce que vous validez une stratégie qui fait augmenter la dette de 300 M€ par an ? Et comment intégrez-vous une politique gouvernementale qui dit qu'en plus, il y aura des baisses de recettes substantielles ? C'est la question centrale que nous adressons Monsieur le Président, et voilà pourquoi aujourd'hui, le groupe UDI s'abstiendra. Il y a des choses que nous voulons saluer, il y a un travail très professionnel qui est fait par vos services sur la désensibilisation de la dette, nous voulons saluer ce travail. Et puis globalement, le CA est une manière pour les élus de saluer le travail de l'Administration et de saluer la sincérité de ce travail, donc on le fait bien volontiers. Mais au-delà de cela, retenez la question stratégique que nous vous posons : est-ce que votre volontarisme, notamment en investissement, est tenable, compte tenu maintenant de vos équilibres budgétaires, et est-il tenable lorsque vous aurez un Gouvernement qui vous dit et qui affiche une politique de baisse des soutiens aux collectivités locales à la hauteur de 10 milliards d'euros sur cinq ans ? Ce qui est l'équivalent de ce qu'a fait le Gouvernement VALLS en trois ans. L'UDI apprécierait que vous nous répondiez sur le fond de cette question.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vais le faire cher Jean DIONIS DU SEJOUR. Ces trois interventions ont des convergences. Oui, si nous continuons de cette manière-là sans avoir les recettes en face, nous serions coupables. On en a beaucoup discuté avec Andréa BROUILLE, avec les services. J'apprécie quant à moi que vous ayez évoqué tout à l'heure que les comptes de l'ex-Aquitaine, qui étaient critiqués à l'époque, parfois avec les mêmes mots que vous venez d'utiliser maintenant : il n'y a pas assez d'investissements, il n'y a pas assez de réalisations, mais où allez-vous ? Avec parfois des discours - Jean DIONIS DU SEJOUR vous vous en souvenez – en disant : vous n'investissez pas assez. D'ailleurs, un peu le cas de ce qui s'est passé notamment par rapport à des dossiers de Poitou-Charentes sur le FRIL, sur les *Nuits romanes*, sur les toitures, etc. le paradoxe de dire à la fois : prenez des décisions courageuses, mais en même temps, derrière le rideau, si vous pouviez payer toutes ces subventions, ce serait bien. Soyons cohérents dans l'ensemble. Je ne demande pas un blanc-seing, Andréa BROUILLE ne le demande pas, à l'évidence, si je pouvais dire mon rêve secret, passer quatre à cinq années, pour reprendre ce critère, d'endettement ou de désendettement, selon la façon avec laquelle on le prend, serait pour moi le montant maximum. Sauf que l'on sait très bien que pour résorber les problèmes qui ont été évoqués, il faut du temps.

De la même manière, organiser et l'harmonisation des politiques et le déploiement en proximité de notre appareil technique et administratif, prend du temps. On le sait, cela ne va pas se faire parce qu'humainement, mettre en place des solutions brutales est inversement proportionnel à l'efficacité de l'action publique. Il faut donc être très vigilant, mais je me réjouis que nous arrivions à des résultats tels que ceux-ci, plus de 36 % d'investissement, vous l'avez vous-même réclamé à diverses reprises, cela fait de la Nouvelle-Aquitaine une des Régions les plus performantes de France et c'est bien là-dessus que l'on voit la Région, sauf que nous avons aujourd'hui des Régions qui vont devoir, notamment avec les transports et avec la formation, être de plus en plus importantes en fonctionnement.

Sur les AP et les AE, vous avez dit les uns et les autres, oui Olivier CHARTIER, il faut poursuivre cet apurement, on l'a fait pour des sommes considérables, plus d'un quart, rendez-nous justice. Mais là, nous avons la renégociation des CPER et des PO d'ici la fin de la mandature, pour laquelle il nous faut garder des moyens.

Sur la sur ou sous-budgétisation, on ne peut pas nous faire ce reproche. Nous ne sommes pas à 14 % d'un BP qui est modifié en DM et en BS comme cela a pu se passer dans d'autres Régions. On est à 1.33 % de BS et si on le retraite de ce qui doit être retraité, on est à 0.8 %, donc votre argument ne marche pas là-dessus.

Oui sur la trajectoire, il faut être prudent et il faut analyser cela avec une Commission des finances qui est particulièrement attentive, avec des Commissions qui doivent l'être aussi, mais on doit mettre en face les recettes. Le Président des Régions de France a été reçu par le nouveau Président de la République, lui a montré ce qu'étaient les recettes des Régions, beaucoup plus impactées par les baisses de dotations. Je ne sais pas ce que diront les lois de finances, pour nous, c'est un problème important, mais nous avons des recettes de CVAE, la Commission des finances les a reçues, vous en avez été informés, qui sont plus importantes compte tenu d'une belle situation économique, je ne l'ai pas évoqué tout à l'heure mais le début d'année est particulièrement prometteur, l'activité est en hausse, les entreprises recrutent (24 500 emplois créés en un an), la reprise est durable dans le BTP, le commerce de gros, les services marchands. La création d'entreprises est en hausse de 8.4 % en Nouvelle-Aquitaine, contre 6.2 % au niveau national. Et le nombre d'offres d'emploi proposées par Pôle Emploi a bondi en un an de 30 %, pour 21 % au niveau national, et en face, - 2.9 % du nombre de chômeurs sans activité sur un an, contre - 1.3 % au niveau national. Il faut donc tout regarder, les recettes, nos dépenses, ajuster en permanence, tout en maintenant notre feuille de route et en étant très attentifs auprès du Gouvernement parce que les Régions comme les collectivités locales, vont être sûrement cet équilibre en matière d'aménagement du territoire et de démocratie territoriale par rapport à la nouvelle Assemblée.

M. BITEAU. - Merci Monsieur le Président. Je commencerais mon intervention en saluant la clarté du travail et la quantité et la qualité du travail fourni par Andréa BROUILLE, dynamique vice-Présidente, et par les services, parce que les services sont très présents et donc il ne faut pas oublier de rappeler leur travail important.

Je le dis avec une pointe d'humour mais comme disait mon CPE quand j'étais au lycée : c'est dit avec humour mais c'est dit quand même, nous allons nous livrer, nous les Radicaux, à un exercice périlleux, celui de commenter les finances de la Région alors que nous sommes le seul groupe actuellement de la Région à ne toujours pas avoir de place au sein de cette Commission des finances. Nous aimerions, Monsieur le Président, j'insiste, essayer de trouver une solution et pourquoi pas, pour la prochaine CP du 10 juillet, pour qu'enfin un élu de notre groupe puisse siéger à cette Commission des finances.

Une fois cet aspect de forme abordé, sur le fond, le CA met une fois de plus en valeur un taux de réalisation intéressant, qui atteint globalement presque 90 %, donc la répartition des chapitres est assez équilibrée même si l'action économique, qui représente 10 % des dépenses réelles, mérite mieux compte tenu de la conjoncture économique actuelle, du besoin de renforcer le nombre d'ETI sur le territoire régional, et de soutenir le dynamisme économique de notre territoire.

Nous aimerions également voir émerger des investissements plus soutenus en matière d'environnement. Compte tenu des enjeux climatiques qui sont très présents, et la canicule que l'on vient de traverser en est la démonstration, Monsieur le Président, vous êtes venu au *Trophée de l'eau* vendredi, et je pense que Martin MALVY vous a alerté sur les difficultés que nous rencontrons en lien avec ce changement climatique, donc nous aimerions que des orientations peut-être encore plus marquées soient engagées en direction de ces enjeux climatiques et de la préservation des milieux naturels au sein de notre Région.

Soulignons enfin que les services généraux ne représentent que 8 % des dépenses, alors que les frais de fonctionnement du groupe des élus, avec sept groupes, les collaborateurs de groupes dont on parle un peu ces temps-ci, mais qui facilitent le travail des élus, ne représentent eux que 0.1 % des dépenses.

Concernant les recettes, nous nous demandons si l'emprunt n'est pas appelé à augmenter dans les années à venir compte tenu des baisses de dotations, baisses de dotations que vous venez d'évoquer Monsieur le Président, et du manque d'une fiscalité dynamique. La question du recours à l'emprunt pose également la question des banques et c'est un sujet sur lequel nous sommes très attentifs, et de leur attitude ou de leur éventuel recours aux paradis fiscaux. À ce titre, nous souhaiterions savoir si la Région a une position claire par rapport aux pratiques des organismes auprès desquels nous pratiquons l'emprunt.

C'était bref, mais des questions claires sont posées.

Merci Monsieur le Président de votre attention. Merci à tous.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Je crois que l'on peut difficilement dire, dans notre Région, compte tenu en plus des dossiers qui vont être présentés dans cette session, que l'environnement et le développement durable ne sont pas considérés comme une priorité. Je suis un peu surpris de cette réflexion. On a de vrais problèmes de ressources en eau mais il va falloir faire ces ressources en eau, parce que sinon cela va être une catastrophe. Pour le reste, la biodiversité, la transition écologique, le bond de l'agriculture biologique et l'accompagnement qui sera le plus performant en matière simplement financière de France, de l'accompagnement de la transition vers l'agriculture écologique et du maintien de cette agriculture biologique, nous place en bonne position.

Sur les emprunts, on peut stigmatiser la finance. Stigmatisons la finance quand elle met des fonds prédateurs sur nos entreprises. Je suis assez d'accord, mais aujourd'hui, les prêts, je me tourne vers Jean-Michel MELLIER et Andréa, sont à des taux record. Donc faisons attention aux mots que l'on prononce, soyons toujours factuels.

M. GAMACHE. - Monsieur le Président, chers collègues, j'aurai une intervention aussi assez brève. Le groupe Ecologistes et Citoyens tient à souligner la bonne gestion de notre collectivité, on le voit à travers les différents ratios qu'Andréa BROUILLE a énoncés au regard des objectifs que nous nous étions fixés, que vous aviez fixés Monsieur le Président. On voit d'ailleurs que les critiques qui ont pu être faites sont assez artificielles et sans propositions de fond.

Je reprendrai ce qui vient d'être évoqué sur l'endettement qui est maîtrisé et qui était sécurisé, nous proposons d'affecter les résultats futurs à un fonds de transition écologique et l'adaptation des règlements climatiques, comme l'a dit Benoît BITEAU, on l'a encore vu avec l'épisode caniculaire que nous venons de vivre, qu'il faut accélérer la transition et tirer toutes les conséquences des observations du Comité scientifique AcclimaTerra, qui nous fournit de précieuses indications sur l'ampleur des défis à relever dans notre Région. Nous gagnerions à faire plus et plus vite pour la transition.

Enfin, nous voterons évidemment pour ce CA.

Je vous remercie.

M. TARIS. - Monsieur le Président, chers collègues, comme cela a été dit, nous examinons aujourd'hui le premier CA de la Nouvelle-Aquitaine, donc le CA d'une année de transition, marquée par des circonstances exceptionnelles : la fusion des trois Régions au 1^{er}

janvier, tout le travail mené de consolidation budgétaire ensuite, le vote du Budget très tardivement, au mois de mai, conformément à la loi, et également les révélations sur la gestion de l'ancienne majorité de Poitou-Charentes. Ce document est donc essentiel, non seulement pour analyser le passé, mais aussi pour éclairer les années futures. Il doit être une base de réflexion et souhaitons-le, une base d'actions, et nous profitons de l'occasion pour remercier notre collègue Andréa BROUILLE, pour sa présentation et son travail, ainsi que le service des finances et l'ensemble des services de la collectivité.

J'interviendrai en trois points : d'abord, sur les grands équilibres financiers de ce CA, ensuite, sur la réalisation des dépenses et enfin, sur la question de l'emprunt et de la dette.

D'abord, sur les grands équilibres, on a un CA qui s'élève à un peu plus de 2.5 milliards d'euros en dépenses, 1.6 M€ sur le fonctionnement et un peu plus de 900 000 € sur l'investissement. C'est la photo à l'instant T mais, et cela a été dit notamment par nos collègues Olivier CHARTIER et Jean DIONIS DU SEJOUR, l'analyse historique est quasiment absente de votre document, alors qu'elle est essentielle. C'est pour nous vraiment une carence majeure de cette présentation, l'absence de comparatif clair entre 2015 et 2016, en quelque sorte et si vous me passez ce jeu de mots, nous aurions aimé que notre collègue Andréa BROUILLE nous sorte du brouillard...

M. TARIS. - Et nous ne sommes pas sortis du brouillard avec cette présentation, or, cela aurait été simple. Andréa BROUILLE, à qui j'ai rendu hommage pour la qualité de sa présentation, la qualité de son travail, la qualité de nos relations en Commission des finances...

M. TARIS. - Et elle mérite nos applaudissements effectivement, mais pour autant, et sans personnaliser le propos, nous ne sommes pas sortis du brouillard. Or, cela aurait été simple. Il aurait suffi de nous donner d'une part, dans le document, les chiffres de comparaison bruts entre 2015 et 2016, et de nous donner également les chiffres de comparaison 2015-2016, à isopérimètre, quitte à prendre des partis pris de comparaison et à les assumer. C'est ce qui manque à votre document alors que c'est un outil de pilotage indispensable à toute collectivité, l'évolution d'année en année de nos CA. Et derrière ce problème de forme, il y a la réponse à une question-clef, celle de savoir si oui ou non nous sommes dans un effet ciseaux entre nos dépenses et nos recettes. On sait que l'on a des recettes qui ont été marquées, en 2016, par les points suivants :

- La poursuite de la baisse des dotations de l'Etat pour la troisième année consécutive, en rappelant le caractère extrêmement injuste de la manière dont cette baisse de dotations s'est faite, qui est qu'elle s'est faite alors même que l'Etat n'a pas diminué voire augmenté

ses dépenses propres et n'a fait subir le poids de réduction de la dette publique que sur les seules collectivités locales.

- Egalement en 2016, on a vos choix d'harmonisation fiscale, parfois par le bas avec la suppression de la taxe sur les permis de conduire, ou parfois par le haut avec la mise au niveau maximum de la TICPE.

- Et puis on a eu des points conjoncturels qu'il faut neutraliser dans l'analyse, comme le plan « 500 000 formations » par exemple.

Et au total, nos recettes, on a pu échanger et valider ce chiffre, à isopérimètre, sont en baisse de – 32 M€. La question-clef sur laquelle vraiment nous aimerions avoir des éléments aujourd'hui et repartir de cette séance en ayant les idées claires, est à côté de ces – 32 M€ de baisse de recettes, de combien évoluent nos dépenses à isopérimètre ? Voilà la question-clef en termes de pilotage budgétaire, à laquelle votre présentation ne répond pas clairement. D'autant que ce risque de l'effet ciseaux est renforcé par la quasi disparition de notre autonomie fiscale et c'est l'occasion de vous rappeler, Monsieur le Président, que vous nous trouverez toujours à vos côtés, comme vous avez su le faire dans le passé et comme vous le ferez sûrement à l'avenir, pour réclamer cette fameuse autonomie fiscale et financière et faire enfin le grand saut décentralisateur et girondin dans notre pays, que nous appelons ensemble de nos vœux.

Ceci nous amène également à analyser ce Budget en termes de dépenses d'intervention versus charges de structure. C'est-à-dire que l'on a des dépenses, notamment en fonctionnement, qui peuvent être finalement des dépenses très différentes, soit des dépenses qui font tourner le fonctionnement interne de notre collectivité, soit des dépenses d'intervention qui vont dans les territoires et au bénéfice des habitants. Vous commencez à introduire cette grille d'analyse dans votre document, nous nous en félicitons parce que c'est essentiel. C'est là que réside la clef de la démarche de la fusion entre trois Régions, ce n'est pas de faire moins sur le terrain, au contraire, c'est de dégager des moyens dans nos fonctionnements internes pour pouvoir redéployer l'argent là où sont les besoins, c'est-à-dire sur le terrain. Ce qui est dommage est que vous n'allez pas, là encore, dans l'analyse historique, dans l'évolution 2015-2016, absente là aussi de votre document.

Enfin, nous notons que ce CA dégage une épargne brute, cela a été dit, de 381 M€, un taux d'épargne de 19 %. Ce sont des ratios très corrects, mais qui ont été mécaniquement dégradés par la fusion des trois Régions en une, avec l'héritage de l'ancienne majorité de Poitou-Charentes, point sur lequel votre document est un peu muet alors que cet élément a impacté notre exercice 2016 d'une manière très importante, notamment avec les 130 M€ de retards de paiement.

Deuxième point, sur la réalisation des dépenses, vous affichez dans votre document un taux de réalisation de dépenses de pratiquement 90 %, 90.7 % en fonctionnement, 88.6 % en investissement. Je voudrais m'arrêter sur ce point en posant une question : est-ce que c'est un bon taux de réalisation ? On a plusieurs éléments qui se croisent et qui amènent à faire une réponse pour le moins nuancée. D'abord, en fonctionnement, on sait que l'on a un caractère très prévisible de toutes les dépenses de structure, les dépenses de personnel, les charges à caractère général, voilà quelque chose qui est extrêmement prévisible en début d'exercice budgétaire. Par ailleurs, en investissement, la gestion pluriannuelle en AP-CP doit tendre quasi mécaniquement vers un taux de réalisation proche des 100 %. Ce sont là des éléments qui plaident en faveur d'une lecture critique de vos taux de réalisation, qui pourraient être encore plus élevés, mais vous objectez que tant en fonctionnement qu'en investissement, notre dépendance à des maîtres d'ouvrage tiers explique le retard de nombreuses opérations. C'est-à-dire qu'en clair, on subventionne des opérations qui sont portées par d'autres, ces opérations prennent du retard, ce n'est pas de la responsabilité de la Région et cela diminue mécaniquement nos taux de réalisation. Sur ce dernier point, on est allé chercher le chiffre du chapitre 204, des subventions d'équipement, qui nous donne un taux de réalisation de 85.6 %, ce qui vous donne raison puisque l'on est en dessous du chiffre de 88.6 % de réalisation globale des investissements, même si l'on peut noter que l'écart entre les deux n'est pas non plus vertigineux. De même que votre argument n'explique pas le taux de réalisation étonnant des charges à caractère général en fonctionnement, qui sont réalisées à 77 % alors que ce sont des charges extrêmement prévisibles. Tous ceux qui manient notamment des Budgets communaux le savent bien.

Donc cette affaire de taux de réalisation n'est pas neutre parce qu'elle explique le recours à une prévision d'emprunt élevé au BP et qui n'est ensuite que partiellement mobilisé, puisque c'est votre emprunt qui équilibre en dernier recours la section d'investissement, et c'est vrai que c'est un procédé récurrent dans votre construction budgétaire, qui pose clairement la question de sa sincérité et donc du caractère finalement réel ou fictif de nos débats budgétaires au moment du BP. Et là, c'est vraiment également un sujet-clef sur lequel il va falloir travailler et progresser ensemble, et je vais y revenir.

Enfin, dernier élément sur la dette et sur l'emprunt, en constatant que vous avez mobilisé 300 M€ (298 M€) d'emprunts supplémentaires, que vous expliquez par la hausse de l'investissement, c'est vrai, les dépenses d'investissement ont augmenté d'un peu moins de 10 % mais bien sûr, on sait aussi que l'explication se trouve dans la baisse de notre épargne. On en arrive à une capacité de désendettement de 4.8 années, ce qui est un chiffre tout à fait correct, mais comme vient de le dire Jean DIONIS DU SEJOUR, la question est celle de la trajectoire et de la soutenabilité de la trajectoire de cette hausse de l'endettement,

et Président, il n'y a pas du tout de contradiction avec des propos tenus par le passé. Vous aimez bien nous dire cela lorsque l'on aborde ce sujet, parce que tout est question de contexte et on a eu l'occasion de vous faire un certain nombre de remarques par exemple à une époque où les dotations aux collectivités étaient gelées, n'étaient pas en baisse, aujourd'hui l'on sait que l'on a une trajectoire de baisse des dotations qui a commencé et qui va se poursuivre, comme le disait Jean DIONIS DU SEJOUR, donc la base de la bonne gestion est de prendre des décisions en fonction du contexte et ces décisions ne sont pas forcément les mêmes. Il peut y avoir des années volontaristes et des années qui sont des années plus prudentielles, en fonction de ce contexte.

Sur la défaisance des emprunts toxiques, cela nous a été très bien expliqué par Andréa BROUILLE, nous vous donnons un quitus complet sur ce sujet. Vous faites un très bon travail pour nous débarrasser de cette folie des emprunts toxiques, nous vous en donnons acte et nous saluons cette gestion rigoureuse et pertinente de ce dossier.

Dernier élément sur ces questions d'emprunts, on est allé regarder dans l'historique depuis 2010, le taux de réalisation de nos emprunts, et on s'aperçoit qu'historiquement, par exemple pour la Région Aquitaine, en 2010, on avait un taux de réalisation de notre emprunt de 34 % et on était dans des niveaux absolument anormaux, ne mobiliser que 34 % de son emprunt inscrit. On a vu ensuite une augmentation de ce taux de réalisation jusqu'à à peu près 76 %, c'était en 2015, et on voit sur ce CA 2016 une diminution, on est à 65 %, et tout ceci, Monsieur le Président, nous fait dire, au nom du groupe MoDem et apparentés, que vous devez, nous allons devoir progresser sur trois points-clefs sur lesquels nous voulons insister, et ce sera ma conclusion :

- Premier point-clef, c'est l'évolution d'année en année, de nos dépenses et de nos recettes de fonctionnement. Il faut que l'on se mette d'accord sur les indicateurs et que l'on ait des indicateurs qui soient suivis.

- Deuxième élément, ce sont les taux de réalisation des dépenses et notamment selon qu'elles sont en maîtrise d'ouvrage de la Région ou qu'elles sont en maîtrise d'ouvrage de tiers. Là aussi, notre demande est de disposer des indicateurs pour pouvoir piloter cela.

- Et enfin, dernier élément, c'est cette analyse en termes de charges de structure, à différencier des dépenses d'intervention, là aussi que l'on puisse avoir des données claires là-dessus.

Donc nous proposons de nous mettre d'accord, majorité et opposition, sur une grille d'analyse objective sur ces trois points, avec des indicateurs et des outils de pilotage adaptés, suivis dans le temps, et qui seront ensuite présents dans tous nos documents budgétaires pour ne pas que l'on puisse comme Jean GABIN dans *Le Président* que « le

langage des chiffres a ceci de commun avec le langage des fleurs, c'est qu'on peut lui faire dire ce qu'on veut ».

En conclusion, je voudrais m'arrêter sur un mot qui est un mot d'ailleurs, elle a eu l'occasion de le répéter à plusieurs reprises, c'était notamment dans nos réunions de groupe, qui est cher à notre collègue, je veux parler de Monique SEMAVOINE - qu'au nom de notre groupe je veux saluer, à qui nous souhaitons bonne route dans ses nouvelles fonctions de Conseillère départementale des Pyrénées-Atlantiques – et Monique SEMAVOINE nous disait quelque chose qui me semble très vrai, que je veux vous faire partager : on parle beaucoup avec la fusion des Régions de grands concepts comme la mutualisation, la taille critique, etc. il y a peut-être un mot très simple sur lequel il faudrait revenir, c'est la notion d'économie, d'économies à réaliser sur notre fonctionnement interne, pour redéployer l'argent là où sont les besoins, c'est-à-dire sur le terrain et dans les territoires.

Merci Monsieur le Président, chers collègues, de noter l'abstention de notre groupe sur ce CA.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est un peu compliqué, je ne sais pas, Andréa aura peut-être les mots, très compliqué de répondre. On sent votre embarras. Je ne sais pas ce que l'on pouvait ajouter de plus. L'intégration sur le CA 2016 des problèmes budgétaires de Poitou-Charentes, tout le monde les connaît, c'est totalement transparent, Andréa a présenté des tableaux à l'entrée qui sont totalement transparents. L'évolution des compétences fait qu'il est évident que l'on ne peut pas avoir, en dehors des grands agrégats, épargne, intervention en investissement et en fonctionnement, je ne vois pas ce que l'on pouvait faire de plus, je crois que les services ont fait un travail magnifique autour d'Andréa. Sur le taux de réalisation, j'ai toujours entendu cela et Joan TARIS est présent depuis longtemps dans cette maison, un taux de réalisation de 90 %, est-ce qu'il y a une collectivité qui est représentée dans cette Assemblée, qui peut le faire ? Qui peut dire qu'elle le fait ? Quelle que collectivité avec quelle que majorité que ce soit, de Gauche et de Droite.

M. LE PRÉSIDENT. - Non, personne ne le fait. On parle des taux de réalisation de crédits opérationnels, on ne parle pas de... ce n'est pas possible. J'ai été maire, j'ai été Président de l'agglomération bordelaise, on a fait progresser le taux de réalisation, avec Henri HOUDEBERT, des dépenses de l'agglomération bordelaise, on l'a fait arriver à près de 60 % mais jamais à 90 %. C'est un record. Je pense que toutes les Régions en font de même, mais prenez un Département, prenez une commune, prenez une intercommunalité, personne ne peut faire aussi bien. Arrêtons de dire n'importe quoi. Et on n'arrivera pas à 100 %, sauf peut-être sur les frais de structure d'une collectivité. Et en plus, comme sur l'équilibre fonctionnement-investissement, nous devons être une des meilleures Régions de France en

investissement donc je pense que tout le monde sera d'accord là-dessus, mais nous allons avoir à dépenser de plus en plus en fonctionnement, ne serait-ce qu'avec la compétence transport, parce que faire rouler des bus n'est pas de l'investissement, c'est du fonctionnement. Et si demain nous avons plus de compétences en formation professionnelle, nous aurons à intervenir plus en fonctionnement, donc je suis prêt à tout ce que l'on veut, je fais toute confiance sur la transparence des chiffres sur la trajectoire, à Andréa BROUILLE et à la Commission des finances, pas de souci là-dessus. Il y a une Commission-évaluation qui fonctionne, dites-moi ce qui se fait de mieux ailleurs, allez-y, pas de souci, mais pas sur le plan général, donnez-moi des exemples, ne restons pas simplement généralistes sur ce plan là.

Pour conclure les interventions, je donne la parole à Stéphane DELPEYRAT et je demanderais à Andréa de répondre.

M. DELPEYRAT. - Monsieur le Président, chers collègues, je tiens d'abord à mon tour à féliciter Andréa et les services pour le travail qui a été accompli, dont nous savons tous quand même qu'il était compliqué puisque nous partions d'une situation qui n'était pas tout à fait simple, qui mêlait à la fois la nécessité de regrouper trois anciennes Régions, et de résorber des difficultés particulières dans l'une d'entre elles. Nous ne pouvons que constater, après la présentation qui a été faite ce matin, et je me réjouis d'ailleurs que cette plénière témoigne d'un apaisement tout à fait notable sur les débats budgétaires que nous pouvons avoir entre les différents groupes qui composent cette Assemblée, puisque nos précédentes réunions étaient quand même quelque peu animées sur ce terrain. Et cela témoigne de quoi ? Cela témoigne simplement du fait que le travail difficile qu'ensemble nous nous étions fixé de rétablir une situation qui pouvait potentiellement présenter un certain nombre de risques, que cet objectif a été atteint, au prix d'un travail considérable à la fois des services, des élus en charge et puis des collègues de la Commission des finances et de tous ceux qui ont pu y contribuer.

Dans le débat, ce que je retiens, un certain nombre de points rapidement mais c'est vrai que dans les plénières précédentes, on était beaucoup fixé sur le passé. Maintenant, on est fixé sur l'avenir et j'ai entendu des inquiétudes sur le futur mais vous savez, selon une formule célèbre, que « la prévision est un exercice difficile, surtout quand il s'agit de l'avenir ». Si l'on regarde le présent, nous sommes l'une des Régions quand même qui présente les indicateurs les plus performants. Nous avons maintenu, malgré tout ce qui a été dit précédemment, un taux d'épargne tout à fait satisfaisant et qui s'approche des objectifs qui ont été fixés pour la mandature à 20 %, nous sommes d'ores et déjà à 19.3 % alors que nous avons dû, dans cette année particulière, régler des ardoises tout à fait considérables. Un effort d'investissement à 36.5 %, ce qui est particulièrement remarquable quand on peut

le comparer à l'ensemble des collectivités mais même à d'autres Régions. 4.8 années sur l'endettement alors que nous avons repris et consolidé l'ensemble des dettes des trois anciennes Régions, et notamment les fameux emprunts potentiellement toxiques qui ont été souvent évoqués, et que ce travail montre que des économies ont pu être faites, c'est ce que je voudrais souligner particulièrement, hors dépenses exceptionnelles liées au rétablissement des comptes de l'ancienne Région Poitou-Charentes, 64.2 M€ d'économies sont tout à fait considérables, et c'est tout à fait notable, et je tiens particulièrement à féliciter l'exécutif.

D'autant que, je me suis permis de faire une petite comparaison avec ce qui se passait dans les autres Régions, ce travail a été accompli sans toucher au cœur de compétences de la Région et de toutes les Régions, mais particulièrement de la nôtre en l'espèce, je veux parler du développement économique, de l'emploi, de la formation professionnelle, de la recherche et de l'innovation, de l'éducation, des transports, de la transition écologique et énergétique. J'ai bien vu que dans d'autres Régions, quand on a des baisses de 20 % sur le développement économique, de 13 % sur la formation professionnelle, etc. je ne vais pas multiplier les exemples, j'ai le document à votre disposition, c'est sûr qu'il est simple de faire des économies mais on renonce aussi aux politiques régionales et ce que je trouve particulièrement remarquable dans ce qui a été fait dans cette année particulièrement compliquée, est que nous avons construit une stratégie qui permet à la fois de respecter les ratios financiers qui ont été fixés, sans attaquer le cœur de ce qu'est le rôle, de ce que sont les missions de notre Région et de l'ensemble des Régions.

Il y a un point sur lequel je rejoins un certain nombre de remarques qui ont été faites par nos collègues de l'opposition, qui est effectivement la question des recettes et des ressources. Quels que soient les Gouvernements qui se succèdent, je ne vous cacherai pas - et je sais que le Président partage ce point de vue – cela devient un peu pénible que l'Etat, au lieu de se réformer lui-même, finalement présente à chaque fois l'addition aux collectivités territoriales, notamment à travers la baisse de dotations, mais aussi un transfert de compétences pas toujours compensé à la hauteur que l'on pourrait souhaiter, même si c'est un principe constitutionnel, mais on a vu que la réalité était bien différente et que de fait, on a un mouvement historique, là encore quels que soient les Gouvernements, il semblerait que l'Etat soit dans une période où la grande période de décentralisation pour un certain nombre de hauts-fonctionnaires, soit devenue quelque peu agaçante et qu'il tente de reprendre la main sur les collectivités à travers toute une série de dispositions qui effectivement, si elles devaient se pérenniser, nous mettraient en difficulté. Mais c'est vrai aussi pour le bloc communal, c'est vrai pour beaucoup de collectivités. J'espère, à titre d'exemple, que ce qui avait été évoqué en matière de ressources de TVA pour les Régions, sera un dispositif qui

sera repris par le nouveau Gouvernement, parce que c'est une des solutions pour retrouver un minimum de recettes dynamiques.

Je le dis à mes collègues, il me semble, à regarder les efforts de gestion et vous l'avez salué, de l'ancienne Région Aquitaine, mais aussi maintenant de la Région Nouvelle-Aquitaine, que ce n'est pas un problème de non maîtrise des dépenses de fonctionnement, parce que dans ces dépenses de fonctionnement, je vous rappelle quand même qu'il y a des dépenses que vous aussi appelez de vos vœux, je pense à l'apprentissage, je pense à la formation professionnelle, je pense au transport même, où vous avez-vous aussi des revendications et c'est normal. Je ne vois pas de dérapage du tout dans les dépenses de fonctionnement, je vois une grande maîtrise des dépenses de fonctionnement, y compris des dépenses de personnel, malgré des décisions là aussi qui peuvent nous échapper, je pense au point d'indice, à l'évolution des cotisations retraite, etc. Ce n'est pas cela le sujet, le sujet est est-ce que l'on pourra retrouver des ressources, comme le fait l'Allemagne, il y a plein de solutions, cela peut être l'autonomie fiscale, mais cela peut être aussi un calcul de dotations attribuées aux Régions pour mener des politiques dans le cadre d'une décentralisation ambitieuse. Voilà le point sur lequel peut-être l'on peut se rejoindre.

Pour le reste, qu'il y ait un écart entre le BP et le CA, excusez-moi mais cela existe partout et de tous temps, et dans toutes les collectivités, et quand on vote un BP, par définition, on n'a pas tous les éléments pour envisager l'année qui vient et il y a toujours un écart entre BP, CA, mais le Président vient de le dire, 90 % de taux de réalisation sur un exercice incomplet, je le rappelle, on n'est pas sur une année totalement complète, on est plutôt, quand on regarde les agglomérations, les Départements, autour de 60 ou 65 % que de 90 %. Que l'on ait pour ambition de l'améliorer, pourquoi pas, je note que c'est un peu contradictoire avec le souhait de faire des économies, parce que quand on vote un BP, on essaye ensuite de faire dans l'année des économies par rapport à ce que l'on avait prévu. Si l'on ne fait pas cette démarche, c'est qu'il y a un problème.

Sur l'emprunt, il va rester une sorte de marge de manœuvre pour équilibrer le Budget, et il est plutôt bon que l'on constate en fin d'exercice que l'on va réaffecter une partie de l'excédent pour le désendettement ou pour emprunter moins.

Je voulais féliciter la vice-Présidente et les services pour le travail qui a été accompli, qui était extrêmement complexe, et surtout de l'avoir fait sans renoncer à nos priorités régionales.

Alors oui, pour la suite il y a un vrai débat parce que l'on ne sait pas ce que seront les intentions du nouveau Gouvernement en matière de compétences entre les différentes collectivités locales, on ne sait pas ce que seront les décisions définitives en matière de

dotations, de fiscalité, donc bien entendu qu'il y a des inconnues, il nous appartient aussi de mener les batailles nécessaires pour que le fait régional ne soit pas remis en question à travers des décisions financières qui le pénaliseraient parce que j'ai entendu la question de la fiscalité, d'accord, peut-être que l'on a mis sur l'essence au niveau qu'il fallait mais parce que la situation l'exigeait aussi au maximum, mais rappelons qu'il n'y a pas d'impôt sur les ménages qui vienne des Régions aujourd'hui. L'essentiel de la fiscalité locale va aux Départements, aux intercommunalités et aux communes, et les Régions sont vraiment le parent pauvre. Je ne suis pas sûr que ce soit un reproche qu'il faille adresser aux Régions.

Ce que je souhaite, la trajectoire que nous avons engagée a porté ses fruits en 2016, il faut la poursuivre pour les années qui viennent et s'agissant de l'anticipation du futur, je ne sais pas faire, ce que je sais est que nous avons su réagir par le passé à des situations difficiles et que nous saurons trouver les moyens de le faire dans les années qui viennent.

Sur l'évolution des dépenses, je le dis d'un mot de conclusion, mais le CESER l'a souligné, notamment sur les dépenses de fonctionnement mais pas seulement, l'essentiel des dépenses supplémentaires a été consacré à la réponse aux crises et notamment aux crises agricoles que notre Région a traversées. Je pense que sur ce point, là encore, sur l'ensemble de ces bancs, nous pouvons nous retrouver.

Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Je partage l'analyse que vous venez de faire sur le suivi de nos recettes, et sur leur dynamique. On a deux types de problèmes : le premier, est-ce que ce Gouvernement va revenir sur le remplacement par la TVA des dotations ? Ce qui serait dramatique par rapport à la dynamique de nos recettes.

Est-ce que l'expérimentation que nous proposons conjointement avec Grand-Est et la Région Nouvelle-Aquitaine d'une vignette carbone sur les liaisons routières transnationales, pour alimenter le financement de la régénération ferroviaire, peut exister ?

Troisièmement, est-ce que la dynamique que nous portons, je l'évoquais tout à l'heure avec les derniers chiffres de la Banque de France, qui sont quasiment partout du double de la France des moyennes nationales sur la CVAE, va se continuer ? Ce qui permet d'éclairer nos services en matière budgétaire. Peut-être faut-il que nous travaillions là-dessus. Je demanderais volontiers à la Commission « harmonisation », qu'Eric KERROUCHE a présidée, où tous les groupes sont présents, de travailler là-dessus, de telle sorte que nous ayons des éléments de visibilité sur la suite. Je ne sais pas ce que vous en pensez Stéphane, mais cela me semble quelque chose qui pourrait alimenter encore plus de transparence, encore plus de visibilité pour nos finances.

Mme BROUILLE. - Pour apporter des informations et demander juste à Monsieur CHARTIER, s'il vous plaît, écoutez mes présentations. Vous verrez qu'à toutes vos interrogations, vous avez vos réponses parce qu'au-delà du fait que l'on prend beaucoup de temps avec les services à faire cette présentation, elle a le mérite de retracer tout ce que vous avez dans le document, mais j'apporte en tout cas les réponses ou les informations, les remarques que vous avez pu me faire lors des différentes Commissions les semaines avant cette plénière sur vos manques d'informations.

Sur la première diapositive, sur le taux de réalisation des 100 % de réalisations, ce n'est pas que l'on crie de joie mais c'est simplement une diapositive sur les recettes et vous savez que les recettes sont estimées de manière prudente, donc c'est tout à fait normal que nous ayons plus de 100 %.

Après, sur les comparaisons entre les CA, pour les raisons que j'ai évoquées au départ, nous avons pris le parti de ne pas les intégrer dans le document mais on s'est efforcé, dans cette présentation, de vous faire des comparatifs, en tout cas sur les ratios financiers les plus importants.

Vous redire que les dépenses de fonctionnement sont en baisse, si l'on reprend, il y avait aussi une petite diapositive, facialement elle augmente, mais si l'on retraite les 130 M€ de retards de paiements et les 13 M€ qui sont affectés au plan « 500 000 » sur l'année 2016 et qui n'étaient pas en 2015, nos dépenses de fonctionnement baissent. Et puis le focus sur les AE est 460 M€, effectivement, ce sont des AP et AE libres d'emploi qui devraient tomber, sauf pour les cas, elles représentent ces 460 M€, ce sont tous les engagements des anciennes Régions sur les CPER et sur le programme du fonds européen 2014-2020. Ces 460 M€ sont réels et cela représente les engagements déjà pris.

Monsieur DE LACOSTE-LAREYMONDIE, sur la différence entre les 100 M€ et les 49 M€ que l'on cite, vous avez dû prendre dans votre périmètre de comparaison le compte en entier (0.11) qui sont les charges à caractère général dans le CA 2015. Or, ces 49.704 M€, il faut prendre ce CA 2016, on a soustrait les prestations de services de la formation professionnelle dans le CA 2016 parce que l'on voulait faire ressortir dans ces 49 M€ simplement le fonctionnement de la collectivité, et vous verrez, si vous retracez en 2015 à partir de ces 100, vous enlevez tout ce qui est des prestations de services de la formation professionnelle, vous tomberez sur une stabilité en tout cas de ce fonctionnement de la collectivité.

Monsieur TARIS, sur la baisse des recettes de – 32 M€ à isopérimètre, il faut rappeler aussi qu'à isopérimètre, nos dépenses baissent de 64 M€, dont 46 M€ de baisse de dépenses de fonctionnement, d'où...

Mme BROUILLE. - Non 32 – 46 puisque les 64 sont dans sa globalité. Dans ces 64, vous avez 46 M€ de baisse de dépenses de fonctionnement.

Et pour conclure, j'ai bien pris en compte vos demandes d'outils de pilotage et je vous propose de travailler avec vous, en Commission des finances, sur ce sujet.

M. LE PRESIDENT. - Juste une observation avant de vous proposer - pour que cela ne dure pas des heures – et avant de me retirer, je trouve toujours bizarre dans une collectivité, j'en ai présidées des différentes, que l'on vote contre un CA. Ce n'est pas voter sur des politiques, c'est voter sur des chiffres. Je trouve étonnant.

M. COLOMBIER. - Bien sûr Monsieur le Président, vous allez dire il y a une certaine cohérence mais ces chiffres présentent des politiques précises. Ce n'est pas le Compte comptable...

M. LE PRESIDENT. - Le CA est le Compte comptable. C'est la même chose que le Compte de gestion. Le problème est s'il y avait une différence entre le Compte de gestion du Trésorier et le CA, cela poserait un problème, mais là on est sur des chiffres. Le BS, je vous l'accorde, c'est différent, le BP, mais le CA, je ne comprends pas qu'ici, dans cette maison, on vote contre ou l'on s'abstienne.

M. COLOMBIER. - C'est quand même une photographie de l'exécution de politiques...

M. LE PRESIDENT. - C'est une photographie. On ne vote pas contre une photographie.

M. COLOMBIER. - Qui n'a pas notre aval.

M. LE PRESIDENT. - Oui, mais encore une fois, ce n'est pas compréhensible. Réfléchissez là-dessus.

On a plein de Comptes, encore une fois, c'est de la réglementation comptable, donc il y en a pleins. On vote d'abord les Comptes de gestion qui n'émanent pas de nous, je me tourne vers Jean-Michel MELLIER, ce sont les Comptables publics qui s'expriment là-dessus. Ensuite, ce sont nos services avec les CA, formellement, il faudrait voter par chapitre. Je vous propose de les voter globalement, avec votre accord, parce que sinon, je ne sais pas jusqu'à quand on est là.

Donc si vous êtes d'accord, je propose au premier vice-Président qui va prendre la présidence pour faire voter en mon absence de telle sorte que vous soyez totalement libres...

M. LE PRESIDENT. - J'ai le droit de faire un peu d'humour préprandial.

Je donne la présidence au premier vice-Président.

Le Président Alain Rousset, quitte la séance pour le vote du Compte Administratif.

*Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Gérard VANDENBROUCKE,
Premier vice-président*

M. VANDENBROUCKE. - Mes chers collègues, avant de vous demander de passer au vote, je veux tout de même noter la belle unanimité des uns et des autres, quant au travail qui a été accompli à la fois par les services et par la vice-Présidente en charge de ces dossiers-là. Il me semble que cela méritait d'être souligné et j'ai bien noté que chacun d'entre vous, les uns après les autres, l'avait fait. Il me reste donc à m'associer à ce concert de louanges tout à fait mérité et quand on dit cela, souvent derrière le mot « louanges » il y a un peu d'ironie ou d'humour, là en l'occurrence, il n'y en a pas, c'est vraiment quelque chose de tout à fait remarquable que ce travail de fond, dans les conditions dans lesquelles, qui plus est, il a été accompli. Cela a été redit tout au long de la matinée et je vous remercie de l'avoir fait.

Je vais d'abord soumettre à votre approbation les Comptes de gestion de la Région Nouvelle-Aquitaine, afin que notre Assemblée donne acte au Payeur régional de l'approbation des Comptes de gestion. Le Compte de gestion du Budget principal.

Mes chers collègues, y a-t-il parmi vous, quelqu'un qui ne donnerait pas acte de cette présentation ?

M. VANDENBROUCKE. - Il y a donc unanimité sur la présentation de ce Compte de gestion pour le Budget principal.

N° 2

Vote sur le Compte de Gestion 2016 - Budget principal

L'Assemblée Donne acte

Conformément aux textes, le Président Alain ROUSSET a participé au débat puis a quitté la séance pour les votes

M. VANDENBROUCKE. - Compte de gestion du Budget annexe ARI (recherche et innovation), là encore, il vous est demandé de donner acte sur le Compte de gestion.

J'imagine que là encore il n'y a pas d'opposition ?

N° 2

Vote sur le Compte de Gestion 2016 - Budget annexe ARI

L'Assemblée Donne acte

Conformément aux textes, le Président Alain ROUSSET a participé au débat puis a quitté la séance pour les votes

Je vous en remercie.

M. VANDENBROUCKE. - Le Compte de gestion du Budget annexe des fonds européens, même question, donnez-vous acte quant à ce Compte de gestion ?

J'imagine que oui... et je constate que oui.

N° 2

Vote sur le Compte de Gestion 2016 - Budget ANNEXE Fonds Européens

L'Assemblée Donne acte

Conformément aux textes, le Président Alain ROUSSET a participé au débat puis a quitté la séance pour les votes

M. VANDENBROUCKE. - Le Compte de gestion du Budget annexe régie cinéma, l'Assemblée donne-t-elle acte ?

N° 2

Vote sur le Compte de Gestion 2016 - Budget annexe Régie Cinéma

L'Assemblée Donne acte

Conformément aux textes, le Président Alain ROUSSET a participé au débat puis a quitté la séance pour les votes

M. VANDENBROUCKE. - Je constate qu'elle donne acte.

M. VANDENBROUCKE. - Et enfin, le Compte de gestion du Budget annexe sur la société publique locale production photovoltaïque, l'Assemblée donne-t-elle acte ?

N° 2

Vote sur le Compte de Gestion 2016 –
Budget annexe Société Publique Locale Production Photovoltaïque

L'Assemblée Donne acte

Conformément aux textes, le Président Alain ROUSSET a participé au débat puis a quitté la séance pour les votes

M. VANDENBROUCKE. - L'Assemblée donne acte, ce dont je vous remercie.

M. VANDENBROUCKE. - Je vous propose de passer au vote des Comptes Administratifs 2016, le CA 2016 sur le Budget principal, y a-t-il des oppositions au CA Budget principal ?

Opposition du FN et LR.

Abstention de l'UDI et du MoDem.

N° 2

Vote sur le Compte Administratif 2016 - Budget Principal

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,

CONTRE : Les Républicains-CPNT, Front National

ABSTENTION : Union des Démocrate et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Mme le Guen (non inscrite)

ADOPTÉ A LA MAJORITE

Conformément aux textes, le Président Alain ROUSSET a participé au débat puis a quitté la séance pour les votes

M. VANDENBROUCKE. - Ce CA est donc adopté à la majorité.

M. VANDENBROUCKE. - Sur le CA, le Président a proposé que l'on vote globalement les Budgets annexes, je ne sais pas si l'on respecte totalement la légalité... Respectons la légalité.

M. VANDENBROUCKE. - Sur le CA du Budget annexe recherche et innovation, y a-t-il des oppositions ?

Votes similaires.

N° 2

Vote sur le Compte Administratif 2016 - Budget annexe ARI

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,

CONTRE : Les Républicains-CPNT, Front National

ABSTENTION : Union des Démocrate et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Mme le Guen (non inscrite)

ADOPTÉ A LA MAJORITE

Conformément aux textes, le Président Alain ROUSSET a participé au débat puis a quitté la séance pour les votes

M. VANDENBROUCKE. - Le vote est conforme au vote précédent.

M. VANDENBROUCKE. - Sur le CA du Budget annexe des fonds européens ?

N° 2

Vote sur le Compte Administratif 2016 - Budget annexe Fonds Européens

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,

CONTRE : Les Républicains-CPNT, Front National

ABSTENTION : Union des Démocrate et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Mme le Guen (non inscrite)

ADOPTÉ A LA MAJORITE

Conformément aux textes, le Président Alain ROUSSET a participé au débat puis a quitté la séance pour les votes

M. VANDENBROUCKE. -Votes conformes au vote précédent.

M. VANDENBROUCKE. -Le Budget annexe régie cinéma ?

N° 2

Vote sur le Compte Administratif 2016 - Budget annexe Régie Cinéma

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,

CONTRE : Les Républicains-CPNT, Front National

ABSTENTION : Union des Démocrate et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Mme le Guen (non inscrite)

ADOPTÉ A LA MAJORITE

Conformément aux textes, le Président Alain ROUSSET a participé au débat puis a quitté la séance pour les votes

M. VANDENBROUCKE. - Identique, Budget conforme, vote conforme.

M. VANDENBROUCKE. - Et sur le CA Budget annexe SPL production photovoltaïque, là encore j'imagine que dans le même élan, vous allez voter conformément au vote du Budget principal. Je me trompe ?

Je ne me trompe pas.

N° 2

Vote sur le Compte Administratif 2016 - Budget annexe SPL production photovoltaïque

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,

CONTRE : Les Républicains-CPNT, Front National

ABSTENTION : Union des Démocrate et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Mme le Guen (non inscrite)

ADOPTÉ A LA MAJORITE

Conformément aux textes, le Président Alain ROUSSET a participé au débat puis a quitté la séance pour les votes

M. VANDENBROUCKE. - Je voudrais vous remercier pour ces votes et je vais demander que l'on rappelle le Président pour qu'il vienne à nouveau présider cette séance et que nous passions au point suivant de l'ordre du jour, qui doit être l'affectation du résultat, pour lequel je crois, Andréa BROUILLE va encore sévir.

AFFECTATION DU RESULTAT

Mme BROUILLE. - Oui, mais cette fois-ci pour peu de temps.

Cette délibération a pour objet d'affecter le résultat du CA à la couverture du solde de la section d'investissement et le reliquat à la section de fonctionnement, que l'on retrouve au BS.

M. VANDENBROUCKE. - Monsieur le Président, Madame BROUILLE vient de rappeler l'affectation du résultat. Il vous reste à le faire voter.

*Retour en séance du Président Alain Rousset,
Poursuite de l'ordre du jour sous sa présidence*

M. LE PRESIDENT. - Le CA a-t-il été...

M. VANDENBROUCKE. - Il a été voté à la majorité. Et les Comptes annexes de la même manière.

M. LE PRESIDENT. - Pour un Président, c'est quelque chose de... merci.

M. VANDENBROUCKE. - Votre vœu n'a pas été totalement exaucé mais une partie du vœu l'a été.

M. LE PRESIDENT. - Sur l'affectation des résultats, pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

M. COLOMBIER. - Abstention du FN.

M. LE PRESIDENT. - Abstention du groupe LR, de l'UDI et du MoDem.

Adopté.

N° 3

Vote sur l'Affectation du résultat

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,

ABSTENTION : Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National, Mme Le Guen (non inscrite)

ADOPTÉ L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

RAPPORT D'ACTIVITE 2016 NOUVELLE-AQUITAINE

M. LE PRESIDENT. - Sur le rapport d'activité, ce rapport d'activité a bien été envoyé, on l'a vérifié, sur vos tablettes, vendredi. Je ne sais pas si cela appelle beaucoup de commentaires. Il y a un petit diaporama non ?

L'Assemblée donne acte de la présentation du rapport d'activité ?

N° 4
sur le Rapport d'activité 2016 de la Nouvelle-Aquitaine

L'Assemblée Donne Acte

M. LE PRESIDENT. - Je vous en remercie.

RAPPORT ANNUEL POUR LES AIDES ET REGIMES D'AIDES ECONOMIQUES**- BILAN 2016 -**

M. LE PRESIDENT. - Ensuite, nous avons le rapport annuel pour les aides et les régimes d'aides économiques.

M. UTHURRY. - C'est une délibération assez technique. L'UE prescrit l'obligation, pour les Etats membres, de fournir à cette époque-ci un recensement des aides publiques qui sont versées à l'année N -1, c'est-à-dire que nous parlons ici des aides qui ont été versées en 2016. Le Droit national fait donc obligation aux Régions d'établir un rapport sur ce même recensement, qui doit être produit par les collectivités et leurs regroupements.

Ce rapport, cette année, est marqué par la compétence quasiment exclusive qui est donnée à la Région en termes de développement économique de par la loi NOTRe. Avant le 30 mai, les collectivités et les EPCI doivent donc fournir toutes les informations afférentes à la Région, et je rappelle que cette année, c'est pour 2016. Ce bilan est une occasion pour la Région de réaliser une évaluation de l'action publique, conformément aux objectifs du SRDEII, que nous avons voté il y a quelques mois. Néanmoins, ce rapport donnera toute sa mesure l'année prochaine, lorsque nous traiterons d'une année qui a été à la fois marquée par la mise en route du SRDEII et par la mise en place effective du Règlement d'intervention.

En matière de méthodologie, un courrier a été adressé à tous les regroupements communaux, une plateforme informatique a été mise à leur disposition, et un traitement des données a été effectué.

En termes de bilan, d'une manière très générique - et je vous invite à vous reporter aux annexes - ce bilan est marqué par la part prépondérante qui est accordée à l'innovation, à la recherche, au développement, à l'investissement des PME et également, à l'environnement, puisque 75 % des aides totales qui ont été affectées l'ont été pour le développement économique et pour l'emploi.

Voilà en quelques mots la présentation de ce rapport, pour lequel vous êtes invités à prendre acte.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Y a-t-il des remarques ?

Mme DURRUTY. - Monsieur le Président, mes chers collègues, sur le principe, nous ne pouvons qu'être d'accord avec cette délibération qui, pour la première fois, recense les

aides économiques qui sont dispensées par les différentes collectivités territoriales à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine et ce sur un exercice budgétaire. Cette initiative vise à initier une évaluation de l'action publique en faveur du développement économique et de permettre assurément une meilleure lisibilité des interventions des différentes collectivités, leur évaluation, dans le but de rechercher, nous le souhaitons tous, plus de cohérence et de coordination entre les différents acteurs. Cette initiative va aussi nous permettre – souhaitons-le – un comparatif entre les orientations, les actions et les moyens financiers des collectivités en fonction des différentes Régions françaises, mais aussi bien sûr avec certains autres partenaires européens.

lors, il faut à ce stade, nous l'avons en tête, constater qu'au-delà du fait que nous soyons au démarrage de cette initiative, il faut que le bilan proposé puisse être représentatif et aujourd'hui, celui qui nous est présenté est malheureusement incomplet puisque seulement 9 Départements sur 12 et 14 agglomérations sur 26 ont répondu à la démarche qui a été proposée. Et donc bien évidemment, dans les années à venir et notamment l'an prochain, il faudra être attentif ou prudent quant aux comparatifs qui pourront être faits à partir de ces chiffres - nous l'avons vu en Commission Monsieur UTHURRY - qui méritent d'être complétés.

Quoi qu'il en soit, sur les 143 M€ attribués en net économique, la grande majorité sont attribués par la Région puisque ce sont 128 M€ que la Nouvelle-Aquitaine a affectés. Le détail que nous avons regardé avec beaucoup d'attention, montre une part prépondérante des aides aux PME du secteur industriel notamment, concernant l'innovation, la recherche et le développement, et aussi l'investissement, et c'est vrai que la part des montants attribués aux TPE et aussi aux entreprises artisanales, reste insuffisante à nos yeux. En tout cas, elle doit être améliorée puisqu'au total, il y a 21 bénéficiaires d'aide à la création ou à la reprise d'entreprise artisanale qui ont été aidés cette année 2016 au regard des chiffres et du bilan qui est adressé, dont 13 directement par la Région Nouvelle-Aquitaine, ce qui représente un montant de 103 227 €, soit 0.07 % des aides totales accordées, à mettre en regard bien sûr de la structure de nos entreprises.

Pour terminer, nous souhaitons profiter de cette délibération pour vous demander, Monsieur le Président, quel est l'état d'avancement de la contractualisation en cours entre la Région et les intercommunalités, les EPCI, concernant la mise en œuvre du SRDEII ? Puisque nous étions convenus que l'objectif était qu'à mi-année 2017, cette contractualisation puisse être largement entamée et c'est vrai qu'à aujourd'hui, aucune délibération dans ce sens n'a été prise et donc pouvez-vous nous en dire un peu plus sur l'état d'avancement de cette contractualisation.

Je vous remercie.

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président, très rapidement, je reprendrai quelques réflexions de l'orateur qui m'a précédé. L'UE nous oblige, comme Etat membre, à établir un rapport qui recense les aides attribuées chaque année sur le territoire de la Région. Là encore, l'Europe impose et l'Etat obéit, mais pour une fois, la disposition n'est pas si mauvaise. En effet, ce bilan annuel non seulement concerne l'institution régionale, mais aussi les Départements, les EPCI et la métropole bordelaise. De plus, il permet d'avoir un bilan de notre action en matière d'aides économiques et de pouvoir ainsi rectifier, affiner ou réorienter a posteriori ces dernières, et tracer des perspectives pour les années à venir. Pour 2016, c'est donc une première, un bilan incomplet car la comptabilisation n'est pas à la hauteur pour pouvoir faire une analyse affinée des aides accordées. En effet, cela a été dit, seuls 9 Départements sur 12 ont répondu à notre demande et 14 agglomérations sur 26.

Que voit-on pour 2016 ? Je reprendrais le texte, que la Région a mandaté 128 M€ d'aides, soit 89 % du total des collectivités sur le territoire régional, les Départements 7 M€, soit 5 % de ce global, et les communautés de communes près de 8 M€, donc 6 %. La part belle des aides va en effet à la recherche, l'innovation et le développement, pour 60 M€, c'est 43 %. L'aide aux PME pour 22 M€, soit moins de 16 %, n'est pas à la hauteur sur l'existant économique qui, ne l'oublions pas, est le principal créateur d'emplois, faiblesse à nos yeux surtout d'aides sur les TPE. Aide aux PME qui ne peut pas se résumer à de l'assistanat, du reste ce que les entreprises ne réclament pas, en revanche, l'action de la Région s'effondre dans le bilan des aides en direction de la formation générale (0.6 %) ainsi que de l'emploi (0.3 %). En ce qui concerne la formation, n'oublions pas qu'il y a pour cela des lignes et des crédits dédiés. Les aides de minimis viennent malgré tout remonter un peu le niveau d'aides aux entreprises à 23 % (33 M€), ce qui, avouez-le, n'est pas en rapport avec le nombre et le potentiel auxquels notre Région devrait tendre. Je rappelle que la règle de minimis est une règle européenne pour encadrer le fonctionnement des aides aux entreprises, là aussi, un cadre de plus, les entreprises ne peuvent pas bénéficier de plus de 200 000 € d'aides publiques pour une période de trois exercices fiscaux successifs.

Nous prenons donc acte de ce premier mais incomplet bilan. Nous aurons, l'année prochaine, une vision plus nette des aides au service notamment des entreprises, donc de l'emploi régional. Nous vous demandons de faire tout pour que tous les Départements puissent donner leur vision exacte d'aide, ainsi que toutes les collectivités de notre Région, pour que nous puissions avoir une vision exacte et qui puisse être utile aux entreprises, donc à l'emploi régional.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Une précision pour que l'on arrête ce débat, 90 % des aides vont aux TPE et aux PME. Quand Jacques COLOMBIER dit : il n'y a que 25 M€ pour les PME, ce n'est pas suffisant, c'est uniquement de l'investissement productif. Nous ne pouvons intervenir en investissement productif qu'auprès des PME et TPE, c'est-à-dire les nouvelles machines, mais la R&D, sur laquelle on a plus de liberté, va principalement aux PME aussi, mais nous permet d'aller dans des projets collaboratifs ETI-PME, voire grands Groupes-PME. Il faut consolider tout cela et être très attentif.

Sur le montant TPE, par définition, quand vous aidez une PME qui, cela va être le cas par exemple, je parlais de Mécafi à Châtelleraut, pour lequel on a fait un spot au Bourget avec le maire de Châtelleraut, Monsieur ABELIN. Cela va être une grosse opération, qui est une opération plus R&D, je crois qu'il y a une aide quasiment de 400 000 €, Bernard, qui va être attribuée à l'entreprise, c'est une PME, c'est dans le domaine des technologies additives, mais ce sera inscrit dans la partie R&D et innovation. Je vous rappelle que l'on a fait faire une étude au niveau du Conseil Régional, avec l'université de Sciences Economiques, pour voir la pertinence de l'aide auprès des PME dédiée à la R&D et à l'innovation. Ce que l'on observe d'une manière systémique est que quand on aide une PME en R&D, cette PME, dans les cinq-six ans qui viennent, double l'emploi. Elle ne double pas l'emploi de chercheurs, elle double l'emploi tout court dans l'entreprise. L'efficacité de l'aide par l'innovation ou la R&D à une PME est spectaculaire. Donc prenons, pour ne pas avoir de faux débat, cette analyse comme ceci.

S'il n'y a pas d'autres interventions...

Sur les conventions, et je laisserai à Bernard le soin de répondre, on en fait passer quatre à la prochaine CP, il y en a 14 qui sont en cours, donc les choses se mettent en place. Les conventions agricoles avec les Départements vont un peu plus vite parce qu'il y a 12 Départements, etc. mais là-dessus... Et nous aurons aussi, pour aller plus vite auprès des PME, auprès des TPE notamment, une convention avec des organismes territoriaux (Chambres consulaires, ADI, etc.) de telle sorte que nous puissions toucher ces petites structures particulièrement.

M. UTHURRY. - J'avais moi-même attiré l'attention en Commission sur le fait que les réponses n'étaient pas complètes mais que l'an prochain, nous aurons une lecture plus précise puisque ces réponses seront de fait obligatoires, du fait des conventions que nous aurons signées cette année et du fait de l'application du SRDEII.

Sur le reste des questions, le Président a répondu précisément, je crois.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

L'Assemblée nous donne acte de ce rapport annuel ?

N° 5

sur le « Rapport annuel pour les aides et régimes d'aides économiques – bilan 2016 »

L'Assemblée Donne Acte

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017

M. LE PRESIDENT. - Sur le BS, Andréa, c'est une présentation transparente mais « hip-hop », rapide, synthétique.

Mme BROUILLE. - Oui, surtout que j'ai eu l'occasion de la présenter dans toutes les Commissions donc vous rappeler simplement que la Région dispose d'un montant de ressources de 94 M€, constitué par l'essentiel de l'excédent net que nous avons vu sur le CA 2016 à hauteur de 57 M€, des ajustements de recettes pour un total de 24 M€, parallèlement, des annulations de dépenses prévues au BP pour un montant de 13 M€. Parallèlement à ces recettes, des dépenses supplémentaires qui vous sont proposées d'un montant de 41 M€, qui représentent 1.33 % du BP 2017. Ces dépenses supplémentaires peuvent être classées en trois catégories :

- La première, des actions nouvelles de solidarité en faveur de l'agriculture, des territoires et du complément du plan « 500 000 formations », avec 2 M€ supplémentaires suite à la seconde épizootie de la crise aviaire, 3 M€ en faveur des sinistres dans le secteur viticole et arboricole pour les conséquences du gel du printemps, 1.5 M€ pour la programmation sur les fonds européens des affaires maritimes et de la pêche, et 1.5 M€ supplémentaires pour l'accompagnement des industries agroalimentaires pour l'ex-territoire Poitou-Charentes. 11 M€ pour l'économie territoriale dans le cadre du transfert des compétences des aides économiques à destination des TPE, c'est un lancement d'appel à projets sur trois ans. Et puis le complément d'un montant de 14 M€ sur le plan « 500 000 formations ».

- La deuxième catégorie qui vous est proposée, des dépenses relatives aux actions déjà engagées ou à caractère règlementaire, il y aura 11 M€ pour la conciliation du TER Aquitaine, 3 M€ sur le forfait d'externat 2017 et 2.5 M€ pour résorber progressivement les stocks d'engagement pour le FRIL digues.

- Et dernière proposition de dépense supplémentaire, correspondant à 2.2 M€ pour la modernisation de l'Administration. On y retrouve le projet de dématérialisation des subventions, un développement de projet d'outils collaboratifs et aussi le projet transport.

Sur la base de ces 94 M€ de ressources disponibles et ces 42 M€ de dépenses nouvelles, il vous est proposé d'employer la différence, soit 53 M€, à la diminution de l'inscription prévisionnelle de l'emprunt que nous avons votée au BP 2017 et qui était de 633 M€, et qui est ramenée, après ce BS, à 580 M€.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Qui souhaite intervenir ?

M. DE LACOSTE-LAREYMONDIE. - Merci Monsieur le Président. Vous soumettez donc au vote le BS 2017, afin d'y intégrer l'excédent net du CA 2016 et de nous exposer des aménagements marginaux au BP 2017 (dépenses nouvelles, ajustements de recettes, annulations de crédits). Nous vous demandons, Monsieur le Président, de voter chapitre par chapitre ce BS.

M. LE PRESIDENT. - C'est ce que je fais systématiquement. Votre demande est étonnante.

M. DE LACOSTE-LAREYMONDIE. - Excusez-moi.

En l'espèce, nous voterons favorablement les chapitres Enseignement, eu égard au forfait externat notamment, Action économiques, eu égard aux aides et crédits versés aux agriculteurs et ostréiculteurs d'une part, et du dispositif d'aides aux créateurs et repreneurs, d'autre part. En revanche, nous voterons contre le chapitre Transport car nous sommes opposés à l'inscription d'une AP de 4.54 M€ concernant la ligne ferroviaire Pau-Canfranc. Nous voterons également le chapitre Aménagement du territoire, eu égard aux fonds débloqués pour la fin des travaux de construction des digues en Charente-Maritime. En revanche, au sein de ce chapitre, nous nous opposerons, comme toujours, au volet politique de la ville, dont nous estimons plus que jamais qu'il s'agit là d'un véritable Tonneau des Danaïdes, sans la moindre efficacité. Nous nous abstiendrons sur l'ensemble des autres chapitres, ainsi que sur le vote global de ce BS.

Je vous remercie Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Monsieur DE LACOSTE-LAREYMONDIE évoque ce dossier-là, nous avons eu une réunion la semaine dernière, à laquelle la Région était représentée, sur le montant des travaux pour les digues, suite à Xynthia. La Région était engagée au départ pour 27 M€ et nous ajoutons 12.3 M€, donc c'est un effort considérable de la nouvelle Région sur ce projet-là.

M. D'AMECOURT. - Monsieur le Président, mes chers collègues, avant de commenter le BS, je me permets de rappeler quelques éléments de contexte du Budget général. Le montant du BP s'élevait à 3.093 milliards d'euros, 2.089 milliards d'euros en fonctionnement, 1.004 milliards d'euros en investissement, 633 M€ de recours à l'emprunt et 227 M€ d'épargne brute. Vous vous étiez donné trois objectifs, qu'Andréa BROUILLE a rappelés ce matin et qui n'étaient pas respectés dans le BP 2017 : des dépenses d'investissement

égales à au moins 35 % du Budget, un taux d'épargne brute minimal de 20 %, une capacité de désendettement inférieure à 7 années en 2021.

Lors du débat des Orientations Budgétaires 2017, vous aviez affirmé aussi vous être fixé trois exigences pour limiter les dépenses de fonctionnement, sanctuariser certaines dépenses de fonctionnement, baisser de 2 % d'autres dépenses et limiter au-deçà de 2 % les hausses de charges de personnel. Nous avons bien relevé que ces exigences n'étaient pas non plus réellement respectées au moment du vote du Budget.

Dans ce contexte, quel progrès observons-nous dans ce BS 2017 ? Sur l'équilibre général du Budget, le fonctionnement progresse encore de 33 M€, nous constatons que le rapport investissement sur fonctionnement se déséquilibre un peu plus en faveur des dépenses de fonctionnement. Cela dégrade la part d'investissement dans le Budget à 32.37 % et il nous éloigne de l'objectif de 35 % que vous vous êtes vous-même fixé. Ce sera la première raison de notre vote contre ce BS.

Sur les recettes 2017 du BS, elles s'élèvent à 23.68 M€, essentiellement des recettes de fonctionnement. Trois recettes nouvelles sont importantes :

- La fiscalité directe (+ 8.19 M€ correspondant à l'ajustement du produit de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises). Je précise ici, mes chers collègues, que l'assiette de la CVAE est à quelque chose près la même que celle de la TVA. La Région touche donc déjà une fraction de la TVA et cela ne date pas des promesses sans lendemain de Manuel VALLS. La CVAE est donc une recette aussi dynamique que la TVA et pour cause, c'est la même assiette fiscale. Pourtant, on n'entend jamais dire que la CVAE est un impôt sur la consommation alors que c'est le procès que l'on fait souvent à la TVA. La CVAE et la TVA sont les deux phases d'un même impôt, la partie visible pour l'un et la partie cachée pour l'autre. La CVAE est considérée comme une charge d'exploitation pour les entreprises, alors que la TVA ne l'est pas. Les deux sont pourtant payées par les entreprises, je n'ai jamais, en tant que consommateur, fait un chèque de TVA, ce qui arrive très régulièrement aux entreprises. Ces deux impôts sont des taxes sur la valeur ajoutée et la valeur ajoutée est une fraction du PIB. Ce sont des taxes sur la croissance, quand la croissance baisse, elles baissent, et quand la croissance progresse, elles progressent, ce qui nous arrive en ce moment. L'augmentation de la CVAE est directement liée à la croissance de la Région Nouvelle-Aquitaine et si nous voulons faire que la CVAE progresse, il faut nous donner comme objectif la croissance de notre Région, n'en déplaise aux tenants de la décroissance, dont un certain nombre de représentants dans cet hémicycle.

- La fiscalité indirecte (+ 7 M€ du produit des cartes grises). L'assiette de cette taxe est donc elle aussi dynamique. Elle est liée à l'accueil de nouvelles populations, au caractère

très rural de notre grande Région, où la voiture est le seul moyen de transport. Cette nouvelle hausse plaide pour la solution que nous proposâmes alors, à savoir le lissage des taxes sur les cartes grises sur la taxe moyenne de l'ancienne Région, plutôt que sur l'augmentation des taxes au niveau de celle la plus haute. Voilà bien la seconde raison de notre vote contre le BS : votre propension à augmenter les taxes au lieu d'agir sur les dépenses de fonctionnement. C'est vrai que l'un est tellement plus facile à faire que l'autre. Je rappelle que taxer la voiture est taxer les zones rurales, c'est ce que s'apprête à faire le Gouvernement d'Emmanuel MACRON, en alignant la fiscalité du diesel sur la fiscalité de l'essence. Nous aurions préféré le contraire. Augmenter les taxes est ce que s'apprête à faire la nouvelle majorité nationale, augmentant la CSG pour tous. Vous êtes toujours les mieux-disant en termes d'augmentation de la fiscalité, et toujours les moins-disant en termes d'économies sur le fonctionnement. Vous avez même réussi à convertir quelques Républicains puisque le Ministre des finances, Bruno LE MAIRE, issu de nos rangs, disait il y a quelques jours qu'il souhaitait réduire la dette de la France et que pour y arriver, il se donnait un objectif de déficit annuel. Réduire la dette avec un objectif de déficit annuel, voilà bien un tour de magie.

Je m'écarte un peu de mon sujet mais je le fais aisément car je sais qu'ici, personne ou presque, n'en prendra ombrage puisque nous sommes tous, à quelques exceptions près, depuis les élections législatives, dans l'opposition. Non, pas tous, un scoop, Monsieur le Président nous a annoncé ce matin qu'il était « en marche » avant de rectifier en disant qu'il était venu « à pied ». Quelques Ecologistes auraient rejoint la République En Marche, les amis de François DE RUGY et de Barbara POMPILI, le Parti Radical de Gauche peut-être, qui l'a soutenu sans doute, le MoDem bien sûr, mais le MoDem de la Gironde résiste, j'ai entendu dire qu'à l'UDI, au PS, vous Monsieur le Président, non ? Quelques cas isolés, bien bien. « M'enfin » comme disait Gaston LAGAFFE, la majorité d'entre nous est désormais dans l'opposition. Mais revenons à nos moutons.

Je n'aurais pas dû parler de « moutons » puisqu'aujourd'hui, « moutons » est connoté depuis ces élections de la REM. Donc revenons à nos oignons. Ainsi, en 2016, la Région a perçu 6 M€ supplémentaires sur les cartes grises et en 2017, elle table sur 7M€ supplémentaires, ceci pénalisant les automobilistes, essentiellement, je le répète, dans les zones rurales ou mal desservies par un moyen de transport en commun. In fine, cette taxe prélevée sur les automobilistes des zones rurales (taxe sur les cartes grises, taxe sur le carburant, augmentation de la fiscalité sur le diesel) servent à payer les transports en commun des urbains. C'est en quelque sorte l'aménagement du territoire à l'envers.

Le plan « 165 000 formations », versement du premier acompte de 7.16 M€, cette recette n'a pu être intégrée dès le BP. L'excédent de clôture du CA 2016 (57.10 M€), notons

à ce sujet 15 M€ de recettes non enregistrées de l'ex-Région Poitou-Charentes, qui n'avaient pas été inscrites sur le CA 2015. Cette somme est à retrancher des 111 M€ de dépenses non inscrites, dont on parle souvent dans cet hémicycle, il convient de le signaler. À propos de ces 111 M€ de prêts structurés, du non recours au fonds de soutien, des signatures sans délégation, je vous informe, chers collègues, du nouveau dépôt d'un mémoire pour notre Groupe auprès du Tribunal Administratif « Pour agir au nom de la Région ». En effet, vous avez sans doute vu dans la presse que le Tribunal avait estimé, dans un premier temps, que notre mémoire ne contenait pas de refus explicite de la Région d'agir en justice, condition sine qua none pour permettre à notre groupe de pouvoir le faire au nom de la Région. Mais entre temps, nous avons reçu une lettre explicite du Président, nous avons donc, plutôt que de faire appel de cette décision, redéposer un nouveau mémoire, lundi dernier, avec la lettre explicite de refus du Président. Gageons que cette fois-ci, le Tribunal Administratif nous donnera l'autorisation d'agir en justice au nom de la Région, ce qui donnera plus de poids à notre démarche.

Les RAR en dépenses de fonctionnement (10.4 M€) l'annulation d'inscription d'emprunts (52.78 M€) ramenant la ligne à 580.6 M€. Il ne s'agit nullement de désendettement, mais d'une simple écriture comptable, l'emprunt étant la ligne d'ajustement du BP de l'année, il est souscrit en fonction de l'état des réalisations de crédits. Pour mémoire, en 2016, sur les 677 M€ d'emprunts inscrits, 259 M€ n'ont pas été réalisés.

Sur les dépenses du BS 2017, 41.25 M€, les dépenses nouvelles ne représentent qu'1.33 % du BP, on l'a dit, et ne concernent que les actions nouvelles et de solidarité en faveur des territoires et des filières en difficulté. Les dépenses d'investissement pour 7.70 M€, deux secteurs sont principalement à signaler en crédits de paiements : les plans d'action de prévention des inondations, vous venez d'en parler, crédits de 2.5 M€ pour couvrir les demandes de paiement de sept PAPI qui concernent majoritairement le recul du trait de côte en Aquitaine et la submersion de la côte de Charente-Maritime. À ce sujet, nous pensons, comme le CESER, qu'il est important d'engager une réflexion prospective sur la réalisation et l'entretien des digues de protection dans la durée et à plus long terme sur les stratégies de gestion du trait de côte. Signalons à cette occasion que nous sommes très inquiets du désengagement de l'Etat sur l'entretien des digues qui bordent nos fleuves. Le transfert de cette compétence via la GEMAPI aux communautés de communes qui bordent lesdits fleuves, est tout simplement de l'inconscience nationale. Les Parlementaires qui ont voté cela risquent fort de le regretter très rapidement, sans la puissance de l'Etat, des catastrophes sont prévisibles.

L'action économique dans le secteur agricole, avec des crédits de 3.4 M€, dont une somme pour la crise aviaire, une somme pour l'ostréiculture, une somme pour

l'agroalimentaire, une somme pour le gel du vignoble et de l'arboriculture. Signalons aussi des gels dans des filières moins connues comme la culture de myrtilles dans les Landes, ou les fruits et légumes. Nous soutenons tout cela Monsieur le Président, 3 M€ pour intervenir sur les conséquences du gel dans le vignoble est bien évidemment une mesure nécessaire. Mais 3 M€ seront-ils suffisants, eu égard aux premières estimations des dégâts chiffrés à plusieurs centaines de millions d'euros ? Sans doute faudra-t-il y revenir car les conséquences du gel ne se feront sentir que dans quelques mois, lorsque les productions viendront à manquer pour livrer les clients. A l'heure actuelle, les viticulteurs entretiennent leurs cultures comme si le gel n'avait pas existé, à une différence près : il n'y a pas de fruit. Dans quelques mois, les conséquences du gel seront doubles : un manque cruel de chiffre d'affaires, qui entraînera un manque cruel de trésorerie, auquel il conviendra de pallier par des crédits de trésorerie. La Région s'apprête à proposer de prendre en charge toute ou partie des intérêts. C'est un premier pas.

Ensuite, il faudra rembourser les crédits, cela ne pourra se faire que par une augmentation des marges des exploitations. Sans le chiffre d'affaires, les crédits de trésorerie ne pourront pas être remboursés. Sans une vision claire de l'évolution du chiffre d'affaires après le désastre, les banques n'accorderont pas de crédits de trésorerie. Une perte de clientèle, c'est plus grave car un certain nombre de nos clients ne seront pas servis, avec le risque de ne pas les retrouver ensuite, comme c'est tout le vignoble européen qui a été touché par le gel, le risque est de voir entrer en Europe des vins du nouveau monde. Comment organiser la parade sur le marché français ? Certainement en associant à notre réflexion ceux qui commercialisent la plus grande partie de nos produits aujourd'hui : la grande distribution, la restauration. La Région, avec les interprofessions, peut être à l'initiative.

Sur le moyen terme, il convient de soutenir et d'améliorer le volume complémentaire individuel. En 2016, les récoltes de raisin étaient abondantes et de qualité, mais comme elles étaient trop abondantes, une partie de ces récoltes, pourtant qualitative, a été détruite dans nos distilleries. En 2017, cette récolte détruite aurait permis de remplacer la récolte manquante, c'est le principe du VCI. Cela existe, mais il doit être amélioré et assoupli pour plus d'efficacité. Il convient aussi d'améliorer le fonctionnement des assurances récoltes, notamment celles prônées et financées par l'Europe et FranceAgriMer, il s'agit de l'assurance « aléas climatiques ». Cette assurance est basée sur la valeur de la récolte moyenne des cinq dernières années, à laquelle on retire la meilleure et la moins bonne. C'est ce que l'on appelle la moyenne olympique, or, les aléas climatiques se sont multipliés ces cinq dernières années, la grêle, la coulure, le millerandage, le gel, l'année 2016, année d'abondance, est retirée de la moyenne. La valeur assurée est faible et s'ajoute une

franchise de 25 %. Résultat, l'assurance est inopérante, inefficace, et de nombreux professionnels, pourtant assurés, n'auront, dans les faits, que leurs yeux pour pleurer. De nombreuses exploitations sont en danger, le compte à rebours a démarré, avec elles de nombreux métiers de service autour de la filière : la production de verre et de carton, la production d'étiquettes, la production de produits œnologiques, l'œnologie, les courtiers, les négociants.

Pour le futur, notre sentiment est qu'il faut porter sur les fonds baptismaux un compte épargne « aléas climatiques et économiques », qui permette à chaque exploitation d'épargner en cas de bonne récolte, l'épargne passe alors en charge d'exploitation et de débloquent cette épargne en cas d'aléas climatiques et économiques, les sommes débloquées passent alors en produit d'exploitation. Cela vaut pour toutes les filières agricoles et permettra à chaque exploitant de disposer d'une épargne de précaution. Les deux risques auxquels est soumise l'agriculture aujourd'hui sont la mondialisation des cours et les fléaux climatiques. Prenons donc le taureau par les cornes et équipons chaque exploitation afin qu'elle puisse affronter ces risques, comme un marin affronte la tempête ou un pompier affronte l'incendie. J'adresse cette proposition à nos nouveaux gouvernants, à nos nouveaux Parlementaires, dont certains siègent ici. L'agriculture a besoin d'un véritable outil d'assurance qui, à la différence des outils actuels, fonctionne en cas de crise. L'agriculture est la première richesse de notre Région, nous pouvons donc être ensemble les promoteurs de cette proposition. Elle vaut pour toutes les filières agricoles.

J'ai été très long sur ce sujet des calamités agricoles, mais depuis quelques années, nos filières sont touchées les unes après les autres et notre Région est la plus grande Région agricole d'Europe. Je sais aussi que notre Région a été chargée par l'ARF de réfléchir à la PAC de 2020. Elle est, en quelque sorte, chef de file des Régions de France. Nous souhaitons, Monsieur le Président, apporter notre pierre à cet édifice.

Puis, nous avons de nouvelles dépenses de fonctionnement, 33.54 M€, quatre secteurs sont principalement à signaler en crédits de fonctionnement : la formation professionnelle avec le plan « 165 000 formations » 2017, dans le prolongement du plan 2016 des « 500 000 formations ». Ainsi, pour 2017, sur le plan « 165 000 formations », la Région va devoir régler un premier versement de 14.3 M€, alors que l'Etat ne lui reversera, dans un premier temps, que 7.16 M€. Elle fera donc l'avance et nous ne comprenons pas que l'Etat fasse sa trésorerie sur le dos des Régions. Pour rappel, nous avons vu au CA 2016 un décalage de paiement de l'Etat sur le plan « 500 000 formations », le report du financement de 29 M€, l'Etat n'a versé seulement que 18 M€ sur les 47 M€ qui étaient inscrits au BP. Ainsi, un nouveau plan de 165 000 formations démarre alors que le précédent plan de 500 000 formations n'est même pas financé par l'Etat dans les conditions

qui étaient fixées. On ne nous enlèvera pas de l'idée que ce plan « 500 000 formations », réalisé à la hâte, avait comme objectif de faire baisser les statistiques du chômage. C'est bien dommage, car la formation est une discipline noble, utile, indispensable. Sur la formation, nous nous réjouissons que la Commission d'évaluation des politiques publiques et vous-même ayez retenu comme sujet, pour les trois années à venir, l'évaluation des systèmes d'orientation de formation et d'accès à l'emploi.

Sur les transports TER d'Aquitaine, des crédits de 12.62 M€, dont 11 M€ sur 2017, pour solder la procédure de conciliation entre la SNCF et l'ex-Aquitaine sur la convention d'exploitation des TER, la SNCF réclamant 80 M€. La conciliation a été actée à hauteur de 33 M€, qui seront réglés sur trois ans, par tranche de 11 M€ annuels. Tout cela ne nous satisfait pas car cela ne marche pas. Sur le sujet des transports, nous souhaitons que le « paquet » soit mis sur les TER et les transports du quotidien, notamment dans la nouvelle page qui s'ouvre avec le TGV qui n'est qu'à deux heures de Paris. Nous en avons souvent parlé ici, l'arrivée des bus dans l'escarcelle de la Région doit nous permettre aussi de revoir complètement les lignes de rabattement des zones rurales vers les gares TER. Nous devons avoir en ligne de mire la liaison entre les bassins de vie et les bassins d'emploi.

Pour l'enseignement privé, des crédits de 3 M€ pour revaloriser l'enveloppe budgétaire consacrée au forfait externat, suite aux disparités constatées entre les traitements appliqués sur les trois anciennes Régions.

Pour les services généraux enfin, des crédits d'1.7 M€, dont 1.4 M€ consacrés au système d'information de la Région. Nous avons un besoin criant de numérisation, les progrès que nous pouvons accomplir dans ce domaine sont révolutionnaires.

Annulation de crédits de paiement, nous relevons les trois programmes essentiellement concernés : l'annulation d' 1.26 M€ à cause du retard dans le programme des travaux des passages à niveaux, sur les infrastructures ferroviaires, l'annulation de 2.9 M€ de crédits pour le report de la signalisation Saintes-La Rochelle, et puis annulation de 3 M€ de crédits liés au retard dans le vote du nouveau Règlement intérieur pour l'action économique et la performance industrielle.

Voilà mes chers collègues, Monsieur le Président, pour conclure. Le groupe LR-CPNT votera contre ce BS, sans suspense, car les recettes fiscales sont en hausse par l'augmentation de la fiscalité en 2016, et nous aurions préféré moins de hausses de taxes et plus d'économies de fonctionnement. Pour appeler à la vigilance de cette Assemblée sur la hausse des dépenses de fonctionnement, sur la dégradation du ratio investissement sur fonctionnement, et sur la non tenue des objectifs que vous avez vous-mêmes définis à

l'occasion du débat d'OB, pour manifester contre l'attitude de l'Etat qui contraint la Région à faire l'avance du plan « 165 000 formations », qu'il a décidé.

Enfin, chers collègues, Monsieur le Président, vous l'aurez compris en m'écoutant, notre groupe soutient un certain nombre des actions mises en place par votre majorité. Faut-il pour autant que notre groupe soit rebaptisé « Les Constructifs » ? Nous ne le croyons pas. Majorité, opposition, chacun à sa place et les moutons seront bien gardés. Comme l'avait dit un certain François BAYROU, refusant de rejoindre l'UMP d'Alain JUPPE le jour de sa création, c'était à Toulouse : « le jour où nous penserons tous la même chose, c'est que nous ne penserons plus rien ». Certains nous expliquent aujourd'hui que ce jour est arrivé, nous ne le pensons pas. Refusons la pensée unique et marquons nos différences, elles sont gage de progrès. Et puis comme le disait Roselyne BACHELOT : « dans la majorité, c'est ferme ta gu***e, dans l'opposition, c'est cause toujours ». A nous le verbe !

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Merci cher Yves D'AMECOURT.

M. TARIS. - Monsieur le Président, chers collègues, avec 94 M€ de recettes nouvelles, 41 M€ de dépenses supplémentaires, une différence affectée à la réduction de l'emprunt pour 53 M€, ce BS ne représente qu'un ajustement à la marge de notre prévision, puisqu'il ne représente qu'1.33 % du BP. Côté recettes, saluons notamment l'annonce des 8.2 M€ de recettes supplémentaires liées à la CVAE, que l'on peut raisonnablement qualifier de signal encourageant pour le dynamisme de l'économie régionale. Tant mieux.

Côté dépenses, commençons tout d'abord aussi par nous féliciter de l'agilité dont vous faites preuve en réorientant des crédits du chapitre de l'action économique vers des mesures d'urgence notamment en faveur des agriculteurs victimes d'une nouvelle crise aviaire dans la filière des palmipèdes à foie gras, à hauteur de 2 M€, et les agriculteurs et en particulier viticulteurs victimes du gel en avril dernier, 3 M€ là-dessus. Evidemment, cela va dans le bon sens mais cela vient d'être rappelé, on est face à un enjeu important et probablement beaucoup plus important en volume financier pour les professionnels concernés. Il faut donc prendre ces mesures comme un premier pas, mais nous serons vraisemblablement appelés et sollicités à nouveau sur ce sujet et c'est bien légitime.

On notera également les crédits de paiement ouverts pour finaliser des opérations déjà engagées dans le cadre des fameux PAPI (Programmes d'Action et de Prévention des Inondations) en Charente-Maritime, d'accord, dont acte, mais il faudra aller beaucoup plus loin sur cette question du littoral, le CESER l'a relevé dans ses avis, tant sur le CA que sur le BS, on a une vraie problématique « littoral » dans cette Région, qui compte des centaines de kilomètres de côtes. Je pense que l'épisode météorologique de la semaine dernière n'a

échappé à personne, il est là pour nous rappeler que nous allons bien sûr vers des mutations environnementales qu'il va falloir anticiper et s'il y a bien une collectivité qui doit être en première ligne sur le sujet, c'est la Région Nouvelle-Aquitaine, nous l'avons déjà dit en particulier lors de la discussion sur le contrat de plan et nous voulons le redire avec force aujourd'hui.

Nous avons également la question de l'accompagnement des créateurs ou repreneurs d'entreprises dans le cas des personnes sans emploi, compétence de l'Etat transférée aux Régions par la loi NOTRe, des crédits ouverts à hauteur de 11 M€, nous nous en félicitons parce que l'entrepreneuriat constitue une alternative intéressante pour l'emploi, à condition bien sûr de prévoir un accompagnement qualitatif tout au long du processus de création de l'entreprise.

Là où notre groupe se montrera très critique, en revanche, Monsieur le Président – et vous n'en serez pas surpris – c'est sur le chapitre « transport », avec en particulier les 4.5 M€ d'inscrits en AP pour le financement de nouvelles études sur la non moins fameuse ligne Pau-Canfranc, dans l'attente de l'accord d'un éventuel financement par l'UE, nous le disons clairement, nous ne sommes pas en phase avec cette démarche, c'est ma collègue Monique SEMAVOINE qui aura l'occasion de l'exprimer tout à l'heure, à l'occasion de la discussion de ce BS par chapitre. Toujours sur les transports, nous notons l'aboutissement des négociations avec la SNCF, exploitant du service TER, suite au litige engagé par la Région du fait de la mauvaise qualité de service. Cela nous engage à inscrire cette année 11 M€ en CP-AE, sur ce point, nous sommes tout à fait solidaires des efforts de négociation difficiles que vous engagez auprès de la SNCF, il ne faut rien lâcher pour la qualité de service des usagers.

Et puis un point, Monsieur le Président, sur lequel nous voudrions être très clairs, très explicites, et vous adresser un satisfecit, auquel nous associons d'ailleurs votre vice-Président Jean-Louis NEMBRINI, sur un sujet qui nous tient à cœur et nous le disons très clairement, j'allais dire sans complexe, c'est la question de l'enseignement privé et du forfait d'externat versé pour les élèves des lycées privés. Il y a un accord trouvé avec l'enseignement catholique qui consiste notamment, si j'ai bien compris, à redéployer de l'aide d'investissement vers du forfait d'externat – je vous vois opiner du chef Monsieur le vice-Président – donc il n'y a qu'à se féliciter d'avoir trouvé un accord en bonne intelligence. On sait que l'on avait trois situations très différentes, très disparates selon les anciennes Régions, une chose est sûre et nous voulons le dire très clairement et vous rendre hommage sur ce sujet Monsieur le Président, vous avez toujours fait preuve de la plus grande ouverture et de la plus grande équité dans le traitement de ce dossier, et c'est important parce qu'il y a effectivement des statuts d'établissements qui sont différents, mais tous

participent au même objectif qui est la formation dans les meilleures conditions des jeunes aquitains.

Enfin, et ce sera mon dernier point, permettez-nous d'exprimer, une fois encore, notre inquiétude quant au climat social et au bien-être des agents dans ce long contexte de réorganisation administrative liée à la fusion. Ce BS prévoit 200 000 € au titre de l'accompagnement au changement, mais nous voyons ici et là se succéder des départs de directeurs ou DGA, nous avons l'écho de personnels en sous-régime ou en sur-régime, aux missions parfois floues ou isolées géographiquement, ou encore soumis à d'importants déplacements. Certes, une fusion n'est jamais confortable sur le plan humain mais à 18 mois de son démarrage, nous aimerions plutôt recevoir des signaux d'apaisement et de clarification. La Ressource humaine, nous en sommes tous convaincus, n'est pas une charge, elle est notre bien le plus précieux pour la qualité pérenne de nos services aux citoyens et tôt ou tard, le malaise du personnel finit par se faire sentir sur la performance d'une collectivité. C'est donc un sujet sur lequel nous devons faire preuve de la plus grande vigilance pour que nous réussissions également sur ce plan-là, la grande Région Nouvelle-Aquitaine.

Voilà Monsieur le Président, chers collègues, les observations que nous souhaitons faire sur ce BS et qui nous amèneront, nous-mêmes groupe MoDem et apparentés, mais je veux également dire que c'est la position de nos amis du groupe UDI - puisque Jean DIONIS DU SEJOUR s'est absenté pour quelques minutes – nous nous abstiendrons sur ce BS 2017.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

Quelques précisions, d'abord sur les agents, je le dis par rapport à l'idée d'avoir ensemble une trajectoire que l'on partage. D'abord, la Ressource humaine, les Ressources humaines, pour une collectivité publique comme pour une entreprise, sont au cœur de son efficacité, de sa compétitivité, de ce que l'on veut, en tout cas de sa force. J'entends beaucoup, ce matin, pas sur tous les bancs bien entendu, que nous ne faisons pas d'effort en matière de baisse des crédits de fonctionnement et notamment des frais de structure. C'est un peu contradictoire. Si nous nous étions lancés immédiatement à inquiéter le personnel régional en disant : on supprime des postes, 100 tous les ans, je pense que le résultat aurait été catastrophique. Certes, nous ne sommes pas parfaits et souvent d'ailleurs, les collectivités publiques en matière de RH sont peut-être moins efficaces que certaines entreprises privées. Je peux simplement témoigner le travail que Pierre CHERET et l'ensemble des services font à l'égard d'une part de la discussion avec les Organisations

syndicales, pour essayer de répondre à quelque chose qui est paradoxal ou contradictoire : comment harmoniser trois ex-Régions qui n'avaient pas, à l'égard des RH, notamment du nombre d'emplois, je pense à la dotation, je parle sous le contrôle de Pierre CHERET et de Jean-Louis NEMBRINI, des agents dans les lycées. Je ne me trompe pas ? Comment faire pour arriver à avoir une harmonisation qui ne soit pas comprise comme une sanction ?

Nous avons par exemple un problème aujourd'hui, sur la légalité d'un certain nombre de primes des agents en Poitou-Charentes, que des élus qui participent aux différentes CAP voient. Le Payeur nous dit : c'est illégal, je ne paye plus. Comment fait-on pour trouver une solution transitoire ? Je ne cherche pas donner de leçons, soyez prudents, ne dites pas d'un côté : vous ne baissez pas assez les charges de structure, le fonctionnement dérape et puis en même temps, l'atmosphère ne serait pas idyllique. Non, elle n'est pas partout superbe, alors que l'on sait, et c'est le discours que je tiens dans le monde industriel et des entreprises, que la source de compétitivité - pardon d'utiliser ce terme, ce n'est pas une agressivité - l'efficacité, que ce soit de l'action d'une entreprise, passe par le bien-être au travail. Faisons attention à cela, ce n'est pas facile et tout le monde sait que dans un premier temps, la fusion ne se traduit pas par des baisses de charges de structure. On l'a fait pour les assurances, on va le faire pour les mutuelles, mais je ne me comporterai jamais, et Pierre CHERET non plus, Jean-Louis NEMBRINI non plus, comme étant un patron de choc.

Sur l'enseignement privé, il y avait deux modèles : le modèle picto-charentais et limousin, et le modèle aquitain. Pardon de le dire, le modèle aquitain était meilleur. Cela n'a pas été souhaité par l'ensemble des acteurs. Si vous connaissez les acteurs de l'enseignement catholique en Région Aquitaine, ils vous le diront. J'acte ce qui m'a été demandé, je le regrette un peu parce que c'était une façon de coordonner, de poursuivre ensemble. Cela ne va pas être simple parce que nous prenions en charge les intérêts d'emprunt, il va falloir que maintenant, au niveau de l'Aquitaine, l'enseignement catholique prenne en charge ces frais d'emprunt que nous avons à notre charge, parce que l'on ne pourra pas augmenter le forfait d'externat et en même temps, continuer à payer des frais d'emprunt, donc c'est une situation compliquée que cette décision amène au niveau de l'enseignement catholique.

Sur le littoral, Joan, c'est quand même la Région, dans les mandatures précédentes, qui a créé le GIP littoral. Il y a quelques maires qui sont concernés par le littoral et qui peuvent l'exprimer ici. Ce qu'il faut est que l'on étende le GIP avec l'accord des collectivités de Charente-Maritime, mais je crois que le travail a fait le GIP littoral, que ce soit l'équipe du GIP littoral et notamment Renaud LAGRAVE qui le préside, a été un travail remarquable, je parle sous le contrôle d'Henri SABAROT, de trouver une synthèse, un consensus de toutes les collectivités du littoral dans une situation difficile.

Sur le gel et la crise aviaire, pour répondre aussi à Yves D'AMECOURT, vous vous en doutez, nous sommes en relation avec la profession, et c'est avec la profession, je parle sous le contrôle de Jean-Pierre RAYNAUD, que nous essayons toutes les pistes. La piste de l'assurance n'est pas si simple que cela parce que la plupart des vigneronns ne s'assurent pas, et que cela ne peut pas être un ordre. Il y a, je crois, 20 à 25 % des vigneronns qui sont assurés simplement. En même temps, les règles de l'assurance et les compagnies d'assurances ne sont pas aujourd'hui optimales. Heureusement que l'on a un peu d'Europe dans ce domaine-là parce que l'on serait dans une situation compliquée. La Région réserve un certain nombre de crédits, on est en discussion avec la profession, ces aides, tel que la profession nous l'oriente, on a eu une réunion avec Bernard FARGES il y a quelques jours de cela et on doit se revoir, vont vraisemblablement s'orienter vers les viticulteurs qui sont les plus en difficulté. Tout cela suppose un travail avec les Centres de gestion, avec les Chambres et avec la profession, mais c'est plutôt dans ce sens que nous allons.

Sur la crise aviaire, nous continuons notre solidarité, c'est pour cela que les BS nous permettent de le faire – n'est-ce pas Andréa ? – La situation n'est pas si simple que cela. Vous savez que nous avons pris l'initiative de créer un cluster, Jean-Pierre, sur la biosécurité, qui a été salué par tout le monde puisque c'était une initiative de la Région. Il va falloir vraisemblablement que l'on rebâtisse tous les bâtiments d'élevage dans la crise aviaire, pour éviter notamment les contacts avec l'avifaune, et il faudra que nous soyons sur l'ensemble de la chaîne de valeurs. Nous sommes en train de travailler aujourd'hui à la fois dans le cadre du programme qui a été évoqué par le Président de la République et dans le cadre d'un projet exceptionnel européen. Nous sommes en discussion avec Bruxelles sur deux pistes : les programmes d'intérêt communautaire – cela ne vous intéresse pas Monsieur ? –

M. LE PRESIDENT. - J'ai cru que... d'accord.

On est en train de travailler avec Bruxelles parce que le coût peut être de l'ordre de plusieurs centaines de millions d'euros.

Voilà ce que je voulais évoquer dans la présence de la Région de ce côté-ci du front de la solidarité.

M. FREL. - Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, je vais être très bref, contrairement à un de mes prédécesseurs qui, visiblement, méconnaît l'article 23 de notre Règlement intérieur et qui a été un peu long à essayer de savoir qui était en marche avant, en marche arrière, mais qui, au final, m'a laissé l'impression que lui-même tournait en rond.

Je voudrais simplement débiter en disant, peut-être pas mon bonheur ni ma joie, mais ma satisfaction, voire ma fierté à appartenir à une institution qui maîtrise aussi bien ses

finances, puisque ce BS ne représente qu'1.33 % du Budget principal et que l'on voit bien, à travers deux exemples simplement, que nous sommes capables de travailler et sur du long terme, comme la convention TER, et sur des mesures d'urgence comme celle du soutien à l'agriculture.

Le groupe EELV votera pour ce BS, cependant, nous émettons, tout en votant pour, quelques réserves sur deux ou trois dossiers. Sur le chapitre « enseignement », nous saluons la volonté de lutter contre la pénibilité pour les personnels dans les restaurants scolaires, avec plusieurs dossiers, mais concernant l'expérimentation sur la vaisselle dite « allégée », qui est financée à hauteur de 150 000 €, nous sommes très vigilants parce que dans d'autres collectivités, des expériences ont été menées au pas de charge, sans concertation aucune, et elles ont soulevé beaucoup d'inquiétudes, certaines ont même été abandonnées. Les parents d'élèves ont des inquiétudes sur les compositions des matériaux utilisés, nous souhaiterions savoir si des études toxicologiques sont disponibles, si une filière de recyclage est mise en œuvre, parce que l'on ne peut pas opposer la santé des personnels à la santé des enfants. Il nous faut travailler à toutes les solutions alternatives, des pistes ont déjà été lancées notamment au sein de la Commission « éducation », comme des assiettes plus petites, comme l'acquisition des robots aussi qui vont simplifier le travail d'un certain nombre de personnels, et donc nous savons que Jean-Louis NEMBRINI, notre groupe, nous travaillons aussi et un groupe de travail travaille aussi sur ce point-là, et il nous faudra avoir un bilan très précis sur cette expérimentation avant d'aller plus loin. Concernant les agents, nous sommes en totale phase avec la recherche de solution pour épargner leur santé, en allant peut-être plus loin que la simple vaisselle, en n'utilisant par exemple que des produits d'entretien écologiques, exempts de substances toxiques ou dangereuses, et respectueux de l'environnement, parce qu'il nous faut bien sûr être en cohérence avec le plan « environnement santé » que nous allons voter un peu plus tard dans cette plénière.

Dans le même chapitre qui va relever le forfait d'externat dans l'enseignement privé sous contrat et pas que l'enseignement catholique, certains se sont arrêtés à l'enseignement catholique mais c'est l'ensemble de l'enseignement privé sous contrat, nous souhaitons que la Région s'interdise de financer les établissements qui ont des droits d'inscription très élevés, qui sont souvent des établissements sous contrat eux, et demande aux établissements sous contrat de favoriser la mixité sociale en leur sein. Nous connaissons toutes et tous des exemples, mais les statistiques nous le disent aussi, de lycées privés qui vont concentrer les élèves issus de CSP très favorisées. L'école de la République, mais aussi l'école privée soutenue par la République et par la Région, doit elle aussi devenir l'école du vivre ensemble.

Cependant, nous voterons ce Budget, nous le voterons à 99.9 % puisqu'il y a deux chapitres que nous ne voterons pas sur deux petites lignes, toutes petites mais symboliques pour des élus Ecologistes, qui concernent la promotion de la LGV et donc, nous ne voterons pas le chapitre « transport » et le chapitre « culture » qui contiennent ces deux petites lignes si minuscules, mais nous votons donc 99.9 % de notre Budget. Tout simplement parce que, je le disais en introduction, c'est un Budget maîtrisé puisque ce BS ne représente qu'1.33 % du BP, et que nous sommes dans un contexte qui est compliqué par la mise en place progressive de nouveaux dispositifs, par l'harmonisation, par le transfert de nouvelles compétences, et nous soulignons une nouvelle fois le sérieux et la justesse des prévisions budgétaires.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Je ne désespère pas de vous convaincre sur le 0.1 %.

M. FREL. - Je ne désespère pas de vous convaincre aussi.

M. LE PRESIDENT. - Tellement c'est cohérent avec la démarche écologiste de prendre plutôt le train que sa voiture ou l'avion.

En tout cas, tout à fait d'accord avec vous sur les écoles privées lucratives, il n'est pas question...

Il n'y a pas d'autres intervenants, peut-être Andréa pour répondre.

Mme BROUILLE. - Juste peut-être deux compléments d'informations, en tout cas des rectifications sur le 1.26 M€ sur les opérations de passages à niveaux, ce ne sont pas des reports mais simplement un coût financier qui était inférieur aux prévisions.

Et puis sur cette inscription de 4.5 M€ Bedous-Canfranc, vous dire que nous avons reçu une communication de la Commission européenne qui acte que ce projet est retenu par les Etats membres, ce qui apporte la pleine justification de cette inscription et je vous rappelle que cette inscription n'est pas pour une étude, mais vise précisément à mettre en place la contrepartie, côté français, de la subvention européenne.

M. LE PRESIDENT. - Merci. On passe maintenant aux chapitres. On essaye, s'il y a des interventions, faites-le vite, si j'ose dire.

Services généraux, 900-930.

Pas d'opposition ?

M. LE PRESIDENT. - Pas d'abstention ?

SERVICES GENERAUX
CHAPITRE 900 - EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 930 EN FONCTIONNEMENT

Vote sur le chapitre SERVICES GENERAUX

900 en investissement – 930 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants Les Républicains-CPNT
- . **ABSENTION** : Front National, Mme Le Guen (non inscrite)

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - C'est adopté.

M. LE PRESIDENT. - Formation professionnelle et apprentissage, 901-931.

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE
CHAPITRE 901 - EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 931 EN FONCTIONNEMENT

Vote sur le chapitre FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

901 en investissement - 931 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants Les Républicains-CPNT
- . **ABSENTION** : Front National, Mme Le Guen (non inscrite)

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - C'est adopté.

M. LE PRESIDENT. - Enseignement, 902-932...

M. DE LACOSTE-LAREYMONDIE. - Pardonnez-moi Monsieur le Président, nous nous abstenons sur les deux chapitres que vous venez de citer.

M. LE PRESIDENT. - Il y en a que vous vouliez voter.

M. DE LACOSTE-LAREYMONDIE. - Oui.

M. LE PRESIDENT. - D'accord.902-932, l'enseignement, vous le votez ?

M. DE LACOSTE-LAREYMONDIE. - Oui Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Tout le monde le vote ?

ENSEIGNEMENT
CHAPITRE 902 - EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 932 EN FONCTIONNEMENT

Vote sur le chapitre ENSEIGNEMENT

902 en investissement – 932 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Front National, Mme Le Guen (non inscrite)

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Adopté à l'unanimité

M. LE PRESIDENT. - Culture, sports, loisirs, 903-933, là vous vous abstenez ?

M. DE LACOSTE-LAREYMONDIE. - Nous nous abstenons.

M. LE PRESIDENT. - Les autres groupes ?

Pour.

CULTURE SPORTS ET LOISIRS
CHAPITRE 903 - EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 933 – EN FONCTIONNEMENT

Vote sur le chapitre CULTURE SPORTS ET LOISIRS

903 en investissement – 933 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Parti Radical de Gauche, Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT,
. **CONTRE** : Ecologiste et Citoyen-EELV (partie concernant la LGV),
. **ABSTENTION** : Front National, Mme Le Guen (non inscrite)

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Adopté.

M. LE PRESIDENT. - Santé et action sociale, 904-934.

M. DE LACOSTE-LAREYMONDIE. - Abstention.

M. LE PRESIDENT. - Abstention du FN, vote pour des autres formations.

SANTE ET ACTION SOCIALE
CHAPITRE 904 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 934 – EN FONCTIONNEMENT

Vote sur le chapitre SANTE ET ACTION SOCIALE

904 en investissement - 934 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants Les Républicains-CPNT
- . **ABSENTION** : Front National, Mme Le Guen (non inscrite)

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Aménagement des territoires, 905-935, même vote ?

AMENAGEMENT DES TERRITOIRES
CHAPITRE 905 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 935 – EN FONCTIONNEMENT

Vote sur le chapitre AMENAGEMENT DES TERRITOIRES

905 en investissement – 935 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Front National,
- . **ABSENTION** : Mme Le Guen (non inscrite)

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. LE PRESIDENT. - Gestion des fonds européens, 906-936, même vote ? Merci.

GESTION DES FONDS EUROPEENS
CHAPITRE 906 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 936 – EN FONCTIONNEMENT

Vote sur le chapitre GESTION DES FONDS EUROPEENS

906 en investissement – 936 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants Les Républicains-CPNT
- . **ABSENTION** : Front National, Mme Le Guen (non inscrite)

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Environnement, 907-937, même vote ?

M. DE LACOSTE-LAREYMONDIE. - Abstention.

M. LE PRESIDENT. - Même vote, abstention, d'accord.

ENVIRONNEMENT
CHAPITRE 907 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 937 – EN FONCTIONNEMENT

Vote sur le chapitre ENVIRONNEMENT
907 en investissement – 937 en fonctionnement

. **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants Les Républicains-CPNT

. **ABSENTION** : Front National, Mme Le Guen (non inscrite)

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Transport, 908-938.

M. DE LACOSTE-LAREYMONDIE. - Contre.

M. TARIS. - (*intervention hors micro inaudible*)

M. LE PRESIDENT. - Intervention, qui n'est pas une façon de voter mais bon... Je plaisante Joan, c'est l'heure.

M. TARIS. - (*intervention hors micro inaudible*) Cela va être annoncé par l'oratrice Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - L'oratrice a la parole.

M. TARIS. - (*intervention hors micro inaudible*) Il serait discourtois...

M. LE PRESIDENT. - Mais il serait discourtois que je m'abstins de donner la parole...

Mme SEMAVOINE. - Merci pour votre courtoisie Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - C'est un bonheur.

Mme SEMAVOINE. - Mes chers collègues, dans le cadre...

M. LE PRESIDENT. - D'autant un bonheur que je vais pouvoir vous répondre sur le dossier en question.

Mme SEMAVOINE. - Je vais arriver au terme de mon propos avec impatience parce que justement, c'est une réponse que j'attends.

A ce chapitre « transport », nous découvrons l'inscription de nouveaux crédits pour la ligne ferroviaire Pau-Canfranc 4.54 M€ d'AP en vue d'une nouvelle étude, d'un montant de

15 M€, certes cofinancés en partie par l'UE pour répondre à un appel à projets dédié aux projets transfrontaliers. 446 000 € de crédits de paiement en vue d'un premier acompte à verser à la SNCF Réseau, et 430 000 € d'AP pour une assistance à maîtrise d'ouvrage qui servira à négocier la convention de financement avec l'UE. Monsieur le Président, j'ai le regret de vous annoncer que nous voterons contre l'inscription de ces nouvelles dépenses.

Premièrement, nous votons contre des dépenses pour lancer de nouvelles études, alors même que malgré de multiples réclamations, ni les élus que nous sommes dans cet hémicycle, ni le public des contribuables qui ont payé, n'ont jamais pu connaître le résultat de la première étude de rentabilité socio-économique que vous avez diligentée. Pourtant, pendant la récente campagne des élections législatives, notre collègue Bernard UTHURRY a annoncé que la Région donnerait les résultats - si je ne me trompe pas mon cher Bernard -. Par ailleurs, l'association contre la réouverture d'Oloron-Canfranc, le CROC, a pourtant poursuivi la Région devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, pour demander la communication de cette étude socio-économique, le CROC a pourtant gagné et le Tribunal a ordonné à la Région de présenter le résultat des études. Mais que fait la Région ? Elle se pourvoit en cassation pour, semble-t-il, un vice de forme imparable dans la décision du Tribunal, mais pourquoi donc tant de résistance à publier les résultats d'une étude que les aquitains ont financée ? Pourquoi autant d'opacité ? Cette volonté délibérée de cacher les conclusions de cette première étude est pour le moins troublante.

Deuxièmement, par ailleurs, dans ce rapport que vous présentez aujourd'hui, la notion de fret n'est aucunement évoquée, et comme je l'ai déjà indiqué à plusieurs reprises, pour nous, la remise en service de la ligne Pau-Canfranc n'a d'intérêt que dans la perspective de la création d'une liaison ferroviaire de dimension internationale, un axe ferroviaire qui permettrait aussi le transport de marchandises et non pas le désormais célèbre petit « tchou-tchou » diesel – je me tourne vers nos amis Verts – transfrontalier, pour transporter quelques touristes en été, car en effet, pour l'instant, les 100 M€ investis pour le rétablissement du tronçon de quelques petits kilomètres entre Oloron et Bedous sont, passez-moi l'expression, un « bide monumental », avec une fréquentation minimaliste, en moyenne 12 voyageurs par train, ce n'est pas moi qui le dis, c'est selon un récent reportage lors d'un JT de France 2 qui s'émouvait du gaspillage de l'argent public dans des programmes ferroviaires surdimensionnés.

Troisième point, ce qui me surprend aussi énormément Monsieur le Président, est que j'étais pourtant présente à la Commission « transport » lundi dernier, le 19 juin, et je n'ai même pas entendu évoquer ce sujet en Commission. Il ne l'a pas été davantage dans la présentation synthétique que nous proposait notre vice-Président aux finances, Andréa BROUILLE, dans les Commissions. Vous devez comprendre, Monsieur le Président, que

tout cela génère un sentiment désagréable, nous avons l'impression que l'on veut engager des sommes astronomiques en catimini – je ne dirai pas ce que j'avais écrit après parce que cela pourrait être... - j'avais écrit : « ni vu, ni connu, je t'embrouille », mais je n'avais vraiment pas fait exprès. Donc je ne l'ai pas dit.

Je sais bien ce que vous allez répondre, vous allez répondre Monsieur le Président, que l'on n'y comprend rien, que l'on se crispe brièvement avec nos petits bras et notre courte vue, contre ce qui serait en réalité un projet très intelligent et visionnaire d'aménagement du territoire. Mais pas du tout Monsieur le Président, c'est même bien tout le contraire. C'est pourquoi, premièrement, nous allons voter contre les sommes exorbitantes que vous nous présentez pour de nouvelles études, parce que même si l'Europe rendait prochainement un avis favorable pour financer aussi cette ligne, ce qui n'est pas encore fait, il n'en reste pas moins qu'à ce jour, vous nous présentez bien la prolongation d'un petit train diesel, transfrontalier, mais en aucun cas une véritable politique ambitieuse d'aménagement du territoire, à l'échelle européenne, pour la création d'un axe ferroviaire international de fret et de voyageurs. Donc nous refusons également l'opacité perpétuelle de ce dossier, qui sème le doute dans les esprits, surtout quand on parle de financement par centaines de millions d'euros.

En conclusion, et j'ai terminé, je vous invite, Monsieur le Président, à plus de transparence et à nous dévoiler enfin les conclusions des premières études, et alors on verra pour les suivantes, et donc j'attends votre réponse.

Merci Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Il me semble qu'un jour, vous m'avez dit, chère Monique SEMAVOINE, si le projet doit aller jusqu'à Canfranc, je le prends et je le soutiens. Et voilà qu'aujourd'hui...

Mme SEMAVOINE. - Projet de transport de fret axe international.

M. LE PRÉSIDENT. - Il n'y a pas que le fret, mais il y aura du fret. Il y aura plus de 1000 tonnes de fret.

Mme SEMAVOINE. - Mais ce n'est dit nulle part dans la présentation. C'est la prolongation d'Oloron-Bedous-Canfranc. Que ce soit bien clair sur ce que l'on se dit.

M. LE PRÉSIDENT. - Ce projet vient d'être retenu par Bruxelles. Il y a une consultation formelle des Etats, parmi plusieurs centaines de projets européens. Ce projet vient d'être retenu par Bruxelles comme étant pertinent, comme étant efficace, comme concernant à la fois bien sûr l'aménagement du territoire, le patrimoine, le développement touristique. Tout le monde reconnaît que c'est bien, tout le monde, et voilà que... Je ne sais pas si c'est parce

que certains béarnais et certaines équipes n'ont pas réussi à le faire qu'il faut que vous soyez caricaturale sur ce dossier. Et donc nous avançons et on n'avance pas masqué, je pense que je suis suffisamment symbolique du dossier pour que l'on ne me le reproche pas.

Maintenant, le CROC, ce sont trois personnes, dont une personne a dû enlever son poulailler et sa cabane des voies.

M. LE PRESIDENT. - Si c'est vrai, parce que l'association qui défend le projet, qui elle est beaucoup plus nombreuse, a pris des photos. Donc je vous livrerai les photos de la personne qui est d'ailleurs chaque fois toute seule à manifester contre le projet. Il y a chaque fois une personne qui se déguise en homme-sandwich pour venir manifester contre le projet.

Mme SEMAVOINE. - Mais le Tribunal lui a donné raison quand même.

M. LE PRESIDENT. - Je vous ai lassé abondamment la parole. Le Tribunal, chère Madame, chère Monique, s'il vous plaît, quelle est la véritable décision qui a été prise par les instances administratives, par la juridiction administrative ? C'est le Tribunal de Toulouse qui a validé la déclaration d'utilité publique, qui le dit ? Mais l'étude sera présentée une fois... on va être dans une étude d'avant-projet, cette étude est cofinancée... Bruxelles arrive, nous dit : je vous finance 50 % de l'étude, 40 % des travaux, avec l'Espagne, on a présenté ce projet avec l'Espagne, qui « cracherait » sur des dossiers pour rouvrir la plus belle ligne européenne ?

M. LE PRESIDENT. - La validation de Bruxelles vaut à la fois pour l'étude avant-projet sommaire, et pour les travaux.

(intervention hors micro inaudible)

M. LE PRESIDENT. - Bien sûr que si. Vous ne savez pas mieux le projet que moi.

(intervention hors micro inaudible) Monsieur le Président...

M. LE PRESIDENT. - Ce ne sont pas les élus qui prennent la parole sans que le Président la leur donne. J'ai bien noté votre geste et je vous donnerai la parole Madame, respectez la présidence s'il vous plaît. J'essaie de terminer.

Premièrement, le Tribunal Administratif de Toulouse a validé la déclaration d'utilité publique.

Deuxièmement, Bruxelles vient de valider le projet, il n'est pas seul d'ailleurs puisque l'autoroute ferroviaire le reprend aussi.

Troisièmement, il faut que vous doubliez, chère Monique SEMAVOINE, le nombre de voyageurs qu'il y a aujourd'hui. Il est beaucoup plus important l'été, j'en conviens, que l'hiver, et on s'est toujours dit que tant qu'il n'y aurait pas la liaison directe avec l'Espagne, qui est

quand même une belle prouesse, tout le monde sera content le jour où cela se fera, mais il n'y aura pas autant de monde que lorsque la voie sera complètement rouverte. J'observe, quand je circule dans cette vallée, que les centaines de camions qui y passent empoisonnent la vie des hommes et des femmes et donc il faut mettre ces marchandises sur le train, tant que l'on n'aura pas ouvert le train, cela ne marchera pas.

Mme CHEYROUX. – J'ai juste une question Monsieur le Président, si vous le permettez, à la suite de cette condamnation du Tribunal Administratif, vous avez été condamné à une astreinte pour non communication de cette étude. Vous vous pourvoyez en Cassation, ce qui va donc obliger l'association à demander une nouvelle décision d'exécution, avec astreinte. Le compteur financier va donc commencer à tourner. Quand on sait que la Cour de Cassation met entre deux et trois ans avant de statuer, cela veut dire que les astreintes, les pénalités et les amendes payées par la Région, toujours sur des fonds publics, le compteur va tourner. Ma question est une question de fond : est-ce que les finances régionales sont prévues pour financer un contournement à une décision de justice du Tribunal Administratif ? Je ne pense pas que l'argent des aquitains doive être utilisé pour contourner les tribunaux.

M. LE PRESIDENT. - Madame, cette décision emporte une erreur importante juridique, nous l'attaquons, et il n'y aura pas d'astreinte.

J'entends le FN beaucoup parler parfois aussi sur le plan du Droit, de ne pas se présenter, de ne pas être là, donc ne me donnez pas de leçon sur le plan du Droit, s'il vous plaît. Nous allons en Cassation, nous verrons bien. Il faut qu'aujourd'hui les choses avancent. Nous venons d'obtenir une grande victoire, qui va diviser par deux les besoins de financement, que je sache, le suffrage universel n'a pas voté contre Pau-Canfranc, n'a d'ailleurs pas voté au surplus contre la LGV, il l'a même au contraire validé, je le rappelle aux uns et aux autres, donc nous continuons ces projets et nous les continuons dans le Droit et dans le respect du Droit, sans atteinte au Budget régional, chère Madame, donc je vous rassure là-dessus. Et dans la transparence, en tout cas, dans la volonté.

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président, je suis ravi de voir que d'autres élus reprennent mon interpellation de la plénière du mois de mai l'année dernière, mais toujours cette question, on n'a jamais eu de réponse, pourquoi, et je disais c'est irrationnel, nous sommes des élus, nous n'arrivons pas à avoir le résultat de cette étude ? Pourquoi ? Est-elle gênante ? J'en arrive à me dire : existe-t-elle ? Ce serait grave parce qu'il y a quand même eu des crédits là-dessus. On est, je le répète, dans l'irrationnel. Donnez-nous une raison qui fait que vous bloquez la diffusion à des élus de cette étude d'impacts. Je ne comprends pas. Est-ce que vous pouvez enfin nous répondre de manière claire ?

M. LE PRESIDENT. - On vient de me redire que la décision telle qu'elle a été rendue, ne comporte pas d'astreinte et à la limite, tombe « à côté de la plaque ». Sur le plan des études, nous avons besoin encore de complément parce qu'il y a une étude de la SNCF et une autre étude que nous avons faite, il y a des différences en termes de potentiel de fret, nous le ferons le moment venu quand le dossier sera complet.

M. COLOMBIER. - Cela fait des années que vous parlez du moment venu, je vous le signale, cela fait des années, des années, mais bon. Vous ne répondez toujours pas, vous ne nous donnez pas la raison.

M. LE PRESIDENT. - Vous pouvez dénigrer la grande victoire, cela a été d'abord le Tribunal Administratif de Toulouse qui a validé la DUP, imaginez ce qui se passerait si le Tribunal de Toulouse ne l'avait pas validé ? Et il l'a validé avec des propos extrêmement encourageants, et je peux même vous donner aujourd'hui le texte de la décision de Bruxelles sur ce chantier. Maintenant, si vous êtes, je le note, contre la valorisation du plus beau patrimoine ferroviaire d'Europe, allons-y, et ce n'est pas du gaspillage parce que je préfère un jour ne pas avoir à monter en Vallée d'Aspe pour découvrir qu'un camion-citerne a basculé dans le Gave avec des risques considérables. Si vous ne comprenez pas les problèmes de sécurité et de développement, je pense que vous ne comprenez pas bien le dossier. Vous en avez fait un abcès de fixation à mon égard et à l'égard de cette Assemblée, nous tiendrons bon parce que nous sommes dans le vrai.

Je vais donc mettre aux voix...

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président, est-ce que vous pouvez confirmer que l'Europe, d'une manière sûre, va participer ?

M. LE PRESIDENT. - Oui.

M. COLOMBIER. - Car c'était au conditionnel, du moins, la presse l'a interprété comme cela, en disant : « l'Europe pourrait participer ».

M. LE PRESIDENT. - Si vous lisez bien l'anglais, je l'ai là.

M. COLOMBIER. - Je prends acte.

M. LE PRESIDENT. - Sur le chapitre « transport », je note le vote contre du...

M. TARIS. - Président, explication de vote s'il vous plaît, pour maintenir la position qui est la nôtre, nous réclamons la communication de cette étude. Seule la communication de cette étude peut éclairer finalement votre projet et donc pourrait nous permettre de vous suivre sur ces futurs développements, donc n'ayant pas la communication de cette étude, nous voterons contre ce chapitre. En vous rendant attentif aussi, Monsieur le Président, au fait qu'à l'heure de l'open data, il y a eu une loi LE MAIRE sur le sujet, votre position est

quand même un peu difficilement tenable. Vous vous arc-boutez sur des éléments juridiques mais il y a aussi quand même un certain nombre d'évolutions de la société qui font que quand des citoyens concernés par un projet demandent la communication d'une étude, on est quand même dans une demande qui peut être largement considérée comme légitime et plus encore lorsqu'elle émane d'élus de la collectivité qui finance ces études. On a eu l'occasion d'avoir ce débat, on l'aura sûrement à l'avenir à nouveau.

M. LE PRESIDENT. - J'espère vous rassurer globalement très vite.

Y a-t-il d'autres oppositions ?

(intervention hors micro inaudible)

M. LE PRESIDENT. - Je m'en doute oui.

M. COLOMBIER. - On peut peut-être reprendre le vote, on ne sait plus qui vote contre ou pour.

M. LE PRESIDENT. - Contre, MoDem et UDI. L'opposition vote contre.

Ce chapitre est donc...

Mme LEICIAGUECAHAR. - On est bien sur le chapitre « transport » ?

M. LE PRESIDENT. - Oui.

M. LE PRESIDENT. - Ce chapitre n'est pas adopté. Qui vote contre des Verts ?

Le chapitre ne sera pas adopté.

Mme LEICIAGUECAHAR. - Il y a une erreur...

M. TARIS. - Vous votez pour la LGV donc, nos collègues Verts ?

M. LE PRESIDENT. - Joan, s'il te plaît.

Mme LEICIAGUECAHAR. - Justement, il n'y a pas de LGV.

M. LE PRESIDENT. - Ce chapitre est donc adopté.

Sur l'action économique...

M. LE PRESIDENT. - Je suis désolé, le chapitre est adopté.

M. TARIS. - Que votent nos collègues Verts s'il vous plaît Monsieur le Président ?

M. LE PRESIDENT. - J'ai demandé de voter, les Verts ne votent pas contre, donc ce chapitre est adopté.

M. TARIS. - Président, s'il vous plaît...

M. LE PRESIDENT. - Joan, ce n'est pas vous qui présidez la séance.

M. TARIS. - Je n'en ai pas la prétention.

M. LE PRESIDENT. - Je constate que les Verts ne votent pas contre.

TRANSPORTS
CHAPITRE 908 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 938 – EN FONCTIONNEMENT

Vote sur le chapitre TRANSPORTS
908 en investissement – 938 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV,
- . **CONTRE** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants Les Républicains-CPNT
- . **ABSENTION** : Front National, Mme Le Guen (non inscrite)

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - On passe à l'action économique...

M. TARIS. - Non mais Président, on a besoin de savoir.

M. LE PRESIDENT. - Je ne vais pas faire revoter trois fois, donc nous sommes... laissez-moi présider cette...

Mme LEICIAGUECAHAR. - Nous ne votons pas contre le chapitre « transport », nous le votons.

M. LE PRESIDENT. - Sur l'action économique... S'il vous plaît... Chapitre 909-939.

M. TARIS. - Monsieur le Président, on demande une suspension de séance.

M. LE PRESIDENT. - Je veux bien essayer d'être un peu pervers...

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président, on voudrait quand même savoir ce qu'ils votent. C'est abstention ? C'est pour ? Il faut être clair quand même.

M. TARIS. - Explication de vote des Verts.

M. FREL. - Je crois que l'on a été mal compris tout à l'heure, je n'ai pas été très clair. Pour rassurer tout le monde, nous nous abstenons sur le chapitre « transport » et nous votons contre, de mémoire, je crois, le chapitre « culture », à cause de ce petit bout de flochage de TGV ou de patrimoine et TGV.

M. LE PRESIDENT. - Nous abordons le chapitre « développement économique », 909-939, vote contre ?

M. LE PRESIDENT. - Abstention ?

M. DE LACOSTE-LAREYMONDIE. - Pour Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - LR ? Pour.

Tout le monde est pour le développement économique.

ACTION ECONOMIQUE
CHAPITRE 909 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 939– EN FONCTIONNEMENT

Vote sur le chapitre ACTION ECONOMIQUE
909 en investissement – 939 en fonctionnement

. **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants Les Républicains-CPNT, Front National,

. **ABSENTION** : Mme Le Guen (non inscrite)

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Ce chapitre est adopté.

M. LE PRESIDENT. - 922-942, « dotations et participations », pour tout le monde ?

M. DE LACOSTE-LAREYMONDIE. - Non, abstention.

M. LE PRESIDENT. - Les autres groupes, même vote ?

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS NON AFFECTEES
CHAPITRE 922 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 942– EN FONCTIONNEMENT

Vote sur le chapitre DOTATIONS ET PARTICIPATIONS NON AFFECTEES
922 en investissement – 942 en fonctionnement

. **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants Les Républicains-CPNT

. **ABSENTION** : Front National, Mme Le Guen (non inscrite)

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - « Dettes et autres opérations financières », 923, même vote ?

M. DE LACOSTE-LAREYMONDIE. - Abstention.

DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES
CHAPITRE 923 – EN INVESTISSEMENT

Vote sur le chapitre DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES
923 en investissement

. **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants Les Républicains-CPNT

. **ABSENTION** : Front National, Mme Le Guen (non inscrite)

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - « Opérations patrimoniales », même vote ?

**OPERATIONS PATRIMONIALES
CHAPITRE 925 – EN INVESTISSEMENT**

Vote sur le chapitre PATRIMONIALES
925 en investissement

. **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants Les Républicains-CPNT

. **ABSENTION** : Front National, Mme Le Guen (non inscrite)

ADOpte

« Transfert entre sections », 926-946, même vote ?

**TRANSFERTS ENTRE SECTION
CHAPITRE 926 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 946 – EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATION
926 en investissement – 946 en fonctionnement

. **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants Les Républicains-CPNT

. **ABSENTION** : Front National, Mme Le Guen (non inscrite)

ADOpte

M. LE PRESIDENT. - « Imposition directe », 940, même vote ?

**IMPOSITIONS DIRECTES
CHAPITRE 940 – EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre IMPOSITIONS DIRECTES
940 en fonctionnement

. **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants Les Républicains-CPNT

. **ABSENTION** : Front National, Mme Le Guen (non inscrite)

ADOpte

M. LE PRESIDENT. - « Autres impôts et taxes », 941, même vote ?

**AUTRES IMPOTS ET TAXES
CHAPITRE 941 – EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre AUTRES IMPOTS ET TAXES
941 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants Les Républicains-CPNT
 - . **ABSENTION** : Front National, Mme Le Guen (non inscrite)
- ADOPTE**

M. LE PRESIDENT. - 943-944-945, même vote ?

**OPERATIONS FINANCIERES
CHAPITRE 943 – EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre OPERATIONS FINANCIERES
943 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants Les Républicains-CPNT
 - . **ABSENTION** : Front National, Mme Le Guen (non inscrite)
- ADOPTE**

**FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS
CHAPITRE 944 – EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS
944 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants Les Républicains-CPNT
 - . **ABSENTION** : Front National, Mme Le Guen (non inscrite)
- ADOPTE**

**DOTATIONS AUX PROVISIONS
CHAPITRE 945 – EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre DOTATIONS AUX PROVISIONS
945 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants Les Républicains-CPNT
 - . **ABSENTION** : Front National, Mme Le Guen (non inscrite)
- ADOPTE**

M. LE PRESIDENT. - Sur le « Budget annexe ARI », est-ce que vous maintenez vos votes, 900-930, 909-939, 926-946 ?

M. TARIS. - Abstention sur les Budgets annexes.

.BUDGET ANNEXE ARI

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT
 - . **ABSENTION** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants Front National, Mme Le Guen (non inscrite)
- ADOPTE**

M. LE PRESIDENT. - « Budget annexe fonds européens », abstention aussi ?

M. DE LACOSTE-LAREYMONDIE. - Abstention.

.BUDGET ANNEXE FONDS EUROPEENS

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT
 - . **ABSENTION** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants Front National, Mme Le Guen (non inscrite)
- ADOPTE**

M. LE PRESIDENT. - « Budget annexe cinéma », abstention ?

M. DE LACOSTE-LAREYMONDIE. - Abstention.

.BUDGET ANNEXE CINEMA

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT
 - . **ABSENTION** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants Front National, Mme Le Guen (non inscrite)
- ADOPTE**

M. LE PRESIDENT. - « Budget annexe service public local production d'énergie photovoltaïque », abstention ?

M. DE LACOSTE-LAREYMONDIE. - Abstention.

.BUDGET ANNEXE SPL PRODUCTION PHOTOVOLTAIQUE

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT
 - . **ABSENTION** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants Front National, Mme Le Guen (non inscrite)
- ADOPTE**

M. LE PRESIDENT. - Je vais mettre aux voix le BS global 2017.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

M. DE LACOSTE-LAREYMONDIE. - Abstention. On s'abstient sur le vote global.

M. LE PRESIDENT. - Abstention de l'UDI et du MoDem.

Qui est pour ?

N° 6

Vote sur le «Budget Supplémentaire 2017»

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche
- **CONTRE** : Les Républicains-CPNT,
- **ABSTENTION** : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National, Mme Le Guen (non inscrite à un groupe)

ADOpte A LA MAJORITE

M. LE PRESIDENT. - Le BS est donc adopté.

Je vous remercie.

Je vous propose de suspendre momentanément la séance.

Suspension de la séance le temps de la remise des récompenses académiques UNSS

REMISE DES RECOMPENSES ACADEMIQUES UNSS

M. VANDENBROUCKE. - Chers collègues, je vais vous demander de bien vouloir prendre place et avant la réouverture de la séance, je vais donner la parole à Nathalie LANZI et à Jean-Louis NEMBRINI, puisque nous avons le plaisir d'accueillir l'Union Nationale du Sport Scolaire et nous avons surtout le plaisir d'accueillir un certain nombre de ceux qui ont réalisé des performances. 13 établissements scolaires vont être récompensés.

M. NEMBRINI. - Nous allons remettre aujourd'hui aux lycéens de 13 lycées de notre grande Région, les Prix gagnés dans les concours de l'UNSS. Tout d'abord, je voudrais et vous présenter et saluer les chefs d'établissements qui sont ici présents et qui accompagnent leurs élèves.

M. NEMBRINI. - Pas de discours très important mais sachez que nous avons 100 000 licenciés de l'UNSS, où le sport, l'éducation au sport est l'éducation physique et sportive, mais aussi l'UNSS dans nos établissements. 100 000 licenciés et plus de 300 associations sportives, voilà pour les statistiques. Nous attribuons chaque année 500 000 €, mais c'est plutôt toi Nathalie qui attribue ces crédits, donc je te laisse la parole pour en faire la publicité.

Mme LANZI. - L'UNSS, vous allez d'ailleurs le voir tout à l'heure dans le Règlement d'intervention que nous allons, je l'espère, voter à l'unanimité, nous avons décidé de vraiment valoriser le sport en milieu scolaire, au lycée bien sûr, dans les CFA, les EREA et les MFR, parce que c'est un âge où forcément on ne continue pas le sport et au contraire, grâce à la volonté des enseignants - que je tiens aussi à remercier et à féliciter – le dynamisme des Proverseurs qui les encouragent, c'est du sport scolaire qui se déroule ou entre midi et 14 h 00, ou l'après-midi pour les compétitions, et qui toute l'année, défendent les couleurs de la Nouvelle-Aquitaine désormais et je les en remercie, en ayant le souci justement du bien-être des jeunes, en diffusant aussi des valeurs qui sont celles de l'olympisme, on peut se le dire en cette année où nous espérons avoir les JO à Paris, en 2024. Tout cela pour dire que l'UNSS est vitale pour nos jeunes et c'est vraiment un budget que nous mettons conséquent pour l'ensemble de nos lycéens, filles et garçons.

M. NEMBRINI. - Nous allons remettre ces Prix, palmarès 2017.

Académie de Bordeaux, j'appelle le lycée Victor LOUIS de Talence.

M. NEMBRINI. - Champion de France UNSS en badminton.

M. NEMBRINI. - Maintenant, l'EREA La Plaine d'Eysines, troisième au championnat de France UNSS en basket-ball.

M. NEMBRINI. - Le lycée CONDORCET d'Arcachon, champion de France UNSS sauvetage sportif côtier.

M. NEMBRINI. - Lycée Jean-Baptiste DE BAUDRE à Agen, champion de France en rugby à XIII.

M. NEMBRINI. - Lycée agricole de Pau-Montardon, champion de France en équitation.

Mme LANZI. - Prix remis par notre champion olympique, vous remarquerez la classe !

M. NEMBRINI. - Lycée Saint-John PERSE à Pau, champion en canoë-kayak.

M. NEMBRINI. - Académie de Limoges, lycée Pierre BOURDAN à Guéret, champion de France en bike & run, sport partagé.

M. NEMBRINI. - Lycée de la Venise verte - Nathalie c'est pour toi – champion de France athlétisme, Niort.

M. NEMBRINI. - Lycée Isaac de l'Etoile à Poitiers, champion de France en judo féminin.

M. NEMBRINI. - Il s'agit de judo féminin mais les garçons sont aussi champions en judo masculin.

M. NEMBRINI. - Lycée Jean DAUTET, La Rochelle, champion de France en voile.

Mme LANZI. - Où sont les élus de La Rochelle ?

M. NEMBRINI. - Et le lycée de l'Atlantique à Royan, champion de France en surf aquatique.

Mme LANZI. - Est-ce qu'il y a des élu(e)s de Royan ?

M. NEMBRINI. - Et maintenant, nous avons deux lycées qui ont participé au championnat du monde de basket, Croatie 2017, le lycée Charles DESPIAU de Mont-de-Marsan, dixième au championnat du monde en basket féminin.

Mme LANZI. - Des élus de Mont-de-Marsan...

[Intervention du directeur de l'UNSS] – Mesdames et Messieurs, c'est une première dans les annales du sport scolaire français qu'une même Académie, ou une même Région académique, dans le même sport, la même année, que la France soit représentée par deux lycées, qui sont allés aux mondiaux scolaires. C'est une première donc on les applaudit bien fort.

[Intervention du directeur de l'UNSS] – Nous finissons par les garçons, non pas parce qu'ils le méritent plus mais parce que leur performance est encore d'un plus haut niveau, il s'agit du

lycée Saint-John PERSE de Pau, qui est vice-champion du monde, donc ils ont perdu en finale, de basket scolaire, l'ICF, la Fédération Internationale du Sport scolaire en Croatie...

[Intervention du directeur de l'UNSS] – On vous a porté un échantillon parce qu'ils ne rentraient pas dans le bus.

Mme LANZI. - *Je vous remercie toutes et tous pour ce moment, je crois que c'est important pour nos jeunes, et on recommencera l'année prochaine si vous êtes d'accord.*

Merci.

Merci à l'UNSS aussi, à son directeur, que j'ai oublié de citer, avec qui nous travaillons beaucoup.

PLAN D' ACTIONS POUR L' ORIENTATION, LA FORMATION ET L' EMPLOI EN NOUVELLE-AQUITAINE

Sous la présidence de Monsieur Gérard VANDENBROUCKE , Premier Vice-président,
en l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET

M. VANDENBROUCKE. - Mes chers collègues, notre Président est retenu à la suite de la rencontre avec une Délégation syndicale. Il va nous rejoindre.

Je vous propose que nous reprenions notre ordre du jour. Je vais passer tout de suite la parole à notre collègue Catherine VEYSSY, sur la délibération n° 7.

Mme VEYSSY. - Mes chers collègues, après ce temps festif - je me doute que cela ne va peut-être pas être très simple – mais je vais quand même vous présenter, avec beaucoup de détermination, d'enthousiasme, et pour moi et pour vous, j'imagine, le plan d'action pour l'orientation, la formation et l'emploi en Nouvelle-Aquitaine. *[Cf diaporama de présentation p 269]*

C'est une délibération qui est très importante parce qu'elle reprend plusieurs sujets qui sont essentiels et qui vont donc permettre à la fois de tracer une feuille de route mais aussi, ce plan d'action notamment pour les années à venir sur ce sujet majeur pour la Région, qui est la formation, l'orientation et l'emploi.

Tout d'abord, comme vous l'avez vu dans la délibération, il s'agit d'observer et d'analyser pour agir et vous avez des documents qui vous ont été remis et qui sont très intéressants, et qui posent un peu un début de diagnostic sur ce sujet-là. Il apparaît, c'est peut-être une évidence de le dire mais cela s'appuie sur des données fiables, que ce sont les formations longues et les formations qualifiantes qui sont les plus susceptibles de favoriser une trajectoire professionnelle ascendante. En plus, ici, en Nouvelle-Aquitaine, comme vous le savez, nous sommes sur une Région qui a un contexte démographique dynamique, qui fait que sur un territoire à la fois très vaste, très large, très étendu et avec une démographie dynamique, cela voudra dire que sur ces questions-là, il faudra avoir aussi une approche territoriale la plus fine possible.

Le Président l'a dit un peu en introduction tout à l'heure, à savoir que les taux de chômage pour la Nouvelle-Aquitaine, même s'ils sont toujours trop élevés, sont quand même en-deçà du niveau national. Au quatrième trimestre 2016, nous avons un taux de chômage à 9.3 %, pour 9.7 % au niveau national, et nous étions donc fin avril 2017, à 292 800 néo-aquitains inscrits à Pôle Emploi en catégorie A, c'est-à-dire ceux qui n'ont strictement aucune activité au cours du dernier mois. Ce qui apparaît aussi dans les données qui vous sont présentées est que nous avons aussi beaucoup de chômeurs qui sont malheureusement encore insuffisamment qualifiés puisqu'il est évident que le diplôme, la qualification, joue un

rôle protecteur contre le chômage puisque les jeunes non diplômés ont quatre fois plus de probabilité d'être au chômage que les diplômés de l'enseignement supérieur. Ce qui apparaît aussi dans le schéma qui vous est présenté est que 55 % des demandeurs d'emploi de la Nouvelle-Aquitaine sont au mieux détenteurs d'un niveau V et encore pas toujours validé, c'est niveau CAP-BEP.

Ensuite, si l'on regarde la carte suivante, elle est intéressante parce que l'on voit bien la concentration des emplois essentiellement dans les grandes agglomérations, avec ce chiffre qui est annoté, c'est 25 % de la population de la Nouvelle-Aquitaine et donc 38 % des emplois qui sont concentrés sur seulement 1.5 % du territoire régional. Et la moitié de la population de la Nouvelle-Aquitaine est concentrée sur seulement 10 % du territoire, avec 66.5 % des emplois en Nouvelle-Aquitaine concentrés sur seulement 10 % du territoire. Cela veut dire que face à la crise, on a bien vu que les gains d'emploi se sont concentrés essentiellement sur la frange littorale de la Région, qui a été un peu plus épargnée par la crise, notamment en raison, mais ce n'est pas la seule raison, de son potentiel touristique et aussi parce que ce sont des régions, ces territoire sur la frange littorale, qui sont démographiquement attractifs, et il y a aussi tout l'effet des emplois saisonniers. En revanche, sur d'autres zones, notamment dans le territoire nord-est, on a un vieillissement plus prononcé des actifs, une taille plus modeste des entreprises et cela veut dire là aussi qu'il faut qu'il y ait convergence entre l'ensemble de nos politiques, je sais que nous y travaillons avec beaucoup de collègues vice-Présidents, pour que justement sur ce territoire le plus vaste possible, la réponse que nous apportons en tant que Région soit la plus performante possible. Nous avons aussi des métiers et des compétences qui sont encore insuffisamment adaptés aux besoins des entreprises.

Il y a eu un rapport « Les métiers en 2022 » qui montre que 800 000 postes par an seraient à pourvoir à l'horizon 2022 en France, et un poste sur quatre serait à pourvoir dans les métiers les plus qualifiés, c'est dire l'enjeu de la qualification pour répondre à ces nouveaux métiers qui vont émerger. On sait déjà ce qu'ils sont, ce seront les métiers d'aide à la personne, les métiers du soin, de l'aide aux personnes fragiles, les services aux entreprises notamment sur les métiers de l'informatique, sur le numérique, les métiers les plus qualifiés notamment sur le bâtiment, avec le défi de la transition énergétique à relever. Donc on voit bien que les perspectives d'emploi seraient plutôt favorables aux jeunes diplômés du supérieur long, ce qui signifie que les risques de chômage seraient encore plus élevés pour une part significative de jeunes non diplômés ou titulaires d'un CAP et d'un BEP. Pôle Emploi a fait, comme il fait chaque année, on travaille beaucoup avec Pôle Emploi, pour 2017, une étude sur les besoins de main d'œuvre, et qui montre que sur la Région Nouvelle-Aquitaine, un établissement sur quatre, une entreprise sur quatre dans la Région, envisage

de recruter. Ce qui est important parce que c'est près de 200 000 projets de recrutements, ce qui fait que c'est une hausse de 5.4 % par rapport à 2016 et c'est plutôt une bonne nouvelle. On nuance toutefois parce que la moitié de ces projets de recrutements seront des emplois saisonniers. Toutefois, il faut noter que les employeurs disent qu'ils jugent difficile à réaliser plus d'un tiers de leurs projets de recrutement en raison notamment d'une difficulté à trouver des personnes qualifiées ou adaptées à ces besoins-là.

On voit donc bien que les enjeux qui nous attendent tous, des enjeux d'orientation, de formation, sont essentiels pour justement anticiper sur ces besoins-là. C'est une délibération qui va peut-être être un peu longue, et je m'en excuse par avance parce qu'il va falloir avoir toute votre attention, mais vous considèrerez comme moi qu'elle est importante.

Tout d'abord, pour répondre à ces défis-là, le premier défi est le défi de l'accès à la formation, à l'emploi, par l'orientation. C'est un sujet sur lequel nous travaillons beaucoup avec mon collègue et vice-Président Jean-Louis NEMBRINI, passionné dans ces questions d'orientation avec notre collègue Pascal CAVITTE, Délégué à l'orientation, et on aura l'occasion d'y revenir, nous aurons un seul CARIF-OREF maintenant, c'est d'ailleurs un des sens de la délibération de ce soir et donc il va falloir travailler sur la découverte, la promotion de ces métiers. On a aussi, à l'occasion - et un certain nombre d'entre vous étaient présents – des finales nationales des Olympiades des métiers, qui ont eu lieu en mars, qui ont été une formidable vitrine aussi sur les métiers, nous avons réalisé, avec l'ONISEP, de petites vidéos-métiers qui permettent de promouvoir aussi ces métiers-là. Une discussion et un travail de fond est en cours aussi sur un maillage des réseaux d'accueil, des lieux d'accueil pour faire parler de l'orientation, avec les Salons, les forums, ce sera quelque chose qui sera particulièrement attendu.

Ce que je voudrais dire parce que vous avez le détail dans la délibération et je vous encourage à la lire, ce qui sera important aussi, ce que nous faisons est de travailler avec le Rectorat pour développer une Bourse de stage. Les initiatives de lutte contre l'échec scolaire et Jean-Louis y travaille aussi avec la plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs et aussi la plateforme d'aide aux devoirs, la possibilité de faire un stage de découverte des métiers à la fin de la classe de Seconde. Je dis cela parce que souvent, quand les établissements sont pris pour le Bac, les élèves de Seconde finissent l'année – ils en sont ravis – fin mai, mais il y aura possibilité pour celles et ceux qui le souhaiteront, de mettre à profit ce mois de juin sur l'année de la Seconde, pour aller découvrir les entreprises.

Ensuite, ce qui est important aussi est de travailler avec les entreprises, on ne peut pas travailler ce sujet-là sans les entreprises, donc avec Pôle Emploi, nous avons aussi le souhait de renforcer des expériences qui avaient été très réussies, notamment sur le type

« job dating ». Le service numérique de l'emploi est également à développer, c'est un sujet qui fonctionne bien et nous avons aussi, parce que cela fait partie de cette mobilisation-là, à encourager les mobilités internationales dont on sait que c'est un accélérateur avéré pour l'insertion, par exemple le projet « tremplin premier emploi », qui fait partie aussi de la délibération, est un projet de mobilité internationale pour nos jeunes diplômés, porté aussi avec l'Euro-Région, en partenariat avec l'Euskadi et la Navarre pour justement encourager ces mobilités transfrontalières. Et nous travaillons également avec notre nouveau projet « Nouvelle-Aquitaine très haut débit », la Région Nouvelle-Aquitaine s'engage dans l'objectif emploi fibre 2020, ce qui veut dire aussi que d'une part, il faut faire connaître les projets de déploiement de très haut débit, de la fibre, en Nouvelle-Aquitaine pour les dix prochaines années, et travailler sur l'offre de formation parce que cela va être générateur de nouveaux emplois.

Vous dire aussi que l'on travaille par rapport à notre Programme Régional de Formation, le Service Public Régional de la Formation qui avait été porté par Poitou-Charentes et aussi l'ancien Limousin. À présent, dans ce souci d'harmonisation, nous mettons en place une offre collective de formation continue, avec des actions de formation structurantes, comme le secteur de la construction, de l'éco-construction, de la transition énergétique, mais aussi pour répondre à des besoins conjoncturels, une entreprise s'implante, il faut former des personnes pour qu'elle recrute. Il est important aussi de garantir le socle de compétences de base pour tous, pour s'adapter tout au long de la vie. Et puis aussi favoriser ce que l'on appelle les parcours individuels de formation tout au long de la vie. On a un système d'aide individuelle pour les demandeurs d'emploi qui est particulièrement attractif, en tout cas, qui répond bien, je pense, à la demande et aux attentes, parce que c'est important aussi de mettre en place, c'est le rôle de la Région, des actions de formation notamment par la validation des acquis de l'expérience, qui vont permettre d'accompagner la personne tout au long de la vie, selon son évolution professionnelle. Ensuite, nous travaillerons bien évidemment aussi à déployer les compétences en entreprise par un accompagnement, nous continuerons à le faire et cela fera l'objet d'une délibération d'ici la fin de l'année, à la formation des salariés.

L'innovation pédagogique n'est pas à négliger, vous savez que nous avons beaucoup d'appétence aussi, dans cette Région, dans cet hémicycle, pour encourager les innovations pédagogiques, notamment les formations à distance qu'il faut développer, et puis aussi se rapprocher et travailler en lien très étroit dans le cadre du Schéma Régional d'Aménagement du Territoire, notamment sur les territoires les plus vulnérables, d'adapter aussi des pédagogies particulières, voire des formations qui sont ce que l'on peut appeler dans notre jargon, des formations diverses, des métiers divers, où il y a un, deux, quelques emplois à

pourvoir, mais pour lesquels il faut une formation spécifique, par une mutualisation de plateaux techniques ou par convention avec des entreprises qui accepteraient et qui le font déjà, on a des expérimentations très utiles, qui mettent à disposition leurs machines. Cela permet de former une, deux, trois personnes sur des métiers très spécifiques. L'idée est vraiment aussi de mutualiser les plateaux techniques des lycées professionnels, des CFA, des organismes de formation, pour pouvoir, sur un lieu-même, on a déjà quelques expériences qui fonctionnent bien comme cela, sur un même lieu, accueillir à la fois des lycéens en lycée professionnel, des salariés, des demandeurs d'emploi, ou même encore des apprentis. L'exemple du pôle d'excellence de formation des métiers du cuir et du luxe de Thiviers, que l'on cite souvent, doit aussi nous servir d'exemple pour déployer ce type de modèle-là sur la Région Nouvelle-Aquitaine.

Enfin, j'évoquais le défi de l'équité territoriale, pour relever ce défi sur un territoire aussi vaste que le nôtre, cela veut dire qu'il faudra mettre en œuvre des politiques différenciées. On ne pourra pas faire la même chose, le même dispositif, partout. Ce sont des mesures spécifiques, notamment pour les territoires les plus vulnérables. Des soutiens renforcés, un appel à projets initiative territoriale, cela veut dire aussi pour les territoires les plus vulnérables qui font l'effort d'organiser des forums pour l'emploi, des Salons pour l'emploi, bonifier l'intervention de la Région, par exemple il y a un plafond de 5000 € qui pourra être de 7500 € pour les territoires les plus vulnérables qui font cet effort d'aller chercher des entreprises, mobiliser des acteurs pour parler des métiers. Cela veut dire aussi des soutiens différenciés avec des subventions plus importantes pour les structures d'accueil comme les Missions locales ou les PLI, qui sont sur des territoires les plus vulnérables, nous avons 43 Missions locales en Nouvelle-Aquitaine et elles n'ont pas toutes les mêmes caractéristiques, c'est important aussi de prendre en charge ce soutien différencié. Cela veut dire des formations qualifiantes délocalisées, de proximité. C'est aussi étendre ce dispositif – auquel je tiens beaucoup mais ceux qui me connaissent savent que c'est un de mes dispositifs préférés – des chantiers formation qualification nouvelle chance, l'étendre sur les 12 Départements de la Nouvelle-Aquitaine, c'est aussi un défi qui nous attend. Pour ce faire, l'Administration régionale de la Région va aussi s'organiser pour répondre à ces défis-là puisque les agents de la Région, de la formation et de l'emploi, ce que l'on va appeler maintenant de nouveaux Délégués territoriaux du pôle « Emploi-formation », seront désignés et interviendront au plus près des territoires, seront présents sur les territoires, ce seront les garants de l'action partenariale. Ils déploieront, avec tous les acteurs, les politiques d'orientation, de formation et d'emploi sur les territoires. Ils vont travailler en lien étroit avec la Direction du développement économique et avec la DATAR, de nouvelles instances que

l'on appelle les comités de territoires pourraient donc devenir ces lieux privilégiés de construction, de préparation des projets locaux et de formation.

J'ai évoqué tout à l'heure la création d'un nouveau CARIF-OREF, puisqu'il y en avait trois, un dans chacune des trois anciennes Régions, dont les statuts, si tout va bien, pourront être présentés lors de la CP de juillet. Et enfin, on termine sur une pratique revisitée de la concertation avec les Branches professionnelles, nous avons les COT (Contrats d'Objectifs Territoriaux) qui mobilisent les Branches professionnelles, à présent, on va imaginer une nouvelle forme de contractualisation, ce ne sera pas un contrat supplémentaire, ce sera une nouvelle forme de contractualisation avec ces Branches professionnelles. Ce qui fait que nous avons une étape très importante pour la Région, dans notre démarche de concertation, en 2017, on va voir, au niveau de la Région Nouvelle-Aquitaine, plusieurs chantiers qui sont ouverts, qui concernent beaucoup de nos délégations et de vice-Présidents, c'est l'élaboration de la stratégie coordonnée entre l'Etat et la Région, pour l'emploi, l'orientation et la formation professionnelle, le CPRDFOP – désolée pour les sigles – (Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelle), la construction du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales, qui est porté par notre collègue Françoise JEANSON, la création d'un nouveau CARIF-OREF, une nouvelle convention quinquennale pour les CFA, et une complémentarité territoriale de la carte des formations en lycée et CFA. Et bien sûr, nous devons faire tout cela en concertation avec le CREFOP.

Pour terminer, sachez que nous sommes en pleine concertation, pleine élaboration du CPRDFOP, ce qui signifie que je vais donc aller, et les rencontres sont programmées d'ici les trois mois à venir, sur l'ensemble du territoire Nouvelle-Aquitaine pour aller co-construire sur les territoires avec les acteurs de la formation, tous ceux qui ont, de près ou de loin, à voir avec ces sujets de formation, pour construire ce CPRDFOP. Bien sûr, ce Contrat de Plan se fait en lien avec le SRDEII et aussi, je le disais, le SRADDET. Cela veut dire que tous ces Schémas Régionaux-là, que nous voyons, sur lesquels nous travaillons, ne sont pas superposés, ni cloisonnés, mais bien en lien les uns avec les autres.

Voilà ce que je voulais dire sur ce sujet-là.

M. VANDENBROUCKE. - Merci.

Sur ce plan d'action pour l'orientation, la formation et l'emploi en Nouvelle-Aquitaine, j' imagine qu'il y a des demandes de parole.

Mme NADAU. - Merci Monsieur. Je ferai cette intervention sur ce point 7 et je regrouperai également le point 8, pour faire plus court.

Souvent, nous avons demandé un bilan, une évaluation des politiques régionales, soit à mi-parcours, soit avant de repartir sur un nouveau Règlement d'intervention. Vous faites ce constat et nous vous en remercions, mais il n'est pas bon. Beaucoup d'argent public pour quel résultat ? On a toujours de l'inégalité d'accès à la formation, les Ressources humaines insuffisamment qualifiées puisque près de la moitié des inscrits à Pôle Emploi en catégorie A, B et C, sont chômeurs de longue durée. Les métiers et les compétences sont insuffisamment adaptés aux besoins des entreprises et des territoires. Pourtant, vous avez été réactifs - je regrette que Monsieur ROUSSET ne soit pas là parce que j'allais faire des compliments – et à l'initiative du pôle d'excellence de formation sur les métiers du cuir, de l'Aérocampus, et vous le soulignez Catherine VEYSSY, des chantiers formation qualification nouvelle chance. Et j'ai l'impression que ce plan d'action ne correspond pas à l'ambition que vous semblez porter sur l'orientation, la formation et l'emploi. Quel est l'enjeu ?

En France, 1.7 millions de jeunes de 15 à 29 ans ne sont ni à l'école, ni en formation, ni en emploi. Chaque année, 140 000 jeunes quittent le système scolaire sans diplôme et sans perspective. Parallèlement, de plus en plus de français aspirent à changer de parcours, gagner leur autonomie, se mettre à leur compte. 300 000 entreprises artisanales seront à reprendre d'ici à une dizaine d'années.

J'aimerais aussi revenir sur le plan des « 500 000 formations ». Nous avons bien noté, on en a parlé ce matin, le report de paiement de l'Etat de 29 M€ pour 2016 sur un total de 47 M€. Pour 2017, il est décidé de participer à un deuxième plan de formation. Quand aura-t-on le financement ? Nous attendons toujours un bilan, une évaluation des formations, quelles retombées sur l'emploi. Que nous proposez-vous au-delà d'harmoniser les dispositifs existants ?

Quatre défis à relever, auxquels nous ne pouvons que souscrire mais pour moi, ce plan est un catalogue de mesures et je crains que nous ne partions encore dans un dispositif tentaculaire qui perdra de son efficacité par manque de simplification, puisque l'on voit la création de comités de territoires, de conseils en évolution professionnelle, etc. Vous souhaitez être efficace au plus près du territoire, alors écoutez les acteurs de ce territoire. Il faut lever les freins au développement de l'apprentissage et la professionnalisation :

- En sécurisant par exemple les contrats d'apprentissage,
- En prévoyant une période de six mois pendant laquelle les deux parties peuvent rompre le contrat d'apprentissage à l'amiable,
- En créant un système de rattrapage pour accompagner le jeune sorti prématurément d'apprentissage, l'aider à rebondir, se réorienter et trouver une autre formation,

- En permettant les entrées en apprentissage en cours d'année, pour éviter l'arrêt complet de l'apprentissage par le jeune,
- En supprimant la limite d'âge imposée au contrat de professionnalisation,
- En confortant l'accompagnement financier des entreprises qui ont recours aux contrats d'apprentissage et de professionnalisation,
- En renforçant aussi l'aide à la mobilité européenne pour ceux qui préparent un CAP, un BEP ou un Bac Professionnel. Ces séjours redonnent confiance à des jeunes qui, plus que les autres, doutent d'eux-mêmes. Ils leur permettent aussi de gagner en autonomie et favorisent leur insertion sur le marché de l'emploi.

Attention aussi dans la convention avec Pôle Emploi sur l'accès aux formations passant par le PRF. Des formations entrant dans le PRF peuvent avoir lieu loin du domicile du demandeur d'emploi et la mobilité est un frein. Il peut arriver que la même formation existe dans un département limitrophe, mais pas de possibilité de financement individuel par rapport à l'emploi, et donc pas d'aide pour se déplacer. Les questions liées à la mobilité sont à prendre en compte et devraient être vraiment du « cousu main », donc plus de souplesse. Attention aussi au tout internet pour l'accès à l'information et à la formation. Il y a encore des publics qui ne maîtrisent pas l'outil informatique, qui sont victimes de la fracture numérique. Le stage en Seconde nous paraît tardif.

Nous prenons acte des constats négatifs des politiques mises en place depuis des années. Nous prenons acte aussi des objectifs de ce énième plan. Pour le moment, nous attendons de voir les premières mises en place concrètes et nous vous accompagnerons sur tout ce qui aura un impact direct sur l'emploi, au fur et à mesure de sa montée en puissance. La stratégie de partenariat entre la Région et les acteurs économiques ne nous semble pas à la hauteur des défis que vous voulez relever.

C'est pour cela que notre groupe s'abstiendra.

M. VERDIN. - Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus, l'emploi et la recherche d'un emploi dans notre pays posent un sérieux problème, tout le monde le sait. Vous savez bien que durant ces 20 dernières années, les politiques publiques engagées dans ce domaine de la formation professionnelle ont pris énormément de retard. Les TPE-PME, les artisans, commerçants, qui sont déjà alourdis par des charges fiscales et administratives importantes, ne peuvent plus recruter de personnes en formation ou de personnes peu qualifiées, et en plus, s'attarder à les remettre à des niveaux de compétences au sein de leur entreprise. En 1960, la France disposait d'une main d'œuvre particulièrement masculine et peu qualifiée. C'était l'époque de la grande entreprise industrielle, relevée par une belle organisation, débouchant sur des contrats à durée indéterminée et à taux plein. 20

années plus tard, dans les années 1980, l'emploi a éclaté par des situations plus complexes, notamment les rythmes de travail et des unités productives différentes. Trouver du travail en dessous du niveau du Bac était le parcours du combattant. On aurait pu prévoir que des métiers peu qualifiés, notamment dans le tertiaire, connaîtraient une croissance économique sans précédent.

De nos jours, les besoins en qualifications se manifestent à tous les niveaux et dans toutes les spécialités. Malgré l'évolution de la demande et le renouvellement lié à la pyramide des âges sur le marché du travail, le chômage subsiste et ne cesse d'augmenter. Le fossé ne cesse de se creuser dans cette période de transition entre l'école et l'entreprise, précarisant ainsi le statut social du salarié. On remarque que les métiers porteurs, notamment dans le bâtiment, cela a été dit tout à l'heure, ne font plus recette. Par exemple, l'industrie et le BTP notamment, qui est en pleine crise, qui recrute, ne trouve pas assez de personnel qualifié dont il a besoin, tout comme dans l'enseignement supérieur, les filières scientifiques sont délaissées au profit d'autres, plus attractives mais dont on sait qu'elles débouchent le moins souvent sur un travail.

Face à de tels paradoxes, on a comme l'impression que l'heure n'est plus qu'aux solutions toutes faites. On peut se poser la question si la mobilité va régler les problèmes de l'emploi. Vous l'avez cité, Madame, tout à l'heure, concernant la mobilité, mais on sait très bien les travers qu'il peut y avoir dans ce domaine-là si l'on ne fait pas attention. Le mondialisme, pourtant redouté par la population, va-t-il régler le problème de l'emploi par des mobilités successives ? La mutation géographique d'un salarié va certes régler sa situation personnelle à court terme, mais ne sera pas un vecteur de croissance, en berne dans notre pays. On déplore ce jour la correspondance entre l'offre et la demande sur le marché du travail, ou encore l'adéquation de la formation à l'emploi qui apparaissent aujourd'hui, avec le recul, bien simples, pour ne pas dire simplistes. Comment gérer des désajustements dont les causes sont aussi diverses ? Attractivité des filières, mutations économiques, fuite des salariés vers d'autres secteurs, désajustements géographiques entre pôles d'emplois et pôles de résidences. Comment introduire plus de cohérence et de régulation entre l'économie et le social, entre la demande de qualification des entreprises et la demande d'éducation-formation des jeunes et des seniors ?

Alors, on met en place des feuilles de route, c'est très bien, et on lance le défi de la mobilité à rechercher un emploi ailleurs dans les pays européens. C'est bien, mais comment s'en sortir dans un système mondialisé, qui ne sert au mieux que les personnes qualifiées et laisse au bord du chemin une main d'œuvre soumise à l'exode et la misère ? La mobilité pour obtenir un emploi au sein de l'Europe ou les zones extra-européennes n'aurait un sens que si cette voie n'est pas seule envisagée pour résoudre le chômage et faire reculer la

misère dans notre pays. Malgré toutes les mesures prises et les solutions soi-disant adaptées, nos dirigeants d'antan et d'aujourd'hui ont pris ce risque de minimiser le développement de la formation et les résultats que l'on connaît limités. Que dire des 43 milliards d'euros engloutis là-dedans ? Je fais référence aux « 500 000 formations », comme cela a été dit aussi, de François HOLLANDE, avec de faibles résultats par rapport à la somme engagée. Notons que le fossé ne va pas cesser de se creuser, un risque de voir, dans un proche avenir, notre économie s'effondrer, faute de développement économique durable : absence de main d'œuvre qualifiée, une économie en suspens dans notre pays qui va, et nous ne le souhaitons pas, laisser « sur le carreau » des millions de personnes supplémentaires en recherche d'emploi.

Néanmoins, par le travail qui est fait au niveau de cette Commission, notre groupe votera favorablement cette délibération, par l'engagement qui est fait, de telle façon à aller au-devant des jeunes pour leur donner un travail, une formation, et que l'on ne les laisse pas « par terre » quand même.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

Mme REQUENNA. - Merci Monsieur le Président, chers collègues, c'est avec beaucoup de satisfaction que j'ai accueilli ce plan d'action pour l'orientation, la formation et l'emploi. D'abord, le diagnostic qui est posé et qui est fondamental parce que s'il y a des choses que l'on sait ou que l'on croit savoir, il est toujours utile de les écrire et de partir sur une base de travail qui soit absolument concrète. Il est bon de rappeler la problématique de l'emploi, qui est fondamentale sur notre territoire, tout comme dans notre pays. Il est bon également de rappeler qu'il y a trop de chômage et que beaucoup trop de nos concitoyens sont peu ou pas suffisamment formés. En effet, depuis deux décennies, en matière d'emploi, on a une tendance globale qui est celle de créer des dispositifs, toujours les mêmes réflexes, toujours les mêmes recettes qui sont, à mes yeux, de vieilles recettes.

Aujourd'hui, dans le document qui nous est présenté, je note qu'il y a le tremplin premier emploi et qui me semble extrêmement pertinent et nécessaire à l'évolution de nos jeunes et à l'ouverture de nos jeunes mais globalement, il ne s'agit pas forcément de l'annonce de nouveaux dispositifs, mais plutôt d'une réflexion de fond sur des axes d'amélioration qui soient des axes de progrès et de succès. C'est dans ce sens-là que j'ai lu ce plan d'action avec attention. Il y a pour moi, d'abord une volonté de savoir comment rebattre les cartes face aux échecs des nombreux dispositifs mis en place lors des dernières années, donc comment rebattre les cartes entre les différents acteurs existants et comment se coordonner et organiser les complémentarités entre l'Etat, les Missions locales, les

territoires, tout simplement entre tous les acteurs intervenant en matière d'orientation, de formation et d'emploi.

Il y a également une forte volonté de détecter - si je puis m'exprimer ainsi - les « trous dans la raquette », j'entends par là la prise en compte de l'ensemble du processus qui conduit de l'emploi, donc de l'orientation, à l'accès véritablement à l'entreprise et à un travail, et le souci donc d'investir ces interstices, les moments-clefs du parcours du demandeur d'emploi qui font que malgré la multitude du dispositif, l'accès à la formation ou à l'entreprise ne se fait pas. Je salue ces volontés fortes qui sont d'essayer véritablement de pointer là où les échecs sont nés et ont perduré.

À travers ces deux axes, on trouve également la volonté de mieux se centrer sur l'utilisateur, sur le demandeur d'emploi, quitte à faire, vous l'avez évoqué Madame VEYSSY, du « cousu main » quand cela devient nécessaire, et je parle notamment de la proposition que vous formulez de monter des formations qualifiantes de proximité, délocalisées, conçues sur mesure, au plus près des publics, au plus près des territoires également.

Par ailleurs, je salue toutes les initiatives proposées en faveur de l'innovation. Pourquoi nous passons une politique du XXI^{ème} siècle pourquoi pas passer à de la formation du XXI^{ème} siècle et donc les sessions Lab locales réunissant les demandeurs d'emploi, les entreprises, les chercheurs, et permettant de faire émerger des solutions innovantes en matière d'emploi, à mon avis, ont du sens et seront porteuses. La volonté également de faciliter toutes les formes d'acquisition de compétences, la volonté d'appréhender de nouvelles méthodes pédagogiques aussi, pour peut-être fédérer beaucoup plus de publics vers la réussite, et c'est ce que nous souhaitons.

Je constate également dans ce plan d'action, le souci d'observer les expérimentations menées sur des territoires, avec la volonté de les démultiplier, telles que celles, et vous les avez évoquées, de la mutualisation, des plateaux techniques par exemple. Autre point intéressant relevé mais qui, je pense, aurait dû être et aurait pu être plus largement déployé et surtout plus tôt, c'est la volonté de conventionner avec les entreprises aidées par la Région, afin de les inciter à accueillir des stagiaires.

Quelques points de vigilance cependant, vis-à-vis des territoires, il faudra véritablement appuyer et s'assurer de la lisibilité de la position et de l'offre régionale parmi tous les dispositifs existants. Il faudra faire cet effort de proximité et de lisibilité. Vous entendez également soutenir des initiatives locales en matière d'emploi, je dis oui et au nom du groupe MoDem et apparentés, nous disons oui, bien sûr, mais à condition que les collectivités aient les moyens d'innover, d'où les inquiétudes souvent exprimées par notre groupe sur le financement de l'ingénierie territoriale qui est aussi garante de l'émergence de

ces initiatives locales. Ces inquiétudes, bien sûr, ne sont pas prêtes de faiblir avec la poursuite annoncée de la baisse des dotations aux collectivités, même si ceci relève d'un autre débat, il paraît nécessaire d'en parler et d'en tenir compte.

Enfin, je ne peux pas évoquer le sujet des métiers où la demande est forte et qui ne trouvent pas suffisamment preneurs. On pense tous bien sûr à certains métiers de l'artisanat, des mécaniciens, des bouchers, qui souffrent d'une image dégradée, mais je veux aussi parler des métiers des services à la personne, vous les avez évoqués, des métiers qui manquent trop souvent d'une réelle reconnaissance, des métiers dont nous aurons beaucoup besoin, encore plus à l'avenir, et je crois que la reconnaissance dont ils manquent, et particulièrement salariale, notamment quand on confie entre les mains d'autres personnes et qui doivent être bienveillantes et attentives, avec une grande responsabilité d'un être humain, je crois que nous devons nous engager dans cette reconnaissance et même si ce n'est pas dans les compétences premières de la Région, la Région ayant des velléités ou simplement une envie de coordination de la thématique emploi, je pense que de fait, nous ne devons pas nous cacher derrière des compétences mais faire preuve de créativité et d'inventivité pour essayer, dans les années à venir, d'apporter de la reconnaissance à ces métiers qui sont absolument indispensables sur notre territoire comme par ailleurs.

Globalement, un sentiment de satisfaction nous concernant, avec bien sûr une volonté de voir que ce qui est écrit devienne cette volonté affichée de votre part et se transforme en réalisations affirmées dans les mois et les années à venir.

Je me permets également un mot sur la délibération suivante, simplement pour dire que nous avons voté l'an passé, avec beaucoup d'enthousiasme, la feuille de route de l'apprentissage et nous nous réjouissons aujourd'hui du bilan qui en est fait. Je crois qu'il est fondamental, une de mes collègues l'a dit, qu'il y ait une évaluation, ici, des politiques que nous mettons en œuvre. Je crois que c'est important, important pour nous de juger que les engagements sont tenus, ou bien de savoir pourquoi ils ne peuvent pas toujours l'être. En tout cas, nous voterons bien sûr le plan d'action qui nous est proposé, nous resterons vigilants à sa mise en œuvre et nous serons bien sûr extrêmement satisfaits de voir l'amélioration de tous les chiffres que vous nous avez présentés tout à l'heure.

Je vous remercie.

Poursuite de la séance sous la présidence du Président Alain ROUSSET

M. LE PRESIDENT. - Merci Madame et merci à Gérard VANDENBROUCKE du relais que le débat extérieur nous a imposé à quelques-uns.

Mme MARENDAT. - Merci Monsieur le Président. Je serai beaucoup plus brève que mes collègues, d'autant plus que notre groupe est en parfait accord avec ce qui vient d'être dit par Pascale REQUENNA.

Je voudrais relever, dans ce plan d'action, des éléments qui nous plaisent. De façon très simple, le fait que l'on parle d'orientation non plus seulement pour des élèves ou pour des étudiants, mais que l'on aille vers cette idée que l'orientation est essentielle à chaque étape de la vie professionnelle. Nous connaissons tous autour de nous des personnes qui sont passées, à un moment donné, par la case chômage, et qui ne savaient pas véritablement vers où s'orienter, comment changer d'orientation dans leur métier, vers quelle filière aller, quel métier d'avenir, et donc ce plan est, à mon sens, une grande avancée.

J'apprécie aussi que vous nous proposiez des politiques différenciées pour assurer une équité territoriale, même si j'ai relevé parfois un certain nombre d'éléments qui ne sont pas réels sur l'ensemble du territoire et qui sont un peu métropolitains, entre autre le fait que l'on puisse dire que le niveau de diplôme en tant que tel est facteur de développement économique, le fait que tout simplement dans une grande ville, dans une métropole, plus les personnes sont diplômées, plus elles vont générer de l'activité économique. Tout cela s'entend évidemment, mais en milieu rural, on ne le ressent pas de la même manière, et donc en milieu rural, c'est véritablement le manque d'adéquation entre les formations et les besoins de l'économie réelle qu'il nous faut traiter, et vous nous proposez un certain nombre d'actions et d'animations en ce sens dans ce plan.

Ce que j'aimerais aussi est rappeler qu'il faudra être très attentif à l'effort de coordination des acteurs. Il est essentiel pour éviter le doublonnement des actions ou des dispositifs, et pour nous assurer de cet objectif auquel vous tenez, une meilleure lisibilité des dispositifs de formations.

Attention aussi à la co-construction, elle est essentielle pour que ce plan fonctionne. Vous nous démontrez que vous avez l'envie, par la mise en place de comités de territoires, d'assurer un travail avec l'ensemble des acteurs de la formation, cela nous semble essentiel.

Et puis vous évoquez aussi le lancement d'un chantier de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences à l'échelle régionale, c'est très important d'être dans cette démarche anticipative mais plus encore, il sera important de tenir compte des GPECT qui sont d'ores et déjà engagées sur les territoires.

Je tenais à signaler que ce plan d'action me paraît très complet et tout à fait qualitatif et donc le groupe UDI le votera, et véritablement sera à vos côtés pour s'assurer qu'il soit finalisé et qu'il donne beaucoup sur le territoire.

M. LE PRESIDENT. - Merci beaucoup.

Pas d'autres interventions ?

S'il n'y en a pas, je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ce rapport est donc adopté à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT. - LR abstention.

Mme NADAU. - Vous n'étiez pas là Président.

M. LE PRESIDENT. - Mais le rapport est adopté quand même.

N° 7

Vote sur le «Plan d'actions pour l'orientation, la formation et l'emploi
en Nouvelle-Aquitaine »

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrate et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National/, Mme Le Guen (non inscrite)**
- **ABSTENTION : Les Républicains-CPNT,**

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**COMMUNICATION SUR L'APPRENTISSAGE EN NOUVELLE-AQUITAINE – POINT
D'ETAPE DE LA MISE EN OEUVRE**

M. LE PRESIDENT. - Sur la communication sur l'apprentissage.

Mme VEYSSY. - Comme nous venons de l'évoquer à l'instant, nous avons adopté, vous vous en souvenez certainement, c'était il y a un an, en juin 2016, une feuille de route sur l'apprentissage, et comme nous en avons convenu ensemble, voici un point d'étape sur ce qui a été fait et tout ce qu'il reste à faire. *[cf diaporama de présentation p 261]*

Je vous rappelle que nous avons pris l'engagement d'augmenter le nombre d'apprentis de 50 % d'ici la fin du mandat et pour ce faire, nous avons travaillé autour de six axes. Sachez d'ores et déjà que nous avons commencé à bien travailler puisque depuis le 1^{er} janvier 2017, nous avons très précisément, en Nouvelle-Aquitaine, 36 685 apprentis accueillis dans les 115 CFA, c'est-à-dire + 4 % par rapport à 2016. Cela veut dire que nous avons eu 7 % d'apprentis en plus entrés en formation à la rentrée 2016, ce sont 842 contrats d'apprentissage supplémentaires en une année, avec des taux de réussite toujours intéressants puisqu'ils sont au-dessus de 80 %, et des taux d'insertion qui sont aussi en progression par rapport à 2015 puisque 64 % des apprentis sont en emploi neuf mois après la fin de leur formation.

Nous avons pris six axes, six directions pour développer l'apprentissage. Tout d'abord, nous nous sommes dit, rappelez-vous, il y a un an, comment peut-on inciter les jeunes à entrer en apprentissage ? Comment peut-on favoriser l'accès des jeunes à l'apprentissage ? Pour cela, il y a toute une série de manifestations que nous avons mises en place, avec des partenaires pour promouvoir l'apprentissage. En vue de la rentrée 2017, ce sont 230 journées portes ouvertes, des Salons, des forums, j'ai rappelé tout à l'heure mais cela a été important, nous avons organisé la finale régionale des Olympiades des métiers, 70 000 visiteurs essentiellement venus de la Région Nouvelle-Aquitaine, avec des collégiens et des lycéens, et c'est justement en montrant ce qu'est l'apprentissage, ce que sont ces métiers, que l'on peut aussi donner envie aux jeunes d'entrer dans l'apprentissage.

Nous avons aussi travaillé sur la mise en relation de l'offre et la demande avec la manifestation « Comment décrocher mon contrat d'apprentissage ? » On l'a fait ici sur l'ancienne Aquitaine, maintenant, on va le faire sur l'ensemble du territoire et pour la rentrée 2017, on va organiser une séquence. J'évoquais tout à l'heure la possibilité du stage de Seconde pour la découverte des métiers, à horizon 2018, c'est la possibilité pour les élèves

de Troisième qui le souhaitent, de faire leur stage de découverte en entreprise dans les CFA, sur les plateaux techniques, pour pouvoir aussi échanger avec les apprentis.

Une Bourse de l'alternance unique, c'est mis en place, en 2016, nous avons eu 5800 offres de contrats d'apprentissage qui ont été collectées sur cette Bourse de l'alternance, 83 % ont été pourvues, donc là aussi, c'est une fusion des Bourses de l'alternance sur l'ensemble du territoire Nouvelle-Aquitaine.

Le guide « L'apprentissage, ça rapporte », il faut le dire, cette brochure est désormais insérée dans les guides élèves après le Brevet, après le Bac, après un Bac + 2, + 3, distribué dans tous les collèges, tous les lycées, sur les Salons, dans les forums.

Rappelez-vous aussi, nous avons été candidats pour expérimenter le relèvement de l'âge d'entrée en apprentissage de 25 à 30 ans, avec sept autres Régions. Cela va démarrer maintenant, donc il va falloir faire une évaluation chaque année de ce dispositif, quelles vont être les conséquences de cette entrée en apprentissage qui est désormais possible jusqu'à l'âge de 30 ans.

Ensuite, nous avons aussi travaillé sur comment incite-t-on un jeune à entrer en apprentissage, mais comment incite-t-on aussi les entreprises à prendre des apprentis. À l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, nous avons 150 personnes qui prospectent, à temps partiel ou à temps plein, les développeurs de l'apprentissage, qui sont principalement localisés dans les CFA ou dans les Chambres consulaires, donc là aussi, cela commence à porter ses fruits et nous travaillons en étroite relation avec aussi les Conseillers entreprises de Pôle Emploi, qui sont aussi chargés de démarcher les entreprises, notamment qui contribuent avec nous à développer la recherche de contrat d'apprentissage. Une fois que l'on a incité les jeunes à entrer en apprentissage, les entreprises à prendre des apprentis, une fois que le contrat est signé, comment, c'est le troisième défi, on offre aux apprentis les meilleures chances possible de rester en apprentissage et de mener l'apprentissage à son terme. Là aussi, rappelez-vous, nous nous sommes engagés et nous l'avons fait à la rentrée 2016, à harmoniser les dispositifs d'aide aux apprentis sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine : dispositifs d'aide au transport, à l'hébergement, à la restauration, l'aide au premier équipement pour ceux qui entrent en première année d'apprentissage, le fonds social d'aide aux apprentis, donc c'est une contribution active justement, à maintenir l'apprenti dans son apprentissage.

Ensuite, nous nous sommes engagés au niveau de la Région Nouvelle-Aquitaine, à moderniser l'appareil de formation pour que les apprentis soient accueillis dans les meilleures conditions possibles, qu'ils disposent des meilleurs plateaux techniques dans les CFA. Ce sont 142 M€ que la Région Nouvelle-Aquitaine met sur la table cette année pour

moderniser les CFA et nous avons posé les premières pierres il y a un an, donc nous allons inaugurer, cette année, des CFA, vous les connaissez, un peu partout, on peut parler de la rénovation du CFA de Moulin-Rabaud à Limoges, le CFA BTP à Chasseneuil-sur-Bonnieure, le CFA à Cognac. Nous avons énormément de chantiers en cours, 33 opérations de construction-rénovation sur l'année 2017.

Le cinquième défi et non des moindres est ce que l'on a vu tout à l'heure sur le plan d'action pour la lutte contre le chômage et la formation des demandeurs d'emploi, c'est comment adapte-t-on la formation, l'apprentissage, aux nouveaux défis de l'économie nationale et régionale. Nous travaillons sur la carte des formations par apprentissage puisque c'est notre compétence Région, sur la rentrée 2017, nous allons ouvrir 134 nouvelles formations, il y en avait 127 en 2016, donc là aussi, nous ouvrons de nouvelles formations.

Et je termine, je vous en avais parlé, par la convention quinquennale avec les CFA. Si vous ne le savez pas, je vous le rappelle ou je vous l'apprends, c'est le Code du travail qui détermine la création d'un CFA. Parfois, les gens viennent nous voir à la Région en nous disant qu'ils veulent ouvrir un CFA, une section d'apprentissage. Cela ne se fait pas comme cela, c'est régi par le Code du travail. La création d'un CFA doit faire l'objet d'une convention entre la Région et un organisme ou une association pour une durée de cinq ans. Lors de la plénière de 2016, nous avons dit que nous allions mettre en œuvre une seule convention quinquennale à partir du 1^{er} janvier 2018, donc en ce moment, nous sommes sur l'élaboration de cette convention quinquennale avec les 115 CFA, avec les organismes gestionnaires, c'est tout un travail qui se fait dans des groupes de travail où tout le monde est audité, où tout le monde apporte sa pierre à l'édifice et a sa contribution, et je voudrais terminer là-dessus en vous montrant les résultats, la synthèse d'un questionnaire qui a été diffusé, que la Région a diffusé. Nous avons consulté, par questionnaire, tous les bénéficiaires de l'apprentissage : les entreprises, les apprentis, les parents des apprentis, mais aussi toute personne qui avait envie de parler de l'apprentissage, c'est-à-dire les lycéens qui ne sont pas apprentis, les agents de la Région, les formateurs. Donc voici très rapidement et en synthèse, ce qui a été dit parce que je pense que c'est important que vous en ayez connaissance.

Tout d'abord, il faut savoir que ce questionnaire est exploitable, il est fiable parce que nous avons eu beaucoup de réponses. Nous avons eu 3751 réponses, c'est-à-dire 1513 apprentis qui ont répondu et 717 entreprises, ce qui fait que nous pouvons exploiter de manière efficace et concrète les résultats de ce questionnaire. Que disent-ils ? Tout d'abord, il y a, je crois qu'il faut le dire, une perception très positive de l'apprentissage, de façon globale, puisque « très positif » 32 %, « positif » 41 %, presque 42 %. Cela veut donc dire, si

l'on affine, on n'a pas détaillé tout le questionnaire mais on voit bien que l'apprentissage, diversité des métiers, des diplômes et des niveaux préparés. Ensuite, pourquoi avez-vous recours à l'apprentissage ? On a posé la question aux apprentis et aux entreprises. C'est le souci de transmettre un métier qui est majoritairement retenu, et pour l'apprenti, c'est aussi le fait d'être payé tout en se formant, et d'apprendre différemment. La pédagogie différente est un succès de réussite. Pourquoi avez-vous choisi ce métier ? L'apprenti l'a choisi par ses propres recherches ou parce qu'il a effectué un stage en entreprise, mais ce qu'il faut savoir est que c'est vraiment, à un moment donné, la discussion avec un professionnel, avec un proche, qui a été l'élément déterminant et qui donc, pour reprendre ce que l'on avait dit tout à l'heure, nous amène aussi à nous questionner sur l'orientation. Donc nous avons des axes de progrès incomparables qui seront la mobilisation des entreprises, l'information au collège, en lycée, et aussi bien sûr les aides aux apprentis et la prévention autour des ruptures.

M. LE PRESIDENT. - Quelle passion.

Mme REQUENNA. - C'était passionnant et dynamique.

M. LE PRESIDENT. - Tout le monde est d'accord, après ces applaudissements ?

M. FREL. - Juste une petite réflexion sur cette présentation, ce point d'étape de la feuille de route que nous avons adoptée l'an dernier, et j'ai trouvé qu'il manquait un tout petit quelque chose dans cette présentation. Si l'on veut assurer durablement le succès de l'apprentissage, cela ne peut se faire que s'il y a une vraie lutte contre la rupture de contrats d'apprentissage, et c'est un peu dommage parce que sur les cinq ou six priorités qui nous sont rappelées dans ce point d'étape, ne figure pas un des points importants que l'on trouvait enfin dans la feuille de route de l'apprentissage, qui était la lutte contre la rupture des contrats, et c'est d'autant plus dommage que si l'on fait la comparaison avec les décrocheurs de l'éducation nationale, ici il y a un vrai progrès puisque cette année, les décrocheurs passent en dessous de 100 000 pour l'éducation nationale et que malheureusement, sur les contrats d'apprentissage, on reste sur des taux qui sont très élevés puisque dans certaines formations, notamment pour les jeunes de moins de 18 ans, on arrive à des taux de rupture, voire des taux d'abandon, qui sont jusqu'à 52 % par exemple pour les CAP en milieu hôtelier.

Sur les indicateurs qui sont donnés, on ne va pas assez loin, par exemple sur le taux d'accès attendu de la Seconde au Baccalauréat, ce que l'éducation nationale appelle l'indicateur IVAL, c'est-à-dire le suivi d'une cohorte complète, c'est-à-dire entre un jeune qui commence à signer et celui qui aura son diplôme in fine, à la sortie, on tient compte des jeunes qui descendent du train de l'apprentissage en marche, et il serait intéressant aussi de

tenir compte de cet indicateur pour avoir un vrai état des lieux et pouvoir lutter efficacement et durablement pour le succès de l'apprentissage et donc contre les taux de rupture.

Enfin, au moment où l'on élabore cette convention quinquennale, il est, je crois, plus qu'important de mettre au cœur de notre réflexion cette lutte contre le contrat d'apprentissage. Il existait, en ex-Poitou-Charentes, ce que l'on appelle les Conseillers Techniques d'Insertion qui avaient une mission qui était celle-ci, cette mission va être dévolue à l'avenir aux CFA qui sont, in fine, juge et partie, puisque leur financement dépend aussi du nombre d'apprentis qu'ils ont, il serait bon que l'on ait une évaluation très poussée par nos services de ce qui se passe à ce niveau-là, au vu des sommes très importantes que la Région met, que l'Etat met sur la formation de ces jeunes.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Sur l'apprentissage, la France vit un modèle un peu particulier. C'est un des rares pays où l'apprentissage est accompagné, l'apprenti, son logement, l'entreprise qui accueille un apprenti, et pourtant, il y a très peu d'entreprises qui accueillent des apprentis. Et parmi les entreprises qui accueillent des apprentis, 70 à 80 % sont des entreprises de moins de dix salariés. Il y a donc une vraie réflexion à avoir, sans jugement idéologique, parce que le problème n'est pas là.

Deuxième observation, on travaille bien sûr et depuis longtemps, avec les CFA - Cathy VEYSSY pourra le dire mieux que moi – sur la lutte contre le décrochage d'apprentissage. C'est fait, il aurait peut-être fallu l'ajouter mais en tout cas, c'est fait. Cathy, tu peux en témoigner.

Troisième observation, je crois qu'il faut se projeter dans l'avenir. Vous parliez tout à l'heure que dans certains métiers, notamment les métiers de l'hôtellerie, il y avait des ruptures de l'ordre de 50 %. Dans la restauration, dans les lycées professionnels de restauration, la rupture est la même. Je pense profondément qu'un certain nombre de métiers demain ne se prépareront que par l'apprentissage. Il faut l'assumer, l'encadrer, mais cela ne se préparera que par apprentissage parce que l'apprentissage a ceci d'intéressant qu'il permet de découvrir le métier et ses contraintes, ses plaisirs et ses difficultés, que si on l'a pratiqué.

Y a-t-il d'autres interventions ?

S'il n'y en a pas, Cathy, tu veux ajouter quelque chose ?

Mme VEYSSY. - Le taux de rupture est entre 15 et 20 %. Il était de 15 à 20 %, maintenant que nous avons harmonisé nos dispositifs d'aide et c'est très important dans la prévention de la rupture, le fait que quand un jeune entre en première année d'apprentissage

on lui donne un maximum de chances pour réussir son apprentissage, sur l'hébergement, la restauration, le fonds social, l'aide aux apprentis, y compris l'aide au premier équipement, maintenant on n'a pas assez de recul pour voir l'effet que cela va produire mais cela devrait être aussi efficace.

Sur les métiers de l'hôtellerie et le taux de 50 % de rupture, cela fait l'objet d'un travail très particulier qui est mené avec la Branche professionnelle de l'hôtellerie, qui a mis en place une belle méthode, que nous avons accompagnée au niveau de la Région, pour sensibiliser aussi les hôteliers, les restaurateurs, sur ce qu'est l'accueil d'un apprenti, avec un livret particulier. Toute la Branche professionnelle est sensibilisée sur ce sujet-là justement, pour que cela s'améliore.

Et enfin, je voudrais juste terminer là-dessus, en ce moment, nous travaillons sur la convention quinquennale, nous avons donc des comités de pilotage internes auxquels participent aussi Jean-Louis NEMBRINI, Guillaume MOLIERAC, Conseiller délégué à l'apprentissage, nous travaillons pour voir de quelle manière la Région peut accompagner son aide au fonctionnement des CFA, pas uniquement sur le nombre de jeunes apprentis accueillis, mais justement en modulant sur un ensemble d'éléments, de critères, qui sont en cours de réflexion et de discussion aussi à travers les réunions de concertation que nous avons avec les CFA.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

L'Assemblée donne acte de cette communication.

N° 8

sur la «Communication sur l'apprentissage en Nouvelle-Aquitaine – point d'étape sur la mise en œuvre »

L'Assemblée Donne Acte

**SOUTIEN A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : OUVERTURE D'UNE PREMIERE ANNEE
COMMUNE AUX ETUDES DE SANTE (PACES) A PAU**

M. LE PRESIDENT. - Ensuite, on a quelque chose d'assez exceptionnel qui est l'ouverture d'une première année commune aux études de santé à Pau, la PACES.

Mme JEANSON. - Merci Monsieur le Président. C'est un joli dossier que cette délocalisation de la première année d'études de Médecine, Pharmacie, Odontologie, Maïeutique, mais aussi de formations aux études paramédicales que sont les kinésithérapeutes, les orthophonistes, les orthoptistes, tous ces métiers auxquels ouvre la première année de PACES.

Aujourd'hui, c'est de l'université de Bordeaux que nous parlons, c'est-à-dire qu'il n'y a que trois sites sur la Région où sont réalisées les études de santé, ce sont Limoges, Poitiers et Bordeaux. Délocaliser cette première année à Pau et nous l'espérons plus tard dans d'autres territoires, a deux objectifs : le premier est de permettre à des étudiants de milieux moins favorisés d'accéder à ces études. Pourquoi ? Vous le savez tous, ce sont des études qui sont extrêmement difficiles, avec un taux de réussite en fin de première année de PACES qui varie entre 18 et 22 %, beaucoup de redoublements, et pour des étudiants dont les parents seraient moins favorisés, c'est un coût très élevé pour un succès relativement limité. Quelques chiffres, ce sont près de 3000 étudiants qui s'inscrivent en PACES et parmi les reçus, on s'aperçoit, sans trop de surprise mais quand même avec pas beaucoup de gaieté, que les enfants de professions libérales, d'ingénieurs, de cadres supérieurs et d'enseignants représentent plus de 70 % de ceux qui ont été reçus, alors que les enfants d'artisans, d'ouvriers, et de personnels travaillant à domicile, sont parmi les moins bien reçus.

L'idée de faire cette première année au plus près des étudiants et des bacheliers a cet objectif de permettre son ouverture à tous.

Le deuxième objectif est, mais pour beaucoup moins, la lutte contre les déserts médicaux, en espérant qu'en offrant une première année de ces études sur le territoire favorisera le retour des étudiants à leur lieu d'origine quand ils auront fini leurs études, et puis le troisième objectif est quand même la revitalisation et la vitalité d'un certain nombre de territoires.

Pour Pau, l'organisation n'a pas été très simple et c'est ce qui explique pourquoi l'investissement de la Région est aussi important, il sera de 330 000 €. Il a fallu garantir à

tous les étudiants, qu'ils soient à Bordeaux ou à Pau, les mêmes conditions de réussite. C'est un concours extrêmement sélectif donc il n'est pas question que des étudiants, d'un côté ou de l'autre, soient plus favorisés que d'autres. C'est pour cela que l'on a pu le faire, en utilisant les techniques numériques puisque la transmission des cours théoriques, comme des enseignements dirigés, comme du tutorat, se fera grâce à des outils numériques extrêmement perfectionnés et à des salles immersives qui permettront à la fois la retransmission des cours théoriques, mais aussi les enseignements du tutorat par les étudiants de deuxième et troisième années de Médecine en particulier, mais aussi des autres professions, afin que ces enseignements puissent être extrêmement interactifs malgré la distance entre les étudiants formateurs qui sont à Bordeaux, et les étudiants enseignés qui seront à Pau.

Pour terminer sur cette présentation, le financement de cela est fait d'une part, sur l'investissement par la Région, et d'autre part sur le fonctionnement par la communauté d'agglomération de Pau, qui prend à sa charge l'ensemble du surcoût du fonctionnement de cette PACES, avec l'idée que comme nous souhaitons ensuite étendre cette expérimentation à d'autres villes que seront Dax, Agen et Périgueux par exemple, s'ils le souhaitent, ces coûts pourront être mutualisés.

Un petit mot aussi, nous parlons aujourd'hui de Pau mais l'université de Poitiers va elle aussi délocaliser la première année de Médecine, mais elle dans sa propre université puisque ce sera dans ses locaux d'Angoulême et à ce jour, elle ne nous a pas demandé de participer financièrement, ceci dit, nous les encourageons aussi.

Voilà pour cette délibération dont je crois, l'objectif est tout à fait conforme à nos souhaits à tous.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Y a-t-il des observations ?

Mme SEMAVOINE. - Merci Monsieur le Président, c'est pour souligner à quel point, en effet, ce que notre chère collègue nous a présenté est quelque chose d'exceptionnel, de remarquable - je ne plaisante pas – je voudrais même attirer encore plus l'attention des élus métropolitains, de Bordeaux, de la Gironde et des grandes villes de la Nouvelle-Aquitaine, parce que l'on ne se rend pas compte à quel point en effet, lorsque l'on est éloigné des grands pôles de formation, c'est difficile pour certaines familles d'envoyer leurs jeunes faire des études. En l'occurrence, c'est une très grande chance pour les étudiants, pas seulement de Pau bien sûr, les étudiants du Béarn et pourquoi pas du Pays basque, même certains du sud des Landes, de pouvoir suivre leur première année de Médecine ou d'études de santé d'une manière plus générale, à Pau, dans ces conditions qui sont absolument remarquables,

qui sont exactement les mêmes conditions que pour les étudiants qui sont à Bordeaux, sans être obligés de quitter le domicile familial, sans être obligés de payer un loyer à Bordeaux, un loyer d'étudiant, une colocation ou une chambre d'étudiant, sans être obligés, parce qu'il y en a beaucoup malheureusement, or, la première année de Médecine est une année très difficile comme l'on vient de l'entendre, sans être obligés de travailler ou de faire de petits boulots pour aider les parents à payer cette année d'études. C'est donc vraiment un événement - n'ayons pas peur des mots – que la Nouvelle-Aquitaine a réussi à monter et à installer à Pau, avec, vous l'avez dit, le concours de la communauté d'agglomération de Pau qui a pris sa part du financement aussi à hauteur, je crois, de 200 000 €, quelque chose comme cela, et qui s'est engagée à prendre les surcoûts en charge également pour que toutes les choses se déroulent comme il faut.

Donc c'est vraiment pour me réjouir avec vous, Monsieur le Président, avec vous mes chers collègues, c'est un événement et j'encourage les autres grandes villes, les grandes capitales de notre Nouvelle-Aquitaine, à en faire autant parce que ce sera autant de chance pour d'autres étudiants qui le méritent tout autant.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est beau.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Monsieur le Président, nous aussi l'on trouve que cette délibération est très positive, comme vient de le dire Monique SEMAVOINE. Quand on la lit, il y a une phrase qui fait plaisir au Président de la communauté d'agglomération d'Agen que je suis : « l'université de Bordeaux où la PACES existe aujourd'hui souhaite, à terme, développer un service de proximité à Dax, Périgueux, Agen et Pau ». Je trouve que c'est une très bonne nouvelle, très bonne perspective, ma question est aujourd'hui est-ce que vous avez un calendrier ? Quand ?

Ma question aussi est qui négocie cela ? Je vois que François BAYROU a signé la convention et je suppose qu'il doit payer un peu, donc je suppose qu'éventuellement le Président de la communauté d'agglomération d'Agen sera appelé pour payer quand cela viendra à Agen. Donc comment cela se passe ? Qui négocie quoi ?

Et puis peut-être une question un peu plus politique, on a dit que c'était très compliqué, taux de succès de 20 à 22 %, et c'est vrai que c'est très compliqué, mais le constat est même plus dur que cela, la préparation à ce concours s'est carrément privatisée avec des classes Préparatoires privées, est-ce que l'on a réfléchi à cela ? C'est-à-dire les conditions réelles pour être admis à ce concours, notamment avec tout ce qui s'est ajouté au niveau classes Préparatoires payantes privées, est-ce que l'on a réfléchi à cet écosystème qui est

présent à Bordeaux et comment sera-t-il présent ou pas à Pau, à Agen, à Périgueux, si vraiment on veut une égalité des chances au niveau de ce concours ultra-sélectif ?

M. LE PRESIDENT. - Je vais répondre à Jean DIONIS DU SEJOUR et Françoise JEANSON complètera, c'est une idée que nous avons depuis six, sept, huit ans à la Région. Au départ, et vous m'avez beaucoup entendu l'évoquer parce que c'est une façon aussi de lutter contre la déprise médicale, si tous les médecins qui sont formés à l'université de Bordeaux ou de Poitiers, voire de Limoges, sont issus de Saint-Seurin, des bons quartiers de Poitiers ou des bons quartiers de Limoges, on n'aura jamais personne à Châtelleraut, dans les petites communes de l'ancienne Aquitaine ou du Limousin.

Le premier travail avait été fait avec Périgueux, avec Michel MOYRAND, cela n'a pas prospéré, pour des raisons X ou Y. Le dossier est reparti avec Angoulême, Françoise JEANSON l'a évoqué tout à l'heure, et avec Pau. Mon idée était que dans chacune de ces villes, les médecins hospitaliers puissent se mobiliser, il y a des hôpitaux partout, pour accompagner les élèves à cette première année de PACES. Un peu compliqué, m'a-t-on dit à l'université de Médecine de Bordeaux, qui a mis en place un dispositif de tutorat gratuit par les élèves de deuxième et de troisième années, Françoise JEANSON rectifiera ou pas. Ce tutorat à Bordeaux, par la faculté de Médecine, par les élèves de deuxième et troisième années, a entraîné d'une certaine manière, pour les raisons que vous évoquez, une forme de réticence de la faculté de Médecine de Bordeaux de déployer ce genre de préparation de première-deuxième année, ailleurs qu'à Bordeaux, en disant : cela va être plus compliqué, cela va coûter plus cher. Je pense que l'on peut trouver quelque chose, mais Françoise JEANSON s'en occupe, elle est en train de regarder comment on pourrait trouver un tutorat, comment on pourrait d'une part, numériser le tutorat des élèves de deuxième et troisième années de Médecine à Bordeaux par rapport à ceux qui vont préparer la Médecine dans les autres villes, et de mobiliser le monde médical et hospitalier à Agen ou à Pau. Mais c'est un vrai défi.

Il y a un autre défi que je n'ai pas réussi à gagner lorsque j'étais Parlementaire, et peut-être d'ailleurs que la nouvelle majorité peut nous y aider, en tout cas, c'est une réflexion, qui est que l'aide privée qu'évoquait Jean DIONIS DU SEJOUR tout à l'heure, est défiscalisée. C'est-à-dire que plus vous êtes issu d'une famille aisée, mieux vous pouvez préparer des études de Médecine, à cause de la défiscalisation, sur laquelle les précédents Gouvernements ne sont pas revenus. Si cette Assemblée veut m'aider, nous aider, à monter des amendements pour tuer ces défiscalisations perverses, je la signe en premier.

M. LE PRESIDENT. - Je l'ai déjà fait, je n'ai pas de souci là-dessus.

M. PATIER. - Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, la délocalisation des enseignements de la première année d'études médicales sur un site distant du site principal de l'université qui les prodigue par les moyens de visioconférence performants qui ont été évoqués, est effectivement de nature à répondre aux besoins des étudiants et des familles en matière de proximité et d'accessibilité de l'enseignement supérieur. Les cours magistraux de la PACES se prêtent en outre particulièrement à l'enseignement à distance puisqu'ils sont sanctionnés par un concours sélectif pour lequel la présence physique sur le campus central de l'université est probablement moins déterminante que pour d'autres filières. On peut donc se féliciter du soutien du Conseil Régional pour le projet de Pau pour ce montant de 330 000 €.

Je note que le rapport de présentation évoque par ailleurs d'autres délocalisations de PACES de l'université de Bordeaux sur Dax, Périgueux ou Agen, ou encore de celle de Poitiers sur Angoulême, on l'a rappelé. L'université de Limoges est quant à elle simplement mentionnée, sans qu'un projet ne puisse être identifié à ce stade. Or, l'égalité des territoires et les perspectives d'avenir à moyen terme des universités de Nouvelle-Aquitaine, nécessite, à mon avis, d'envoyer des messages clairs à tous ces opérateurs de l'enseignement supérieur quant à la constance du soutien du Conseil Régional sur leur projet d'avenir. Et c'est particulièrement important pour l'université de Limoges d'ailleurs et ses campus distants puisque, vous l'avez peut-être noté, mais celle-ci traverse quelques difficultés financières et elle s'est imposée, pour les surmonter, une trajectoire budgétaire qui lui impose, en l'absence de visibilité suffisante, de limiter l'émergence d'un éventuel projet de PACES à distance, donc elle aurait besoin d'être rassurée si elle voulait le faire. Il conviendrait donc d'affirmer plus clairement ici, à cette occasion, qu'un projet similaire qui émergerait dans le ressort de l'université de Limoges, à savoir les Départements de l'ex-Limousin, bénéficierait d'une proposition d'intervention régionale établie sur les mêmes critères.

Je vous saurais donc gré, Monsieur le Président, de répondre à cet appel et d'émettre un signal que toutes les universités régionales sauront entendre et apprécier.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - D'abord, juste une petite réaction comme cela, d'amour propre, quand on lance une opération nouvelle, axée sur le retour de l'ascenseur social, la lutte contre la déprise médicale, d'ailleurs, ce n'est pas si mal si l'on dit finalement : chapeau ! Parce que je pense que c'est cela faire de la politique. Faire de la politique aujourd'hui – et cela a bien été marqué par les dernières élections – n'est pas être systématiquement contre, vous voyez ce que je veux dire. A partir du moment où tout cela a été initié au départ avec

Périgueux, avec d'autres villes, je ne vois pas pourquoi nous nous arrêterions à tel ou tel lieu, je parle sous le contrôle de Gérard BLANCHARD et de Françoise JEANSON. On a simplement besoin d'avoir une capacité, parce que la question de Jean DIONIS DU SEJOUR est essentielle, aujourd'hui, pourquoi peut-on le faire ? Parce que même sur Bordeaux, vous n'avez pas de cours présentiel, c'est toujours sur écran, même quand vous habitez à côté du CHU Pellegrin, et c'est pour cela que l'on peut bouger. Sauf que ce qu'a fait l'université de Médecine de Bordeaux est qu'elle a organisé un système de tutorat par les élèves de deuxième et troisième années, qui n'oblige pas les familles ou les étudiants issus de milieux modestes, à être obligés de recourir à cette perversité de la défiscalisation pour les jeunes qui doublent leur préparation avec des officines privées, dont on entend la publicité, et qui parfois-même, émanent de temps en temps du système public de l'éducation. Il faut que le lieu où l'on fait cette PACES soit un lieu qui puisse organiser ce tutorat. C'est là la difficulté de l'exercice.

M. HUSTAIX. - Monsieur le Président merci. Monsieur le Président, mes chers collègues, je vais sûrement rappeler pas mal de choses qui ont déjà été dites mais je préfère le faire quand même.

En liminaire, je souhaiterais juste insister sur le fait que la première année de Médecine n'est pas un examen mais un concours extrêmement difficile, déjà examen-concours, il y a une différence absolument notable, mais je dis ceci pour complimenter Madame, pour l'ambition d'un tel projet. Ce projet permet aux étudiants des P-A en première année commune aux études de santé de suivre les enseignements en cours magistraux en vidéoconférence, enseignements dirigés et tutorats, dans les locaux de l'université de Pau et non à Bordeaux. Le coût d'un étudiant à Bordeaux, pour quelqu'un qui n'y habite pas, est énorme : logement + vie à Bordeaux + transport pour un retour en famille, etc. Toutes les familles n'ont simplement pas les moyens et cette solution permettra à des étudiants brillants des P-A d'avoir accès à cette première année commune aux études de santé à Pau, alors qu'ils n'auraient pas pu le faire à Bordeaux. C'est bien sûr un avantage considérable, d'autant plus que cette première année est souvent doublée, ce qui double le coût évidemment. Cet avantage est tellement considérable que le groupe FN-Rassemblement Bleu Marine votera bien sûr cette PACES à Pau, mais nous soulevons néanmoins deux questions : chaque année, à Bordeaux, environ 600 étudiants se retrouvent en première année de Médecine, ce qui crée une émulation farouche entre les étudiants. Cette émulation sera-t-elle la même dans une classe qui sera dix fois moins nombreuse probablement ? La vidéoconférence est-elle aussi efficace que la présence dans un amphithéâtre ? En d'autres termes, les étudiants de Pau ont-ils les mêmes chances que ceux de Bordeaux ? Nous tenons à ce que cela soit mesuré et rendu public.

L'université de Pau a des locaux dans la ville de Bayonne. Ne pourrait-on pas faire coup double ? Pour une famille bayonnaise, installer un fils ou une fille à Pau est moins cher qu'à Bordeaux, certes, mais pas beaucoup. Ne pourrait-on pas par exemple donner accès à la visioconférence à Bayonne, avec les travaux dirigés et le tutorat à Pau, ce qui limiterait les déplacements ?

Je terminerai en tenant ma promesse à mes amis élus de Dordogne, pour confirmer que la ville de Périgueux est candidate, elle aussi, à une première année de Médecine.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Sous le contrôle de Françoise JEANSON, mais nous prenons vos suggestions.

Simplement, on lance une initiative, une expérimentation. Dire que l'on va l'étendre partout, du jour au lendemain, n'est juste pas possible. Il y a deux questions dans ce que vous évoquez, ou trois questions : comment je l'étends ? Comment je mesure l'efficacité ? Et pourquoi la vidéoconférence serait mieux que la présence dans un amphithéâtre ? Il faut savoir que même à Bordeaux aujourd'hui, il y a tellement d'élèves qu'il n'y a plus de présence des professeurs en amphithéâtre, je parle sous le contrôle de... c'est ce que l'on me dit, c'est pour cela qu'on le fait, sinon on arrête tout. Je plaisante.

Sur la mesure, il faudra bien entendu regarder parce qu'il ne faudrait pas que le tutorat qui existe avec l'université de Médecine de Bordeaux soit remplacé par rien du tout à Pau. Maintenant, sur Bayonne...

M. GAMACHE. - Monsieur le Président, l'objet premier de l'université est de produire et diffuser la connaissance. Elle doit aussi rayonner sur l'ensemble des territoires et c'est encore mieux lorsqu'elle est présente sur les territoires, je sais de quoi je parle, pour être maire d'une petite commune où se situe un Institut Universitaire et donc je mesure l'impact de structure de ce type sur nos territoires mêmes ruraux. Les Ecologistes sont de fervents défenseurs de la décentralisation et de la proximité et je crois que dans les réflexions qui ont lieu depuis sept ou huit ans, comme vous l'avez signalé, Martine ALCORTA a travaillé dessus dans la précédente mandature. Au-delà de ses compétences premières, l'université, sur les territoires, et je l'ai un peu abordé, est aussi l'économie locale, le bien-être des étudiants et faciliter leur parcours, cela a été dit, par le logement notamment par exemple, par l'accessibilité d'un cursus supérieur entre autres exemples, et l'égalité des chances. C'est aussi une relation citoyenne de l'université, notamment dans ses rapports aux territoires et donc pour toutes ces raisons, nous soutenons pleinement cette initiative.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Unanimité je suppose ?

M. AUDI. - Président, il y avait une question sur la candidature de la ville de Périgueux et je vais me permettre, si vous voulez bien, en tant que maire et premier vice-Président de l'agglomération de répondre que oui effectivement, la ville de Périgueux est candidate à la mise en place de cette première année PACES, en collaboration avec l'université de Bordeaux. Le travail a bien avancé. Vous avez évoqué tout à l'heure que le projet existait déjà depuis plusieurs années, il n'existait pas avec la même plateforme numérique qui permet aujourd'hui de le rendre beaucoup plus simple. C'est le premier point, c'est la raison pour laquelle cela avait échoué dans un premier temps.

La deuxième raison pour laquelle cela avait échoué est qu'il était question, à l'époque, de revitaliser nos déserts médicaux via la première année de PACES et pour avoir implanté des antennes universitaires il y a très longtemps au Ministère du Budget, je sais que cela ne fonctionne pas. Ce n'est pas la bonne entrée donc je m'étais battu contre cela.

La troisième chose est qu'aujourd'hui, il y a une synergie absolue entre l'agglomération de Périgueux, la ville de Périgueux, l'Institut de Droit et même le Conseil Départemental qui se sent concerné par cette opération.

Alors la réponse est oui, Périgueux est candidate.

Merci.

Mme JEANSON. - Est-ce que je peux apporter une précision sur le tutorat pour rassurer Jean DIONIS DU SEJOUR ? Effectivement, la question des cours privés complémentaires aux cours des universités a été prise en compte par les différentes universités de la Région depuis très longtemps. Le tutorat doit coûter 100 € par an et par étudiant, il est fait par des étudiants bénévoles de deuxième et troisième années et j'ai sous les yeux les résultats en fonction des étudiants qui ont eu le tutorat et de ceux qui n'en ont pas bénéficié et qui ont préféré les cours privés, rien qu'en Médecine, 74 % des reçus sont passés par le tutorat bénévole, et en sage-femme, c'est 90 %. C'est pour cela que l'énorme travail qui a été fait par l'université de Bordeaux - et que je souhaite remercier parce que cela n'a pas été facile tous les jours - a été justement, pas tellement les cours parce que les cours sont déjà faits en grande partie en différé à Bordeaux, mais que ce tutorat soit possible en même temps sur Bordeaux et sur l'université de Pau. Il serait plus compliqué à réaliser, et c'est cela qui va être difficile à réaliser sur d'autres lieux mais que l'on fera, cela nécessite un encadrement sur place, qui n'est pas toujours très facile à faire mais je pense qu'avec la bonne volonté des différentes agglomérations, ce sera quelque chose que l'on pourra multiplier.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Intéressant.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vais mettre aux voix ce rapport.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?

N° 9

Vote sur le «Soutien à l'enseignement supérieur : ouverture d'une première année commune aux études de santé (PACES) à Pau »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrate et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National/, Mme Le Guen (non inscrite)

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT. - Ce rapport est adopté, je vous en remercie, à l'unanimité. Cela s'appelle l'expérimentation par les Régions.

**COMMUNICATION RELATIVE A LA MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS DE
L'EVALUATION DE LA POLITIQUE REGIONALE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DE
L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE**

PACTE D'AMBITION REGIONALE POUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE 2017-2020

M. LE PRESIDENT. - Sur une communication, pour des raisons d'emploi du temps des collègues, dont on a modifié le temps de présentation, communication relative à la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation de la politique régionale en faveur du développement de l'agriculture biologique.

M. RAYNAUD. - Quelques éléments de contexte et après Jérôme ORVAIN fera la présentation du Pacte.

Ce Pacte qui va vous être présenté prend en compte les recommandations de l'évaluation qui a été conduite en Région Aquitaine sur la politique de l'agriculture biologique et également, il prend en compte la concertation qui a été conduite avec l'ensemble des Organisations professionnelles de la filière agriculture biologique.

Avec plus de 200 000 hectares, qui représentent 5 % de la surface agricole utile, 4800 producteurs et 1500 entreprises de transformation et de distribution, la Nouvelle-Aquitaine est une des Régions leaders en France en matière d'agriculture biologique et cela dans un contexte de forte demande des consommateurs. En effet, ce mode de production qui met en application des pratiques favorables à la sauvegarde de l'environnement et à la fourniture d'aliments sains et de qualité, répond tout à fait à une attente sociétale. Les filières de l'agriculture biologique sont aussi des sources de valeur ajoutée pour les agriculteurs et les entreprises agroalimentaires de la Région, et présentent un dynamisme important avec notamment une augmentation de 37 % des surfaces en conversion en deux années.

L'agriculture biologique a relevé de multiples défis, ce n'est plus un marché de niches, mais des challenges à surmonter sont encore nombreux :

- Poursuivre la croissance et la production pour répondre à la demande,
- Améliorer l'organisation de la filière, tout en garantissant une juste répartition de la valeur ajoutée et donc une juste rémunération des producteurs,

- Egalement, favoriser le développement du bio dans la restauration hors domicile, notamment dans les lycées,

- Et valoriser la production biologique locale.

La croissance soutenue et permanente de l'agriculture biologique nécessite une adaptation des acteurs de filière, mais aussi des soutiens publics et en tant que chef de file du développement économique, mais aussi en tant qu'autorité de gestion du FEADER, la Région Nouvelle-Aquitaine a un rôle central à jouer dans l'accompagnement du développement de l'agriculture biologique.

Dans ce contexte, la Région Nouvelle-Aquitaine a souhaité mettre en place une stratégie 2017-2020, c'est le Pacte d'ambition bio pour la Région qui va vous être présenté, et cela afin de réaffirmer son intérêt pour ce type de production et son souhait de développer et d'accompagner la dynamique de cette production. En effet, la stratégie affichée par la Région dans ce document est bien une approche filière, avec des mesures pour toute la chaîne de valeurs, de la formation à la transformation, et de la production à la restauration collective, sans oublier la structuration de sa filière ou sa promotion. Un tel dispositif, qui est unique en France, n'a pu voir le jour qu'avec un travail partenarial de co-construction avec l'ensemble des acteurs de l'agriculture biologique - et je félicite tous les acteurs qui se sont mis d'accord autour de ce Pacte – et cet engagement de tous pour que la Nouvelle-Aquitaine reste une des Régions leaders dans ce domaine, se traduira par la signature, courant juillet, de ce Pacte d'ambition régionale avec l'Etat bien sûr et les principaux acteurs de la filière.

M. ORVAIN. - Merci. Monsieur le Président, chers collègues, je vais reprendre sur la communication et après, je présenterai le Pacte.

D'abord, cette évaluation a été menée en 2015 par la Commission d'évaluation des politiques publiques, sous l'égide de l'Inspection Générale des Services et c'est suite justement à cette évaluation menée en 2015 que l'on a voulu le présenter en amont de la construction du Pacte « Ambition bio ». Je souligne la méthode employée déjà par la CEPP, que je trouve très pertinente : 33 entretiens, 400 participations des acteurs sur la Région, 4 tables rondes, un travail de cartographie, une comparaison avec deux autres Régions, et le cabinet-conseil qui a aidé à travailler cela a vraiment balayé largement la situation en Aquitaine, parce que comme c'était en 2015, c'est l'évaluation de la Région Aquitaine.

Que dit cette évaluation ? A partir des questions posées, quelle valeur ajoutée pour la Région ? Tout d'abord, une conversion qui a multiplié les surfaces sur la Région de 2.5. En France, sur la même période, multipliées par 2. Sur la sécurisation du maintien en agriculture biologique, c'est-à-dire que tous les acteurs qui se sont engagés en agriculture biologique y sont restés, donc c'est un engagement durable. Quelles sont les mesures qui ont contribué

au développement de l'agriculture biologique sur la Région ? Tout d'abord, le développement à l'amont, mais aussi en parallèle et en même temps, à l'aval. C'est bien dans cette période de la politique agricole 2007-2014 que la Région a mis en place ce développement et donc par le financement d'études, par la promotion de l'agriculture biologique au niveau des professionnels, au niveau du grand public, par la restauration hors domicile, par des appels à projets permettant la structuration de la filière, cela a permis le développement de l'agriculture biologique.

Deuxième point, sur la dimension interprofessionnelle, la création d'Arbio et aujourd'hui Interbio, a largement réussi à faire ensemble ce travail entre l'amont et l'aval.

Troisième question posée sur les réseaux professionnels, par rapport aux actions menées, l'évaluation 2015 montre une évolution positive de la cohérence des actions. Il y avait déjà eu une évaluation en 2006 et il avait été montré qu'il manquait de la coordination et il y avait des redondances thématiques et justement, cette deuxième période avait permis de travailler sur ces questions-là par la mise en place d'un comité régional sur l'agriculture biologique, par le soutien de la Région qui avait été recentré sur la nécessité de coordination entre les acteurs et les actions, par une reconnaissance plurielle des acteurs sur la Région et même s'il y avait redondance au niveau des actions, elles n'étaient pas sur les mêmes territoires et avec les mêmes personnes, donc cela permettait à l'agriculture biologique d'être présente vraiment sur toute la Région.

Une quatrième question qui dimensionnait l'intervention régionale par la maîtrise des coûts, l'assurance et la cohérence des aides régionales avec le national et l'Europe, et un dispositif d'aide à la certification qui, sur trois ans, était au bout du compte peu efficace en parallèle des aides à la conversion que les agriculteurs avaient.

La cinquième question était sur l'effet pour la société et pour le territoire de l'Aquitaine, donc les finalités de soutien à l'agriculture biologique n'étaient pas assez ouvertement discutées et ce qui était ressorti du travail de cette évaluation est que cela avait permis de formuler en priorité que l'agriculture biologique était une agriculture innovante, une valorisation positive du métier d'agriculteur, et un développement économique de l'agriculture, et avec d'autres enjeux moindres mais quand même importants, un développement de la valeur ajoutée, aussi bien sur l'amont et sur l'aval, que du bénéfice pour l'environnement et pour la santé.

Suite à ce travail d'évaluation, la Commission avait fait plusieurs recommandations. Je vais les lister pour après présenter le Pacte qui découle indirectement de ces recommandations. C'était de :

- Poursuivre le travail d'élaboration d'une stratégie régionale concertée, avec la création du Pacte et d'une signature collective, comme le précisait Jean-Pierre RAYNAUD tout à l'heure,

- Passer d'une politique du Conseil Régional à une politique régionale, donc vraiment une concertation des professionnels et une coordination des financements

- Trouver des modalités pérennes de relations avec les structures professionnelles par l'engagement de chacun, par la création d'un observatoire au niveau régional, par des études prospectives,

- Concentrer les efforts sur les carences constatées et notamment la création d'une aide au conseil par rapport aux problématiques commerciales,

- Réfléchir sur le soutien à la structuration amont-aval et notamment travailler sur des appels à projets annuels et pluriannuels, et des aides au démarrage de nouvelles structurations,

- Et de préciser les ambitions des actions de promotion à l'étranger, à la vente locale, et sur le fait de valoriser la Région sur les marques auprès du grand public.

Voilà pour la présentation, dans les grandes lignes, de cette communication.

Est-ce que l'on prend des questions sur la communication...

M. LE PRESIDENT. - Non, non, on ne peut pas passer tout l'après-midi, c'est un beau dossier qu'il faut concentrer donc en découle le Pacte d'ambition pour l'agriculture biologique, que je vous propose de synthétiser parce que ce qui est important est que l'on retienne les principales décisions.

M. ORVAIN. - Très bien, alors je continue. Je fais deux en une.

Au niveau du Pacte, c'était nécessaire de construire un outil collectif et interprofessionnel, de regrouper toutes les actions sur l'agriculture biologique qui ont lieu sur la Région, d'assurer le fonctionnement de la priorité sur cinq ans, et de rassurer tous les acteurs de la filière et de leur permettre, le fait que ce soit structuré, d'avoir confiance et de pouvoir investir dans l'agriculture biologique aujourd'hui.

Vous avez, dans votre dossier sur table, dans la pochette saumon, une communication qui résume le Pacte, qui présente, sous l'aspect formation, production, transformation, restauration, toutes les actions qui ont lieu sur la Nouvelle-Aquitaine sur le sujet. Sur la formation par exemple, permettre que dans chaque lycée agricole il y ait au moins une production agricole qui soit en agriculture biologique, de faire que sur l'appui aux producteurs, il y ait des conseils, des animations, de la recherche et de l'expérimentation, un

observatoire, une priorité sur l'accès au foncier, la transmission des terres bios vers des agriculteurs bios, créer une plateforme d'accompagnement à la conversion. Vous avez tout cela dans cette fiche avec, au niveau de la restauration par exemple, ce que l'on avait validé en décembre dernier sur la restauration collective dans les lycées, 20 % de produits bios dans les lycées d'ici 2020.

Je terminerai par cette ambition, sur la période 2014-2021 sur cette politique agricole, d'aller à 10 % sur notre Région et de se donner l'ambition aussi de 20 % d'ici 2027. Qu'est-ce qu'entraîne ce travail ? De travailler sur une reconnaissance des aménités de l'agriculture biologique et aujourd'hui, comme le dit le CESER dans son avis sur ce dossier, c'est vraiment reconnaître les aménités environnementales et sociétales de l'agriculture biologique. Sur l'eau, la biodiversité, le changement climatique, la santé, le bien-être animal, la santé humaine, l'alimentation, sur la création d'emplois, sur le développement du territoire avec des projets alimentaires territoriaux à venir sur les territoires, et aujourd'hui, vu l'ambiance qu'il y a dans l'agriculture biologique, « si la luciole enchante la nuit, l'agriculture biologique enchante l'économie ».

M. LE PRESIDENT. - C'est bon ?

Je vous remercie de la passion que vous avez mis à présenter votre dossier.

C'est une boutade malveillante parce que Jérôme a travaillé énormément avec Jean-Pierre, c'était un dossier qui n'était pas facile parce que repositionner notamment les aides européennes, avec une attente des consommateurs, nous sommes, je crois, Jérôme et Jean-Pierre, la première Région en matière de niveau des interventions en conversion et en maintien.

Est-ce qu'il y a autre chose qu'une approbation unanime sur ce dossier ?

Qui souhaite intervenir ?

On ne va pas toujours donner la parole en premier à Barthélémy AGUERRE, dont on sait l'appréciation qu'il porte à l'agriculture biologique. Tandis que Monsieur BITEAU est beaucoup plus proche de l'agriculture biologique que Barthélémy AGUERRE. Donc on va commencer par Monsieur BITEAU, qui va dire un grand bien de ce dispositif.

M. BITEAU. - Merci Monsieur le Président. Effectivement, je parle de l'agriculture biologique puisque je la pratique moi-même sur 255 hectares sur une structure qui, il y a 11 ans encore, était en agriculture intensive.

Je souhaitais intervenir à la fois en tant que porte-parole des Radicaux mais aussi dans le cadre de la délégation à la mer puisqu'il y a un lien direct entre l'agriculture biologique et les objectifs ambitieux que l'on souhaite atteindre en mer et notamment sur le

bon état écologique en mer, avec l'objectif d'une directive-cadre stratégique en milieu marin, avec des objectifs ambitieux pour 2020. Et justement, ce Pacte d'ambition régionale pour l'agriculture biologique a fixé un cap à 2020, avec un objectif cadré d'atteindre, à horizon 2020, 70 000 hectares supplémentaires en conversion, soit près de 260 000 hectares dans une perspective d'aboutir à 10 % de la SAU régionale. Ceci afin de mieux répondre à la forte demande des consommateurs, bien sûr, et de contribuer à un meilleur approvisionnement des cantines des lycées pour atteindre les 20 % de produits issus de l'agriculture biologique en 2020 et ces objectifs sont raisonnables, peut-être même trop car en matière d'alimentation et de santé, le temps presse.

Je tiens à souligner un point important, le fait que ce Pacte ait vocation à être cosigné par l'Etat, les Agences de l'eau et les Organisations professionnelles agricoles afin de proposer un ensemble cohérent et lisible d'actions pour les agriculteurs et les entreprises agroalimentaires. Et j'insiste sur ce point-là notamment dans le conventionnement avec les Agences de l'eau, dans la mesure où effectivement, sur le sujet de l'eau, de multiples études et notamment celle de Paul PASSY au CNRS, font la démonstration que le meilleur moyen de continuer de gérer l'eau de façon pertinente, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, est le retour à des pratiques agronomiques qui s'affranchissent de l'utilisation des pesticides et des engrais de synthèse, mais aussi des logiques agronomiques qui font que l'on stocke l'eau dans le sol plutôt que dans des retenues. Et pour répondre au Président par rapport à la réponse qu'il m'a faite ce matin, je rappelle que prendre une parcelle de 10 hectares, faire un trou de 7 mètres de profondeur sur cette parcelle de 10 hectares, de monter une digue autour de cette parcelle, de 10 mètres de haut, tendre une bâche au fond de ce trou et remplir la retenue de substitution avec un forage, comme c'est le cas dans les 200 réserves prévues en Région Poitou-Charentes, n'a jamais fait pleuvoir et donc on n'est pas sûr de la création de ressources, on est sûr du stockage de la ressource, encore faut-il qu'elle existe, et sur tous les comités quantitatifs de l'eau qui ont eu lieu en Poitou-Charentes depuis quelques semaines, le constat est édifiant : pas une seule goutte d'eau aurait pu être mise dans ces retenues de substitution cet hiver.

M. BITEAU. - Ce n'est pas faux, c'est le BRGM qui le dit. Et quand à dire que l'eau qui va à la mer est de l'eau perdue, je vous invite à raconter cela à une assemblée de pêcheurs et d'ostréiculteurs, méfiez-vous, ils ont quand même de grosses « paluches » et ils ne sont pas tout à fait d'accord avec cela.

M. BITEAU. - Précisons tout de même que soutenir l'agriculture biologique n'est pas une simple marotte. Le soutien à l'agriculture biologique de la part des pouvoirs publics et des collectivités procède d'un accompagnement des changements des mentalités de nos concitoyens.

Il s'agit également de soutenir un secteur porteur alors que l'agriculture traditionnelle connaît, depuis plusieurs années, une crise structurelle, puisque les crises que nous traversons ne sont pas conjoncturelles mais bien structurelles. Quelques chiffres valent mieux qu'un long discours pour vous en convaincre : l'activité biologique, transformation, production et distribution, concerne, en 2016, près de 118 000 emplois directs, avec une croissance annuelle, en moyenne, de 8.5 % par an depuis quatre ans. Les emplois se répartissent de la manière suivante : 77 700 emplois directs dans les fermes en équivalent temps plein, 38 200 emplois en transformation et distribution bio, 2000 emplois en conseil, contrôle, recherche, formation. Dans le même temps, le nombre d'opérateurs poursuit son augmentation. Fin 2016, 47 104 opérateurs, producteurs, transformateurs, distributeurs, importateurs, étaient engagés dans la production biologique, soit une augmentation de 10 % par rapport à la fin 2015. Peu de secteurs connaissent actuellement une telle croissance, je tenais à le souligner.

Je terminerais simplement en indiquant qu'une meilleure alimentation est également la condition d'une meilleure santé, Hippocrate disait que notre meilleur médicament était l'alimentation, de la prévention de l'obésité et des maladies cardiovasculaires, en passant par les risques de cancer. Et au-delà de la santé, c'est préserver les équilibres, les ressources et l'eau en particulier, j'en ai déjà parlé, les biodiversités sauvages et domestiques parce que pour réussir en agriculture biologique, il faudra savoir redécouvrir les vertus des races et variétés locales et anciennes, et bien sûr le climat puisque c'est démontré, les terres qui pratiquent l'agriculture biologique ou qui sont en certification agriculture biologique sont des terres capables de séquestrer les gaz à effet de serre et donc, permettent l'atténuation du changement climatique. Et au-delà du sujet qui mobilise des enveloppes publiques importantes dans des logiques curatives, l'AB participe donc à une logique d'anticipation et de prévention qui elle, coûte nettement moins cher que de continuer d'alimenter des logiques curatives.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. - Au moins, c'est dit.

Mme GENDREAU. - Merci Monsieur le Président. Bien entendu, je suis tout à fait favorable à ce Pacte « Ambition bio » et je suis vraiment ravie de constater que les trois ex-Régions, Poitou-Charentes, Limousin et Aquitaine, on voit bien que les différents travaux qui avaient été menés, les différentes politiques qui avaient été menées au sein de ces trois Régions, réunies, font quelque chose de considérable pour cette agriculture biologique.

Je voudrais juste attirer l'attention sur un fait, concernant l'accès au foncier sur le bio, puisqu'aujourd'hui, même si cela reste un peu marginal, il s'avère que des agriculteurs

achètent des parcelles forestières de plusieurs hectares pour défricher et installer des productions biologiques, ce qui leur évite de faire le passage des trois ans pour être en conversion. Je voudrais quand même attirer l'attention là-dessus parce que bien entendu, ces autorisations de défrichement sont données par les DDA, ce qui occasionne quand même quelques difficultés quand on mène une politique forestière au sein de cette Région.

M. LE PRESIDENT. - Message reçu Béatrice, tout à fait.

M. AGUERRE. - Monsieur le Président, mes chers collègues, merci. Contrairement à ce que vous pensez Monsieur le Président, je suis un grand croyant de l'agriculture biologique et quand de jeunes agriculteurs me demandent mon avis – ce qui arrive parfois – je leur dis que c'est un modèle d'agriculture aujourd'hui qu'il faut essayer de mettre en place, pas parce que cela sauve l'humanité forcément, mais parce que c'est un modèle d'agriculture qui permet aujourd'hui à l'agriculteur de bien vivre de son métier.

Néanmoins, je ne vois pas bien la nécessité de ce Pacte parce que ce Pacte est totalement orienté sur la production et je pense que la production bio aujourd'hui est suffisamment attractive et que le problème vient plutôt du consommateur ou de l'éducation du citoyen à consommer bio et à le payer correctement. Donc je pense que s'il y a une action forte à mener, évidemment, il y a eu une forte augmentation ces dernières années, ce n'est pas au niveau de la production mais c'est plutôt au niveau de l'éducation du citoyen ou de la communication auprès du citoyen et du consommateur. Je pense qu'aujourd'hui, la production bio est suffisamment attractive, je l'ai dit, pour ne pas qu'elle ait une mesure de faveur. Je pense par contre que l'agriculture conventionnelle, ou l'agriculture traditionnelle, dans bien des domaines, a beaucoup de difficultés et que quelque part, de faire un Pacte sur une production nouvelle qui est en pleine expansion naturellement et qui est assez attractive, alors que les autres modèles agricoles sont en déprise ou en misère, il me semble que c'est un peu discriminant.

M. LE PRESIDENT. - Ce que dit Barthélémy AGUERRE est effectivement à la fois important et en même temps discriminant sur le plan des principales décisions des différents Etats, de l'Europe et de la Région. Oui, l'agriculture traditionnelle est en crise. Faut-il pour autant, comme tu sembles l'indiquer, accompagner l'agriculture traditionnelle dans ce qu'elle fait de traditionnel aujourd'hui, alors que c'est parce qu'elle est traditionnelle qu'elle est en crise ?

C'est le premier point. C'est pour cela qu'à titre personnel, dans le rôle qui est le mien, en travaillant avec la profession - que vous connaissez bien – je propose non pas de mettre tout sur le bio, mais une convergence entre une agriculture raisonnée et l'agriculture biologique, ce que le monde agricole avait proposé depuis de longues années.

Vous évoquez aussi que le problème est celui du consommateur, mais je crois que ce qu'ont dit Jean-Pierre RAYNAUD et Jérôme ORVAIN est que le consommateur n'arrive pas aujourd'hui à se fournir en produits bio venant de France. La difficulté de l'exercice aujourd'hui, tel que j'ai les chiffres de ce premier semestre, Jean-Pierre RAYNAUD et Jérôme ORVAIN le diront mieux que moi, c'est qu'il y a une telle aspiration sur les produits bios, pour des raisons de santé, de santé des tous petits comme de santé des adultes, les démonstrations étant progressivement faites qu'une certaine agriculture, à partir de produits chimiques tel que cela a été créé depuis les années 1950, est actuellement obsolète, et que donc tout le devoir qui est le nôtre des pouvoirs publics, est de rapidement accompagner l'agriculture avec des moyens de nouveaux produits, avec des moyens techniques. Ce que l'on fait pour la viticulture, mais en tout cas, de sortir très vite d'un certain nombre de produits dont on connaît les effets néfastes d'abord sur les agriculteurs et les salariés agricoles, et en plus, qui ne produisent plus de valeur ajoutée.

Pourquoi assurer, accompagner le financement ? Bien sûr, il faut garder une grande partie de nos moyens sur l'agriculture dite conventionnelle, parce qu'il faut accompagner l'agriculture conventionnelle et la présentation de Jérôme ORVAIN - il m'arrêtera si je me trompe - est la réorientation des crédits européens, pour partie. Donc on est bien vers une stratégie d'innovation, à l'évidence, toute l'agriculture ne sera pas biologique, bien sûr que non, mais en gros, on a 5 % d'agriculteurs bios, l'idée est de doubler et peut-être d'ailleurs, je le dis ici, que la demande nous dépassera. Et mon souci, sur un plan à la fois sanitaire et économique, est que nous soyons en mesure de faire muter l'agriculture par rapport à cette demande. Vous écoutez la radio comme moi, vous lisez les journaux comme moi, qu'est-ce que vous voyez ? L'Amérique latine qui se met au bio, les grandes plaines qui se mettent au bio. Vous voyez les grands lieux de production qui se mettent au bio avec moins d'ailleurs de contraintes que nous.

M. LE PRESIDENT. - Non mais arrêtez, ce sont des arguments du XIXème siècle mon cher. Cela suffit ce genre de chose, je me suis interrogé là-dessus bien sûr. « Quel bio ? » Non, globalement, il y a une uniformisation du bio parce que toutes les familles, demandez à votre petite-fille si elle a de petits enfants, elle va prendre des petits pots bios. Point barre. Et elle fera attention à ce qu'il y a dedans.

M. HUSTAIX – Monsieur le Président, vous vous méprenez sur ce que j'ai dit, je ne parle pas du bio et du besoin, je suis parfaitement d'accord avec vous, je parle simplement des produits bios qui viennent de l'étranger et on peut s'interroger s'ils sont vraiment bios car il y en a qui viennent et qui sont cultivés avec des pesticides.

M. LE PRÉSIDENT. - Ce que j'observe aujourd'hui, parce que cette question, qui m'est revenue, qui nous est revenue d'une manière lancinante, je l'ai posée aux spécialistes, je l'ai posée aux circuits de distribution et de consommation. Les choses sont tellement contrôlées en France que cela ne marche pas comme cela et que si nous ne mutons pas l'agriculture française, pas en totalité bien entendu, mais le plus possible, nous allons passer à côté de revenus, à côté d'une réponse aux agriculteurs et à côté d'un problème sanitaire et un problème d'exportation et d'importation. C'est aussi simple que cela. Même si tout le monde ici n'est pas convaincu, pour des raisons éthiques, du bio, soyons-le, éthiques, c'est mieux qu'intellectuels, pour des raisons de santé c'est quand même un peu plus éthique qu'intellectuel. Si nous ne le faisons pas, on va être coupable, dans dix ans, d'importer des tonnes et des tonnes de produits bios de Chine et d'Amérique latine, parce que l'on serait stupide si l'on ne le fait pas.

M. HUSTAIX. - Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, mes chers collègues, l'agriculture biologique, qui se caractérise notamment par la non utilisation de produits issus de la chimie de synthèse, dont l'exemple le plus clair sont les pesticides, représente à l'heure actuelle 5 % de la surface agricole utilisable dans notre belle Région de Nouvelle-Aquitaine. Elle est à 7.3 en France et à plus de 10 % en Allemagne, donc notre Région, qui est pourtant la première Région agricole en France et même en Europe, je crois, est actuellement en retard sur l'agriculture biologique. Pourtant, le marché des produits bios est en plein boom et affiche une croissance remarquable de + 20 % par an. Pourquoi ? Parce que pour beaucoup de nos compatriotes, 70 à 90 % selon les produits, le label bio est devenu un synonyme de qualité, donc malgré des pertes de rendement massives (- 20 % sur les betteraves, - 50 % sur les pommes-de-terre) qui impliquent des hausses du prix des produits, les consommateurs achètent et rachètent des produits bios, malgré les prix élevés. Le bio ne paraît plus être une mode, mais bien un besoin des consommateurs.

L'agriculture biologique est simultanément innovante et de qualité, qui sont les deux conditions pour un retour à la croissance. Il faut donc l'encourager. Le Pacte Régional pour l'Agriculture Biologique 2017-2020 vise à doubler les surfaces consacrées à l'agriculture biologique, en passant de 5 à 10 % de la surface agricole utilisable et donc de rattraper notre retard en agriculture biologique. Il y a également la volonté d'approvisionner les cantines des collèges et des lycées à hauteur de 20 % de produits issus de l'agriculture biologique. Il semble également que l'agriculture biologique représente un réel espoir pour des milliers d'agriculteurs qui sont confrontés à une crise majeure.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Président, le groupe FN-Rassemblement Bleu Marine votera le Pacte d'Ambition pour l'Agriculture Biologique.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. SAUVAITRE. - Merci Monsieur le Président. Je vais essayer de mettre peut-être tout le monde d'accord.

Vous nous proposez de voter le Pacte Ambition Régionale pour une Agriculture Biologique 2017-2020, je ne rappellerai pas les principales dispositions, cela a été fait brillamment au début, mais notre groupe partage les grandes lignes de ce Pacte, que nous allons approuver. Mais je souhaite cependant mettre en perspective plusieurs choses.

Les nombreuses études publiées sur les défis de l'agriculture le disent : il est nécessaire de concilier dès maintenant et à long terme, croissance de la production agricole et réduction des impacts environnementaux de l'agriculture, comme cela a été rappelé par tout le monde. Il serait cependant réducteur, comme vous l'avez dit, de penser qu'il n'existe qu' 2017-2020, je ne rappellerai pas les principales dispositions, cela a été fait brillamment au début, mais notre groupe partage les grandes lignes de ce Pacte, que nous allons approuver. Mais je souhaite cependant mettre en perspective plusieurs choses.

Les nombreuses études publiées sur les défis de l'agriculture le disent : il est nécessaire de concilier dès maintenant et à long terme, croissance de la production agricole et réduction des impacts environnementaux de l'agriculture, comme cela a été rappelé par tout le monde. Il serait cependant réducteur, comme vous l'avez dit, de penser qu'il n'existe qu'une solution déjà normée pour y parvenir. Or, trop souvent, à grand renfort de communication, le cahier des charges qui régit l'agriculture biologique en Europe est présenté comme l'unique solution, même ici dans notre institution, nous venons de le voir, l'agriculture biologique est présentée comme la priorité et il semblerait que hors du label AB, souvent, on dit qu'il n'y a point de salut, pourtant, comme il est précisé dans le Pacte, ce mode de production ne représente à ce jour que 4.2 % de la SAU et 6 % des producteurs, et il est peu probable qu'il puisse, à lui seul, répondre aux défis de l'agriculture de demain et aux attentes des consommateurs. Pour répondre à la forte demande de produits bios, nous avons recours, comme vous l'avez dit, à l'importation et souvent, à partir de pays où les règles sont souvent bien moins contraignantes qu'ici, mais je suis bien d'accord avec vous, si jamais il y a un marché et qu'il y a une demande, les agriculteurs feront tous les efforts qu'il faut pour répondre à cette demande, en tout cas, c'est en cours.

Si l'agriculture biologique jouit d'une excellente image, des études démontrent que ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui l'« agro-écologie », elle soutient objectivement la comparaison au regard de l'impact sur l'environnement par qui le produit, comme pour la qualité sanitaire. Nous devons défendre et valoriser la qualité de cette autre agriculture majoritaire, qui optimise avec précision les intrants et les techniques. Ce sont bien tous les

agriculteurs qui doivent être performants et pouvoir vivre décemment de leur production. Les enjeux sont nombreux pour la filière agricole : compétitivité, prévention des risques sanitaires, innovation, contraintes naturelles, et les inquiétudes et les attentes de la profession sont grandes face aux crises, qu'elles soient laitières, aviaires, ou crise de l'élevage. Or, l'agriculture est un secteur économique essentiel de notre Région, la Nouvelle-Aquitaine est la première Région agricole de France et d'Europe, non seulement par la taille, elle compte 4.2 millions d'hectares de surfaces agricoles utiles, mais aussi pour un chiffre d'affaires de plus d'11 milliards d'euros, soit 15 % du chiffre d'affaires agricole français. Chacun doit prendre sa mission à bras le corps et les transferts de compétences liés à la loi NOTRe engagent notre collectivité.

En effet, le renforcement des compétences des Régions en matière de développement économique et d'aménagement du territoire, conjugué au transfert de la gestion du fonds européen agricole pour le développement rural aux Régions, consacre notre rôle de véritable pilote des politiques agricoles et de développement rural à l'échelon régional. Avec le transfert du FEADER, les Régions deviennent responsables de l'écriture et de la bonne mise en œuvre des Programmes Opérationnels Régionaux, les Programmes de Développement Ruraux Régionaux pour 2014-2020. Mais nous le savons, le transfert de cette compétence de l'Etat aux Régions se fait dans la douleur et cela entraîne des retards incommensurables dans le traitement des dossiers et le versement effectif des aides. L'Etat a, semble-t-il, transmis le logiciel de gestion, mais sans doute sans la notice. Aussi, efforçons-nous d'améliorer les outils de production et la rentabilité du travail agricole, en continuant à soutenir la modernisation des exploitations, des bâtiments et des matériels agricoles, en facilitant les transmissions, notamment dans le cadre familial et l'installation des jeunes agriculteurs.

Soutenons les labels de qualité et les appellations régionales, les circuits courts bien sûr, mais tout autant l'exportation de nos produits. Soutenons la recherche et l'expérimentation, l'innovation, pour limiter les impacts des risques sanitaires et climatiques. Nous savons aujourd'hui ce que la génétique peut apporter à l'agriculture, nous savons aussi tout ce que le numérique peut apporter dans la gestion de précision des intrants, soutenons ces axes de progrès. Nous savons aussi ce que le projet d'élévation de 4 ‰ de la matière organique dans les sols peut apporter à la lutte contre l'augmentation de l'effet de serre, et bien soutenons également cet effort de 4 ‰ en Nouvelle-Aquitaine. Ces enjeux-là apporteront plus à l'agriculture et à la planète que le soutien à la seule agriculture biologique. Le bio est une marque adossée à un cahier des charges, une marque qui, comme toutes les marques, a des qualités mais aussi quelques défauts. Le jour où la puissance médiatique s'intéressera aussi à ses limites, un rééquilibrage légitime s'opèrera.

Intéressons-nous aussi à la qualification « haute valeur environnementale », emmenons le plus grand nombre possible d'agriculteurs vers le grade HVE niveau 3. Luttons contre l'inflation réglementaire frappant nos produits agricoles. Faisons en sorte que les surtranspositions des normes européennes en agriculture ne viennent pas handicaper la compétitivité de nos agriculteurs. Agissons aussi pour donner les moyens aux organisations de producteurs de se concerter sur les prix pour peser enfin face à la distribution. Et puis conditionnons les aides au secteur agroalimentaire et à la distribution, au respect des accords interprofessionnels et un juste prix d'achat au producteur. Soutenons la diversification de l'activité agricole et la valorisation des produits secondaires de l'élevage et des cultures, en accompagnant les efforts de réduction des intrants énergétiques, alimentaires et phytosanitaires. Tout simplement, attachons-nous à faire en sorte que notre institution soit le promoteur de la structuration de toutes les filières agricoles et qu'elle soit le défenseur de son agriculture performante, au même titre que l'aérospatial et l'industrie. Mettre en avant de notre action seulement le soutien à l'agriculture biologique est passer à côté de l'essentiel des enjeux. Cessons d'opposer les modèles entre eux et soyons objectivement exigeants pour chacun d'eux.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Il ne s'agit pas par-là d'opposer, en France ou en Europe, un modèle par rapport à un autre. Il ne s'agit pas non plus, à l'inverse... comment le formuler ? Je crois que la réputation qu'est la mienne, de proximité avec l'agriculture quelle qu'elle soit est suffisamment reconnue, de dire que le modèle agricole tel qu'on le vit aujourd'hui et tel qu'on le défend, est un modèle qui réussit. Vous voyez ce que je veux dire. Ce modèle est co-construit : Organisations professionnelles-Ministère, depuis longtemps. Le seul qui ait essayé de faire bouger les lignes est François ROCARD, et avant lui Edgard PISANI. Je vous donne un exemple, que vous n'avez peut-être pas vécu, les Régions se battent depuis des années pour gérer le FEADER. Qui s'y est opposé ? Le Ministère et une certaine Organisation agricole. On a donc un petit problème. Quel est le problème aujourd'hui du versement des aides du FEADER ? Sont-ce les Régions ? Non. Le Président des Régions de France, Philippe RICHERT, a encore écrit au nouveau Ministre de l'agriculture pour lui dire : ton Agence de paiement « déconne ». Pardon d'être trivial mais comme il n'y a que comme cela que l'on peut se faire entendre... C'est le choix de Paris, de l'Organisation professionnelle dont je parlais et du Ministère. Si l'on avait transféré, comme je le souhaitais, et les crédits de paiement, et la décision, aujourd'hui, il n'y aurait pas des agriculteurs qui attendraient depuis deux ans les aides à la conversion ou des aides à l'agriculture. On gère le FEADER avec deux décisions qui émanent de Paris, sur le plan quantitatif et sur le plan qualitatif, l'installation des jeunes et l'ICHN. C'est 80 % du Budget, donc il ne faut pas me

dire que c'est dans les Régions que se pose le problème. Les Régions sont la solution, pas le problème. Je sais que vous êtes agriculteur, mais renseignez-vous, de grâce.

Et la bataille que je vais mener, qu'il faut que l'on mène, est que l'on transfère non seulement le second pilier, mais le premier, et que l'on ait de la fluidité entre le premier et le second pilier parce qu'aujourd'hui, soit par rapport à l'agriculture raisonnée, soit par rapport à l'agriculture biologique dont on a été obligé de diminuer les plafonds, moins que d'autres Régions, si l'on avait la possibilité d'utiliser les excédents du premier pilier, on pourrait mieux aider les agriculteurs, et je vous le démontre quand vous voulez. Donc là-dessus, et ce n'est pas de l'idéologie que je formule, c'est simplement permettre aux agriculteurs d'avoir des revenus décents. Il y a un tiers des agriculteurs qui gagnent très bien leur vie, un tiers des agriculteurs qui « vivent », et un tiers qui est au bord de la faillite. Il faut repenser ce modèle autour de l'innovation, bien sûr qu'il faut cesser d'opposer l'agriculture traditionnelle, mais arrêtons de dire que l'on peut faire de l'agriculture à grands coups de bouillies chimiques, comme on le faisait il y a 50 ans. Cela ne marche pas.

M. LE PRESIDENT. - D'accord, je retire cela.

M. SAUVAITRE. - Dire simplement, si l'on y regarde de très près, l'agriculture évolue très vite et peut-être plus que l'on ne le perçoit, et elle va beaucoup plus vers l'acte de précision et cette volonté d'avoir une performance agro-écologique est vraiment « en marche », si j'ose dire.

M. LE PRESIDENT. - Parfait, je prends. Quand nous présentons, pour sortir la viticulture des pesticides, un AMI sur le matériel viticole, parce qu'avec un nouveau matériel viticole, on peut diviser par deux la quantité de pesticides. Et dans le même temps, avec Agri Sud-Ouest Innovation, avec le pôle de compétitivité, on va chercher d'autres produits, notamment les micro-algues, qui sont capables de traiter le milieu oïdium sur avis de l'INRA, avec autant d'efficacité qu'un certain nombre de bouillies bordelaises. Et sur le plan de la viticulture, Vinexpo nous a appris une chose, c'est que les consommateurs américains aujourd'hui, qui n'ont pas l'antériorité du traitement de la vigne à la bouillie bordelaise et à d'autres produits soufrés, cuivre, ou autres, sont en train de s'interroger sur les microtraces qu'il y a dans les vins de France. Ce que je dis est aussi une façon de régler un problème économique parce que pour qu'il y ait de l'agriculture, il faut qu'il y ait des agriculteurs et la France ne sera jamais comme les grandes plaines de Roumanie, ou les grandes plaines de Russie.

Après, sur les modalités de qualité, tout à fait d'accord, sur les modalités Aréa, HVE niveau 3, on est tout à fait d'accord. Mais je crois qu'il faut bien voir, je ne sais plus quels

sont les chiffres, Jérôme ORVAIN me les disait, augmentation de la consommation de produits bios de près de 30 %...

M. ORVAIN. - 21 % en 2015, 30 % en 2016, 35 % pour ce début d'année.

M. LE PRESIDENT. - Si l'on veut avoir des agriculteurs qui vivent de leur production et qui aient de la marge, accompagnons-les. La difficulté aujourd'hui est est-ce que les Régions ont les moyens d'accompagner en conversion et d'accompagner en maintien ? Parce que l'agriculture biologique, par nature, a une relation à la productivité, une relation au type de travail qui est un peu différente, donc le coût immédiat est un peu plus élevé, donc il faut l'organiser autrement.

M. ORVAIN. - Je préciserais que cette structure de l'économie au niveau de la bio est vraiment dans une démarche de commerce équitable, et c'est parce que toute la filière, de l'amont à l'aval, est structurée, et on a permis de la structurer et on le fait encore, que l'économie avance ensemble. Il n'y en a pas un qui prend l'argent au détriment de l'autre et cela montre à toute l'agriculture en général que le jour où il y aura plus de travail au sein d'une filière, il y aura aussi une meilleure économie au bout du compte.

M. LE PRESIDENT. - Cela dit, je vous trouve très optimiste là-dessus, d'abord, ce n'est pas nous qui allons maîtriser cette chaîne, même s'il faut, et c'est mon discours, que la chaîne de valeurs remonte au niveau du producteur, à un moment donné, si l'on veut diffuser l'agriculture biologique, il faudra bien qu'il y ait un circuit de commercialisation. Et on va voir les chaînes de grandes surfaces s'en emparer.

M. RAYNAUD. - Rappeler peut-être, sur les questions qui ont été posées, qu'effectivement il n'y a pas que le bio et je crois qu'aujourd'hui, on accompagne l'agriculture traditionnelle, on l'accompagne vers des pratiques un peu plus vertueuses parce que ce qu'il faut se dire est que tous les agriculteurs qui sont les futurs bios sont aujourd'hui en agriculture conventionnelle et qu'il faut que l'on puisse les amener, progressivement, vers l'agriculture biologique. Il n'y a pas d'opposition des systèmes, donc il faut que l'on y arrive.

Si l'on n'est pas la première Région française en termes de surfaces ou en nombre de producteurs, on a été quand même la Région qui, sur les deux dernières années, a eu le taux de progression le plus fort : + 37 %, ce qui nous a amenés quand même, il faut le dire, dans une impasse budgétaire par rapport à la dotation qui avait été la nôtre en termes de crédits européens, ce qui nous a amenés, et c'est le résultat de ce Pacte aujourd'hui et que l'on a construit avec l'ensemble de la profession, je le rappelle bien, l'ensemble de la profession, c'est-à-dire toutes les Chambres d'agriculture, coopérations, tout le monde a aujourd'hui acté ce Pacte bio. On a déployé plus de 20 M€ de FEADER, donc + 9 M€ de crédits de la Région pour pouvoir aujourd'hui donner les règles du jeu aux agriculteurs qui

veulent se convertir, jusqu'en 2020. Cela suppose que les Agences de l'eau, qui vont avoir un nouveau programme en 2018, continuent d'accompagner l'agriculture biologique, comme elles le font aujourd'hui, et cela fera partie des discussions qu'il faudra que l'on ait ensemble.

Cela veut dire aussi, mais le Président l'a rappelé, qu'il faudrait qu'il y ait un redéploiement des crédits de la PAC, du premier pilier. Aujourd'hui, on avait la possibilité et on l'a jusqu'au 15 juillet, c'est le Gouvernement qui l'a, de retransférer une partie du premier pilier sur le deuxième pour pouvoir nous accompagner et accompagner le déploiement de l'agriculture biologique mais pas que, avec les MAE qui vont avec, je ne suis pas sûr qu'il en fasse le choix.

M. LE PRESIDENT. - Je voudrais ajouter, sur le plan de la forme, comme la responsable du service « évaluation » me le fait remarquer, est que l'on a, sur le plan méthodologique, un rapport d'évaluation, suivi d'une politique, et ce type de travail n'est pas inintéressant. On évalue une politique, il y a une Commission qui est chargée de cela, il y a des structures, et puis en même temps, en fonction de cette évaluation, présenter une politique.

On donne acte de cette communication.

N° 31

sur la « Communication relative à la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation de la politique régionale en faveur du développement de l'agriculture biologique »

L'Assemblée Donne Acte

M. DIONIS DU SEJOUR. - Monsieur le Président, c'est quand même un débat très intéressant, un débat de fond. Le groupe UDI s'abstiendra sur cette délibération 32. Pourquoi ? Parce que l'on trouve quand même qu'elle n'est pas équilibrée, l'agriculture biologique est différente de l'agriculture écologique. Je trouve que dans ce rapport par exemple, les circuits courts ont disparu, or, les circuits courts sont très importants. Vous vous focalisez sur une chose qui est la disparition des intrants chimiques, mais après tout, et on est d'accord - et cela a été très bien dit par Daniel SAUVAITRE qui a quand même fait une très belle intervention sur le fond -. Maintenant, il y a un consensus global chez le monde agricole et Dieu sait s'il est divers, sur la diminution des intrants chimiques. Faut-il absolument aller jusqu'à la suppression des intrants chimiques ? Il y a là un choix qui peut être interrogé. Pourquoi la phytothérapie sera avec zéro intrant chimique, alors que la pharmacie humaine est à intrants chimiques ? Il y a un saut intellectuel, excusez-nous, qui peut être interrogé. Nous n'arrêtons pas de manger des médicaments qui sont chimiques. Donc il faut mettre un peu de liberté et ne pas présenter cela comme un dogme dans cette

affaire-là. Et de dire que chimie = nocivité est faire un amalgame intellectuel. Cela peut être un choix, il est respectable, mais lorsque Daniel SAUVAITRE décline, encore une fois, un autre choix, il faut aussi le respecter. Et je fais remarquer, notamment à notre Rapporteur, à Jérôme, qu'il a glissé d'un Pacte d'ambition pour l'agriculture écologique, à un Pacte d'ambition pour l'agriculture biologique, c'est-à-dire tout ce qui est réduction de l'impact carbone, je l'ai dit, les circuits courts, etc. est où dans cette délibération ? Cela a disparu. Il y a donc un glissement et excusez-nous, que l'on peut interroger. Vu les sommes qui seront affectées sur ce qui n'est qu'un choix parmi d'autres, nous nous abstenons et nous reviendrons avec des arguments chiffrés lorsque l'on aura pu le faire sur cette délibération.

M. LE PRESIDENT. - Mais on parle de deux choses Jean DIONIS DU SEJOUR. Je veux bien de vouloir avoir encore une position différente, etc. On parle de l'agriculture biologique, cette agriculture biologique fait partie des PO du FEDER, je regarde Jérôme ORVAIN et Jean-Pierre RAYNAUD. Cette agriculture biologique a un certain nombre de déclinaisons, etc. après on a débattu, on l'a dit, etc. moi aussi je suis favorable pour que l'agriculture traditionnelle s'oriente de plus en plus vers une agriculture avec moins d'intrants, etc. parce que c'est 90 % de l'agriculture. Le débat est l'agriculture biologique et l'agriculture biologique, il fallait que l'on revoit nos dispositifs d'intervention, qu'on les négocie avec Bruxelles, alors après, on a débattu de plein d'autres choses mais la délibération est comment développe-t-on l'agriculture biologique ? Pas l'agriculture traditionnelle qui s'oriente vers moins d'intrants, c'est l'agriculture biologique. C'est le débat, on vote là-dessus. Après, vous pouvez aller chercher 1000 choses autour, on vote là-dessus, pas sur autre chose.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Juste un exemple, lorsque vous dites 20 % dans les cantines en approvisionnement biologique, d'abord, cela me semble largement hors de portée et si vous disiez...

M. DIONIS DU SEJOUR. - Exactement, et je vous donne rendez-vous là-dessus, si vous disiez déjà 20 % en circuits courts, cela changerait et ce serait autrement plus important au niveau de l'impact écologique, de l'impact en CO2, et peut-être aussi de l'impact pour le pouvoir d'achat de nos agriculteurs. C'est l'allocation des moyens, et permettez que l'on débattenne par exemple de ces 20 % de produits qui soient biologiques dans les cantines, que l'on puisse débattre tranquillement là-dessus, et nous interrogeons cet objectif-là. Cela aurait été 20 %, encore une fois, de produits issus des circuits courts et des produits biologiques, peut-être. Là, 20 % produits biologiques, vous n'y arriverez pas, c'est sûr.

M. LE PRESIDENT. - La réflexion de Jean DIONIS DU SEJOUR est légitime, arrêtons d'avoir des certitudes. C'est insupportable, et c'est valable pour tout le monde. Simplement,

ce que je dis à Jean DIONIS DU SEJOUR dans cette affaire, le lycée de Saint-Jean-Pied-de-Port a déjà 60 % de circuits courts. Est-ce que l'on va avoir une ambition aussi médiocre que 20 % de circuits courts ? En gros, on a une moyenne qui doit être entre 0 et 60 %, donc si l'on ne se dote pas d'objectifs à la mode allemande, on ne va pas y arriver. En matière de circuits courts, il faut que l'on soit beaucoup plus... c'est important. La difficulté en matière de circuits courts, Jean, même en matière de bio, est quoi ? C'est que ce ne soit pas un grand distributeur qui nous les fournisse, parce que j'ai reçu les grands distributeurs, les grands comptes des grandes surfaces me disant : vous nous confiez l'approvisionnement en circuits bios de vos lycées, on le fait. Vous nous fournissez ou vous nous assurez l'approvisionnement en circuits courts de vos lycées, on vous le fait. C'est la question aujourd'hui et je suppose que vous, en tant que maire et Président de l'agglomération, vous avez dû recevoir ce genre de démarche ? Je me trompe ? Voilà, donc cela suppose que dans un premier temps, on fasse l'effort.

M. LE PRESIDENT. - 20 % de bio c'est 2030.

Lionel, et ne remettez pas de sous dans le jukebox.

M. FREL. - Pas du tout Monsieur le Président. Simplement inviter Monsieur DIONIS DU SEJOUR à aller rendre visite à son homologue maire de Bergerac qui, le 4 ou le 5 juillet, va recevoir le label « établissement bio engagé » pour ses cantines, qui vont s'approvisionner avec plus de 20 % de bio, en local. C'est quelque chose que la ville de Bergerac a réussi, après une réflexion qui a été engagée sous le mandat précédent, mais c'est quelque chose que la ville de Bergerac a réussi en moins d'un an et demi, et je crois que c'est d'abord un problème de volonté politique et de choix budgétaires que l'on va faire. C'est un choix que cette ville de Bergerac a réussi et je suis sûr que sa collectivité pourrait faire aussi bien que notre petite ville de 27 000 habitants.

M. LE PRESIDENT. - Je crois même que la ville du Havre aussi, a fait beaucoup de choses. Je ne sais pas pourquoi je dis Le Havre mais...

M. LE PRESIDENT. - C'était peut-être simplement pour rassurer Yves D'AMECOURT, mais il est parti.

M. FREL. - Et la ville de Marcenais, chère je crois, à Madame VOLPATO, est à 100 %.

M. LE PRESIDENT. - Mes chers collègues, y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

MoDem aussi ?

Joan non...

M. TARIS. - Monsieur le Président, vous avez écouté attentivement l'intervention de Barthélémy AGUERRE, vous ne pouviez en conclure un vote positif de notre groupe. On s'abstient, en cohérence avec nos amis de l'UDI.

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie quand même.

N° 32

Vote sur le «Pacte d'ambition régionale pour l'agriculture biologique 2017-2020 »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Madame Bayle (UDI), Madame Marendat (UDI), Les Républicains-CPNT, Front National, Mme Le Guen (non inscrite)**

▪ **ABSTENTION : Union des Démocrate et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés,**

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Mme LE GUEN – Monsieur le Président ?

M. LE PRESIDENT. - Non, c'est fini Madame.

Mme LE GUEN – Je tenais à signaler que je vote pour.

M. LE PRESIDENT. - Je vous adore Madame.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

N° 10A

**CONVENTION CADRE RELATIVE AU TRANSFERT DE COMPETENCES EN MATIERE
DE TRANSPORT ENTRE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LE DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE**

N° 10B

**CONVENTION CADRE RELATIVE AU TRANSFERT DE COMPETENCES EN MATIERE
DE TRANSPORT ENTRE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LE DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME**

N° 10C

**CONVENTION CADRE RELATIVE AU TRANSFERT DE COMPETENCES EN MATIERE
DE TRANSPORT ENTRE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LE DEPARTEMENT
DE LA CORREZE**

N° 10D

**CONVENTION CADRE RELATIVE AU TRANSFERT DE COMPETENCES EN MATIERE
DE TRANSPORT ENTRE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LE DEPARTEMENT
DE LA CREUSE**

N° 10E

**CONVENTION CADRE RELATIVE AU TRANSFERT DE COMPETENCES EN MATIERE
DE TRANSPORT ENTRE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LE DEPARTEMENT
DE LA DORDOGNE**

N° 10F

**CONVENTION CADRE RELATIVE AU TRANSFERT DE COMPETENCES EN MATIERE
DE TRANSPORT ENTRE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LE DEPARTEMENT
DE LA GIRONDE ET A LA GARE ROUTIERE DE LIBOURNE**

N° 10G

**CONVENTION CADRE RELATIVE AU TRANSFERT DE COMPETENCES EN MATIERE
DE TRANSPORT ENTRE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LE DEPARTEMENT
DES LANDES**

N° 10H

**CONVENTION CADRE RELATIVE AU TRANSFERT DE COMPETENCES EN MATIERE
DE TRANSPORT ENTRE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LE DEPARTEMENT
DU LOT-ET-GARONNE**

N° 10I

**CONVENTION CADRE RELATIVE AU TRANSFERT DE COMPETENCES EN MATIERE
DE TRANSPORT ENTRE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LE DEPARTEMENT
DES PYRENEES-ATLANTIQUES**

N° 10J

**CONVENTION CADRE RELATIVE AU TRANSFERT DE COMPETENCES EN MATIERE
DE TRANSPORT ENTRE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LE DEPARTEMENT
DES DEUX-SEVRES**

N° 10K

**CONVENTION CADRE RELATIVE AU TRANSFERT DE COMPETENCES EN MATIERE
DE TRANSPORT ENTRE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LE DEPARTEMENT
DE LA VIENNE**

N° 10L

**CONVENTION CADRE RELATIVE AU TRANSFERT DE COMPETENCES EN MATIERE
DE TRANSPORT ENTRE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LE DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-VIENNE**

M. LE PRESIDENT. - Nous allons maintenant assister à un exploit de Renaud LAGRAVE.

M. LAGRAVE. - Je ne vais pas faire en une minute Président. Je vais faire ce que je peux mais pas en une minute. *[Cf diaporama de présentation p 262]*

M. LE PRESIDENT. - Il y a 30 dossiers à présenter en un quart d'heure. Je plaisante.

M. LAGRAVE. - Monsieur le Président, chers collègues, d'abord commencer par une série de délibérations qui concernent les transferts des transports départementaux qui, je vous le rappelle, ont démarré au niveau des entretiens avec les Départements en 2016, très précisément en avril 2016, c'est-à-dire quelques mois après notre arrivée à l'exécutif. Nous avons organisé trois réunions avec les Départements, je me suis rendu personnellement dans 12 des Départements et dernièrement, Christophe CATHUS, qui est délégué auprès de

moi sur ce sujet, s'est rendu dans les 12 Départements, 11, il en reste un encore à voir cette semaine, pour finalement conclure ce que nous allons vous proposer au vote cet après-midi, qui va être voté par l'ensemble des 12 Départements de manière identique. Vous voyez que la décision avait été prise, cela fait un petit moment qu'on l'avait annoncé, que l'on reprenait à la fois le transport de voyageurs et le transport scolaire des 12 Départements au 1^{er} septembre 2017, le rappel de la loi est là. Nous avons également la ligne maritime de Fouras-Aix au 1^{er} janvier 2017, et la voie ferrée des Landes dans les 18 mois qui suivaient la promulgation de la loi.

On a donc conclu des conventions de délégation à partir du 1^{er} septembre et on a adopté des délibérations concordantes sur la charge transférée, je vous rappelle que l'on avait eu ce débat lors de la plénière du mois de février, si mes souvenirs sont bons, avec le bilan des CLECT, sachant que pour sept Départements, il y aura une revoyure, comme cela avait été annoncé.

Vous allez donc trouver dans les délibérations d'abord 12 conventions-cadres, qui fixent le cadre général du transfert, adoptées dans chaque Département. Elles précisent les modalités spécifiques à chaque Département, le résultat des périmètres concernés, les gares routières, les lignes ferroviaires, la ligne maritime dont je parlais tout à l'heure, et tous les accords qui ont été trouvés sur la base des CLECT.

La convention de transfert des services, c'est-à-dire des personnels, les 12 délibérations qui sont à la suite concernent les 169 postes des Départements vers la Région. Quand je parlais des conventions-cadres, cela représente aujourd'hui un montant budgétaire de 285.861 M€ pour le Budget de la Région, en charges. Vous trouverez également les délibérations relatives à la reprise des régies et à l'entrée au capital de la SPL Translandes, c'est à dire une délibération reprenant la régie départementale de la Haute-Vienne, celle du Département des Landes, et également l'entrée au capital de la SPL Translandes qui gère le transport interurbain et le transport scolaire dans le Département des Landes, avec plusieurs autres délibérations.

Nous aurons, à la CP du 10 juillet, des délibérations complémentaires sur les moyens qui seront nécessaires pour maintenir les équipes transférées dans les locaux des Départements, ainsi qu'évidemment la mise en place opérationnelle, et l'articulation avec les équipes routières des Départements puisque tout simplement, pour bouger un certain nombre d'arrêts, il nous a paru utile de continuer à travailler avec l'ensemble des Départements.

Pour entrer un peu dans le détail, dans les conventions-cadres, vous allez trouver tout ce qui prépare de façon concrète et opérationnelle, le transfert des transports. Je vous

rappelle que le transport des élèves handicapés reste au niveau des Départements. Cela reprend les accords, je l'ai dit, les périmètres transférés, les principales spécificités dans les conventions qui figurent, vous voyez l'existence de gares routières à Libourne, Parthenay et Limoges. Certains Départements qui ont souhaité conserver l'exercice de certaines actions, vous voyez la navette électrique sur l'île de Ré, l'abonnement SNCF dans la Creuse, et la mise en accessibilité des arrêts des Deux-Sèvres. Et des missions régulières qui ont été transférées, la ligne maritime entre Fouras et l'île d'Aix, et la ligne ferroviaire Tartas-La Luc.

Enfin, sur le transfert des personnels, qui sont les 12 délibérations suivantes, nous avons travaillé, je veux le remercier, avec Pierre CHERET - qui ajoutera ce qu'il a à ajouter dans le cadre de cette présentation s'il le souhaite – remercier l'ensemble des services qui ont permis que ces conventions soient votées aujourd'hui et permettent ainsi la reprise des 169 agents par la Région Nouvelle-Aquitaine. Et je vous le rappelle, nous aurons à nous occuper, dans les meilleurs délais, des Sièges décentralisés de la Région sur les Départements pour héberger non seulement ces agents, mais éventuellement d'autres agents qui sont déjà dans les locaux sur les territoires. Dans ces conventions, vous allez trouver le nombre d'ETP par catégorie et par grade, les dispositions relatives au régime indemnitaire, le temps de travail et le compte-épargne temps, les modalités de participation de la Région à la restauration, l'Action sociale, la protection sociale complémentaire et la prévoyance, et les CLECT qui ont également statué sur l'évaluation financière des charges transférées. Vous voyez que cela concerne 24 postes qui ont été attribués aux fonctions-supports, notamment le plus important concerne les marchés publics, qui sont extrêmement lourds, on sait qu'il y a quelques points assez importants.

Focus juste sur quelques points, d'abord pour vous dire que Pierre CHERET et le Président ont proposé qu'il y ait maintien du régime indemnitaire dans le cadre de ce transfert, des dispositions sociales qui s'appliquent aux contrats de mutuelle et de prévoyance, qui est maintenu au bénéfice des agents transférés s'ils le souhaitent. Plusieurs options ont été proposées pour la restauration, conventionner avec les restaurants administratifs des Départements si c'est possible, ou restaurant Régional d'ailleurs pour les trois sites, ou faire bénéficier les agents de titres de restaurant.

Enfin, dernier point de focus, des délibérations relatives aux deux régies et à la SPL Translandes, vous savez que ces compétences, à la fois transports interurbains et transports scolaires, étaient assurées par des régies dans ces deux Départements et une SPL dans le Département des Landes, donc la décision a été, sur proposition et après travail avec les Départements, de se substituer aux Départements pour ce qui concerne la RDTL et la RDTHV en Haute-Vienne, qui avaient été créées il y a un petit moment, 47 et 49, et vous voyez le nombre de salariés et le nombre de véhicules qui nous sont transférés. Et

également d'entrer à hauteur de 125 000 € en se substituant et en prenant les parts du Département à la SPL Translandes, dans le Département des Landes, qui comporte 133 salariés et qui assure une partie également importante du transport scolaire et interurbain.

*Séance sous la présidence de Monsieur Gérard VANDENBROUCKE, Premier Vice-président,
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

M. VANDENBROUCKE. - Merci Monsieur LAGRAVE, c'est vrai que c'est un sujet qui est pour le moins compliqué.

Est-ce que Pierre CHERET veut ajouter quelque chose ?

M. CHERET. - Je considère que Renaud LAGRAVE a été relativement complet sur le sujet. De toute façon, un certain nombre de dispositions qui étaient comprises dans la loi s'appliquaient à nous, en termes de RH, en sachant que les agents qui avaient précédemment un régime indemnitaire qui était inférieur à celui des Régions d'accueil pouvaient bénéficier du nouveau régime, et que ceux qui ont un régime supérieur conservent ce régime à titre personnel. Voilà le principal sujet.

Le reste, sur tout ce qui concernait, comme l'a évoqué Renaud LAGRAVE, la restauration, les mutuelles, etc. il y a eu un grand nombre de questions, il y avait une plateforme qui a été mise en place par la Région pour avoir un forum questions-réponses et nous avons répondu, autant que faire se peut, aux très nombreuses questions qui ont été posées. Mais globalement, cela se passe bien au niveau de ce transfert qui n'est certes pas simple, mais qui est important et à fort enjeu humain aussi.

M. VANDENBROUCKE. - Merci.

Y a-t-il des prises de parole ?

M. CHARBONNEAU. - Monsieur le Président, chers collègues, comme je vous l'avais déjà dit en décembre 2016 et lors de notre dernière séance plénière en février 2017, nous sommes opposés à la loi NOTRe. Cette loi va à l'envers de ce qu'il faudrait faire, ce qu'il aurait fallu faire. Les contraintes de nos collectivités, l'éloignement de nos administrés des centres de décisions et d'informations, bref, une gestion distante. Nous nous sommes opposés à la mise à mort des Départements français au profit des Régions, on veut abandonner et absolument vider de leur contenance les Départements au profit des Régions, au plus proche du système européen qui nous est recommandé et donc détricoter la France.

Voilà un exemple à travers les transports, car vous nous demandez aujourd'hui, par rapport à ces transferts de compétences de transports non urbains et scolaires, de valider des conventions-cadres pour les 12 Départements dans ces dossiers 10 et 11 qui nous sont présentés et de valider les 12 conventions pour les RH dans le dossier 11, vous vous doutez

bien que par cohérence à mes propos précédents, nous sommes hostiles à ces dossiers. Nous voterons contre ces deux délibérations ou ces 24 dossiers en les dégroupant.

Et puis pendant que j'ai la parole, de façon à ne pas revenir tout à l'heure lorsque les dossiers 13 A et 13 B concernant les Landes et la Haute-Vienne, même fond d'argumentation pour ces dossiers, qui avaient choisi de garder leur régie et il a été décidé aujourd'hui de les transférer aux Régions, donc leur Administration renonce et nous voterons contre également ces dossiers.

Merci Monsieur le Président, chers collègues.

M. VANDENBROUCKE. - Merci.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Mme COSTES. – Merci Monsieur le Président. J'interviendrai sur la délibération n° 10 pour apporter nos votes qui sont différents suivant les Départements.

Notre groupe votera favorablement pour 9 Départements, mais nous voterons contre pour la Corrèze et nous nous abstiendrons pour le Lot-et-Garonne et les Landes. En effet, comme nous avons déjà pu vous le signaler lors de la séance plénière du 13 février 2017, nous émettons des réserves pour les Départements des Landes et du Lot-et-Garonne, dans lesquels les modalités de compensation n'ont pas été totalement définies avec les Départements. De plus, Monsieur le Président, nous souhaiterions vous demander où en est la question de la gratuité des transports scolaires ? Quelle solution a été trouvée avec les Départements du Lot-et-Garonne et des Landes ? Et plus globalement, qu'en est-il de l'harmonisation sur l'ensemble du territoire ?

M. DIONIS DU SEJOUR. - Je vais être très rapide. Nous aussi, on sera pour l'ensemble des 10, à 3 exceptions près : le 10 B parce que les élus Charente-Maritime disent qu'il y a encore quelque chose qui n'est pas réglé avec la SEM AES – je transmets – et nous nous abstiendrons aussi sur le Lot-et-Garonne et les Landes parce qu'il y a le fameux débat sur la gratuité. Où en est-on ? Avec des engagements qui avaient été pris pendant la campagne électorale, donc est-ce que la ligne a été clarifiée ? En tout cas, il y avait un engagement électoral, est-ce qu'on l'abandonne du côté de la Région ? Et du côté du Lot-et-Garonne parce qu'il y a un contentieux avec une AOT de rang 2, à savoir l'agglomération d'Agen, qui n'est pas réglée du tout.

M. DIONIS DU SEJOUR. - J'ai peut-être raté une lettre, vous allez me le dire.

Mme CASSIN – Merci Monsieur le Président. Je vais parler de la convention portant sur les RH, à la différence de ma collègue, et le groupe LR-CPNT votera favorablement. Néanmoins, il serait urgent de rassurer les agents délégués aux Départements Vienne,

Deux-Sèvres, Charente, Charente-Maritime, en leur garantissant une harmonisation de leur salaire avec leurs collègues basés ailleurs en Nouvelle-Aquitaine. Ceux-ci sont inquiets n'ayant pas eu de réponse à toutes leurs questions à ce sujet, malgré leurs demandes concernant leur devenir à travers cette convention.

Dans les Landes, nous vous alertons également sur les risques psychosociaux liés au transfert des compétences qui ont occasionné des grèves du personnel de RDTL, du 12 au 20 juin de cette année.

Je vous remercie Monsieur le Président.

M. GUERIN. - Merci Monsieur le Président. Pour la convention relative au Département de la Haute-Vienne – cela ne vous surprendra pas – pour ma part, je m'abstiendrai sur ce vote.

M. LAGRAVE. - Je vais essayer de répondre à peu près dans l'ordre. D'abord, pour vous répondre Monsieur sur l'éloignement, c'est justement tout le contraire qui vient de se passer. En votant cette délibération, vous rapprochez la Région des Départements puisque les agents qui sont transférés, je le rappelle 169, vont être installés dans les Départements, donc on va être en plus dans la proximité et la question que l'on est en train de travailler avec Pierre CHERET est comment les agents de la Région seront, une fois dans les Départements, logés, intégrés, et il y aura un endroit où l'on pourra, toutes et tous, venir voir la Région. Donc on sera encore plus en proximité que ce que l'on est aujourd'hui.

La deuxième chose, cela ne vous a pas échappé, on est en train de travailler sur un syndicat mixte avec les agglomérations sur tout le territoire, on a plutôt de bons retours, pour travailler en proximité sur les questions de mobilité, qui sont une vraie question, vous l'avez soutenue tout à l'heure.

Et enfin, je vous indique, puisque le Président a pris l'engagement et Patrick GUILLEMOTEAU qui est dans l'hémicycle est en train de le travailler, nous avons décidé non seulement de maintenir, mais d'ajouter encore plus d'appels d'offres pour que les entreprises locales puissent répondre au marché que l'on va rendre public dans les semaines et les mois qui viennent pour qu'il y ait demain toutes les entreprises locales et les transporteurs locaux qui puissent travailler. Je m'inscris, pardon, en faux, de ce que vous aviez dit sur le fait que l'on allait éloigner, au contraire, on se rapproche encore plus des territoires.

J'ai bien compris que sur les Landes et le Lot-et-Garonne il y avait un problème, cela ne m'avait pas échappé, juste vous indiquer que votre groupe, au Département des Landes pas plus tard qu'hier a priori, ou la semaine dernière, a voté pour - mais peu importe, ce n'est plus mon problème - le transfert de la convention. Que se passe-t-il ? Nous avons trouvé un

accord et avec le Lot-et-Garonne et avec les Landes, mais je l'avais déjà dit au moment des CLECT puisque l'accord date de six mois déjà, et nous avons indiqué qu'au 1^{er} septembre, il n'y a aucun tarif qui sera modifié sur la Région, quel que soit le Département, le territoire, etc. Nous changerons, et j'ai pris l'engagement devant vous à ce que l'on travaille les six derniers mois de l'année, à un tarif unique sur la Région, qui tiendra compte du quotient familial, avec un droit d'inscription et à partir de ce moment-là, il sera à disponibilité de non seulement nous-mêmes comme AO, mais toutes les AOT 2 avec lesquelles nous allons continuer à travailler, il y en a plus de 1000 dans la nouvelle Région, charge à elles d'éventuellement appliquer sur la base des restants dus aux familles, la gratuité si elles le souhaitent, tel qu'elles le font aujourd'hui sans avoir attendu la Région, avec les Départements.

La deuxième chose est qu'il y a des Départements, dont les Landes, qui ont décidé de prendre à leur charge la part des familles. C'est le Département qui prend cette décision. À partir de là, la question de la gratuité que vous évoquiez, aujourd'hui, nous allons entreprendre un travail dans le temps pour essayer de tendre vers, c'était cela l'engagement qui avait été pris, pas la gratuité tout de suite, c'était tendre vers. Nous essaierons de voir ce que l'on peut faire dans le cadre du travail que je vous ai indiqué il y a un instant et j'espère pour d'ici à la fin de l'année. Donc la question de la gratuité n'est pas liée du tout avec les délibérations que nous sommes en train d'examiner, ce qui veut dire que si c'est le prétexte ou si c'est le sujet pour lequel, je vous invite à éventuellement voter contre la délibération que l'on présentera au moment où l'on votera les tarifs, mais là cela n'a rien à voir.

Concernant la SEMAS nous avons rencontré le Département de la Charente-Maritime, je ne vais pas dire à dix reprises, ce serait en bas de la vérité, pour leur demander de régler le sujet de la SEMAS, pour lequel ils sont coactionnaires avec Transdev, pour voir comment il pouvait y avoir soit une reprise par Transdev directement, de l'ensemble de l'opération, soit que le Département continue à garder ses parts. Ce n'est pas le problème de la Région, je veux vous le dire Monsieur le Conseiller Régional, c'est le problème du Département qui a une SEM qui n'est pas une SPL, qui n'est pas une régie, qui est une SEM, avec un capital privé à 49.51 %. C'est à eux de régler le sujet, nous sommes disponibles pour en parler, cela fait dix fois que l'on y va et on leur a demandé de discuter avec Transdev, je ne doute pas que cela va arriver dans les heures qui viennent et que l'on aura évidemment des retours très rapidement.

Pour répondre aux inquiétudes par rapport aux agents, je vous indique Madame, je sais bien que l'on peut faire beaucoup mieux, je veux vraiment saluer la Direction des services, le DGS s'est déplacé avec le DRH dans cinq ou six Départements au mois de mai, pour aller parler directement aux agents. On a mis en place, Pierre le disait il y a un instant,

un outil qui permet de répondre à toutes les questions une par une, à un moment donné, et j'ai vérifié la véracité de ce que je suis en train de vous dire par des personnes qui me saisissaient directement, à qui j'ai dit : mais vous avez saisi sur la plateforme ? Oui, mais je n'ai pas ma réponse. La personne a sa réponse, mais la réponse ne lui convient pas, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. On me dit : ils n'ont pas de réponse. La réponse est oui, ils ont des réponses, mais elles ne conviennent pas forcément. Certes, je vous ai indiqué le cadre, il n'y a pas de baisse du régime indemnitaire, les conditions sociales sont présentes, il y a eu un travail de fourmi qui a été fait, qui n'est peut-être pas encore abouti pour tout individuellement mais en même temps, d'après ce que l'on me dit, c'est le cas, et à partir de là certes, il peut y avoir encore un cas ou deux problématiques, mais à ma connaissance, on a essayé de traiter tout.

Dernier point, vous évoquez la régie, cela ne m'a absolument pas échappé, ne vous inquiétez pas, nous sommes en train d'y travailler très sérieusement avec le directeur de la régie.

Je vous remercie.

Mme CASSIN. – Par rapport à l'harmonisation Monsieur LAGRAVE, que peut-on répondre aux personnels ?

M. LAGRAVE. - Vous avez tous les éléments dans la présentation que je viens de faire et dans la délibération, pour vous dire tous les points qui vont être adoptés, je l'espère, dans un instant, pour le transfert.

Mme CASSIN. – Ce que vous m'avez répondu tout de suite est qu'il allait y avoir des disparités entre les salaires, à échelon égal, dans la Nouvelle-Aquitaine.

M. LAGRAVE. - Je vais laisser répondre le Questeur, il est mieux placé que moi.

M. VANDENBROUCKE. - Sur ce point-là, je vais repasser la parole au Questeur précisément, qui peut peut-être vous donner quelques précisions supplémentaires.

M. CHERET. - Tout cela est tout simplement l'application de la loi NOTRe, qui fait que pendant la période de transition, qui va du 5 janvier 2016, où nous avons pris nos fonctions, jusqu'au 31 décembre 2017, il y a, au sein de notre nouvelle collectivité qui regroupe trois anciennes Régions, des rémunérations différentes selon le grade et les fonctions, et selon le territoire où l'on est. La loi a prévu une harmonisation au 1^{er} janvier 2018 dans le cadre du RIFSEEP, sujet que nous évoquerons forcément prochainement puisque cela devra faire l'objet d'une délibération, et ces disparités vont être progressivement réduites pour même arriver à une harmonisation générale avec le RIFSEEP. Mais je le répète et c'est important, tout cela n'est que le fruit de l'application de la loi.

Deuxième point, et c'est là où Renaud LAGRAVE a répondu à la fois avec justesse et précision, sur le point que les réponses ne leur conviennent pas et ils disent qu'ils n'ont pas eu de réponse, ce n'est quand même pas tout à fait la même chose, mais surtout, la difficulté est que nous sommes face au fait que sur l'ex-Région Poitou-Charentes, il y a un certain nombre d'éléments du régime indemnitaire qui n'est pas solide juridiquement, et je pèse mes mots parce que je devrais dire que parfois, il est sans fondement juridique, et donc au niveau de l'ARF, de la DGCL et de notre nouvelle Région, nous avons décidé de ne mettre en place que ce qui était fondé juridiquement. Mais dans tous les cas, les agents ont soit le maintien de leur salaire, soit une augmentation, et cette problématique ne va durer qu'entre le 1^{er} septembre 2017 et le 31 décembre 2017, soit exactement quatre mois puisqu'après, tous seront soumis au niveau RIFSEEP et normalement, même si la négociation n'est pas terminée, je peux affirmer à 95 % que le nouveau RIFSEEP sera supérieur pour les quatre Départements de Poitou-Charentes, au régime indemnitaire – c'est un peu technique, excusez-moi – qu'ils avaient précédemment. Cette inégalité de traitement est liée à la fusion et liée à la loi parce que l'on ne peut pas instantanément, au moment de la création d'une nouvelle Région, tout harmoniser, et elle est le résultat surtout, après on est d'accord ou pas, de la libre Administration des collectivités que nous avons précédemment et des choix qui ont été faits par les exécutifs précédents.

Merci Monsieur le Président.

M. VANDENBROUCKE. - Je voudrais remercier à la fois Renaud LAGRAVE et Pierre CHERET parce que sur un sujet aussi complexe que celui-là, il me semble que les explications très détaillées, très précises, qui ont été données, devraient lever un certain nombre d'inquiétudes, pas forcément lever les positions qui sont les vôtres, les faire changer, mais en tout cas, répondre à vos interrogations.

Je vais donc procéder au vote sur un certain nombre de délibérations qui viennent d'être évoquées, en vous demandant beaucoup d'attention parce que j'ai bien compris que sur certaines d'entre elles, les votes étaient des votes presque « cousus main ».

Sur la première délibération, la n° 10, convention-cadre relative au transfert de compétences en matière de transport entre la Région Nouvelle-Aquitaine et les Départements, je voudrais que chacun rappelle bien sa position parce que j'ai bien senti qu'elle était nuancée.

Donc une opposition totale à l'ensemble de la délibération, il m'a semblé qu'il y en avait du côté du FN, Monsieur CHARBONNEAU, donc c'est une opposition.

Y a-t-il d'autres oppositions à la totalité de la délibération ?

M. DIONIS DU SEJOUR. - On est nuancé, on l'a dit, 10 B contre et 10 G-10 H abstention.

M. VANDENBROUCKE. - Du côté des Républicains, si vous voulez rappeler votre position Madame.

Mme COSTES. – 10 G, 10 H et 10 L abstention, et pour les autres favorable.

M. VANDENBROUCKE. - Abstention de Monsieur GUERIN sur l'ensemble des délibérations.

Mme SEMAVOINE. – Pour nous, MoDem et apparentés, c'est très simple, ce sont les mêmes votes que l'UDI.

M. VANDENBROUCKE. - Les autres, c'est une acceptation des délibérations ?

Je vous remercie.

Adopté à la majorité.

N° 10A

Vote sur la «Convention cadre relative au transfert de compétences en matière de transport entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Charente »

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT,**
- **CONTRE : Front National**
- **ABSTENTION : M. GUERIN (LR-CPNT) , Mme LE GUEN (non inscrite)**

ADOPTE A LA MAJORITE

N° 10B

Vote sur la «Convention cadre relative au transfert de compétences en matière de transport entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Charente Maritime »

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT,**
- **CONTRE : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National**
- **ABSTENTION : M. GUERIN (LR-CPNT) , Mme LE GUEN (non inscrite)**

ADOPTE A LA MAJORITE

N° 10C

Vote sur la «Convention cadre relative au transfert de compétences en matière de transport entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Corrèze »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT,

▪ **CONTRE** : Front National

▪ **ABSTENTION** : M. GUERIN (LR-CPNT) , Mme LE GUEN (non inscrite)

ADOPTE A LA MAJORITE

N° 10D

Vote sur la «Convention cadre relative au transfert de compétences en matière de transport entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Creuse »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT,

▪ **CONTRE** : Front National

▪ **ABSTENTION** : M. GUERIN (LR-CPNT) , Mme LE GUEN (non inscrite)

ADOPTE A LA MAJORITE

N° 10E

Vote sur la «Convention cadre relative au transfert de compétences en matière de transport entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Dordogne »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT,

▪ **CONTRE** : Front National

▪ **ABSTENTION** : M. GUERIN (LR-CPNT) , Mme LE GUEN (non inscrite)

ADOPTE A LA MAJRITE

N° 10F

Vote sur la «Convention cadre relative au transfert de compétences en matière de transport entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Gironde et à la gare routière de Libourne »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT,

▪ **CONTRE** : Front National

▪ **ABSTENTION** : M. GUERIN (LR-CPNT) , Mme LE GUEN (non inscrite)

ADOPTE A LA MAJORITE

N° 10G

Vote sur la «Convention cadre relative au transfert de compétences en matière de transport entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département des Landes »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
- **CONTRE** : Front National
- **ABSTENTION** : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Mme LE GUEN (non inscrite)

ADOpte A LA MAJORITE

N° 10H

Vote sur la «Convention cadre relative au transfert de compétences en matière de transport entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de Lot et Garonne »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
- **CONTRE** : Front National
- **ABSTENTION** : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Mme LE GUEN (non inscrite)

ADOpte A LA MAJORITE

N° 10I

Vote sur la «Convention cadre relative au transfert de compétences en matière de transport entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département des Pyrénées Atlantiques»

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT,
- **CONTRE** : Front National
- **ABSTENTION** : M. GUERIN (LR-CPNT) , Mme LE GUEN (non inscrite)

ADOpte A LA MAJORITE

N° 10J

Vote sur la «Convention cadre relative au transfert de compétences en matière de transport entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département des Deux Sèvres »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT,
- **CONTRE** : Front National
- **ABSTENTION** : M. GUERIN (LR-CPNT) , Mme LE GUEN (non inscrite)

ADOpte A LA MAJORITE

N° 10K

Vote sur la «Convention cadre relative au transfert de compétences en matière de transport entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Vienne »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT,
- **CONTRE** : Front National
- **ABSTENTION** : M. GUERIN (LR-CPNT) , Mme LE GUEN (non inscrite)

ADOPTE A LA MAJORITE

N° 10L

Vote sur la «Convention cadre relative au transfert de compétences en matière de transport entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Haute Vienne »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés,
- **CONTRE** : Front National
- **ABSTENTION** : Les Républicains-CPNT, Mme LE GUEN (non inscrite)

ADOPTE A LA MAJORITE

N° 11A

**CONVENTION PORTANT SUR LES RESSOURCES HUMAINES A L'OCCASION DU
TRANSFERT DEFINITIF DES SERVICES TRANSPORTS ROUTIERS NON URBAINS ET
TRANSPORTS SCOLAIRES DU DEPARTEMENT DE LA CHARENTE A LA REGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

N° 11B

**CONVENTION PORTANT SUR LES RESSOURCES HUMAINES A L'OCCASION DU
TRANSFERT DEFINITIF DES SERVICES TRANSPORTS ROUTIERS NON URBAINS ET
TRANSPORTS SCOLAIRES DU DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME A LA
REGION NOUVELLE-AQUITAINE**

N° 11C

**CONVENTION PORTANT SUR LES RESSOURCES HUMAINES A L'OCCASION DU
TRANSFERT DEFINITIF DES SERVICES TRANSPORTS ROUTIERS NON URBAINS ET
TRANSPORTS SCOLAIRES DU DEPARTEMENT DE LA CORREZE A LA REGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

N° 11D

**CONVENTION PORTANT SUR LES RESSOURCES HUMAINES A L'OCCASION DU
TRANSFERT DEFINITIF DES SERVICES TRANSPORTS ROUTIERS NON URBAINS ET
TRANSPORTS SCOLAIRES DU DEPARTEMENT DE LA CREUSE A LA REGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

N° 11E

**CONVENTION PORTANT SUR LES RESSOURCES HUMAINES A L'OCCASION DU
TRANSFERT DEFINITIF DES SERVICES TRANSPORTS ROUTIERS NON URBAINS ET
TRANSPORTS SCOLAIRES DU DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE A LA REGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

N° 11F

**CONVENTION PORTANT SUR LES RESSOURCES HUMAINES A L'OCCASION DU
TRANSFERT DEFINITIF DES SERVICES TRANSPORTS ROUTIERS NON URBAINS ET
TRANSPORTS SCOLAIRES DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE A LA REGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

N° 11G

**CONVENTION PORTANT SUR LES RESSOURCES HUMAINES A L'OCCASION DU
TRANSFERT DEFINITIF DES SERVICES TRANSPORTS ROUTIERS NON URBAINS ET
TRANSPORTS SCOLAIRES DU DEPARTEMENT DES LANDES A LA REGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

N° 11H

**CONVENTION PORTANT SUR LES RESSOURCES HUMAINES A L'OCCASION DU
TRANSFERT DEFINITIF DES SERVICES TRANSPORTS ROUTIERS NON URBAINS ET
TRANSPORTS SCOLAIRES DU DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE A LA REGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

N° 11I

**CONVENTION PORTANT SUR LES RESSOURCES HUMAINES A L'OCCASION DU
TRANSFERT DEFINITIF DES SERVICES TRANSPORTS ROUTIERS NON URBAINS ET
TRANSPORTS SCOLAIRES DU DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES A LA
REGION NOUVELLE-AQUITAINE**

N° 11J

**CONVENTION PORTANT SUR LES RESSOURCES HUMAINES A L'OCCASION DU
TRANSFERT DEFINITIF DES SERVICES TRANSPORTS ROUTIERS NON URBAINS ET
TRANSPORTS SCOLAIRES DU DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES A LA REGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

N° 11K

**CONVENTION PORTANT SUR LES RESSOURCES HUMAINES A L'OCCASION DU
TRANSFERT DEFINITIF DES SERVICES TRANSPORTS ROUTIERS NON URBAINS ET
TRANSPORTS SCOLAIRES DU DEPARTEMENT DE LA VIENNE A LA REGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

N° 11L

**CONVENTION PORTANT SUR LES RESSOURCES HUMAINES A L'OCCASION DU
TRANSFERT DEFINITIF DES SERVICES TRANSPORTS ROUTIERS NON URBAINS ET
TRANSPORTS SCOLAIRES DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE A LA REGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

M. VANDENBROUCKE. - Sur la délibération n° 11, il s'agit de la convention portant sur les RH à l'occasion du transfert définitif des services transports routiers non urbains et transports scolaires des Départements.

J'imagine que le vote est le même, le vote est conforme sur l'ensemble des groupes ?

N° 11A

Vote sur la «Convention portant sur les ressources humaines à l'occasion du transfert définitif des services transports routiers non urbains et transports scolaires du Département de la Charente à la région Nouvelle-Aquitaine »

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT,**
- **CONTRE : Front National**
- **ABSTENTION : M. GUERIN (LR-CPNT), Mme LE GUEN (non inscrite)**

ADOPTE A LA MAJORITE

N° 11B

Vote sur la «Convention portant sur les ressources humaines à l'occasion du transfert définitif des services transports routiers non urbains et transports scolaires du Département de la Charente Maritime à la région Nouvelle-Aquitaine »

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT,**
- **CONTRE : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National**
- **ABSTENTION : M. GUERIN (LR-CPNT), Mme LE GUEN (non inscrite)**

ADOPTE A LA MAJORITE

N° 11C

Vote sur la «Convention portant sur les ressources humaines à l'occasion du transfert définitif des services transports routiers non urbains et transports scolaires du Département de la Corrèze à la région Nouvelle-Aquitaine »

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT,**
- **CONTRE : Front National**
- **ABSTENTION : M. GUERIN (LR-CPNT), Mme LE GUEN (non inscrite)**

ADOPTE A LA MAJORITE

N° 11D

Vote sur la «Convention portant sur les ressources humaines à l'occasion du transfert définitif des services transports routiers non urbains et transports scolaires du Département de la Creuse à la région Nouvelle-Aquitaine »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT,

▪ **CONTRE** : Front National

▪ **ABSTENTION** : M. GUERIN (LR-CPNT), Mme LE GUEN (non inscrite)

ADOpte A LA MAJORITE

N° 11E

Vote sur la «Convention portant sur les ressources humaines à l'occasion du transfert définitif des services transports routiers non urbains et transports scolaires du Département de la Dordogne à la région Nouvelle-Aquitaine »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT,

▪ **CONTRE** : Front National

▪ **ABSTENTION** : M. GUERIN (LR-CPNT), Mme LE GUEN (non inscrite)

ADOpte A LA MAJORITE

N° 11F

Vote sur la «Convention portant sur les ressources humaines à l'occasion du transfert définitif des services transports routiers non urbains et transports scolaires du Département de la Gironde à la région Nouvelle-Aquitaine »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT,

▪ **CONTRE** : Front National

▪ **ABSTENTION** : M. GUERIN (LR-CPNT), Mme LE GUEN (non inscrite)

ADOpte A LA MAJORITE

N° 11G

Vote sur la «Convention portant sur les ressources humaines à l'occasion du transfert définitif des services transports routiers non urbains et transports scolaires du Département des Landes à la région Nouvelle-Aquitaine »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
- **CONTRE** : Front National
- **ABSTENTION** : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Mme LE GUEN (non inscrite)

ADOpte A LA MAJORITE

N° 11H

Vote sur la «Convention portant sur les ressources humaines à l'occasion du transfert définitif des services transports routiers non urbains et transports scolaires du Département de Lot et Garonne à la région Nouvelle-Aquitaine »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
- **CONTRE** : Front National
- **ABSTENTION** : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Mme LE GUEN (non inscrite)

ADOpte A LA MAJORITE

N° 11I

Vote sur la «Convention portant sur les ressources humaines à l'occasion du transfert définitif des services transports routiers non urbains et transports scolaires du Département des Pyrénées Atlantiques à la région Nouvelle-Aquitaine »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT
- **CONTRE** : Front National
- **ABSTENTION** : M. GUERIN (LR-CPNT), Mme LE GUEN (non inscrite)

ADOpte A LA MAJORITE

N° 11J

Vote sur la «Convention portant sur les ressources humaines à l'occasion du transfert définitif des services transports routiers non urbains et transports scolaires du Département des Deux Sèvres à la région Nouvelle-Aquitaine »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT

▪ **CONTRE** : Front National

▪ **ABSTENTION** : M. GUERIN (LR-CPNT), Mme LE GUEN (non inscrite)

ADOpte A LA MAJORITE

N° 11K

Vote sur la «Convention portant sur les ressources humaines à l'occasion du transfert définitif des services transports routiers non urbains et transports scolaires du Département de la Vienne à la région Nouvelle-Aquitaine »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT

▪ **CONTRE** : Front National

▪ **ABSTENTION** : M. GUERIN (LR-CPNT), Mme LE GUEN (non inscrite)

ADOpte A LA MAJORITE

N° 11L

Vote sur la «Convention portant sur les ressources humaines à l'occasion du transfert définitif des services transports routiers non urbains et transports scolaires du Département de la Haute Vienne à la région Nouvelle-Aquitaine »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés,

▪ **CONTRE** : Front National

▪ **ABSTENTION** : Les Républicains-CPNT, Mme LE GUEN (non inscrite)

ADOpte A LA MAJORITE

M. VANDENBROUCKE. -Je vous remercie.

**ATTRIBUTION DES INDEMNITES D'ASTREINTE AUX PERSONNELS DE LA REGION
NOUVELLE-AQUITAINE QUI PARTICIPENT A L'EXERCICE DE LA COMPETENCE
TRANSPORTS NON URBAINS ET SCOLAIRES**

M. VANDENBROUCKE. -La délibération n° 12, l'attribution des indemnités d'astreinte aux agents transférés, le vote est conforme là encore ?

M. CHARBONNEAU. - Il y a bien un vote sur le 12 ?

M. VANDENBROUCKE. - Oui, il faut bien le voter.

Êtes-vous d'accord sur l'attribution des indemnités d'astreinte aux agents ?

M. CHARBONNEAU. - Abstention sur le 12.

M. VANDENBROUCKE. - Donc ce n'est plus une opposition, c'est une abstention.

M. CHARBONNEAU. - Voilà, excusez-moi mais nous avons vu qu'il n'y avait pas de vote.

M. VANDENBROUCKE. - Pour les autres groupes ? Vote favorable.

N° 12

Vote sur l' «attribution des indemnités d'astreinte aux personnels de la région Nouvelle-Aquitaine qui participent à l'exercice de la compétence transports non urbains et scolaires»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT**

▪ **ABSTENTION : Front National, Mme LE GUEN (non inscrite)**

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

M. VANDENBROUCKE. -Je vous remercie.

REPRISE DE LA REGIE DEPARTEMENTALE DE TRANSPORTS DE LA HAUTE-VIENNE**REPRISE DE LA REGIE DEPARTEMENTALE DE TRANSPORTS DES LANDES**

M. VANDENBROUCKE. -Sur la délibération n° 13, la reprise de la régie départementale de transports de la Haute-Vienne et des Landes, y a-t-il des oppositions ?

Le groupe FN.

Y a-t-il des abstentions ?

Vote favorable pour l'ensemble des autres groupes.

N° 13A

Vote sur la «Reprise de régie départementale de transports de la Haute Vienne»

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT
- **CONTRE** : Front National
- **ABSTENTION** : Mme LE GUEN (non inscrite)

ADOpte A LA MAJORITE

N° 13B

Vote sur la «Reprise de régie départementale de transports des Landes»

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT
- **CONTRE** : Front National
- **ABSTENTION** : Mme LE GUEN (non inscrite)

ADOpte A LA MAJORITE

Je vous remercie.

**INTEGRATION DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE TRANSLANDES DANS LE CADRE
D'UN PACTE D'ACTIONNAIRES**

M. VANDENBROUCKE. - Et la dernière délibération dans ce paquet-là, la n° 14, l'intégration de la SPL Translandes dans le cadre d'un pacte d'actionnaires, y a-t-il des oppositions ?

Le FN.

Des abstentions ?

Mme LE GUEN. - Abstention.

M. VANDENBROUCKE. - Vote favorable pour l'ensemble des autres groupes.

N° 14

Vote sur l' «Intégration de la Société Publique Locale Translandes
dans le cadre d'un pacte d'actionnaires»

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT**
- **CONTRE : Front National**
- **ABSTENTION : Mme LE GUEN (non inscrite)**

ADOpte A LA MAJORITE

Je vous remercie.

**TARIFICATION DES TRANSPORTS REGIONAUX TER : PHASE 3 DE
L'HARMONISATION DES TARIFS**

M. VANDENBROUCKE. - On passe à la délibération n° 15 et je repasse la parole à Monsieur LAGRAVE sur la tarification des transports régionaux TER.

M. LAGRAVE. - Merci Monsieur le Président, merci également à Christophe CATHUS pour l'ensemble du travail et aux services pour l'ensemble du travail sur ces transferts qui ont pris quand même un peu de temps, vous l'imaginez bien. *(Cf diaporama de présentation 263)*

Sur l'harmonisation des tarifs que nous avons engagée en 2016, je vous rappelle que la première phase, qui avait démarré pour l'été 2016, consistait à adopter un tarif événementiel, le fameux « Fest'TER », vous avez une petite plaquette qui vous a été remise avec les festivals de l'été, et vous pouvez même y aller en train, cela évite de marcher. Les saisonniers, avec le pass océan, les occasionnels avec la carte tous publics, et le tarif « Tribu » qui est un des tarifs qui fonctionne le mieux dans cette phase 1. On a aujourd'hui 190 billets vendus en 2016.

La phase 2 était les tarifs occasionnels dédiés aux jeunes, le billet jeune Nouvelle-Aquitaine et billet groupe scolaire, que nous avons adoptés il y a très peu de temps et qui ont été mis en place à partir du 1^{er} mai et les autres en septembre 2017.

Et enfin, il nous manquait la troisième phase, celle que l'on vous propose aujourd'hui, les abonnements tous publics et tarification sociale qui sont présentés aujourd'hui, qui pourront être commercialisés pour les abonnements au 1^{er} septembre jusqu'à fin 2017, vous allez comprendre pourquoi, et début 2018 pour les autres.

La proposition que nous vous faisons dans le cadre de l'harmonisation des abonnements, aujourd'hui l'on a 16 500 abonnés TER sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine, il y avait donc, sur la base du barème kilométrique pour les abonnements tous publics, en TER ex-Aquitaine : 12 000, ex-Limousin : 1400 et ex-Poitou-Charentes : 1800. Avec un abonnement dédié aux salariés sur Poitou-Charentes, qui était le pass mobilité : 1300 personnes, dont le coût était plafonné à 80 € par mois hors prime employeur. Donc vous voyez que l'on a mis une courbe de prix harmonisée des abonnements, vous voyez que vous avez la courbe de prix Aquitaine, le pass mobilité et celle du Limousin, vous comprenez bien qu'il fallait évidemment que l'on puisse travailler en fonction notamment de la distance parcourue et que l'on puisse harmoniser tout cela pour que l'on arrive à quelque

chose d'à peu près convenable pour tout le monde, même si évidemment, de toute façon, « on ne peut pas plaire à tout le monde ».

La mise en service sera en septembre et la proposition que nous vous faisons est un impact nul pour le Limousin, puisque ce sera la même courbe de prix, un impact de modification de la courbe de prix en ex-Aquitaine, avec une baisse de prix entre 75 et 130 kilomètres, jusqu'à 26 € par mois quasiment. Impact de la suppression du pass mobilité, il y a là, vous l'avez compris, un impact pour 8 % des abonnés à l'échelle de la grande Région, et il y a un surcoût moyen, on parle en reste à charge parce qu'il y a la participation employeur de 35 € de plus, mais quand vous faites les comparaisons, vous voyez un peu, on a mis quelques comparaisons par rapport au coût pour le salarié par jour, donc sur des distances qui sont quand même assez importantes et en comparaison d'ailleurs avec du covoiturage, on est toujours en dessous. C'est pour les abonnements.

Pour l'harmonisation des tarifs sociaux, on vous propose des tarifs pour à peu près aujourd'hui 25 546 bénéficiaires, ce sont les données de 2015, on n'a pas encore les chiffres de 2016. Il y avait de fortes disparités entre les trois tarifs sociaux existants, avec des publics qui étaient différents également, il y avait donc des Régions avec demandeurs d'emploi, toutes catégories, des catégories A, B ou D en Poitou-Charentes, des personnes à faibles ressources, demandeurs d'emploi à faibles ressources pour ce qui concernait le TER Aquitaine, et avec des taux de réduction qui étaient de 75-80 à 100 %, sachant que pour 100 %, il y avait un nombre de voyages limité.

La proposition que l'on vous fait est de partir sur les personnes à faibles ressources, demandeurs d'emploi à faibles ressources, inférieures à 80 % du SMIC brut, les allocataires du RSA et d'AAH, et des minimas sociaux, avec une réduction unique à 80 %. Nous souhaitons, et on a demandé à la SNCF, de pouvoir mettre ce nouveau tarif en œuvre à la fin 2017 et plus sûrement début 2018, et après évidemment plusieurs rencontres avec les associations et avec des structures gestionnaires sur lesquelles on a eu un certain nombre d'inquiétudes qui ont été portées par des élus et sur lesquelles on a répondu en rencontrant ces structures qui géraient ces abonnements auparavant et pour lesquelles on va passer en direct avec les bénéficiaires.

Je vous remercie.

M. VANDENBROUCKE. - Merci.

Y a-t-il, sur cette harmonisation des tarifs, des interventions ?

Mme NADAU. - Merci. Une intervention très rapide.

Nous voterons cette phase 3 d'harmonisation des tarifs régionaux du TER, néanmoins, je profite de cette délibération pour rappeler que le courrier envoyé le 11 avril par le collectif Teresa est resté à ce jour sans réponse. Ce courrier fait des propositions très concrètes sur la ligne 40, dont l'offre de service n'a pas évolué depuis 2008 : soucis de régularité des trains, une offre de service bien meilleure du côté de Fature-Biganos pour le nord des Landes, demande d'un arrêt de l'ensemble des trains Bordeaux-Hendaye aux gares de Labouheyre Ychoux. Je vous informe aussi que le Conseil communautaire des grands lacs du 22 juin, a voté une motion de soutien au collectif Teresa.

Mme DELATTRE – Merci. J'ai retrouvé trace, il n'y a pas longtemps, de la promesse de campagne du candidat ROUSSET sur la gratuité des transports. Ce n'était ni réalisable, ni réaliste, en tout cas, je voulais saluer, Monsieur le vice-Président, la tarification sociale pour laquelle il y a eu un vrai travail et des efforts qui apparaissent sur cette grille.

Une inquiétude toutefois sur le fait que nous avons l'ancien système, nous avons maintenant le système transitoire et de par la liberté tarifaire l'an prochain, nous aurons une nouvelle harmonisation également. Ce qui se complique énormément pour les usagers, j'avoue que la communication n'est pas aisée en la matière, est-ce que vous allez faire une communication transitoire, elle aussi ? Ou est-ce que vous attendez l'harmonisation pour avoir une communication ambitieuse qui est nécessaire parce que l'on est dans un système quand même très complexe ?

M. VANDENBROUCKE. - Merci.

Monsieur LAGRAVE, comment allez-vous communiquer ?

M. LAGRAVE. - Je vais répondre sur le collectif Teresa, ne vous inquiétez pas Madame NADAU, on va leur répondre, je les ai même vus au comité de ligne à Labouheyre il n'y a pas très longtemps, je leur ai expliqué un peu les choses, il y a des choses que l'on peut faire et d'autres que l'on ne peut pas faire. C'est un peu comme les demandes d'un certain nombre d'agents, on peut répondre et on a répondu, je vous l'indique... Si si, je sais à peu près ce que je fais quand même, on a répondu et le problème est que cela ne leur convient pas. Je peux comprendre que cela ne leur convienne pas, mais qu'ils ne disent pas que l'on ne leur a pas répondu parce qu'on leur a répondu et en l'occurrence, sur la demande d'arrêt, on a des sujets aujourd'hui que l'on a discutés avec la SNCF, il y a des choses qui seraient possibles, on leur a dit, sur les arrêts, et sur les demandes qui sont faites, il y a des choses qui sont possibles, d'autres qui ne le sont pas. Si tout n'est pas possible, c'est normal qu'ils continuent à revendiquer et à vous saisir au niveau de la communauté de communes qui, je crois, est tout à fait compétente pour s'occuper de ces

sujets-là, mais tant mieux si l'on nous adresse des vœux, on continuera à y répondre, ne vous inquiétez pas, il n'y a pas de problème, on les connaît bien.

En ce qui concerne la gratuité, sauf erreur de ma part, je ne crois pas que c'était une proposition du Président ou alors cela m'a échappé mais j'ai compris que c'était tendre vers la gratuité sur les transports scolaires, mais sur les transports globalement, personnellement, en tout cas dans ma lettre de mission, le Président ne m'a pas indiqué qu'il fallait aller vers la gratuité parce que sinon, il faut que l'on joue au Loto tout de suite ! Ou que la vice-Présidente des finances... bref. Donc je n'ai pas compris que l'on allait vers la gratuité, par contre, sur la question que vous évoquez, vous avez tout à fait raison. Le problème est que si l'on avait eu la liberté tarifaire plus tôt, on aurait pu faire un tir groupé, or, aujourd'hui, notre volonté, parce que l'on voit bien d'ailleurs que les premiers tarifs sont aujourd'hui efficaces, si la SNCF voulaient bien les mettre un peu plus rapidement en route et communiquer un peu plus, ce que l'on va faire nous-mêmes d'ailleurs avec Fest'TER, avec le tarif « Tribu » et on va lancer un certain nombre d'opérations, et puis je pense qu'à partir de samedi, il y a des gens qui vont commencer à redécouvrir les joies du TER, j'espère, avec la LGV, ce qui fait que l'on aura une deuxième étape, vous l'avez bien compris, soit l'année prochaine, soit l'année suivante, c'est nous qui déciderons. Si l'on voit que ces tarifs accrochent, on se laissera peut-être le temps de réfléchir sur la liberté tarifaire par rapport à un certain nombre de points. Si cela n'accroche pas et surtout si jamais il y a des problèmes par rapport aux abonnements domicile-travail, il faudra que l'on requalifie un peu les choses.

M. VANDENBROUCKE. - Merci.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Mme NADAU. - Simplement, j'ai trouvé la réponse de Monsieur LAGRAVE un peu... je ne la trouve pas très respectueuse vis-à-vis des élus et vis-à-vis du collectif.

M. LAGRAVE. - Qu'est-ce que j'ai dit Madame NADAU ? Je vous ai juste dit que j'avais répondu.

Mme NADAU. - Non.

M. LAGRAVE. - Je n'ai pas dit cela ?

M. VANDENBROUCKE. - Je pense que l'on va passer au vote sur cette délibération portant sur la tarification des transports régionaux, y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

N° 15

Vote sur la «Tarification des transports régionaux TER : Phase 3 de l'harmonisation des tarifs»

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National, Mme LE GUEN (non inscrite)

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. VANDENBROUCKE. - Elle est donc votée à l'unanimité et je vous en remercie.

**SPECTACLE VIVANT – GRANDS ORGANISMES NATIONAUX – CONVENTIONS
PLURIANNUELLES D’OBJECTIFS CCN ET CNAREP**

M. VANDENBROUCKE. - Je vais passer la parole à Madame LANZI sur une délibération concernant le spectacle vivant, les grands organismes nationaux et les conventions pluriannuelles d’objectifs.

Mme LANZI. - Merci Président. Je vais aller très vite, il s’agit d’approuver deux conventions avec le Centre chorégraphique de La Rochelle, Centre chorégraphique de danse, avec Kader ATTOU, et le Centre National des arts de la rue, également à La Rochelle. Ce sont deux structures exemplaires et il s’agit de voter ensemble les conventions pluriannuelles et pluripartites, conformément au label qu’elles ont.

C’est juste une approbation de ces conventions.

M. VANDENBROUCKE. - Y a-t-il des questions, des interventions sur ce sujet-là ?

Il n’y en a pas.

Je vais donc soumettre au vote cette délibération.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Mme LE GUEN. - Oui, la mienne. Je vote contre.

M. VANDENBROUCKE. - C’est le seul vote contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

N° 17

Vote sur «Spectacle vivant – grands organismes nationaux – conventions pluriannuelles d’objectifs CCN et CNAREP»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National,**

▪ **CONTRE : Mme LE GUEN (non inscrite)**

ADOpte A LA MAJORITE

M. VANDENBROUCKE. - Adopté à la majorité, moins une voix, Madame LE GUEN.

**REGLEMENT D'INTERVENTION / AIDE AU PROGRAMME D'ACTIVITE DES
STRUCTURES DE PRODUCTION AUDIOVISUELLE ET CINEMATOGRAPHIQUE DE
NOUVELLE-AQUITAINE**

M. VANDENBROUCKE. - Et je passe la parole à Monsieur CORREIA, Règlement d'intervention / Aide au programme d'activité des structures de production audiovisuelle et cinématographique de Nouvelle-Aquitaine.

M. CORREIA. - Merci Monsieur le Président. Il s'agit d'étendre le dispositif qui existait jusqu'alors en ex-Aquitaine et en ex-Limousin, maintenant l'ensemble du territoire Nouvelle-Aquitaine, pour soutenir toutes les entreprises qui œuvrent autour de l'audiovisuel. Il s'agit d'un soutien par la formation et l'emploi, soutien au développement économique de ces entreprises, mais également pour leur permettre le développement de leur catalogue et améliorer la durée de vie de leurs œuvres sur le territoire, ce qui a permis jusqu'à maintenant l'implantation à la fois de nouvelles entreprises de l'audiovisuel sur notre territoire néo-aquitain, mais également qui permet la délocalisation d'entreprises présentes en région parisienne, qui viennent s'installer chez nous. Car je vous rappelle que malheureusement, 85 % environ des emplois se trouvent en Région Ile-de-France et aujourd'hui, de plus en plus grâce à des soutiens comme celui-ci, nous avons des entreprises et nous développons l'emploi sur notre territoire et on peut allier ainsi la culture, le cinéma et le développement économique.

Je vous invite donc à voter cette délibération.

Poursuite de la séance sous la présidence du Président Alain ROUSSET

M. LE PRESIDENT. - Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Mme LE GUEN. - Il y a mon opposition.

M. LE PRESIDENT. - C'est noté.

N° 18

Vote sur le «Règlement d'intervention / aide au programme d'activité des structures de production audiovisuelle et cinématographique de Nouvelle-Aquitaine»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National,**

▪ **CONTRE : Mme LE GUEN (non inscrite)**

ADOpte A LA MAJORITE

M. LE PRESIDENT. - Ce rapport est donc adopté.

**CONVENTION DE COOPERATION POUR LE CINEMA ET L'IMAGE ANIMEE 2017-2019
ENTRE L'ETAT (DRAC), LE CENTRE NATIONAL DU CINEMA ET DE L'IMAGE ANIMEE
(CNC), LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LES DEPARTEMENTS DE LA
CHARENTE, DE LA CHARENTE-MARITIME, DE LA DORDOGNE, DES LANDES ET DU
LOT-ET-GARONNE**

M. LE PRESIDENT. - Ensuite, on a la convention pour le cinéma et l'image animée entre l'Etat, le CNC et la Région, et les Départements de Charente, Charente-Maritime, Dordogne, Landes et Lot-et-Garonne.

Est-ce qu'il y a, Eric CORREIA, des éléments nouveaux ?

M. CORREIA. - Oui, un élément nouveau Monsieur le Président, cette délibération annule cette que nous avons prise précédemment et surtout, un élément très important, nous allons pouvoir augmenter et déplaçonner tout ce qui est aide à l'animation en Charente, et notamment le pôle animation d'Angoulême qui représente 40 % de la production nationale. Donc merci Monsieur le Président, c'est suite à une rencontre entre vous-même et le Président du Conseil Départemental de Charente que nous avons pu abonder le fonds animation qui est en plus déplaçonné par le CNC, donc c'est une très bonne nouvelle pour la filière cinéma, pour la Nouvelle-Aquitaine qui est vraiment une terre d'émergence au niveau du cinéma, et donc on peut se réjouir de l'augmentation du fonds animation qui va profiter également à tous les emplois qui sont présents autour d'Angoulême.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Mme LE GUEN. - Si, mon opposition encore une fois.

M. LE PRESIDENT. - D'accord Madame.

Il en est ainsi décidé.

N° 19

Vote sur la «Convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2017-2019 entre l'Etat (DRAC), le Centre National du Cinéma et de l'Image Animée (CNC), la Région Nouvelle-Aquitaine et les Départements de la Charente, de la Charente-Maritime, de la Dordogne, des Landes et du Lot et Garonne»

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National,

▪ **CONTRE** : Mme LE GUEN (non inscrite)

ADOPTE A LA MAJORITE

**COOPERATION TRANSFRONTALIERE : MISE A JOUR DES STATUTS DE LA
CONVENTION INTER-ADMINISTRATIVE PORTANT CREATION DU CONSORCIO DE LA
COMMUNAUTE DE TRAVAIL DES PYRENEES (CTP) – ANNEE 2017**

M. LE PRESIDENT. - Nous passons maintenant à la coopération transfrontalière : mise à jour des statuts de la convention inter-administrative portant création du consorcio de la communauté de travail des Pyrénées.

M. BERGE. - Oui, une modification formelle qui est liée à la loi NOTRe, avec l'intégration des noms des nouvelles Régions françaises, Région Nouvelle-Aquitaine et Occitanie. Egalement la modification d'un vote qualifié au 5/7^{ème} et l'enregistrement auprès de la communauté autonome d'Aragon pour pouvoir avoir (*inaudible*) de la Cour Régionale des Comptes aragonaise.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

J'en profite pour remercier Mathieu BERGE de tout le travail que vous faites sur la coopération transfrontalière.

M. COLOMBIER. - Nous voterons contre ce dossier pour une essentielle raison qui est que nous nous mettons sous la loi espagnole, sous ce régime du consorcio. Je rappelle qu'il s'agit de deux Régions, du reste, françaises, qui sont dans cette « structure », l'Occitanie et la Nouvelle-Aquitaine, et puis quatre Régions, je crois, espagnoles. Je crois qu'il y a un déséquilibre manifeste et donc nous voterons contre ce dossier.

M. LE PRESIDENT. - Pas d'autres observations ?

Pas d'abstention ?

Le vote contre du FN.

Il n'y a pas de souci, Mathieu, sur l'efficacité des actions que nous menons.

M. BERGE. - Il n'y a pas de souci d'efficacité, c'est juste un point de Droit, c'est-à-dire que le traité de Bayonne et le Droit européen prévoient que l'on applique le Droit du Siège. Notamment nous avons une euro-Région, le Siège est à Hendaye donc c'est le Droit français qui s'applique, et là le Siège est en Aragon, donc c'est le Droit espagnol qui s'applique à notre consorcio. Il faut savoir que la communauté de travail des Pyrénées nous permet de gérer 190 M€ de fonds européens, qui sont reversés sur des actions transfrontalières des deux côtés des Pyrénées, donc nous profitons très largement de la communauté de travail

des Pyrénées et du fonds POCTEFA (Programme Opérationnel de Coopération Transfrontalière Espagne France Andorre).

M. LE PRESIDENT. - Et des crédits européens, donc je prends acte du vote contre du FN, les autres groupes sont favorables.

N° 20

Vote sur la «Coopération transfrontalière : mise à jour des statuts et de la convention inter-administrative portant création du consorcio de la Communauté de Travail des Pyrénées (CTP) – année 2017»

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Mme LE GUEN (non inscrite)**
- **CONTRE : Front National,**

ADOpte A LA MAJORITE

M. LE PRESIDENT. - Ce rapport est donc adopté.

POLITIQUE REGIONALE EN FAVEUR DU SPORT – REGLEMENT D'INTERVENTION

M. LE PRESIDENT. - Sur la politique régionale en faveur du sport, Nathalie, une présentation synthétique.

Mme LANZI. - C'est prévu.

Merci Monsieur le Président. Je rappelle quatre chiffres importants : 1.5 millions de licenciés sur la Nouvelle-Aquitaine, 3 millions de pratiquants, 18 000 clubs, 29 000 équipements sportifs et surtout deux CREPS, dont nous avons voté le financement.

Sur ce Règlement du sport, cinq axes :

- Poursuivre l'aménagement sportif du territoire pour les apprentis, pour les équipements d'intérêt général, pour la rénovation et la construction,

- Développer le sport au niveau des lycéens et des apprentis, nous en avons eu une démonstration tout à l'heure,

- Permettre également, dans ce développement du sport et des apprentis, l'UNSS, l'UGSEL et le sport à l'université, le haut niveau et l'accueil des grands événements,

- Egalement le soutien à la pratique de haut niveau, des clubs de haut niveau comme des clubs amateurs,

- Et enfin, maintenir des interventions de politique contractuelle sur des manifestations locales, mais en tenant compte bien sûr du rayonnement de ces clubs.

Et ne pas oublier la Team Aquitaine – je m'excuse du mot « Team » - mais c'est l'équipe de sportifs de haut niveau qui représentent la Nouvelle-Aquitaine dans l'ensemble du territoire.

Il s'agit, dans ce Règlement d'intervention, de valoriser le sport-santé, le sport au féminin, le sport-nature, le sport et la jeunesse, sans oublier bien sûr le sport et le handicap, et après concertation avec d'autres élus ici présents, nous souhaitons également ne pas oublier le sport en entreprise, dans les TPE et PME, je crois que c'est important. Et ne pas oublier non plus le sport en milieu rural.

M. VANDENBROUCKE. - Monsieur le Président merci. Peut-être une remarque tout de même pour expliquer non pas des réticences, mais pour exprimer un certain nombre d'inquiétudes malgré tout. Le Limousin avait fait le choix, naguère, de faire du sport un vecteur de développement, développement à la fois en termes d'image et en termes de

développement économique et a consacré donc des sommes relativement importantes à la promotion des clubs sportifs et notamment des clubs sportifs de haut niveau. C'était un choix qui tenait également au fait simplement que l'environnement économique est ce qu'il est en Limousin, c'est-à-dire qu'il est sans doute moins favorable que dans d'autres parties de la nouvelle grande Région Nouvelle-Aquitaine, et que la puissance publique était là sans doute pour compenser quelques manques de l'intervention moindre de l'intervention privée. Donc je suis évidemment tout à fait d'accord avec les orientations qui ont été présentées par Nathalie LANZI, soutien sur le fond quant aux axes de développement, quant aux axes de valorisation, il n'y a aucun problème. Simplement, je me dis que cette harmonisation qui tend vers l'uniformisation en ce qui concerne les clubs de haut niveau, pourrait mettre en péril ou en difficulté en tout cas, certains clubs en Limousin, je pense notamment à deux d'entre eux sur Limoges, et je souhaite donc qu'il y ait une attention toute particulière, à la fois un lissage, mais une attention toute particulière portée à ces clubs, de manière à ce qu'ils ne soient pas en difficulté. Je fais totalement confiance à l'institution pour veiller à cela.

M. DURAND. - Monsieur le Président, chers collègues, au nom du groupe LR, j'interviens sur ce Règlement d'intervention du sport. Comme vous le savez, le sport condense tout et ne peut être limité aux seules pratiques d'activités physiques ou sportives. Le sport, en effet, est en résonance avec la plupart des grands défis sociétaux, défis éducatifs, défis d'égalité, d'insertion, mais aussi avec des questions de santé et d'économie. L'avantage avec le sport est qu'il est fédérateur. Le sport représente, par l'importance – vous l'avez souligné tout à l'heure mais je le réitère – de ses pratiquants, des licenciés, des clubs associatifs, des bénévoles, des fédérations sportives, le premier « corps social organisé » de notre pays pour reprendre une formule qui est chère à Marc LEMERCIER ici.

Il est regrettable toutefois que le sport soit toujours la variable d'ajustement des Budgets soit de l'Etat, ou des collectivités. Mais pire, soit oublié quand il s'agit de lui donner une place dans un véritable projet politique transversal. Avec la candidature de Paris à l'organisation des JO et paralympiques de 2024, qui est en très bonne voie d'être retenue, un espoir de voir boostées nos politiques publiques se présente à nous. C'est dans ce contexte que nous allons voter aujourd'hui le Règlement d'intervention pour le sport qui nous est présenté et qui a fait l'objet, en amont, de discussions tout à fait positives, au point que bon nombre de nos demandes ont été intégrées au texte. Je veux donc ici remercier Nathalie LANZI pour sa qualité d'écoute, mais également Marc LEMERCIER pour avoir su les intégrer et les traduire de façon explicite et consensuelle.

Notre groupe a insisté sur les enjeux de la pratique du sport en entreprise et surtout au niveau des TPE et des PME, parce que cela participe du bien-être au travail dont vous nous avez parlé Monsieur le Président ce matin, de la bonne santé en luttant notamment contre

les effets de la sédentarité, mais aussi de la féminisation de la pratique sportive, du bien vivre ensemble, en s'avérant un outil efficace de ressources humaines, sans oublier, il faut le dire, une meilleure productivité des salariés. Le sport en entreprise n'avait pas trouvé sa place dans la première mouture du Règlement d'intervention et cela eut été dommage de ne pas le prendre en considération car vu sous cet angle, le sport est en parfaite adéquation avec le renforcement de la compétence des Régions en matière économique.

De même, nous avons été entendus sur la formation des bénévoles, sur tout ce que l'on appelle les bénévoles responsables aux manettes des clubs, ils sont trop souvent noyés sous la paperasse et souvent sans réponse face à certains comportements qui constituent autant d'atteintes insidieuses ou de menaces sournoises à la cohésion sociale. Il est temps que le sport retrouve sa vocation éducative. Ainsi, nous avons fait part de notre inquiétude face au prosélytisme religieux qui trouve un terreau favorable dans les vestiaires des clubs sportifs et sur les terrains de sport. Ce phénomène est réel et ne fait que s'étendre silencieusement. Oui, le sport est confronté au défi de la radicalisation, or, ne pas ouvrir les yeux sur ce qui n'est plus un fantasme, et ne pas s'emparer de ce sujet sensible est l'encourager. Il faut donc être vigilant et lutter contre toutes les formes de prosélytisme, même légères, surtout que jusqu'à présent, le sport est considéré comme un vecteur de mixité sociale et un espace d'humanisme et de fraternité. Nos jeunes ne doivent pas être la proie des prédicateurs qui savent conditionner des esprits naïfs, d'autant plus facilement qu'ils se servent de la notion du jeu, qui caractérise le sport. Cette question doit être abordée sans approche idéologique, sans stigmatisation, avec calme et méthode.

Nous sommes satisfaits également d'avoir été entendus afin que de nouveaux liens se tissent entre l'école, pour nous les lycées, et les clubs sportifs. Un trop grand fossé culturel s'est ouvert depuis les années 1980 et le basculement des professeurs d'EPS dans le giron de l'éducation nationale. Agir à un rapprochement entre l'école et le club est du gagnant-gagnant et quoi de plus rassurant que de voir l'UNSS venir récompenser dans notre hémicycle tout à l'heure, les jeunes les plus talentueux ?

Autres aspects du Règlement d'intervention qui nous conduisent à appeler votre attention ou à émettre des propositions, voire à ouvrir une réflexion, ainsi, le sport professionnel doit-il être financé par l'argent public ? Pourquoi en effet continuer à subventionner les modèles économiques des clubs professionnels alors qu'ils sont fragiles, pour ne pas dire déficitaires de façon endémique ? D'autres voies peuvent être explorées pour conduire dans la durée ces clubs à devenir autonomes et davantage responsables devant leurs comptes de résultats. On ne peut pas considérer que l'on fasse un bon emploi de l'aide publique, même en finançant les Centres de formation, desquels ne sortent que trop rarement des joueurs régionaux susceptibles de figurer sur la feuille de match en équipe

première. Si c'est pour payer les salaires confortables de joueurs mercenaires étrangers, qui jouent au détriment de nos jeunes joueurs, au point par exemple que dans le rugby, « l'équipe de France n'a jamais été aussi stérile » – et je ne fais que rapporter un propos de son Président de la fédération actuelle, Monsieur Bernard LAPORTE -. Il faut envisager sûrement d'autres formes de soutien. Et le rayonnement de la Région y gagne bien peu de choses, les clubs professionnels étant toujours associés prioritairement, en termes d'image, à leur ville. Le débat là aussi mérite d'être ouvert pour se servir pleinement de cette mandature, afin de réorienter les choses.

Cela nous renvoie d'ailleurs à l'évaluation des actions que nous soutenons dans le sport, pour que cette évaluation des résultats soit pertinente, afin de corriger nos choix, encore faut-il qu'elle soit professionnelle, exigeante et indépendante. La création, sous une forme ou sous une autre, d'un outil opérationnel d'évaluation, doit aussi figurer parmi nos priorités. C'est par exemple de cette manière rationnelle que les anglais, en dehors des dix premières nations à l'issue du bilan des JO d'Atlanta il y a 20 ans, en 1996, sont devenus le deuxième pays des JO de Rio en nombre de médailles, là où la France stagne depuis 20 ans entre le cinquième et le septième rang mondial.

Une dernière observation, qui n'aura échappé à personne ici dans cet hémicycle, depuis 2016, vous nous l'avez rappelé Nathalie, la Région est propriétaire de deux CREPS : ceux de Poitiers et de Talence. Les CREPS, dont on finance dans une grande proportion les dépenses d'investissement, les rémunérations des personnels et le fonctionnement courant, exécutent des missions dans les secteurs de la formation aux métiers du sport, de l'accompagnement des sportifs régionaux, du sport pour tous, et de la santé, mais aussi de la jeunesse et de l'éducation populaire. Cette situation est nouvelle pour notre Région et je ne suis pas certain que toutes les conséquences aient été prises en considération dans le Règlement d'intervention, où quelques doublons sont à recenser au niveau des aides et du rôle de ces CREPS. Attention donc à ne pas financer deux fois les mêmes actions.

Je vous remercie.

Mme MOGA. - Monsieur le Président, Madame la vice-Présidente, chers collègues, - je n'ai pas la célébrité de Pierre pour pouvoir parler de sport à ce niveau-là mais je vais être très brève - simplement pour vous dire tout le bien que nous pensons de ce Règlement d'intervention. Bien d'abord pour le croisement de la politique sectorielle sport avec la politique transversale d'aménagement du territoire. Bien aussi pour l'accent mis sur le sport féminin, le handisport, le sport-nature. Bien encore pour la démarche de concertation au sein de la conférence territoriale du sport.

Deux remarques toutefois, d'abord sur la question de la transition entre la pratique du sport professionnel et le retour à la vie civile – je dois dire que c'est un de mes « dadas » - cela concerne le rugby. Ne pourrait-on pas demander aux clubs professionnels de s'engager sur cette question de la reconversion ou de l'insertion professionnelle ? Par exemple, en organisant des cellules de reclassement au sein des Centres de formations, ou en instituant des sortes de procédures de validation des acquis de l'expérience ? On a assisté à tellement de naufrages après de belles carrières sportives, on voit tellement de jeunes qui sont pris dans le mirage du sport professionnel que je pense que nous devons nous poser cette question. Introduire cette condition sociale dans les conventions avec les clubs me paraîtrait tout à fait utile.

J'ai relevé d'autre part une formule, dans ce Règlement, qui risque de générer des ambiguïtés - d'ailleurs, on vient d'entendre deux points de vue diamétralement opposés sur ce sujet – elle concerne encore le soutien aux « clubs sportifs professionnels ». Il est dit dans le Règlement, je cite : « l'intervention prendra en compte un impératif d'équité, fondé sur le principe « à niveau égal, soutien équivalent » ». On comprend aisément la difficulté d'un traitement strictement égalitaire, mais ne risque-t-on pas de « prêter le flanc » à des soupçons de traitement différencié, voire de favoritisme, comme cela s'est déjà produit dans les années passées ? On pourrait peut-être clarifier la formule, mais je viens de le comprendre, par ailleurs, elle répond quand même à la préoccupation de Monsieur VANDENBROUCKE d'un traitement différencié de certains clubs dans certains secteurs, certains territoires qui peuvent avoir besoin du soutien économique à ces clubs.

C'était les seules remarques que je voulais faire, bien évidemment, notre groupe MoDem et apparentés, approuvera largement ce Règlement d'intervention.

M. NAUCHE. - Merci Monsieur le Président. Je voudrais réagir de deux façons après ce qui vient de nous être dit.

La première, de façon très positive après la présentation de Nathalie LANZI où effectivement, la politique qui est proposée pour les interventions de la Région prend en compte tous les aspects du développement du sport, qui a une utilité sociale, une utilité en termes de santé publique que nous reconnaissons tous, qui va accompagner les grandes manifestations, qui veut accompagner les bénévoles, le sport féminin, les acteurs sportifs régionaux, le handisport, les jeunes sportifs, et avec ce souci de l'égal accès aux jeunes. Et je pense que c'est très important en matière d'aménagement du territoire et en matière de perception en proximité de ce qu'est la Région.

Concernant un aspect très particulier, cela a été évoqué par Gérard VANDENBROUCKE tout à l'heure d'une façon qui m'allait bien, mais par Pierre DURAND

aussi d'une façon qui m'allait moins bien, je crois que l'intervention au niveau du sport professionnel doit être à la fois mesurée et respectueuse d'un certain nombre de différences. C'est-à-dire que ce qui est inscrit dans le texte est une équité de traitement. Le mot « équité » me va bien et il ne faudrait pas qu'il soit synonyme d'égalitarisme car je crois que le tissu économique qui irrigue le sport professionnel aujourd'hui, peut être de nature très différente, quantitativement et qualitativement, en fonction des lieux où l'on se situe dans notre Région, et je crois que si la Région Limousin avait fait le choix d'accompagner très fortement des sportifs de haut niveau, c'était bien parce que le tissu économique était ce qu'il était, qu'il apportait ce qu'il pouvait, mais qu'il y avait besoin de plus de soutien pour des clubs qui, contrairement aussi par ce qui a été dit par notre collègue Pierre DURAND, on travaille beaucoup sur la formation et il y a aujourd'hui, dans l'équipe de France - même si les résultats de ce dernier week-end et de la semaine passée n'ont pas été à la hauteur de ce que nous espérions - mais dans l'effectif de l'équipe de France, il y a nombre de joueurs qui sont passés par le Centre de formation d'un club de rugby du Limousin qui évolue dans le monde professionnel.

Donc simplement, merci à Nathalie LANZI pour cette présentation mais un point de vigilance sur le fait qu'équité ne veut pas dire égalitarisme, et j'espère que l'on pourra prendre en compte les différents tissus économiques et le rôle social que peuvent jouer les différents sports de très haut niveau dans les différents territoires de notre belle Région.

Mme LANZI. - Merci Président. Je remercie Pierre DURAND de son soutien et de son aide précieuse à ce Règlement d'intervention, ainsi que l'ensemble des groupes qui ont participé et qui ont donné leur avis sur ce Règlement.

Je rappelle aussi, j'ai oublié de le dire en préambule, que l'on a organisé la conférence territoriale du sport et il faut s'appuyer sur les différents groupes qui, je le dis, travaillent, et nous ferons le point en décembre si vous le voulez bien, je pourrai vous faire un retour rapide sur les différentes Commissions et sur les retours ou tout au moins les conclusions qu'ils en font.

J'entends Messieurs VANDENBROUCKE et NAUCHE sur l'inquiétude sur les clubs professionnels. Nous avons déjà une attention particulière sur l'ensemble des clubs, nous les recevons les uns après les autres, avec l'ensemble des équipes du service sports - que je remercie d'ailleurs pour ce Règlement d'intervention - et nous avons une attention particulière. C'est vrai que le rugby pose une véritable question, il y a des droits télévisuels, on le sait, Canal +, il y a le prix d'un joueur parce que l'on peut parler comme cela du prix d'un joueur et à côté de cela, il y a des Centres de formation. Je suis très attentive dans les clubs de rugby, je pense que vous partagez tous cette idée des jeunes qui sont formés dans

ces clubs, quel que soit le niveau, et la façon dont ils irriguent le territoire et la notoriété qu'ils apportent sur le territoire. Un club ne doit pas être hors-sol avec des mercenaires qui jouent de temps en temps, ou tout au moins le samedi ou le dimanche. Donc le club rayonne sur un territoire, il est plus ou moins important, nous avons beaucoup de clubs du Top 14, c'est une réflexion que nous devons mener au fur et à mesure du mandat pour voir avec eux, en étant très précis, où nous fléchons nos financements parce que sur un Budget de 14 M€, les Budgets de la Région sont bien maigres et nous n'avons pas forcément les retours que nous méritons, comme le dit Pierre DURAND.

Merci beaucoup.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Je suis très attentif à cela. La vocation éducative du sport doit être un élément essentiel, y compris sur les alertes que Pierre DURAND évoquait tout à l'heure, cela suppose de le faire sans ostentation mais en étant vigilant.

Sur la VAE des sportifs de haut niveau, sur le retour à l'emploi, je crois que l'on intervient déjà, sur le fait que nous devons tirer partie du transfert des CREPS, tout en sachant bien que l'on ne nous a transféré, au niveau des CREPS, que l'investissement et le fonctionnement des personnels techniques.

Et puis que le sport ait un rôle d'aménagement du territoire, mon cher Philippe, on ne peut qu'être extrêmement d'accord, tout en étant sensible – et je sais que vous l'êtes aussi – au fait qu'il faut vraiment que des structures de formation que l'on accompagne, puissent sortir des joueurs qui aient une accessibilité dans les équipes. Je ne sais plus si c'était l'équipe de Clermont-Ferrand ou de Brive qui, là-dessus, était assez exemplaire sur ce plan-là.

Je mets aux voix ce rapport.

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président, juste une explication de vote en quelques phrases, vous dire que nous allons voter bien sûr ce dossier et puis féliciter Pierre DURAND sur son intervention – je me joins à vos félicitations – qui, loin du politiquement correct, a fait, je pense, une analyse extrêmement lucide de certains dangers qui peuvent guetter la pratique du sport sur les jeunes. Et puis essayer de relever au niveau international la pratique de certains sports. Je tenais donc publiquement à le féliciter, je ne sais si c'est la ligne politique de son mouvement mais de manière très personnelle et très lucide, il nous a très bien dit ce qu'il fallait dire.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

N° 21

Vote sur la «Politique régionale en faveur du sport – règlement d'intervention»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National, Mme LE GUEN (non inscrite)**

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT. - Ce rapport est adopté à l'unanimité.

**REGLEMENT D'INTERVENTION EN MATIERE DE SOLIDARITE ET DE LUTTE CONTRE
LES DISCRIMINATIONS**

M. LE PRESIDENT. - Je passe la parole maintenant à Naïma CHARAI sur le Règlement d'intervention en matière de solidarité et de lutte contre les discriminations.

Mme CHARAI. - Merci Monsieur le Président, chers collègues, ce Règlement d'intervention concerne donc les politiques en faveur de l'égalité, de la solidarité et de la lutte contre les discriminations. Il a pour objectif de participer à favoriser l'égalité, la solidarité, à la lumière bien évidemment des politiques sectorielles de la Région. Il est issu des travaux que nous avons engagés maintenant depuis plusieurs mois au sein de la collectivité et avec l'ensemble des partenaires de la Nouvelle-Aquitaine, notamment avec l'organisation que nous avons effectuée des Assises de l'égalité et de la solidarité qui ont eu lieu au mois de septembre 2016, des différents échanges, discussions que nous avons eus aussi avec les élus, en fonction de leur champ de compétences, je pense particulièrement à Geneviève BARAT, Nathalie LANZI, et puis du soutien aussi de Natalie FRANCO.

Ce Règlement vise à donner une nouvelle base juridique et une nouvelle base des interventions éligibles au titre de la Région sur les politiques de l'égalité et de solidarité et lutte contre les discriminations. En matière de solidarité, nous avons défini et arrêté trois axes qui vont permettre aux structures du territoire de pouvoir bénéficier de l'aide régionale. Ce sont toutes les initiatives qui vont permettre les actions de solidarité, notamment sur les territoires les plus fragiles, et qui vont permettre aussi l'accès à la formation et à l'emploi des publics les plus fragiles et les plus vulnérables. C'est aussi l'accès pour tous aux ressources du territoire de la Nouvelle-Aquitaine et la lutte contre l'exclusion sociale.

En matière de lutte contre les discriminations et d'égalité, l'idée est de promouvoir les politiques qui permettent de réduire les inégalités entre les femmes et les hommes, notamment dans le champ professionnel, notamment en aidant les femmes sur la création d'entreprises, à réduire aussi les inégalités au sein de l'entreprise. Ce sont aussi toutes les politiques qui vont œuvrer à la lutte contre les violences sexistes et le harcèlement. C'est aussi le maintien à l'accès aux droits fondamentaux.

Et enfin, il y a un dernier volet que nous avons déjà développé à la précédente plénière, nous avons signé, le 8 mars dernier, en suivant, la charte européenne pour l'égalité, donc c'est aussi permettre l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'institution régionale. C'est une obligation légale et dans le courant de l'année, je crois que

c'est même à la fin de l'année, nous vous ferons une présentation du bilan social pour voir quelles sont les évolutions sur les questions d'égalité entre les femmes et les hommes.

Voilà en quelques mots ce que je pouvais vous dire sur ce Règlement d'intervention Monsieur le Président et chers collègues.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Y a-t-il des interventions ?

Condensez, synthétisez.

Mme DIAZ. - Oui, comme toujours.

Ce texte apporte peu, à l'image un peu de la charte européenne pour l'égalité hommes-femmes, sur laquelle j'avais déjà eu l'occasion de m'exprimer. Le texte est basé lui-même sur un article de loi qui s'apparente à un véritable fourre-tout, qui consiste à masquer les réelles discriminations spatio-économiques, derrière des discriminations sociétales. Il s'agit plutôt d'un traitement symptomatique, mais pas d'un traitement de fond, peut-être par manque de courage ou de volonté de s'attaquer aux véritables causes. D'ailleurs, ces discriminations spatio-temporelles, spatio-économiques, vont fatalement s'accroître sous l'effet de la loi NOTRe et MAPTAM car elles vont renforcer à outrance le poids des métropoles au détriment des campagnes.

Ce Règlement d'intervention a pour unique but de vous donner bonne conscience et aussi de créer une boîte à sucres que vous avez commencé à remplir avec de l'argent public : 600 000 € en AP, et plus d'1 M€ en AE que vous allez distribuer à des associations, le tout est de savoir auxquelles. D'autant plus que vous ne prenez ni la précaution de limiter le cumul des subventions, ni de définir une somme-plafond, comme le font d'autres Régions comme l'Île-de-France ou encore les Pays-de-la-Loire. Et quand je dis bonne conscience, c'est parce que vous faites mine de réinventer la poudre. En effet, des textes en faveur de la lutte contre les discriminations et pour la promotion de l'égalité hommes-femmes existent déjà. Je vous renvoie notamment au préambule de la Constitution, à la loi du 27 mai, au Code pénal (article 225-1), au Code du travail (article 1132-1), à l'Inspection du travail ou encore, à l'accès. Je ne pense pas que votre gadget soit plus efficace que nos institutions, qui ont déjà bien du mal à se faire respecter au regard du laxisme et de la politique de l'autruche qui règnent dans notre société. Et ce n'est pas avec une Secrétaire d'Etat à l'égalité hommes-femmes, qui se voile la face en disant qu'il n'existe aucune zone de non droit pour les femmes dans la République, aucune zone interdite, que nous allons proposer des dispositifs utiles et dissuasifs. Et vous donnez une caution morale à votre raisonnement en vous basant sur les conclusions de France Stratégie.

France stratégie n'en est pas à son coup d'essai en termes de propositions incongrues puisque c'est elle qui est à l'origine de la proposition de taxer les propriétaires sur un loyer fictif. Ceux qui auront travaillé toute leur vie pour se payer un modeste toit apprécieront. Et contrairement à ce que vous voulez nous faire croire, elle est loin d'être un organisme indépendant. En effet, elle dépend directement du Premier Ministre et son Commissaire général est nommé par décret en Conseil des Ministres. L'avant-dernier en date est un proche d'Emmanuel MACRON et le dernier était Conseiller social de François HOLLANDE, François HOLLANDE qui est à l'origine de l'entrée sur notre territoire d'1 million d'immigrés et responsable d'1.2 millions de chômeurs supplémentaires.

Mme DIAZ. - Autant dire une formule qui n'aura pas contribué au redressement national. Et si François HOLLANDE avait tenu sa promesse de relance de l'économie, ces politiques et ces textes de pansement sur des jambes de bois n'auraient pas lieu d'être. Et cette même France Stratégie propose d'obliger les entreprises à disposer d'indicateurs relatifs à leur politique de recrutement, eut égard aux critères de diversité. Si l'on s'en réfère à la loi, qui précise, je cite : « qu'une discrimination peut se fonder sur la capacité d'une personne à s'exprimer dans une langue autre que le français », cela ouvre la porte au risque de communautarisation et à une mise en concurrence de nos travailleurs avec ceux du monde entier. Alors que nous avons 6 millions de chômeurs et 9 millions de pauvres, vous voulez imposer une dictature morale dont vous êtes les inquisiteurs, et nous n'accepterons jamais que nos compatriotes se fassent voler leur travail et subissent la discrimination la plus honteuse qui soit, celle de ne pas être prioritaires dans leur pays.

M. LE PRESIDENT. - J'observais une chose chère Madame DIAZ, au Bourget l'autre jour, il y avait des fouilles systématiques des sacs, des palpations. Qui étaient les personnes qui tenaient ce travail ? C'était des personnes plutôt d'origine étrangère.

M. COLOMBIER. - Et pourquoi ?

M. LE PRESIDENT. - Tout simplement parce que nos compatriotes n'ont pas été candidats sur ce genre de postes.

M. COLOMBIER. - Non, c'est totalement faux. Allons ! Ne soyez pas naïf Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Prenez l'aéroport, vous allez voir. Il y a une chanson de Pierre PERRET, que j'adore, cet immigré qui ramasse les poubelles à Paris...

M. COLOMBIER. - S'il n'y avait que des immigrés comme cela Monsieur le Président, on n'aurait pas de problèmes en France. Allons ! Ne recommencez pas votre philosophie habituelle, allons, soyez gentil !

M. LE PRESIDENT. - Vous allez dans mon sens.

M. COLOMBIER. - Vous savez, les grands frères qui sont dans la sécurité, c'est parce que les français ne veulent pas de ce travail ? Allons Monsieur le Président, soyez sérieux !

M. LE PRESIDENT. - Je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est contre ?

Qui est d'avis de l'adopter ?

Ce rapport est donc adopté.

Mme LE GUEN. - Abstention Monsieur le Président.

Mme LATOURNERIE. – J'avais levé la main pour faire une intervention.

M. LE PRESIDENT. - Je ne vous avais pas vue. Je m'en excuse.

Mme LATOURNERIE. – Mais je suis très discrète.

Merci Monsieur le Président. Ce Règlement est plein de bonnes intentions car nous sommes tous exposés, chacun dans notre territoire, à cette tentation d'intervenir sur la solidarité et la lutte contre la discrimination. Cependant, il n'est nullement fait référence dans cette délibération, aux politiques infrarégionales, ni à celles liées aux plans locaux de lutte contre les discriminations, ni à celles liées aux politiques de solidarité, ni aux contrats locaux de ville. Ce Règlement n'est pas présenté dans une vision d'ensemble par rapport aux politiques de droit commun régional et infrarégional, ni aux appels à projets infrarégionaux. C'est dommage et c'est dommageable pour la visibilité et l'efficacité de nos politiques publiques sur nos territoires. Quid en termes de complémentarité de tous ces Règlements au service d'objectifs communs.

Cette mise en perspective globale permet de voir nos incohérences. Par exemple, en matière de politique de la ville, particulièrement concernée par les enjeux de solidarité de lutte contre les discriminations, le taux de réalisation de la Région aura été de 76 % seulement pour le fonctionnement et de 74 % pour l'investissement, et vous avez, en 2017, décidé de réduire de 500 000 € par rapport à 2016, le Budget d'investissement. Cette réduction s'ajoute à celle de l'Etat, qui a décidé de diviser par deux le nombre de territoires bénéficiaires de la politique de la ville. Ce qui veut dire que les territoires ont été fragilisés. Cet appel à projets ne peut pas corriger les décisions structurelles de cet ordre. Les acteurs de terrain doivent donc jongler avec nos Règlements d'intervention, dont la complémentarité n'est pas garantie, en tout cas, non démontrée dans cette délibération. Ils sont condamnés à ce jonglage car le fait de solliciter des collectivités locales de proximité dans le plan de financement est un critère de votre Règlement.

L'objet de ce Règlement d'intervention est immense, nous devrions avoir des éléments de priorisation, ce qui supposerait un diagnostic et une lecture de besoins partagés avec les collectivités infrarégionales. Cette absence de lisibilité par un diagnostic des besoins et définition de priorités, s'observe aussi sur la notion d'impacts, que vous envisagez de contrôler. Vous souhaitez le mesurer, mais comment le ferez-vous et sur quelles bases ? Ce Règlement d'intervention revient à saupoudrer nos moyens auprès d'acteurs le plus souvent exsangues et inquiets, pour autant, comment ne pas voter favorablement ? Cet argent est tellement attendu, faire mieux avec moins implique que chaque Règlement soit désormais toujours en lien avec le Droit commun, celui de la Région, celui des collectivités infrarégionales. Ce n'est pas le cas de cette délibération.

Merci.

Mme CHARAI. - Je me suis peut-être un peu mal exprimée sur les politiques de lutte contre les discriminations. Les critères qui sont définis et que nous avons pris à notre compte dans ce Règlement d'intervention concernent 22 critères qui sont, je vais citer les principales saisines du Défenseur des droits, c'est le handicap, le genre, l'origine ethnique réelle ou supposée, les discriminations liées à la zone géographique, mais cela peut être l'appartenance religieuse ou l'appartenance à un syndicat, etc. Nous avons décidé, dans ce Règlement d'intervention, de faciliter toutes les politiques publiques qui permettraient de lutter contre les discriminations.

Concernant la politique de la ville Madame, il y a en effet une politique dédiée ici à la Région, et nous avons souhaité, c'est le sens aussi de l'appel à projets, que ces politiques soient complémentaires sur les questions de l'égalité entre les femmes et les hommes. Donc nous avons déjà initié un certain nombre de travaux, avec les Directions de la formation professionnelle, de l'apprentissage, du développement économique, mais sur aussi les questions de citoyenneté et on ne peut pas avoir simplement une politique spécifique sur l'égalité entre les femmes et les hommes puisqu'il faudrait, pour réduire les inégalités et notamment dans le champ professionnel, des politiques transversales. Et c'est le sens de ce Règlement d'intervention, d'avoir une politique volontariste à la lumière des politiques régionales. Vous le savez, sur la question de la création d'entreprises, sur l'accès à l'insertion, sur l'accès à la formation, sur l'accès à l'emploi, les femmes ont davantage de difficultés que les hommes sur le territoire et nous avons essayé d'avoir une vision globale, en permettant des politiques spécifiques pour réduire ces inégalités. Il y a les politiques de lutte contre les discriminations, les politiques d'égalité entre les femmes et les hommes et c'est notre responsabilité de promouvoir cette égalité, il y a aussi une politique de solidarité sur les territoires avec l'accompagnement d'un certain nombre d'associations. Voilà en quelques mots et je vous invite vraiment à venir débattre ou à vous faire faire les comptes-

rendus des GIA, des Commissions, et nous avons un certain nombre de discussions et nous essayons de faire avancer ces sujets-là.

Ce sont en effet des sujets qui sont sensibles, difficiles, aujourd'hui l'on voit bien que les inégalités sont persistantes, malgré la législation française, malgré ce que vous dites Madame DIAZ, il faut avoir une politique volontariste pour réduire les inégalités et si cela permet en plus aux personnes les plus vulnérables, issues des territoires les plus fragilisés d'en bénéficier, cela voudra dire qu'il y a de la justice sociale et de l'égalité sur notre territoire.

M. LE PRESIDENT. - Et puis chacun sait qu'il faut d'une part, distinguer les droits réels et les droits affichés. Cela suppose cependant, vous avez raison Madame, que nous ayons une vision globale. La Région préside, vous le savez, la CTAP (Conférence Territoriale d'Action Publique) et je note de votre intervention l'idée peut-être de faire le point avec les représentants des collectivités locales sur cette cohérence entre les différentes politiques puisqu'il n'y a pas de tutelle d'une collectivité sur une autre, on est là sur le dossier de la Région, pour essayer de faire en sorte que l'on soit plus efficace ensemble.

Le vote, je ne pense pas qu'il y ait de différence, le FN vote contre et les autres groupes sont pour.

N° 22

Vote sur le «Règlement d'intervention en matière de solidarité et de lutte contre les discriminations»

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT,**
- **CONTRE : Front National,**
- **ABSTENTION : Mme LE GUEN (non inscrite)**

ADOpte A LA MAJORITE

VIE QUOTIDIENNE ET ACTIONS EDUCATIVES : REGLEMENT D'INTERVENTION
« AIDE A LA PREPARATION DE L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE B »

M. LE PRESIDENT. - Nous passons maintenant, Jean-Louis NEMBRINI, au Règlement d'intervention sur la préparation de l'examen du permis de conduire.

M. NEMBRINI. - Il s'agit, Monsieur le Président, chers collègues, d'une adaptation du Règlement d'intervention que nous avons adopté ici le 27 juin 2016. Je ne le décris pas dans le détail, nous avons décidé d'une aide au permis de conduire pour les jeunes diplômés de la voie professionnelle, 600 € sous conditions de ressources, il fallait ne pas déplacer le plafond de 9700 € de revenu fiscal. Il nous est apparu, à l'observation, que ce Règlement était trop sévère, 600 € sur un permis de conduire qui coûte 1400 ou 1500 € laisse une marge trop importante pour ceux qui ont véritablement des difficultés financières. D'où l'essentiel de la modification que nous vous proposons, qui est la suivante : nous proposons un montant de 1200 € pour ceux dont le plafond est inférieur à 9700 €, autrement dit, on n'est pas tout à fait à la gratuité, il reste un effort personnel à faire mais tout de même. 800 € pour ceux dont le revenu fiscal se situe entre 9700 et 12 000 €. Et 400 € pour ceux dont le revenu fiscal est entre 1200 et 1500 €. C'est pour l'essentiel la modification que nous proposons. Bien évidemment, le plafond budgétaire alloué (7 M€) reste totalement identique. C'est pour être plus efficace.

Il y a d'autres éléments mais je ne veux pas les détailler ici, sauf si vous aviez des questions, nous élargissons à des diplômes que l'on avait oubliés, des BEP, etc.

J'ajouterais simplement, pour vous convaincre quand même de la pertinence de cette aide, la dernière étude de la Direction de l'évaluation et de la prospective de l'éducation nationale fait une étude précise de l'insertion des néo-diplômés. Cela porte sur les diplômés de juin 2015, au 1^{er} février 2016, 21 % des jeunes sortants avec un CAP sans permis de conduire sont en emploi. 51 % des jeunes avec permis de conduire sont en emploi. Vous comprenez que cette délibération est extrêmement importante, pour des jeunes qui sont en CAP, qui résident sur des territoires parfois éloignés, ils ont besoin d'un permis de conduire pour accéder au travail et parfois même, le permis est exigé dans le CV.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Y a-t-il des observations à ce rapport ?

Mme BRUN. - Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, pour ce qui concerne cette délibération et comme je vous en avais fait part, le permis de conduire n'est pas une

finalité en soi. Je vous ai bien entendu mais le problème est qu'après, même s'ils ont le permis, il faut la voiture, il faut l'assurance, il faut la totalité et souvent, c'est très compliqué.

Aujourd'hui, je ne prends pas la parole pour cela, je voudrais juste attirer votre attention sur une nouvelle réforme qui va se mettre en place en novembre 2017. Monsieur MACRON, après avoir enlevé le Code aux établissements d'auto-écoles, cela fait de cela une petite année, on a fait le pas au mois d'août l'année dernière, en novembre 2017, c'est-à-dire que c'est demain, il va dématérialiser les dossiers des élèves inscrits au permis de conduire. C'est-à-dire que les auto-écoles n'auront plus en leur possession les dossiers, ces dossiers seront faxés, ils seront stockés dans un serveur informatique. Les élèves pourront simplement en un clic changer d'auto-école, sans que celle-ci soit au courant ou payée. C'est-à-dire que du jour au lendemain, vous avez l'élève, vous avez fait une prestation, vous avez fait le Code, vous avez fait vos 20 heures de voiture, vous avez tout fait, l'élève, pour une raison ou pour une autre ne veut plus venir vous voir, ou tout simplement parce qu'il faut payer, il clique, il enlève le dossier et il va voir un autre établissement. Suite à cela, les consignes pour recevoir l'argent vont être à revoir car les établissements de la conduite ne joueront pas le jeu si leur travail n'est pas rémunéré, et c'est ce que l'on craint.

Je suis allée à Pôle Emploi, parce que suite à cela, j'ai voulu avoir un peu plus ample renseignement, qui m'a affirmé que suite à cette loi, ils ne seront pas prêts techniquement à pallier aux problèmes que nous allons rencontrer dans quelques mois. Monsieur le Président, peut-être qu'il serait prudent d'attendre quelques mois pour suivre l'évolution de cette nouvelle réforme et pour attribuer les aides au permis de conduire car actuellement, la Branche de l'auto-école ne sait pas trop où elle part avec cette dématérialisation de dossiers.

M. FREL. - Merci Président, simplement pour souligner finalement, comme nous l'avons fait lorsque nous avons voté précédemment la mise en place de ce dispositif étendu à la nouvelle Région, que c'est une belle action du volontarisme de la Région que ces aides au permis de conduire. Et puis nous allons plus loin avec celle-ci, avec ce montant porté à 1200 €, avec l'introduction de critères sociaux et c'est là aussi notre volonté d'agir sur la base d'une équité sociale notamment importante, qui rejoint peut-être le dossier précédent. Et puis sur l'élargissement aussi des bénéficiaires.

Une toute petite interrogation par contre, s'agissant d'un public auprès de qui il est difficile de communiquer, c'est-à-dire des jeunes, est-ce qu'il est prévu quelque chose de particulier par nos services ou pourraient-ils faire en sorte que soit intensifiée la communication directe auprès de ces jeunes ? Peut-être par des moyens modernes de type les réseaux sociaux ou d'autres types, afin que l'on soit encore plus efficace, afin que le plus possible de jeunes pouvant bénéficier de cette action puissent y avoir droit ?

M. NEMBRINI. - Je vous répondrai Madame, je ne connais pas ces modifications concernant l'accès au permis de conduire d'une manière générale. Ce que je sais est que de nombreux CAP, BEP, Bacs professionnels, etc. vont sortir au mois de juin prochain et j'aimerais bien qu'ils puissent en bénéficier, s'ils entrent dans les critères sociaux, ne serait-ce que pour eux, en-deçà de toutes les réformes, c'est important.

La question de la communication est essentielle, pas simplement sur ce Règlement d'intervention mais sur d'autres, j'en ai tout à fait conscience pour en avoir parlé très récemment avec les fédérations de parents d'élèves. Je crois que nous avons vraiment un effort à faire pour faire connaître ces dispositifs, nous agissons auprès des Missions locales, il faut agir auprès des parents, il faut mobiliser les chefs d'établissements, il faut faire connaître ces dispositifs et j'ai vraiment conscience que c'est un travail qui reste à faire malgré tous les efforts que nous avons faits jusqu'à présent. Il faut trouver les bonnes modalités.

Mme BRUN. - Je suis assez étonnée quand même de votre réponse parce que par rapport à ce que je vous ai dit, cela touche quand même 50 000 salariés, parce que le monde de l'auto-école est cela, il y a quand même 17 000 établissements, on parle d'ubérisation, c'est-à-dire que la Branche va se casser la figure et je vous demandais juste de faire attention tout simplement à la façon dont vous allez octroyer les aides. Comment est-ce que cela va arriver dans nos établissements ? Parce que je peux vous promettre que déjà, les auto-écoles sont un peu « sur les dents », je ne sais pas si vous savez mais dans un an et demi, on n'a plus d'inspecteurs non plus. Dans un an et demi, on aura donné cela à Veritas et Dekra, c'est-à-dire que c'est l'ubérisation totale de la Branche. Si vous voulez que l'on reprenne les élèves, peut-être pensez aux conditions d'attribution des aides.

M. LE PRESIDENT. - Juste pour préciser les choses, d'abord, comme vous le voyez, cette délibération revient sur une délibération que nous avons prise l'année dernière parce qu'elle ne fonctionnait pas. Nous avons donc la capacité d'évaluer et de réagir. Bien entendu, nous allons être attentifs à ce que, comme nous le faisons pour les livres, ce ne soit pas, pour les livres, défavorable aux libraires, et pour cette aide-là, défavorable aux entreprises de l'auto-école. Mais je rappelle que notre objectif ici, dans l'Assemblée régionale, et le sens de cette délibération est comment j'aide un jeune qui, dans l'enseignement professionnel, dans l'apprentissage, ne pourrait pas rechercher un emploi s'il n'avait pas son permis de conduire ? C'est le sens de la délibération. N'oublions pas cela. On suivra cela.

Des oppositions ?

Des abstentions ?

N° 23

Vote sur la « Vie quotidienne et actions éducatives : règlement d'intervention « aide à la préparation de l'examen du permis b »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National, Mme LE GUEN (non inscrite)

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT. - Ce rapport est donc adopté à l'unanimité.

**CPER AQUITAINE 2015-2020 – VOLET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE ET
INNOVATION – OPERATIONS SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE COLLECTIVITES
TERRITORIALES**

M. LE PRESIDENT. - Je vais maintenant demander à Gérard BLANCHARD - parce que les choses peuvent aller très vite – sur les opérations sous maîtrise d'ouvrage de collectivités locales dans le CPER.

M. BLANCHARD. - Merci Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit de la mise en œuvre du CPER 2015-2020 sur l'ex-Région Aquitaine et en l'occurrence de trois opérations. Le but de la délibération est d'adopter trois conventions d'application concernant les sites de Périgueux, de Mont-de-Marsan et d'Anglet. Pour chacune des conventions d'application, sont identifiés la nature des travaux, l'implication des différents financeurs et le montant global de l'opération. La convention précise le montant apporté par chaque financeur et identifie le maître d'ouvrage.

Sur l'opération de Périgueux, il s'agit d'un site délocalisé de l'université de Bordeaux, il s'agit d'une opération de réhabilitation-restructuration. Était déjà présent l'IUT (*inaudible*) et puis le département d'études juridiques et économiques. Dans cette opération, il y aurait accueil sur le site de l'IFSI (Institut de Formation des Soins Infirmiers) et l'IFAS (Institut de Formation d'Aides-soignants) avec la construction d'un learning Center, la mutualisation d'un certain nombre de locaux et l'agrandissement de la cafétéria, et cette opération est confiée, en maîtrise d'ouvrage, au Département de Dordogne. Voilà pour la première opération.

La deuxième opération, un peu plus modeste, il s'agit, sur le site de Mont-de-Marsan, de l'IUT où est implanté le département réseaux télécommunications de l'IUT de l'université de Pau et Pays de l'Adour, construction d'une halle technologique – Renaud me regarde, tu dois bien connaître le projet -. L'idée est de renforcer la stratégie de ce département réseaux télécommunications et de se positionner comme Centre de ressources visible sur toutes les questions de réalisation du très haut débit. C'est une opération qui serait confiée en maîtrise d'ouvrage au Département des Landes.

Et puis enfin, la troisième opération, qui est plus ambitieuse et qui concerne le site d'Anglet, sur le site de Montaury, le site technopolitain aussi d'Arkinova, où est implantée là encore l'université de Pau et Pays de l'Adour. L'opération consiste à construire une halle technologique, là aussi, qui s'appelle ISA LAB, avec une Maison de l'étudiant et un aménagement du quartier qui s'appellerait Agora. Dans ce dispositif qui est complètement

dédié au bâtiment durable, on va trouver l'agrandissement d'ISA BTP, qui est l'école d'ingénieur dédiée au bâtiment et génie civil de l'université de Pau. Il y a également le Centre de ressources technologiques Nobatek, qui est implanté, le lycée Cantau et puis une fédération des Compagnons dans le domaine des métiers du bâtiment. Cette opération serait confiée, en maîtrise d'ouvrage, à l'agglomération Pays-basque.

Voilà un peu pour l'essentiel des informations. Ce sont des opérations qui suivent naturellement leur cours dans le cadre du déploiement du CPER ex-Aquitaine.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Il en est ainsi décidé.

N° 24

Vote sur le «CPER Aquitaine 2015-2020 – volet enseignement supérieur, recherche et innovation – opérations sous maîtrise d'ouvrage de collectivités territoriales »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National, Mme LE GUEN (non inscrite)**

ADOPTE A L'UNANIMITE

**OPERATION CAMPUS : ENTREE DE BORDEAUX METROPOLE AU CAPITAL DE LA
SAS SOCIETE DE REALISATION IMMOBILIERE ET D'AMENAGEMENT DE
L'UNIVERSITE DE BORDEAUX**

M. LE PRESIDENT. - On a ensuite les cessions des parts à Bordeaux-Métropole pour le montage particulier que nous avons demandé lors de l'opération Campus, à savoir la création d'une opération public-public.

M. BLANCHARD. - Il s'agit de la société de réalisation immobilière et d'aménagement de l'université de Bordeaux. C'est la société qui permet de mettre en œuvre l'opération Campus sur le campus de Bordeaux, dans le cadre du plan Campus national. Bordeaux avait bénéficié d'un financement important de l'Etat, avec un complément très important de la Région, on est dans une logique « 1 euro pour 1 euro », donc la Région s'engage globalement sur cette opération à hauteur de 112 M€, ce qui est considérable dans trois phases, et compte tenu de l'implication forte de la Région, le Président ROUSSET avait souhaité la mise en place non pas d'un partenariat public-privé, mais justement une société de droit privé mais à capital public 100 %, de manière à suivre les opérations et à copiloter, à être dans la gouvernance.

Le dispositif est mis en place, sont actionnaires de cette société la Région Nouvelle-Aquitaine, la Caisse des Dépôts, les universités de Bordeaux et Bordeaux-Montaigne, et dans la mesure où Bordeaux-Métropole participe au financement principalement sur les opérations d'aménagement, mais aussi sur quelques bâtiments, il a été souhaité qu'elle puisse entrer aussi dans le capital de la société. Avec l'accord de l'ensemble des actionnaires, il a été décidé de ne pas procéder à une augmentation de capital pour ne pas déséquilibrer les équilibres et c'est donc la Région et la Caisse des Dépôts qui cèdent 2.5 % de leurs parts, en passant de 19.5 à 17 %, ce qui permet à Bordeaux-Métropole d'entrer à hauteur de 5 % dans le capital.

Le but de cette délibération de ce soir est que la Région autorise la cession de ses parts à destination de Bordeaux-Métropole et en même temps, c'est d'approuver les deux documents qui sont en annexe, qui sont le nouveau Pacte d'actionnaires ou Pacte d'associés, qui redéfinit le poids de chaque partenaire dans la société et les statuts qui reprennent à peu près les mêmes éléments.

Mme ESTRADÉ – Monsieur le Président, notre groupe votera cette délibération mais nous profitons de cette occasion pour vous demander qu'un point d'étape de cette vaste

opération Campus, évaluée en 2016 à 404 M€, soit présenté lors d'une prochaine plénière. Nous aimerions connaître où en sommes-nous de la réalisation des objectifs et pour quel montant engagé si c'est possible.

Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Pas de souci.

M. BLANCHARD. - Tout à fait, je vous avais répondu dans ce sens, on le ferait d'abord en Commission, je pense, et on s'était même engagé à faire aussi un point sur l'ensemble du CPER.

M. LE PRESIDENT. - Je réagis par rapport à ce que vient de dire Gérard BLANCHARD, sur ce genre de questions, faisons travailler les Commissions. Tous les groupes sont représentés, c'est très facile pour l'Administration de compléter les propos de l'exécutif, on peut bien entendu venir en plénière mais...

N° 25

Vote sur l' «Opération Campus : entrée de Bordeaux Métropole au capital de la SAS Société de Réalisation Immobilière et d'Aménagement de l'Université de Bordeaux»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National, Mme LE GUEN (non inscrite)**

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT. - Mes chers collègues, je vous propose que nous suspendions la séance à ce niveau-là. Nous la reprenons demain matin à 9 h 00.

La séance est suspendue.

LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE EN RESTAURATION COLLECTIVE DES LYCEES

M. LE PRESIDENT. - Je vais demander à Soraya AMMOUCHE-MILHIET de présenter le dossier sur la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Mme AMMOUCHE-MILHIET. - Monsieur le Président, chers collègues, bonjour. La loi du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte, dans son article 102, prévoit la généralisation, à partir du 1^{er} septembre 2016, de la démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire au sein des services de restauration collective dont les collectivités territoriales assurent la gestion.

Monsieur le Président, vous avez souhaité faire de la lutte contre le gaspillage alimentaire l'un des axes prioritaires de la Région en matière de développement durable dans le domaine de l'éducation. Je salue la création du service restauration durable au sein du service de l'éducation. Il est également décidé de renforcer la collaboration avec les partenaires institutionnels et associatifs pour la mise en œuvre d'un plan général de lutte contre le gaspillage alimentaire. Monsieur le Président, vous allez signer bientôt une convention avec l'ADEME, qui va nous donner les moyens de mettre en œuvre notre plan dans les lycées.

La lutte contre le gaspillage alimentaire s'envisage comme l'un des volets d'un plan général sur la restauration, qui va de l'approvisionnement à la collecte et à la valorisation des déchets, en passant par les enjeux sanitaires. 25 millions de repas sont servis chaque année dans les 250 cuisines de la Nouvelle-Aquitaine. Ce plan a pour objectif de diminuer de 30 % les quantités de nourriture gaspillée dans les restaurants scolaires. Pour cela, les lycées sont invités à inscrire la démarche dans leur projet pédagogique, afin de faire des élèves des acteurs de la démarche et de valoriser le travail réalisé par les équipes de restauration.

La première vague de ce plan de lutte sera déployée sur les 15 territoires, regroupant 92 lycées, en septembre 2017. Je peux vous dire, Monsieur le Président, que 100 % des lycées auront intégré le dispositif d'ici la rentrée 2019. On va généraliser la méthode et apporter les moyens où il y a besoin. Je vais donner trois exemples :

- Continuer la formation des équipes de restauration,
- Amener des volontaires de Service Civique dans les établissements pour les actions de lutte et de sensibilisation auprès des élèves,

- Et continuer aussi à équiper toutes les cuisines qui manquent encore de tables de tri et de pesée.

Je suis là pour vos questions. Merci pour votre écoute.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Y a-t-il des remarques ?

M. PATIER. - Merci Monsieur le Président, mes chers collègues. La délibération contre le gaspillage alimentaire est présentée comme un plan d'action global. Elle est en effet rattachée à la compétence en matière d'économie circulaire, a l'objectif d'une restauration collective durable dans les lycées, et a l'objectif de réduction du gaspillage alimentaire tel qu'il est assigné aux collectivités pour la restauration collective par la loi transition énergétique. Mais son contenu est en réalité beaucoup plus limité puisqu'il ne s'agit que d'autoriser la sollicitation d'un financement ADEME de 100 100 € pour l'animation et l'accompagnement dans les lycées.

Ces mesures concourent, certes, probablement, à l'objectif affiché de lutte contre le gaspillage. Toutefois, il ne s'agit pas de ce plan global que l'on souhaite nous faire avaler – si je puis dire – mais tout au plus d'une vessie qui sera prise pour une lanterne par la frange de votre majorité qui a le plus besoin de lumière.

M. PATIER. - Or, on peut regretter que les buts poursuivis ne soient pas clairement intégrés dans une approche globale en matière d'alimentation durable. Les initiatives régionales – il y en a – restent en effet, en matière d'alimentation, jusqu'ici sectoriellement bornées. On a vu un plan sans objectif trop précis en matière d'approvisionnement bio, on a vu aussi les préoccupations à l'égard de l'approvisionnement de proximité d'un côté, on a vu les déchets de l'autre côté, on a vu les lycées traités partiellement et puis pas encore grand-chose en matière agricole. En plus, dans ce plan, aucun indicateur réellement mesurable n'est diffusé, ce qui permettra probablement à votre Administration de se réjouir un jour prochain avec de vagues données invérifiables.

La Région pourrait se fixer une ambition plus déterminée en matière d'alimentation, qui irait de la production agricole au recyclage des déchets, en intégrant le soutien des filières et en affichant des indicateurs transparents pour mesurer les résultats. Les instruments dont la Région dispose, mais aussi ceux qu'elle pourrait promouvoir comme les projets alimentaires territoriaux qui sont à l'initiative de l'Etat, mériteraient cette approche intégrée et non en « tuyaux d'orgue », que nous appelons de nos vœux.

En attendant, nous voterons bien entendu pour l'aide de l'ADEME, en dépit de ces regrets.

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT. - Merci de votre soutien.

M. PERREAU. - Monsieur le Président, chers collègues, une étude de l'ADEME publiée en 2016 démontre que le gaspillage alimentaire génère 10 millions de tonnes de biodéchets par an en France. Le coût financier de ce gâchis s'élève à 16 milliards d'euros par an et évidemment, c'est sans chiffrer les impacts environnementaux et sociaux, qui sont également très élevés : consommation d'eau, intrants, énergie, émission de gaz à effet de serre et inutile mobilisation de terres agricoles. Tous les secteurs de la chaîne alimentaire sont concernés par ce gaspillage. Alors que parallèlement, les besoins d'aide alimentaire explosent et que les associations caritatives et de solidarité comme les banques alimentaires peinent à satisfaire la demande croissante de leurs bénéficiaires.

Cette situation n'est plus acceptable, que ce soit au niveau éthique, environnemental, social ou financier. Le secteur de consommation dont fait partie la restauration collective prend part à ce gaspillage à hauteur de 33 % environ. L'étude de l'ADEME qui vient d'être citée, donne également des chiffres concernant la restauration collective et notamment scolaire. Dans un lycée, la moyenne du gaspillage est de 150 grammes par convive et par repas, et le coût financier total généré de ce gaspillage est de 0.68 € par convive et par repas. Ces chiffres, individuellement, pourraient paraître faibles, mais bien sûr, multipliés par le nombre de repas servis dans les lycées, c'est-à-dire plusieurs centaines de millions par an, on atteint vite des montants très élevés. Pour les 296 lycées de notre Région, le coût pour notre collectivité est de l'ordre de plusieurs millions d'euros par an. Dans ce contexte, la Région Nouvelle-Aquitaine se doit d'être exemplaire pour lutter contre le gaspillage alimentaire au sein de ses lycées.

Le plan qui est nous est proposé aujourd'hui est une première étape – on en parlait hier – visant à 20 % de diminution du gaspillage la première année et de 30 % en trois ans. Il permettra évidemment des économies substantielles d'argent public, qui pourra aussi être réinjecté dans les lycées, par les lycées, dans l'achat de produits de qualité, bios et locaux. La démarche de lutte dans les lycées doit être globale et intégrer l'ensemble des parties prenantes : les lycéens, les enseignants, les personnels de cuisine, les gestionnaires, les associations, les syndicats de déchets et les fournisseurs. Le plan d'action proposé répond à ces critères et devrait renforcer les démarches vertueuses existantes dans un certain nombre de lycées et permettre leur généralisation à de nombreux autres, pour atteindre, à terme, l'ensemble des lycées.

Pour répondre un peu au collègue précédent, j'ai eu la chance de passer une journée entière avec des jeunes en Service Civique d'Unis-cité sur les questions de gestion

alimentaire et ils présentaient toute leur pédagogie autour de la sensibilisation et vraiment, je pense que nous sommes très cohérents dans les complémentarités des politiques menées. C'était vraiment très intéressant.

En conclusion, le groupe des élus EELV Ecologistes et Citoyens, apporte son soutien total à ce plan et demande qu'une transversalité au niveau des différents élus et services concernés puisse concourir à sa pleine réussite.

Merci.

Mme SEMAVOINE. - Merci Monsieur le Président. Je voudrais juste réagir à ce que notre collègue antéprécédent a déclaré – je ne sais pas si je vais apporter de la lumière – mais simplement, je veux préciser que bien entendu, ces démarches-là sont essentielles, elles sont très importantes parce que l'on fait de la pédagogie auprès des enfants et ce ne sont pas du tout des prétextes pour aller toucher des subventions de l'ADEME parce que l'on a besoin de ces subventions de l'ADEME pour mettre en œuvre l'organisation, avec les services de chaque collectivité, de ces démarches de pédagogie, dans toutes les écoles. Je peux en parler puisque je suis moi-même en charge de cette question de la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les écoles de la communauté d'agglomération de Pau et nous avons déjà, cette année, fait un travail fin auprès de toutes les écoles, et il faut pour cela du personnel qui se déplace et qui suive au long cours, tout au long des mois, la démarche pédagogique, et donc la subvention de l'ADEME est la bienvenue pour ne pas avoir à trouver ailleurs des financements dans le Budget de la collectivité. Toutes les collectivités déclinent cette démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire, la Région, les Départements, les communautés d'agglomération, les communes, tout le monde, donc c'est en s'y mettant tous ensemble que l'on y réussira mieux et je ne veux pas que le doute plane sur les intentions du Conseil Régional en la matière.

C'est pourquoi, je soutiens totalement ce rapport et le groupe MoDem et apparentés le votera comme un seul homme, ou une seule femme !

Merci.

Mme BRUN. - Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, en ce qui concerne le gaspillage alimentaire, nous soulèverons certains points pour apporter juste des axes de réflexion. Le gaspillage est un sujet qui concerne tout le monde et comme vous l'avez souligné, Monsieur le Président, nous devons faire de notre mieux pour résoudre et apporter des solutions aux différents dysfonctionnements.

Les points positifs de cette mesure :

- La valorisation des déchets par compostage, cela ne coûte rien à part des composteurs, mais nous pensons que la gestion doit être interne à l'Établissement Public Local d'Enseignement.

- La formation des équipes de restauration, en faisant attention au coût, qui est bien entendu assez juste dans le prix, et en même temps, ces formations valoriseraient le personnel des établissements.

Les points négatifs, ou disons ce que nous avons relevé :

- On parle des volontaires du Service Civique qui seront dans les établissements, 6 à 12 mois pour 580 € et au moins 24 heures par semaine. Pourquoi mettre ces jeunes à trier des déchets ? Pas très valorisant pour ces jeunes qui s'engagent pour apporter à notre pays une aide, qui est souvent une mission humaine. Je vous propose de laisser les élèves eux-mêmes faire le tri des déchets de leurs assiettes, sous la surveillance d'une personne encadrante, cette décision permettrait de faire prendre conscience du gâchis et aurait une démarche bien plus pédagogique. Chaque personne s'occuperait de son propre tri, de sa propre assiette.

- Centralisation des directives et du financement à la Région, pourquoi ? Pourquoi ne pas financer par subventions directes les projets montés par les EPLE en la matière ? D'autant plus que la zone de responsabilité doit tourner autour d'un trinôme : le chef d'établissement, le gestionnaire et le chef cuisinier. La charte d'engagement des lycées, encore du temps, du travail, pour rien, encore de l'énergie.

- La Région parle de mesures tournant autour de la qualité et la proximité des approvisionnements, afin d'améliorer les repas et ainsi, de diminuer le gaspillage. C'est très bien, sauf que la Région n'a pas augmenté les tarifs de demi-pension et des pensions dans les établissements depuis trois ans. Acheter des produits du terroir et de bonne qualité a un coût, que la Région n'assume pas. Aujourd'hui, voici le coût nourriture par élève et par jour : 3.30 € pour un interne et pour les trois repas (matin, midi, soir), 1.80 € pour un demi-pensionnaire. Avec si peu de moyens, comment peut-on manger ? Les chefs d'établissement se tournent vers les gros Groupes alimentaires et finis les produits de proximité, les produits du terroir, ainsi que les circuits courts. Et bonjour la malbouffe si l'on peut dire, avec ces gros Groupes alimentaires. Bien entendu, avec si peu d'argent, on ne peut pas vraiment avoir mieux.

Les points-clefs, comme nous l'avons évoqué ci-dessus, sont de soutenir les projets des établissements qui le souhaitent, valoriser le travail du trinôme, c'est-à-dire le chef d'établissement, le gestionnaire et le chef de cuisine, et que la Région augmente la prime d'alimentation. Avec les 1100 € de la Région et la participation des différents acteurs, pour

un coût total de 216 200 €, on n'oubliera pas les 580 € par mois pour les jeunes qui font leur Service Civique, avec cette somme, il serait plus judicieux peut-être d'expérimenter et de mettre en place les mesures que je viens de vous citer.

En conclusion, Monsieur le Président – et là c'est un petit clin d'œil – je vous propose d'intégrer, à travers un groupe de travail, les lycées de Dax et de Saint-Paul-les-Dax, pour mettre en place les différentes mesures qui seront - je l'espère - retenues.

Mme AMMOUCHE-MILHIET. - Merci à tous les élus qui viennent de s'exprimer, merci pour vos remarques. On va prendre en compte vos remarques. Dommage que je n'ai pas eu droit au silence, on n'a pas écouté jusqu'à la fin ou l'on n'a pas bien écouté ce que j'avais à apporter sur ce qui a été fait par les services parce que je voudrais quand même rectifier quelque chose, ce n'est pas notre délibération qui est vide, on voudrait que les poubelles soient vides et l'assiette des élèves après. Le but ici n'est pas de vous – je vais utiliser un terme pas très... - « enfumer » ou je ne sais pas quoi, le but ici est que l'on va tous vers ce combat, que l'on soit tous main dans la main vers ce combat parce que comme l'a dit mon collègue, cela vise des économies mais pas que. Aujourd'hui, ce sont des élèves qui mangent et ce sont des cuisiniers qui travaillent. Je le dis exprès, ce ne sont pas des robots, alors changer les mentalités prend du temps et je suis contente que cela suscite le débat, cela prouve - on l'a déjà vu avec les services - qu'il y a un vrai intérêt, et je voulais vous remercier, tous les élus ici présents, avec tous les témoignages que l'on a eus depuis des mois, parce que je ne voudrais pas que ce matin on balaye un peu le travail qui est fait par nos services et je tiens à les remercier, depuis des mois, le service de l'éducation, je ne dis pas qu'il a arrêté de travailler sur autre chose mais vraiment, a mis « le paquet » pour que cet objectif de 30 % soit atteint.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Je crois que l'on va pouvoir passer au vote.

Qui est contre ce rapport ?

Qui s'abstient ?

Ce rapport, Soraya, est adopté à l'unanimité.

Mme AMMOUCHE-MILHIET. – Merci.

N° 26

Vote sur «Luttons contre le gaspillage alimentaire : un plan d'actions global avec les lycées»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National, Mme LE GUEN (non inscrite)**

ADOpte A L'UNANIMITE

FUSION DES LYCEES GEORGES LEYGUES ET LOUIS COUFFIGNAL

A VILLENEUVE-SUR-LOT

M. LE PRESIDENT. - Fusion des lycées Georges LEYGUES et Louis COUFFIGNAL.

M. NEMBRINI. - Il s'agit d'un rapprochement de deux lycées : le lycée professionnel Louis COUFFIGNAL et le lycée général et technologique Georges LEYGUES de Villeneuve-sur-Lot. L'autorité académique a souhaité rapprocher et fusionner ces deux lycées. Il n'y a d'ailleurs qu'un seul chef d'établissement pour les deux et il est nécessaire, pour que la décision soit prise par le Préfet, que l'Assemblée régionale se prononce sur la fermeture d'un des établissements, Louis COUFFIGNAL, afin qu'un nouvel établissement, qui s'appellera provisoirement Louis COUFFIGNAL-Georges LEYGUES, avec un trait d'union, puisse voir le jour.

Nous avons, pour votre complète information, déjà réfléchi techniquement à la question, avec un plan de travaux qui favorisera le rapprochement de ces deux établissements pour créer un lycée professionnel polyvalent, ce que nous appelons de nos vœux.

M. VANDENBROUCKE. - Merci.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce thème ?

Je passe au vote.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

N° 27

Vote sur la «Fusion des lycées Georges Leygues et Louis Couffignal à Villeneuve sur Lot»

▪ POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National, Mme LE GUEN (non inscrite)

ADOpte A L'UNANIMITE

**COMMUNICATION : RAPPORT SPECIAL SUR LES CONDITIONS D'EXERCICE DU
MANDAT CONFIE PAR LE CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE AUX SOCIETES
D'ECONOMIE MIXTE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX – EXERCICE 2016**

Sous la présidence de Monsieur Gérard VANDENBROUCKE,
en l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET

M. VANDENBROUCKE. - Je vous repasse la parole Monsieur NEMBRINI, pour que vous nous fassiez une communication d'un rapport sur les conditions d'exercice du mandat confié par le Conseil Régional d'Aquitaine aux Sociétés d'Economie Mixte pour la réalisation de travaux, et ce pour l'exercice 2016.

M. NEMBRINI. - Nous avons chaque année ce vote, la présentation de ce rapport, nous l'avons fait l'année dernière également. Je vous rappelle que dans l'ex-Aquitaine, la maîtrise d'ouvrage de nos travaux est confiée à des mandataires, et ces mandataires sont cinq sociétés d'économie mixte locale, qui doivent, au terme de la loi, un rapport annuel, et c'est ce rapport annuel qui est à votre disposition si vous désirez le voir.

C'est simplement cette communication que je fais.

M. VANDENBROUCKE. - Merci.

Il convient donc que notre Assemblée donne acte de la présentation de ce rapport.

Y a-t-il des remarques particulières ?

L'Assemblée donne donc acte et je vous en remercie.

N° 28

sur la «Communication : rapport spécial sur les conditions d'exercice du mandat confié par le Conseil régional d'Aquitaine aux Sociétés d'Economie Mixte pour la réalisation des travaux – exercice 2016 – »

L'Assemblée Donne Acte

LOGEMENT DES JEUNES EN FORMATION ET DES ETUDIANTS - INNOVATION

M. VANDENBROUCKE. - Je passe la parole à Madame GERARD, pour nous parler du logement des jeunes en formation et des étudiants, c'est le rapport n° 29.

Mme GERARD. - Monsieur le premier vice-Président, chers collègues, dans cette délibération, il s'agit de l'extension du Règlement d'intervention cadrant la politique régionale en faveur du logement des jeunes.

La jeunesse, au croisement des compétences liées à la formation et à l'éducation, est une priorité régionale. Dans notre vaste territoire, ce sont plus de 953 000 jeunes et 230 000 jeunes en formation qui nous occupent aujourd'hui, ou plutôt, dont nous nous préoccupons : accès à la culture, mobilité, soutien aux projets, notre action est aussi diversifiée que la jeunesse est diverse, mais c'est la réussite de chacun, dans son parcours de vie, de l'école à l'emploi, qui mobilise notre attention.

Attentifs donc, nous inscrivons notre action dans une perspective d'égalité des chances, attentifs à une catégorie de la population qui est de plus en plus fragile. En cela, - j'imagine que vous le partagerez – la question du logement est cruciale, d'autant que l'on sait qu'un étudiant va consacrer 55 % de ses ressources à son logement. A croissance à précarité et ses risques de sortie d'études sans diplôme.

Ce Règlement s'inscrit dans la perspective d'élaboration d'un Livre Blanc consacré au logement des jeunes, manière de diagnostic prospectif largement concerté qui nous amènera à poursuivre l'innovation et confirmer une politique volontariste et, accordons-nous le, exemplaire. C'est ainsi 6500 logements qui ont été réalisés, dont nous avons contribué à la réalisation, dans les dix dernières années.

Dans cette attente, nous vous proposons, à Budget constant, un dispositif équitable qui prend en considération les opérations en cours dans l'ensemble du territoire.

En synthèse, ce Règlement d'intervention concerne les publics 15-30 ans, nous avons souhaité aller jusqu'à 30 ans, qui sont à la fois des étudiants, des élèves en filière d'apprentissage ou la formation professionnelle des formations sanitaires et sociales. Il y a plusieurs volets : un volet investissement par place sur le logement étudiant concernant les résidences neuves, la réhabilitation des Cités U, et concernant le logement des jeunes en formation, à la fois les résidences, les foyers des jeunes travailleurs, les résidences sociales, mais aussi l'accueil spécifique des mineurs ou les courts séjours ou séjours fractionnés. L'objectif est de maintenir les logements étudiants à bas loyer.

Ensuite, nous avons un volet d'aide au développement d'actions locales, qui concerne plutôt les territoires moins denses ou alors les endroits où il y a des besoins temporaires, notamment dans l'apprentissage. On a des aides à l'expérimentation, un soutien et l'impulsion à des initiatives locales, donc évidemment, ici, il s'agit de favoriser l'émergence de solutions spécifiques et dans ce cadre, vous l'aurez noté, une attention particulière sera portée aux jeunes saisonniers, notamment dans le cadre d'expérimentations avec les lycées, dans les internats, pour les héberger.

Enfin, le dernier volet concerne le dispositif qui permet de faciliter l'accès au logement, on est plutôt dans les aides au fonctionnement, le dispositif de la Caisse d'avance du premier loyer, qui est toujours en expérimentation, pour 18 mois, et le dispositif « 1, 2, toit » qui facilite la double résidence, notamment dans le cadre d'études en alternance, en ouvrant une chambre chez l'habitant.

Vous aurez pu remarquer, dans ce Règlement d'intervention, qu'il est très précis sur ces critères et aussi qu'il est fait dans une logique de coordination avec les partenaires concernés, que ce soit le CROUS, les EPCI, le Rectorat, les bailleurs sociaux.

Enfin, cette délibération ajoute un volet innovation à l'aide d'appels à projets, que l'on pourra mettre en place deux fois par an. Il s'agit d'imaginer l'habitat du futur, qui pourra à la fois faire appel à des formes architecturales nouvelles, performantes, à des filières en développement, à l'utilisation de matériaux respectueux de l'environnement et à des modes d'habitat précurseurs et économes en foncier. Le public est les jeunes, mais là aussi, il y a des familles en recherche d'installation pérenne ou les ménages isolés en fragilité économique reconnue, et tous les opérateurs à vocation sociale seront éligibles.

Notre objectif, pour les cinq années en cours, est de contribuer à la mise en place de 4500 logements, pour un financement de 25 M€.

Je vous remercie.

M. VANDENBROUCKE. - Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce thème ?

Je le soumets donc à votre approbation ou à votre désapprobation.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

N° 29

Vote sur le «Logement des jeunes en formation et des étudiants - innovation»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National, Mme LE GUEN (non inscrite)**

ADOpte A L'UNANIMITE

M. VANDENBROUCKE. - Adopté à l'unanimité.

**LOGEMENT JEUNES – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE ACTION LOGEMENT
(EX 1 % LOGEMENT) ET LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE**

M. VANDENBROUCKE. - Madame GERARD, je vous redonne la parole pour que vous nous parliez de la convention de partenariat entre Action Logement et la Région Nouvelle-Aquitaine.

Mme GERARD. - La délibération 30, il s'agit de la convention de partenariat entre Action Logement et la collectivité. Ce partenariat renouvelé intervient à la fois dans le contexte de la fusion territoriale, mais également celui de la fusion de l'ensemble des organismes collecteurs du 1 % Logement. Action Logement est devenu le principal financeur en France des bailleurs sociaux pour la construction des logements destinés aux salariés et aux jeunes en formation et en insertion professionnelle.

Cette convention est une convention-cadre qui permet de formaliser l'ensemble de nos engagements, face à un constat que l'on partage, je ne l'ai pas reprécisé avant mais évidemment, le logement participe à la dynamique et à l'attractivité de nos territoires.

Les principaux objectifs de cette convention sont le développement d'une analyse partagée du territoire, le partage d'une stratégie et la participation à son déploiement, donc à ce titre, Action Logement va contribuer, s'il en est besoin mais certainement, à l'élaboration des différents Schémas de la collectivité, à la fois le SRADDET, le SESRIM et également le Schéma du tourisme, et bien sûr au Livre blanc du logement de manière très étroite.

Deux autres objectifs qui sont l'innovation, que j'ai évoquée dans la précédente délibération, ainsi que la gouvernance partagée sur l'ensemble des projets.

Je vais juste souligner deux collaborations spécifiques : l'étude d'un projet de Fondation pour favoriser l'émergence et le développement d'initiatives régionales, aujourd'hui, c'est à l'étude, je ne peux pas vous en dire plus, et le développement d'une plateforme sur le logement des apprentis et des alternants, afin de rendre les dispositifs et les aides existants plus lisibles et facilement accessibles. Il faut vraiment pallier ici, il y a un éparpillement de l'information et donc il y a des difficultés d'accès à ce marché immobilier pour ces jeunes-là.

En synthèse, nous pouvons espérer que cette collaboration, adossée à notre Règlement d'intervention, nous permettra d'être au plus près des territoires et de leurs spécificités, territoires urbains ou ruraux, et de répondre autant efficacement que sur-mesure.

M. VANDENBROUCKE. - Merci.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette thématique ?

Je soumetts donc à votre approbation.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Unanimité.

N° 30

Vote sur le «Logement des jeunes – convention de partenariat entre action logement (ex 1% logement) et la Région Nouvelle-Aquitaine»

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National, Mme LE GUEN (non inscrite)

ADOPTE A L'UNANIMITE

PLAN REGIONAL EN FAVEUR DES POLLINISATEURS

M. VANDENBROUCKE. - Je passe à la délibération 33 et je donne la parole à Monsieur THIERRY.

M. THIERRY. - Merci Monsieur le premier vice-Président, chers collègues, c'est une délibération très importante que je vous présente aujourd'hui. En effet, ce plan en faveur des pollinisateurs est une première au niveau d'une Région et ce n'est pas anodin que l'initiative soit prise par la première Région agricole d'Europe. *[Cf diaporama de présentation p 264]*

Avant d'entrer dans le cœur de la délibération, quelques éléments de contexte qui peuvent expliquer précisément de quoi l'on parle et la situation dans laquelle l'on est. Je commence par quelque chose de basique, vous rappeler qu'est-ce que la pollinisation, en une phrase - je sais que vous le savez mais il me semble pas mal de le rappeler – c'est tout simplement le processus qui permet la fécondation des plantes à fleurs par le transport du pollen. Ce processus, vous le savez aussi, est fondamental pour la nature, mais évidemment aussi pour les humains puisque 90 % des plantes sauvages dans le monde dépendent de la pollinisation. En France, et ce chiffre est important justement au regard de ce que je viens de dire, c'est 72 % de la production agricole pour l'alimentation humaine qui dépend de la pollinisation, et les insectes qui assurent cette pollinisation sont donc extrêmement précieux, j'ai envie de dire même essentiels, mais ces derniers subissent, depuis déjà de longues années, un effondrement, une situation extrêmement inquiétante, en raison notamment de la destruction des habitats naturels, de la raréfaction des ressources florales, d'usage d'intrants chimiques ou de problèmes sanitaires, on en reparlera un peu plus tard.

Pour une Région comme la nôtre, et je réinsiste là-dessus, première Région agricole d'Europe, l'enjeu est absolument crucial. On peut illustrer cela d'une manière très concrète. En novembre dernier, il y a eu un rapport du Ministère de l'environnement qui a été réalisé par une cohorte de chercheurs de très bon niveau - vous pouvez d'ailleurs consulter ce rapport sur internet assez facilement - et ce rapport nous indique une chose, il s'est concentré sur le Lot-et-Garonne. Vous le savez, le Lot-et-Garonne est le premier producteur de fraises, de noisettes, de prunes et tout cela est fondamental pour l'économie du Département. Le rapport nous dit que si la tendance actuelle d'effondrement des pollinisateurs continue, dans les prochaines années, on ne parle pas de 50 ans ou de la fin du siècle, on parle d'une poignée d'années, la production agricole va chuter de 20 % dans le Département. Cet exemple est intéressant parce qu'il montre bien que ce n'est pas qu'un sujet environnemental, cela ne doit pas intéresser que les naturalistes ou un cercle d'initiés.

On voit bien que cela conditionne un grand nombre de choses et que cela va avoir des conséquences économiques et sociales lourdes si l'on ne réagit pas.

Je précise également, vous avez bien noté que je parle bien de pollinisateurs et non pas uniquement d'abeilles domestiques, l'abeille domestique est l'abeille que l'on connaît tous, que l'on voit le plus souvent dans nos jardins. L'abeille domestique assure 50 % de la pollinisation, le reste, l'autre moitié, est assurée par des espèces sauvages que l'on voit moins, mais qui sont tout aussi importantes, on peut parler des papillons, des coccinelles, des guêpes, mais aussi d'autres abeilles dont on ne parle pas. Il y a à peu près 1000 espèces en France d'abeilles sauvages, qui sont aussi, comme les abeilles dont on parle beaucoup, les abeilles domestiques, toutes ces espèces-là sont évidemment également très menacées et grosso modo pour les mêmes raisons. Cet élément est important parce que le plan que je vous présente aujourd'hui n'est pas un plan en faveur de l'abeille domestique ou en faveur uniquement de l'apiculture. C'est bien un plan qui appréhende globalement, en tout cas qui tente de le faire, la protection du processus de pollinisation.

On a fait le choix, pour construire ce plan, on a pris plusieurs mois et on a essayé de consulter un large panel d'acteurs sur absolument tout le territoire. J'en profite pour faire une petite parenthèse, je veux remercier le service « environnement » pour le travail qui a été fait parce que c'est un travail de très bon niveau, qui a été difficile à faire et il n'est pas facile de mettre tout le monde autour de la table, d'arriver à trouver des points de consensus et d'arriver à extraire des priorités, et je veux remercier ici Christelle BROCHARD, Karine LAMBERT et aussi le service « agriculture », qui a joué le jeu et qui a participé à l'élaboration de ce plan, vraiment merci parce que le travail n'était pas simple à mener. Ce travail a été beaucoup d'échanges, aussi bien entre des acteurs de terrain, des associations, des scientifiques de tout horizon, des 12 Départements, en tout cas, on a réussi. On vous propose aujourd'hui quatre grandes orientations - je ne vais pas vous faire la lecture, vous n'avez pas besoin de moi pour cela – mais peut-être essayer de synthétiser cela de manière concise.

La première orientation consiste à améliorer la connaissance scientifique, notamment sur les relations qu'entretiennent les pollinisateurs et les plantes. On a l'impression de savoir beaucoup de choses mais il y a également beaucoup de choses qui nous échappent encore puisqu'effectivement, entre chaque insecte et chaque plante, il y a parfois des relations de dépendance absolument totales et quand on restaure des espaces naturels, c'est très important d'avoir ce niveau de connaissance scientifique et il est encore en partie à acquérir. Il y a également un enjeu qui est important, qui est d'arriver à ce que le partage de connaissances se fasse entre les différents réseaux d'acteurs parce qu'il y a beaucoup de connaissances éparpillées sur le territoire, les personnes ne se parlent pas toujours et il y a

quand même un enjeu de consolidation de la donnée. Et évidemment, c'est dans cette dimension de connaissances scientifiques que la Région prendra sa part dans la lutte contre le frelon asiatique, puisque l'on en reparlera - je suppose que vous aurez des questions là-dessus – là-dessus, on a vraiment un travail de recherche à mener puisque l'on n'a pas de piège encore sélectif et l'enjeu est là.

La deuxième priorité est évidemment la préservation et la restauration des habitats naturels. C'est une dimension absolument fondamentale, pour le dire très clairement, qui conditionne absolument tout le reste. Sans habitat naturel en bon état et diversifié, les autres priorités, j'ai envie de vous dire, auraient peu de sens, et donc point de salut pour les pollinisateurs si l'on ne travaille pas sur cette idée de restauration des habitats naturels.

La troisième priorité est l'information et la sensibilisation de l'ensemble des citoyens, afin que chacun devienne un acteur du changement, parce que chacun peut prendre sa part, que ce soit le citoyen et chaque collectivité, ou chaque entreprise. C'est quand même, au niveau de la biodiversité, un enjeu intéressant, où chacun peut agir. En clair, cette priorité-là est comment on engendre une large prise de conscience sur l'urgence de la situation.

La quatrième et dernière priorité est, et ce n'est pas la plus simple mais on a commencé à la mettre en mouvement, est de construire l'exemplarité régionale. Cela veut dire que l'idée est d'arriver à prendre en compte des actions conduites en faveur des pollinisateurs au sein de toutes les autres politiques publiques, parce que le service « environnement » a un rôle, mais il faut évidemment que l'on évite que si l'on met un plan en place, il y ait des politiques, même au sein de la Région, qui puissent être développées et qui puissent aller directement ou indirectement parfois à l'encontre des enjeux. Donc il y a particulièrement ce sujet, il y a un enjeu de transversalité qui est absolument fondamental et qui concerne évidemment aussi bien l'agriculture, la recherche, l'éducation, que l'économie.

Evidemment, ce plan ne prétend pas l'exhaustivité, pas encore en tout cas. Il pourra être amélioré, je l'espère d'ailleurs, au fur et à mesure et finalement, au fur et à mesure que son appropriation sera faite par le territoire régional. C'est une première proposition que l'on vous fait sur un enjeu fondamental et on va essayer de faire vivre ce plan, on aura des retours et il n'est pas impossible que l'on revienne vers vous peut-être l'année prochaine ou dans deux ans, pour l'améliorer, pour l'amender, au regard de ce qui a marché, de ce qui ne marche pas ou peut-être s'il faut ajouter une priorité. En tout cas, c'est un premier jet sur un sujet, je le redis, absolument fondamental.

Voilà de manière très générale, pour la présentation, Monsieur le Président, de ce plan en faveur des pollinisateurs.

M. PUYJALON. - Le groupe LR-CPNT, plan régional en faveur des pollinisateurs, Monsieur le Président, chers collègues. La disparition évidente de nombreux insectes pollinisateurs est inquiétante et reflète à elle seule l'impact que subit notre environnement depuis de nombreuses années. Malheureusement, l'actualité récente nous rappelle que ce n'est pas gagné car le rétropédalage, voire la marche arrière du Gouvernement sur les néonicotinoïdes et les épandages aériens de pesticides prouvent que les tentations sont encore grandes. Pourtant, il suffit d'observer les arbres fruitiers en fleurs pour constater la disparition inquiétante des abeilles domestiques et sauvages, ou d'observer quelques rares faux-bourdons pour assurer seuls le plus gros de la pollinisation. De même, on pourrait ajouter la disparition de nombreux insectes (papillons, libellules) et pour ceux qui ont de la mémoire, les deux espèces de hannetons, dont le hanneton de la Saint-Jean ou le grand hanneton, coutumier des tilleuls en fleurs et ramassé par les écoliers, qui terminait dans une petite boîte d'allumettes dans les cours de récréation.

C'est toute l'agriculture régionale qui sera impactée par cette disparition, avec d'importantes pertes économiques dues à la baisse des rendements. Il est primordial d'encourager la prise de conscience citoyenne en multipliant les communications, voire de développer, au travers de l'offre commerciale, des semences florales labellisées « fleurs de pollinisateurs ». De même, vous avez raison de citer les porteurs de projets comme les ACCA. Effectivement, les chasseurs s'illustrent dans ce domaine avec les plantations faunes sauvages et fleuries, ce sont de véritables zones florales propres aux pollinisateurs, mises à disposition des apiculteurs et d'excellents vecteurs de communication pour un large public. Cette politique doit être encouragée et même développée à plus grande échelle.

Enfin, pas suffisamment pris en compte, le groupe LR-CPNT rappelle que le maintien de l'élevage est un facteur déterminant de maintien de la biodiversité et des pollinisateurs. Les prairies pacagées sont non seulement un patrimoine paysager, mais de plus, de véritables réservoirs de biodiversité, favorables au développement des insectes pollinisateurs.

Le groupe LR-CPNT soutiendra le plan d'action en faveur de ces pollinisateurs.

Merci.

M. VANDENBROUCKE. - Merci d'avoir réveillé nos lointains souvenirs des hannetons dans les boîtes d'allumettes et merci surtout de ré insister sur l'importance de la délibération qui vous est proposée.

Mme REQUENNA. - Merci Monsieur le Président, chers collègues. Pour ma part, j'aborderai ce sujet de préservation des pollinisateurs en abordant ainsi le problème posé par

le frelon asiatique qui est d'une actualité particulière, juste après les « Happy days », les journées nationales de protection des abeilles, qui avaient lieu ce week-end.

Tout d'abord, un constat : il existe un Règlement européen qui date de 2014, qui concerne les espèces invasives, qui a été complété en juillet 2016 d'une liste de ces espèces, dont le frelon asiatique ou frelon à pattes jaunes, comme c'est pudiquement écrit dans la délibération qui nous est proposée. Il existe également un plan national d'action « France, terre des pollinisateurs » pour la préservation des abeilles et des insectes pollinisateurs sauvages, pour la période 2016-2020, qui s'appuie sur le plan de développement durable de l'apiculture, présentant la lutte contre le frelon asiatique comme une réelle priorité. J'ai également là un dossier de presse de l'UNAF, qui date de 2016, et qui dénonce l'absence de toute stratégie soutenue par les pouvoirs publics pour lutter contre le frelon asiatique.

Au vu de ces éléments, il me semble que cette délibération sur les pollinisateurs pourrait aller beaucoup plus loin sur ce sujet, suivant ainsi l'impulsion donnée tant au niveau communautaire qu'au niveau national. La Région pourrait se montrer précurseur puisque des solutions innovantes ont été proposées sur son territoire, j'ai moi-même tenté de faire remonter une solution qui est née dans les Landes, mais eu égard à peut-être une absence de sélectivité totale, c'est-à-dire qu'elle ne tue pas que des frelons asiatiques – mais j'y reviendrai – celle-ci est en attente de validation par le muséum d'Histoire naturelle, mais je pense qu'il faudrait qu'elle soit un peu plus poussée pour pouvoir y parvenir. Cette situation est, pour moi, assez révélatrice d'une idée et d'une pensée, celle d'une nature qui est sacralisée, à la Bernard CHARBONNEAU, une nature dans laquelle l'Homme n'interviendrait pas, car elle doit évoluer seule, s'adapter, et il ne faut surtout pas interférer. Je trouve donc que c'est une noble idée, qui a ses théoriciens dont CHARBONNEAU et également Henry-David THOREAU. En un sens, il est aussi vrai que les abeilles ont su évoluer, notamment en Chine, pour tuer leur prédateur. Elles l'entourent en formant une boule, puis elles l'asphyxient, mais combien de temps cela prendra-t-il à nos abeilles pour apprendre à le faire ? Des milliers d'années je le crains, et je crois que nous n'avons pas ce temps.

Le projet qui nous est soumis mentionne également, page 19, un Appel à Manifestation « Drone city », qui aurait permis d'identifier des solutions. Ce chapitre est très bref et pas très clair mais c'est quand même l'occasion de rappeler qu'aux Etats-Unis, l'entreprise Google est déjà « sur les rails » en ce qui concerne le GPS, qui permettrait de remplacer les pollinisateurs naturels. La question que je pose là est de dire : a-t-on à ce point abandonné le combat ? Devons-nous véritablement laisser la technologie remplacer la biodiversité ? Avant d'en arriver à de telles solutions, je crois qu'il est possible de trouver des solutions intermédiaires. Il en existe d'autres, et j'évoquais tout à l'heure une intervention qui m'a été

présentée par un landais, Monsieur ROBERT, et sans faire de la publicité dans cette Assemblée, permettez-moi de vous l'expliquer très brièvement. Il s'agit d'une harpe placée derrière les ruches, les observations ont conclu que les frelons asiatiques en font le tour avant de se placer à l'entrée pour tuer les abeilles. Les fils de cette harpe sont légèrement électrifiés, ils sont reliés à une batterie, suffisamment espacés pour laisser passer les abeilles mais pas les frelons. Ce système a eu des résultats qui, me semble-t-il, sont assez positifs, puisque sur 100 insectes tués en une journée, 93 sont des frelons. Au maximum, les 7 autres sont des abeilles et sachant qu'un frelon asiatique tue 70 abeilles par jour, si l'on fait le calcul, cela reviendrait à sauver 6510 abeilles pour 7 de sacrifiées. L'opération me semble donc assez positive en termes de résultat.

Je crois qu'il existe des solutions de piégeage qui, sans être 100 % sélectives, le sont plus que d'autres, et les repousser revient à ne pas répondre à un véritable besoin, non seulement des apiculteurs, mais aussi de la population. En effet, au-delà de la protection des ruches, les citoyens aussi veulent s'investir dans la protection et la sauvegarde des pollinisateurs et à titre d'exemple, des associations se sont constituées pour installer des systèmes de piégeage, avec un vrai comptage prouvant que certains produits attirent plus les frelons que les abeilles. Certaines communes également se sont engagées sur cette voie du piégeage que par ailleurs, l'UNAF appelle désormais de ses vœux car c'est la seule solution face à l'urgence du phénomène.

En conclusion, Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais souligner et rappeler qu'il faut bien entendu encourager la recherche et notamment sur les phéromones qui seront sûrement, à terme, la seule solution parfaitement sélective d'éradication du frelon asiatique, mais pour pallier l'urgence de la situation, tant d'un point de vue biologique que d'un point de vue économique, il en va aussi de la survie des apiculteurs qui, cette année, ont des productions qui sont assez catastrophiques. Beaucoup de miel a été importé dans notre pays, donc il est nécessaire, avant tout, de trouver des solutions qui limitent l'ampleur des dégâts et ne pas, par dogmatisme, idéologie ou inconscience, les repousser aux calendes grecques. Au-delà des abeilles, je le redis et vous l'aurez compris, il s'agit du sauvetage des apiculteurs sur lequel il faut également s'arrêter.

In fine, nous voterons bien sûr favorablement parce que nous savons que même s'il y a des choses encore à faire avancer, des solutions intermédiaires, nous savons que l'enjeu est aujourd'hui crucial. C'est pour cela que nous apporterons notre vote favorable à cette délibération.

M. VANDENBROUCKE. - Merci.

Vous avez tout à l'heure entendu Monsieur THIERRY dire que ce document proposé et les actions proposées étaient une étape, mais il vous répondra plus largement tout à l'heure.

M. BITEAU. - Merci Monsieur le Président. D'abord, saluer l'arrivée de cette délibération dans cette Assemblée parce que je pense que c'est une délibération fondamentale.

J'ai l'habitude de dire que les abeilles, un peu comme les huîtres d'ailleurs dans le milieu marin, jouent ce rôle de bio-indicateur et de bon état des milieux. Bon état des milieux qui, quand on parle d'agriculture, permette d'envisager la préservation des facultés ou des capacités, comme l'on voudra, de la terre, avec un petit « t », celle que nous les paysans pouvons prendre dans nos mains – pour ceux qui descendent encore du tracteur – et de la Terre avec un grand « T », celle qui nous porte tous, et quand les abeilles sont menacées ou quand les huîtres sont en train de mourir, il y a lieu de s'inquiéter sur l'état des milieux, qu'ils soient terrestres ou en mer.

Sans vouloir relancer le débat d'hier sur l'agriculture biologique, il est évident que cette agriculture biologique qui préserve les équilibres, qui préserve les ressources et l'eau en particulier, qui agit favorablement en faveur du climat et de la santé, est aussi le modèle agricole qui, en termes de biodiversité, apporte des garanties sur sa préservation, que ce soit de la biodiversité sauvage ou domestique puisque comme l'a très bien dit Nicolas THIERRY, en ce qui concerne les abeilles, on peut parler de biodiversité domestique et là aussi, je tiens à saluer la référence à cette biodiversité domestique. On a souvent tendance à parler de la biodiversité sauvage, mais on oublie trop souvent le rôle que joue la biodiversité domestique dans la faculté de nos territoires à produire en agriculture.

Attirer l'attention sur le rôle des pesticides, Pascale REQUENNA vient de nous parler des frelons, il faut rester extrêmement vigilant et trouver des solutions sur le frelon, mais l'usage des pesticides sur certaines cultures, dans des proportions importantes, sonne souvent, un peu comme la Saint-Barthélemy, le glas de beaucoup d'abeilles, quelques heures ou quelques minutes même, après l'application de certains insecticides. Je vous invite par exemple, par curiosité, à passer dans un champ de colza après l'application d'un pesticide, dans les passages de roues de tracteur, et vous allez voir que c'est un tapis d'abeilles que l'on y trouve. Et puis pour rester dans l'actualité et sans faire un débat technique, je pense qu'il faut maintenir notre vigilance sur l'interdiction des néonicotinoïdes, pour deux raisons, parce que les néonicotinoïdes sont des produits rémanents, c'est-à-dire qu'ils persistent dans la durée et qu'une fois que l'on a utilisé par exemple en enrobage de semences les néonicotinoïdes, la molécule est conservée dans le sol et donc la culture d'après est exposée à la présence de cette molécule dans le sol et donc potentiellement,

même si la culture d'après n'a pas été traitée aux néonicotinoïdes, les néonicotinoïdes en contact avec cette nouvelle culture, peuvent apporter des mortalités sur les abeilles, d'autant plus que les néonicotinoïdes sont des molécules systémiques, qui migrent dans les tissus des végétaux et qui donc peuvent atteindre la fleur et par exemple, des tournesols qui poussent derrière une culture de blé, qui elle a été traitée aux néonicotinoïdes, même si le tournesol lui-même n'a pas été traité aux néonicotinoïdes, permettent d'observer des mortalités importantes sur des cultures de tournesol, même si elles n'ont pas été traitées.

Je pense donc qu'il faut maintenir la pression sur l'interdiction de ces molécules extrêmement dangereuses pour les abeilles.

Je vous remercie de votre attention.

Poursuite de la séance sous la présidence du président Alain ROUSSET

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. FROUSTEY. - Monsieur le Président, mes chers collègues, je ne vais pas redire ce qui a été dit mais à l'heure où Monsieur TRAVERT, nouveau Ministre de l'agriculture, a laissé entendre que le nouveau Gouvernement pouvait revenir sur l'interdiction des néonicotinoïdes, comme l'a dit Benoît, cette délibération en faveur des pollinisateurs prend tout son sens. Si le nouveau Ministre de l'agriculture juge le Droit national trop restrictif par rapport au Droit européen, nous portons, à l'échelle régionale, la responsabilité de faire émerger les ambitions locales et citoyennes. Il nous incombe de faire entendre la voix de nos Régions, de proposer un plan d'envergure en faveur des pollinisateurs, et de le porter au plus haut niveau.

Je me félicite, en tant que Président de la Commission transition énergétique et écologique, de la portée de cette délibération, approuvée à l'unanimité par la Commission. Celle-ci pose en effet une nouvelle pierre à l'édifice de l'envergure transversale, dont la portée n'en sera que plus renforcée. Nous avons expérimenté la démarche transversale lors de la Commission du 2 mars dernier, en présence de Gilles BŒUF, avec les membres de la Commission transition énergétique bien sûr, mais membres de la Commission agriculture et de l'aménagement du territoire qui avaient été réunis à cette occasion. L'objectif de cette démarche était déjà d'introduire la transversalité dans un fonctionnement institutionnel dit « en silo », qui ne permet pas de partager complètement les connaissances et les compétences, et ainsi de travailler collectivement. Les moyens mis en œuvre en faveur des pollinisateurs et plus largement de la biodiversité, sont souvent perçus comme contraignants. Ils se heurtent, d'une part, au développement des activités humaines, ou d'autre part, peuvent être à l'origine de sanctuaires exclusifs.

Outre le fait que la protection des insectes pollinisateurs doit s'envisager dans l'écosystème global parce qu'elle contribue à l'équilibre humain, elle peut représenter une réelle opportunité à long terme. Elle se doit d'être envisagée comme une source de développement économique et touristique, de protection de la santé, de développement d'une agriculture durable, de création de nouvelles formations et de nouveaux métiers et plus largement, d'un aménagement du territoire, vecteur de bien-être et de mieux vivre ensemble.

Je vous remercie.

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président, je ne doute pas que dans cette Assemblée, tout le monde va bien évidemment voter ce dossier. Je me permets de faire remarquer à notre collègue, qui est tout à fait pour que la nature évolue seule, si on l'avait laissée depuis des siècles comme cela, je ne sais pas s'il y aurait des champs de blé, d'élevage, et l'Homme doit aussi sculpter...

Mme REQUENNA. - Il faut enlever les boules Quies.

M. COLOMBIER. - Tout en respectant la nature. C'est tout, ne le prenez pas mal ma chère collègue.

Mme REQUENNA. - Monsieur COLOMBIER je ne le prends pas mal mais vous n'avez pas compris ce que j'ai dit.

M. LE PRESIDENT. - S'il vous plaît.

M. COLOMBIER. - Une question, peut-on me préciser exactement jusqu'où va la transversalité dans tous les domaines, dans toutes les politiques régionales, allant même jusqu'au domaine économique ? C'est une question tout à fait neutre, qui n'est pas agressive, mais j'aimerais bien que l'on y réponde.

Bien sûr, tout le monde ne peut être que favorable au diagnostic qui met en évidence la menace de disparition des pollinisateurs. De même, on ne peut être que favorable au plan de préservation, si ce n'est de sauvetage de ces derniers. J'aimerais simplement rappeler que cette situation, notamment pour les abeilles, est le résultat de la politique d'une agriculture intensive et des lobbies de l'industrie agrochimique des pesticides, et c'est cette philosophie de la mondialisation, où le profit est à la base de tout, et la finalité de ce libéralisme sans frontières, ni freins. Le monde nouveau d'Emmanuel MACRON partage cette philosophie et que le Ministre de l'agriculture ouvre à nouveau cette boîte de Pandore en dit long. Monsieur le Président, vous êtes Président de la première Région agricole de France, faites peser ou faites remonter auprès du Gouvernement, pesez de tout votre poids pour que cette boîte de Pandore et la porte ne soit pas entrouverte à ce qui a failli se passer.

Très bien, le Premier-Ministre, pour l'instant, a mis au pas ce genre d'initiative, mais je crois qu'il faut être prudent, alors à vous de jouer. Je crois que c'est important parce que si nous ne sommes pas du reste que cette Région, que la Région Nouvelle-Aquitaine, mais plusieurs Régions où les Régions font remonter cela, peut-être que cela pourra avoir du poids.

Je vous remercie.

Nous voterons ce dossier.

M. THIERRY. - Merci Monsieur le Président. Je vais répondre rapidement aux différentes interrogations.

Monsieur PUYJALON, je vous confirme le travail de la Fédération des chasseurs, notamment sur les jachères fleuries, il a été bien identifié dans le cadre de l'élaboration du plan, d'ailleurs, ils y ont participé, donc c'est même repéré et identifié comme des actions exemplaires.

Monsieur COLOMBIER, sur la transversalité, il y a un vrai travail à mener parce qu'il faut arriver à identifier, dans l'ensemble des politiques régionales, où peuvent se trouver certaines actions qui peuvent aller soit dans le sens, ou parfois de manière contraire, au plan. L'idée de cette délibération est qu'elle donne une légitimité pour arriver à mettre en place une organisation, pour qu'il n'y ait pas que le service environnement qui travaille de son côté, mais que l'on arrive à mettre, de manière durable, un outil transversal, notamment interservices, pour que l'on arrive à avancer en cohérence, mais on a déjà commencé à travailler notamment sur l'identification budgétaire de toutes les lignes qui pourraient être mobilisées en faveur du plan. Pour tout vous dire, on évalue pour l'instant à 700 000 € par an, à peu près. Évidemment, je le redis, ce n'est pas que le service « environnement », donc le travail est à faire et c'est vraiment l'idée de ce plan.

Madame REQUENNA, sur le frelon, vous l'avez dit, vous en avez conscience et je sais que c'est un sujet qui peut être frustrant, la question du piégeage des frelons, on n'a pas aujourd'hui de piégeage sélectif. On peut se dire : oui, mais on a fait des tests localement et en effet, il y a une proportion très faible d'abeilles qui sont prises, ou de pollinisateurs qui sont pris, et une part importante de frelons. Ce que nous dit le muséum d'Histoire naturelle, déjà, il nous rappelle une évidence, il nous dit : le vivant est une chaîne et à partir du moment où vous modifiez quelque chose, il y a toute une chaîne de conséquences du coup, qui peut avoir lieu. Du coup, en tant que pouvoirs publics, on est extrêmement prudent au moment où l'on pourrait généraliser tel ou tel type de piégeage, alors que les scientifiques nous disent : je ne vous conseille pas parce qu'aujourd'hui, la part de risque est trop importante. C'est pour cela que l'on a fait le choix aujourd'hui, et parce que l'on a tout à fait conscience que c'est évidemment une vraie urgence, d'accompagner l'INRA, le CNRS, qui

aujourd'hui ne sont pas si loin que cela d'arriver à aboutir, notamment sur un piégeage attractif et sélectif, et justement, la Région va accompagner le CNRS et l'INRA, et j'ai bon espoir que l'on arrive à aboutir dans l'année ou dans les prochains mois, à quelque chose que le muséum validera.

Après, juste un dernier mot là-dessus, il ne faut pas se tromper, c'est-à-dire que quand le frelon est arrivé, les colonies d'abeilles, en tout cas les populations de pollinisateurs, étaient déjà en effondrement et extrêmement fragilisées, et le frelon a justement cet effet dévastateur parce qu'il est arrivé dans une situation où la biodiversité était déjà très érodée. C'est pour cela qu'il prend une telle part et c'est pour cela aussi que les abeilles et les pollinisateurs ont autant de mal à développer des stratégies de défense, parce qu'ils sont déjà très fragilisés par la destruction des habitats naturels, par les intrants ou par déjà un certain nombre de maladies, pour le varroa par exemple, pour les abeilles. Le frelon est donc un facteur extrêmement aggravant, mais il ne doit pas nous faire oublier qu'il faut travailler sur les vraies causes, les causes profondes de l'érosion de la biodiversité.

M. LE PRESIDENT. - J'ai l'impression qu'il y a une unanimité sur ce rapport.

Des oppositions ?

Des abstentions ?

N° 33

Vote sur le «Plan régional en faveur des pollinisateurs»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National, Mme LE GUEN (non inscrite)**

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT. - Ce plan est donc adopté.

**MOBILITE INTERNATIONALE : PROLONGATION DES CONVENTIONS DE
PARTENARIAT ENTRE LA REGION, LA COMMUNAUTE D'UNIVERSITES ET
ETABLISSEMENTS D'AQUITAINE ET LES ETABLISSEMENTS DU SUPERIEUR**

M. LE PRESIDENT. - On va passer au 40, pour des raisons de disponibilité, sur la mobilité internationale. Ce sont des prolongations.

Mme GERARD. - Oui Monsieur le Président, il s'agit de prolonger les conventions de partenariat qui lient la Région, la COMUE d'Aquitaine et les établissements du supérieur. Nous savons que le développement de la mobilité internationale est un élément-clef du parcours de formation des jeunes. En cela, elle favorise leur insertion ultérieure dans la vie professionnelle. En ce sens, chaque ancien territoire avait développé des modalités d'intervention pour faire levier sur le départ des jeunes, accompagnées de la mobilité. Aujourd'hui, on poursuit une large concertation pour vous proposer bientôt un dispositif qui sera harmonisé et performant pour l'ensemble des jeunes, à la fois les jeunes apprentis et étudiants de la Nouvelle-Aquitaine, évidemment, avec une grande vigilance sur les conditions d'accès à ces aides. Mais en attendant, concernant un dispositif spécifique qui était externalisé, celui d'AquiMob, il s'agit de le prolonger afin de ne pas mettre en difficulté les étudiants à la rentrée.

Ces conventions concernent la contribution au portail qui regroupe toutes les aides, y compris d'Etat et européennes, et permettent à l'étudiant de ne remplir qu'un seul dossier d'aides.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Pas de souci ?

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il en est ainsi décidé.

N° 40

Vote sur la « Mobilité internationale : prolongation des conventions de partenariat entre la Région, la Communauté d'Universités et Etablissements d'Aquitaine et les Etablissements supérieurs »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National, Mme LE GUEN (non inscrite)**

ADOpte A L'UNANIMITE

PLAN REGIONAL SANTE ENVIRONNEMENT 3 NOUVELLE-AQUITAINE 2017-2021

M. LE PRESIDENT. - Plan régional santé environnement.

Mme JEANSON. - Nous allons maintenant parler du volet santé de cette matinée sur l'environnement, en vous présentant le premier plan régional santé environnement de la Nouvelle-Aquitaine et surtout, le premier plan qui est copiloté par le Conseil Régional puisque jusqu'à présent, nous n'y étions qu'associés. *[Cf diaporama de présentation p 265]*

C'est une déclinaison, certes, du plan national santé environnement, mais l'enjeu d'un plan régional est qu'il est essentiellement consacré aux problématiques régionales et que cela a été tout l'enjeu, avec l'Etat et l'ARS qui pilotent ce plan, de pouvoir y introduire, de manière vraiment forte, les enjeux régionaux.

Ce plan a été établi dans un cadre très participatif puisqu'au-delà des trois pilotes, ce sont près de 450 personnes qui ont été consultées sur ce plan et qui y ont participé au cours d'un certain nombre de séminaires et de séances de groupe de travail. Et le travail a été basé également sur deux documents, dont je vous recommande la lecture si cela vous intéresse, le « baromètre santé environnement », qui est une étude de la vision qu'ont nos concitoyens de Nouvelle-Aquitaine de l'importance de l'environnement dans leur vie quotidienne, et l'« état des lieux santé environnement », qui est une véritable Bible, extrêmement bien faite, sur les enjeux de l'environnement dans notre Région. De toutes ces étapes qui ont été pilotées par le comité stratégique où il y avait les trois copilotes, on a ressorti un plan resserré, avec simplement cinq axes, quand même 21 actions et 54 mesures.

Le principe de ce plan, parce que j'ai tout entendu, j'ai entendu qu'il n'était pas assez important, ou qu'il l'était trop, ou que cela devait être l'Etat, le principe de ce plan est qu'il n'est pas redondant avec les autres plans régionaux, nationaux ou locaux, par exemple, il est complémentaire du plan « Ecophyto », il va être complémentaire du plan « santé au travail », et nous n'avons pas voulu valoriser dans le plan régional « santé environnement » tout ce qui pouvait être fait par ailleurs. L'idée de ce plan étant d'être pragmatique et efficace et pas simplement un catalogue de mesures.

Ce plan comporte cinq objectifs stratégiques, nous en avons choisis peu et vous verrez que le Conseil Régional a choisi peu d'actions là-dedans, mais avec l'idée que sur ces cinq objectifs stratégiques que je vais décliner juste après, nous choissions des mesures qui soient des leviers, qui soient dans nos compétences et dans nos politiques, et que nous

serons en capacité de faire par la suite puisque pour ceux qui auront la patience de lire l'ensemble du plan, vous verrez que pour chaque mesure, il y a une évaluation extrêmement claire qui est prévue.

Le premier objectif est agir sur les pesticides et les risques émergents, et dans ce premier objectif, le Conseil Régional va travailler sur les pesticides, puisque c'était une de nos politiques principales, et sur les perturbateurs endocriniens et les matériaux. Sur ces deux thématiques, on est parti de nos compétences, c'est-à-dire que nous allons travailler dans le domaine de la recherche et de la diffusion de la culture scientifique, en particulier sur les pesticides, et nous avons souhaité « mettre le paquet » aussi sur la connaissance des perturbateurs endocriniens, qui était beaucoup moins ressortie des groupes de travail, et sur laquelle il nous semblait que le Conseil Régional pouvait, dans ses dimensions recherche, avoir une plus-value importante, ainsi que sur les déchets médicamenteux.

Sur le deuxième objectif, promouvoir un environnement favorable à la santé, il nous a semblé important et même essentiel, d'inscrire dans le SRADDET cette prise en compte de la santé environnement. De la même manière, ce n'est pas noté sur cet objectif 2 mais je pense qu'il sera utile que sur certains de nos projets, nous puissions mener des études d'impacts en santé, comme il peut y avoir des études d'impacts économiques.

Troisième objectif, l'amélioration de l'eau potable et l'accès à l'alimentation. Ce sera un travail sur les captages prioritaires, sur lesquels nous travaillons déjà, et sur ces captages prioritaires, je pense qu'il sera essentiel de travailler également sur les produits dégradés que l'on peut y retrouver, que pour l'instant on est incapable de ressortir et d'éliminer. Et sur l'alimentation, nous travaillerons sur la sensibilisation des acteurs du territoire, avec un module de formation à créer, et cela en partenariat avec nos deux autres partenaires.

Cinquième objectif, permettre à chacun d'être acteur de sa santé. Sur cet objectif-là, nous interviendrons sur plusieurs petits domaines, qui sont en lien avec nos compétences, en particulier sur les formations sanitaires et sociales, en particulier l'inscription dans les formations initiales d'un module dédié à la santé environnement pour tous les professionnels de santé, et un certain nombre d'élaborations d'offres de formation. La création d'une plaquette qui correspond aussi tout à fait à nos compétences sur la diffusion de la culture scientifique.

Un dernier point tout en bas sera sur la sensibilisation des jeunes à la santé et en particulier, sur une problématique qui est relativement peu connue, qui est le risque de surdité des jeunes, en particulier quand ils sont soumis à des agressions auditives importantes dans les concerts ou à cause de leur manière d'écouter de la musique.

Voilà pour les cinq objectifs et les actions que nous avons choisis de financer. Vous verrez sur le total que c'est un plan estimé à 6 M€ sur cinq ans, et pour le Conseil Régional, un investissement d'environ 900 000 €. Cet investissement est le minimum qui est promis dans le cadre de notre travail tripartite, cela n'empêche pas d'aller plus loin s'il en était besoin.

Un petit mot pour terminer, ce travail sera suivi par le COPIL stratégique qui reprend les trois partenaires : l'Etat, l'ARS et nous, mais également tous les ans par la communauté d'acteurs qui a contribué à faire ce plan. Et vous pourrez en suivre l'évolution sur trois portails numériques : le portail « santé environnement » qui vous donnera toutes les bonnes pratiques en matière de santé environnement, le portail de l'ORSE qui donne les données, et enfin, un site spécifiquement consacré à l'avancée de ce plan et à son évaluation au fur et à mesure.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Y a-t-il des remarques ?

M. PUYJALON. - Monsieur le Président, chers collègues, le plan santé national environnement s'articule autour de quatre grandes catégories en sa thématique santé environnement appréhende l'ensemble des effets sur la santé de l'Homme dus à ses conditions de vie ou à la contamination des milieux, à l'exemple de l'eau, de l'air et du sol.

Dans sa déclinaison régionale, le PRSE 3 prévoit, dans ses objectifs stratégiques, de contribuer à l'amélioration de la connaissance sur les pesticides et les perturbateurs endocriniens. Nous ne pouvons que nous réjouir de cette démarche et j'en profite pour remercier vos services et Nicolas THIERRY sur cette vision partagée, pour faire aboutir la connaissance, tant sur les diagnostics que les conséquences potentielles. Ainsi, je suis convaincu, Monsieur le Président, que vous, le pêcheur de truites, serez intéressé qu'il soit traité de façon transversale avec le plan santé environnement, les dossiers de restauration des milieux aquatiques, car au-delà de l'importance des analyses sur les pesticides - on est d'accord Madame COUTANT – systématiquement, on doit y associer les différents perturbateurs endocriniens.

Depuis des années, nos cours d'eau sont les réceptacles de très nombreuses molécules relâchées par les stations d'épuration, qu'il s'agisse de traitements lourds pour les maladies comme le cancer, le VIH, les hépatites, antidépresseurs, antibiotiques, ou les moyens contraceptifs (22 millions de boîtes de pilules vendues par an, soit près de 1051 tonnes de pilules, je vous laisse calculer le nombre de molécules d'œstrogènes envoyées dans nos cours d'eau tous les ans), c'est tout un cocktail détonnant qui coule au gré de l'eau

et qui se verra amplifié sous l'effet conjugué de la baisse des niveaux et de la montée des températures par le réchauffement climatique. À l'image des insectes pollinisateurs, nous ne devons plus reculer devant les frilosités et la peur du diagnostic. Seule la protection de notre santé et de l'environnement, et notamment des milieux aquatiques, doit prévaloir. Aussi, pas besoin d'être un élu soi-disant constructif pour soutenir ce plan, car à l'évidence et depuis toujours, les élus LR-CPNT savent soutenir des dossiers favorables à la Nouvelle-Aquitaine et rester critiques lorsque c'est nécessaire.

Notre groupe soutiendra ce plan.

M. LE PRESIDENT. - Juste une précision cher Monsieur PUYJALON, l'élu qui a travaillé sur ce dossier ne s'appelle pas Nicolas mais Françoise.

M. PUYJALON. - Je parle du travail en Commission Président.

M. LE PRESIDENT. - Comme Françoise JEANSON a du caractère, je ne voudrais pas que vous ayez une mauvaise rencontre à la sortie de cette plénière.

Mme MOTOMAN. - Je salue moi-même le travail de Françoise JEANSON.

Monsieur le Président, mes chers collègues, le plan santé environnement dans sa troisième version, pour la période 2015-2019, est une avancée certaine pour la prise en compte, dans notre Région, des facteurs environnementaux face aux risques pour la santé publique. Nous sommes satisfaits que pour la première fois, la Région soit copilote de ce plan, avec la DREAL et l'ARS, car les enjeux de santé environnementale impactent l'ensemble de notre société. Selon l'OMS, 24 % de la charge mondiale de morbidité et 23 % des décès seraient dus à des facteurs environnementaux. D'autres études démontrent que nous sommes désormais entraînés dans la sixième extinction de masse qu'aura connue la Terre. Mais pour la première fois, l'espèce humaine en est la cause. Diverses substances de synthèse ont colonisé l'air, l'eau, la terre, l'alimentation, et donc le vivant dans son ensemble. Il est essentiel de réduire l'exposition des populations à ces toxiques connus et reconnus.

Alors oui, ce troisième plan régional santé environnement va dans le bon sens, mais aurait gagné en lisibilité, je rejoins l'état des lieux de ce que disait Françoise tout à l'heure, l'état des lieux aurait pu être intégré dans le document car il est très intéressant et il a été présenté lors de la concertation, ce qui a permis, à l'initiative de la Région, d'y ajouter les perturbateurs endocriniens. Cela montre aussi que le fait d'être en copilote nous permet aussi de faire avancer les choses.

Sur le volet de l'eau destinée à la consommation humaine, je rejoindrais mon collègue, nous sommes confrontés à un nombre croissant de résidus médicamenteux (antibiotiques, anticancéreux, œstrogènes et autres molécules de synthèse) dans l'eau que nous

consommons, car les stations d'épuration ne sont pas suffisamment équipées pour leur filtration. En amont, ce qui est une bonne chose, c'est au niveau de tout ce qui est pédagogique et communication auprès des professions médicales, et en aval, bien que ce soit hors champ de la délibération, mais en cohérence en tout cas avec les actions transversales de la Région nous pourrions soutenir l'innovation et la recherche, afin d'améliorer la filtration des résidus médicamenteux dans l'eau. Je pense que cela fait partie de nos compétences, il y aurait urgence quand même à s'y investir.

Il faudra aussi rester vigilant quant à la gouvernance du PRSE, ainsi que le financement de ces mesures. Les montants financiers consacrés à ce plan nous paraissent un peu dérisoires face à l'ampleur des problèmes à résoudre, dont le coût se chiffre en centaines de milliards d'euros. Le préventif restera toujours moins onéreux que le curatif, en matière de santé comme en matière de changement climatique. Pour exemple, les coûts directs et indirects de la pollution atmosphérique en France ont été évalués en 2015 par une Commission parlementaire à plus de 100 milliards d'euros par an.

Enfin, ce plan doit servir d'outil opérationnel à la mise en œuvre de politiques ambitieuses et cohérentes entre elles, sans hésiter à remettre en cause les intérêts n'allant pas dans le sens de l'intérêt général et des générations futures.

Je vous remercie mes chers collègues, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme JEANSON. - Juste que je suis en contact avec une petite société du Limousin, qui travaille sur un système d'épuration de l'air et éventuellement de l'eau, et qui pourrait être efficace, nous l'espérons, sur ces questions de pollution et de traitement des stations d'épuration.

M. LE PRÉSIDENT. - Cette petite entreprise s'appelle PearL, et on l'a rencontrée lors du forum sur la croissance bleue à Angoulême. Elle allie des écorces de pin et du lin, et le résultat est, paraît-il, magique. Je rappelle aussi que nous avons, à Agen, une unité que la Région a contribué à créer et accompagne, qui est l'IFTS (Institut des Filtrations et des Techniques Séparatives). La difficulté de l'exercice dans ce domaine-là est que nous n'avons pas de compétences, ce sont plutôt les villes et les syndicats intercommunaux qui ont la responsabilité du traitement des eaux de proximité. Mais c'est effectivement un problème de fond.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Je suppose que tout le monde est d'accord sur cette proposition, ce plan régional.

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

N° 34

Vote sur le «Plan régional santé environnement 3 Nouvelle-Aquitaine 2017-2021»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National, Mme LE GUEN (non inscrite)**

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT. - Il en est ainsi décidé.

**TRANSITION ENERGETIQUE : POLITIQUE REGIONALE
POUR LA PARTICIPATION CITOYENNE**

M. LE PRESIDENT. - Sur la politique régionale pour la participation citoyenne à la transition énergétique.

Mme COUTANT. - Merci Président, chers collègues, toujours dans le cadre de la lutte contre les dérèglements climatiques, avec ses objectifs de diminution de consommation d'énergie, de diminution d'émissions de gaz à effet de serre et de diversification de production d'énergie, ce mix énergétique dont on parle toutes et tous, nous avons souhaité associer le plus largement les citoyens aux politiques régionales. Nous avons des objectifs, ces objectifs doivent être évidemment tenus et surtout travaillés au sein des territoires, dans l'esprit d'associer et d'accompagner justement très largement les territoires. Nous avons créé ce Conseil Permanent de la transition énergétique et du climat avec une première délibération qui a été co-construite avec les acteurs du territoire agissant sur ces questions d'efficacité énergétique et de production d'énergie. On a tous entendu parler de financement participatif, que ce soit pour les questions énergétiques ou plus largement, on va au-delà aujourd'hui de cet objectif de financement, mais bien travailler à la co-construction de projets citoyens avec l'ensemble des acteurs des territoires.

Cette délibération propose de soutenir le réseau CIRENA (Citoyens en Réseau pour les Energies Renouvelables en Nouvelle-Aquitaine) et puis de soutenir également l'émergence de projets sur les territoires, de projets d'énergie renouvelable, mais également d'efficacité énergétique. On l'a dit à maintes reprises, la transition énergétique est bien sûr le développement des énergies renouvelables, mais c'est aussi prioritairement la diminution des consommations d'énergie, ce que l'on appelle l'efficacité énergétique.

Au sein de cette délibération, vous avez le détail, en annexe le Règlement d'intervention par rapport au financement que la Région peut apporter à ces travaux, à ces études, à cette mise en place de construction de projets, et on est toujours dans cette dynamique co-construction-participation.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Y a-t-il des observations ?

Mme SAINT-PE. - Monsieur le Président, mes chers collègues, avec la loi de transition énergétique, la Région est clairement devenue le chef de file de l'accompagnement et de la

mise en œuvre des politiques énergétiques territoriales. Par ailleurs, son approche commune avec l'ADEME donne une certaine cohérence et surtout, une bonne visibilité des politiques publiques régionales en la matière. Vous pourrez compter sur les acteurs du territoire et notamment les EPCI, pour relayer localement les politiques régionales, car rien ne se fera sans la participation active des territoires.

Au travers de la délibération que vous nous proposez Président, vous souhaitez accompagner techniquement et financièrement les projets participatifs et citoyens portés par les acteurs locaux dans le domaine énergétique. Cette démarche est fort logique dans le sens où, nous le savons tous, l'acceptabilité sociale des projets portés par les personnes publiques ou leurs représentants est de moins en moins garantie, à tel point que certains d'entre eux font dorénavant jurisprudence. Les exemples sont nombreux, nous pourrions citer les portiques Ecomouv' pour les poids-lourds, l'aéroport de Notre-Dame des Landes, plus récemment, le déploiement des compteurs communicants Linky, les différents projets de méthanisation, etc. Par ailleurs, nous noterons tous que malgré le Schéma régional éolien, voté le 6 juillet 2012, pour le périmètre de l'ancienne Aquitaine – il y a tout de même cinq ans – aucun projet de ce type n'est encore sorti de terre sur ce territoire. Bref, la démarche est logique et nous la soutiendrons à travers notre vote positif sur ce rapport.

Néanmoins, je pense que malgré la bien-pensance, la pression médiatique, politique, l'omniprésence des réseaux sociaux et de leur vérité dite absolue par certains, assénée au quotidien, des projets non participatifs doivent pouvoir coexister sur ce sujet, car les projets participatifs, aussi vertueux soient-ils, peuvent être confrontés à des freins de mise en œuvre liés à leur gouvernance notamment. Aussi, accompagnons bien sûr les projets participatifs, c'est une évidence, et les sociétés d'économie mixte dédiées aux énergies renouvelables s'inscrivent complètement dans la politique régionale. Mais n'oublions pas les autres projets, lesquels ont aussi, selon nous, le droit d'exister et d'être soutenus financièrement. Oui, il faut impérativement que la Région continue à soutenir les porteurs de projets sur des initiatives plus traditionnelles et qui concourent également à la réussite de la transition énergétique en Nouvelle-Aquitaine.

Je vous remercie.

Mme SIARRI. - Monsieur le Président, je ferai une intervention très courte, dont le contenu ne vous étonnera pas.

Il n'est pas clair pour le grand public, ni malheureusement pour les collectivités infrarégionales, que la Région est le chef de file de la transition énergétique. Le rapport d'Hervé LE TREUT est peu connu, la Région communique peu en réalité auprès du grand public et en tout cas, pas autour d'indicateurs partagés sur tout notre territoire. Or, l'ambition

de notre Région est immense, par delà les objectifs européens. On connaît la limite des ambitions proclamées, nous avons été nombreux par exemple à saluer le succès diplomatique français de la COP 21, plus nombreux encore à relever la fragilité d'un dispositif hyper médiatisé, sans outils contraignants pour la mise en œuvre.

La mobilisation des citoyens est donc névralgique. Ce nouveau Règlement d'intervention contribue à celle-ci, mais nous avons des regrets qui doivent s'entendre comme des propositions pour l'avenir. Il faudrait proposer un vrai plan de communication ou sensibilisation auprès des populations pour qu'elles agissent dans le cadre de nos politiques publiques. Il faudrait que ce Règlement ne se limite pas à la question énergétique, pourquoi ne concernerait-il pas aussi tous les enjeux écologiques ? Il aurait fallu, puisque vous faites référence dans ce Règlement, aux ateliers-séminaires pour les énergies renouvelables en Nouvelle-Aquitaine, que l'on en ait une synthèse, même petite, en annexe, et que l'on nous donne les autres éléments qui ont permis d'aboutir à ce Règlement, qui ne se limite pas aux énergies renouvelables. Nous avons besoin d'un diagnostic précis de ce qui existe dans la Région Nouvelle-Aquitaine en termes de mobilisation citoyenne et d'une liste de vraies priorités au regard de ce diagnostic, avec des critères d'évaluation pour savoir d'où l'on part et où l'on va. Cela pourrait peut-être être un dossier pour votre IGS, à l'image de ce qui a été fait pour l'agriculture biologique.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, on répondra tout à l'heure.

Mme BEDU. - Merci Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais souligner tout le bien-fondé de ce dispositif, qui vise à la fois à soutenir un réseau et à accompagner des démarches participatives en faveur de la transition énergétique, et ce pour plusieurs raisons, je pense que nous avons un dossier assez parfait dans ses ambitions.

D'abord, des raisons économiques, et là c'est plutôt la déléguée à l'innovation, à l'échelle locale, un tel dispositif cumule de nombreux avantages. Bien sûr pour nos concitoyens, celui de la baisse des factures énergétiques, mais aussi ceux de l'économie de proximité ou économie territoriale que nous soutenons. De récentes études ont démontré un rapport qui peut aller de 1 jusqu'à 8 en matière de retombées de valeur ajoutée locale, entre un modèle de participation citoyenne ou sociétale, comme cela a été expliqué, et un modèle classique.

Deuxièmement, des avantages en termes de transition énergétique, évidemment avec le développement des ENR et aussi la réduction des consommations, nous en connaissons l'urgence.

Troisièmement, la participation citoyenne et sociétale, l'enjeu est bien, dans de tels dispositifs, l'appropriation par chacun de la transition énergétique, sachant que la France, au regard d'autres pays européens et notamment de l'Allemagne, accuse un certain retard.

Enfin, des enjeux écologiques, et je souhaitais attirer l'attention de notre Assemblée, également suite aux commentaires qui ont été faits par le CESER sur cette proposition, sur la nécessité de mêler enjeux de la transition énergétique et enjeux de la transition écologique, en mesurant les impacts environnementaux et en veillant à l'adaptation des sites choisis au projet. Je vous renvoie à nos récents échanges sur l'agriculture et la préservation de la biodiversité, et sur l'importance des approches transversales - je les souligne à nouveau, vous allez finir par y être habitués dans cette Assemblée -.

En conclusion, nous sommes dans une logique d'essaimage, avec un processus qui me plaît particulièrement, l'expérimentation positive, ce réseau avait déjà été mis en place, on continue à le développer et donc on est bien dans de l'expérimentation, la fertilisation croisée des réseaux, des bonnes pratiques, les bonnes pratiques manquent crucialement sur nos territoires, ce sera un bon vecteur, l'innovation sociale et sociétale, notamment dans les modes de financement, là aussi l'on est en pleine créativité, et en termes de gouvernance, même si tout n'est pas parfait, et cela devrait permettre le passage à l'échelle. Le dernier rapport du Commissariat Général au développement durable, sorti ce jour-même, « Initiatives citoyennes et transition écologique : quels enjeux pour l'action publique ? » nous montre l'urgence de ce passage à l'échelle supérieure.

Chers collègues, nos territoires doivent être fiers aujourd'hui d'accompagner cette transition pour que demain nous soyons tous engagés dans la transition énergétique, les acteurs publics devant, en la matière, être exemplaires et ambitieux.

Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Françoise, pour répondre à ces asseaux de civilité.

Mme COUTANT. - D'abord, je reprecise quand même que cette délibération a été très largement travaillée avec plus d'une centaine d'acteurs du territoire à l'échelle Nouvelle-Aquitaine, qu'il est partagé et souhaité par justement ces acteurs, Anne-Laure BEDU vient d'y faire référence. On vient de reparler du Schéma régional éolien, tout cela va être revu dans le cadre du SRADDET, nous avons à construire le volet « Climat Air Energie » et là c'est encore le COPTEC qui s'est emparé de ce volet « Climat Air Energie », qui va être le lieu de séminaires, d'ateliers participatifs, d'ateliers là encore thématiques et territoriaux, pour partager, le plus largement possible, notre volet « Climat Air Energie » du SRADDET. Évidemment que ces projets participatifs n'excluent pas les autres projets, c'est une

évidence, nous avons un certain nombre d'appels à projets à l'échelle Nouvelle-Aquitaine sur l'électricité en auto-consommation par exemple, mais sur des projets qui sont, là encore, travaillés avec l'ADEME sur la méthanisation, il y a un certain nombre de projets éoliens aussi en cours, donc l'un n'exclut pas l'autre mais il est important aussi de donner aux territoires la possibilité de créer, de mettre en œuvre les projets qui correspondent à leur territoire et dont ils ont besoin sur ce territoire.

Par rapport à l'intervention d'Alexandra SIARRI, à chaque fois on a les mêmes questions et donc je fais à peu près les mêmes réponses, donc je recommence parce que la pédagogie est importante en la matière, le rapport d'Hervé LE TREUT est en cours d'élaboration, donc comment communiquer sur un travail qui est en cours ? Vous auriez pu participer aux trois jours qui ont eu lieu la semaine dernière justement, en présence d'Hervé LE TREUT et d'autres structures qui travaillaient sur la question des changements climatiques, où l'on a abordé, de manière extrêmement précise la question du littoral, la question de l'eau, la question de la ville. Tout le monde était invité à y participer - c'est vrai que bien peu d'élus ont été présents – mais ce rapport d'Hervé LE TREUT sera fourni à la fin de l'année, donc on ne peut pas communiquer sur un rapport qui n'est pas finalisé, donc à l'échelle Nouvelle-Aquitaine, et nous avons en cours tout un projet justement de communication, à compter du mois de janvier, sur ce rapport. Nous avons envie de partager ce rapport, il est important parce que factuellement, il nous donne des éléments qui légitiment aussi nos politiques ambitieuses en termes de transition énergétique.

Sur les indicateurs, c'est aussi une question que vous posez régulièrement, j'aimerais vous rappeler que nous avons dédié une Commission sur ce sujet-là, sur la stratégie Nouvelle-Aquitaine bas carbone, avec la mise en place des indicateurs Région pour pouvoir justement avoir des données qui nous permettent d'évaluer nos politiques. Tout cela est fait, je suis ravie que vous me permettiez de le rappeler.

Et puis sur la question de ce rapport sur la participation citoyenne, nous démarrons par les questions d'énergie, efficacité énergétique, énergies renouvelables, mais évidemment, nous souhaitons élargir ce projet-là parce que la transition énergétique est aussi le transport, est aussi l'agriculture, donc cela peut être des projets participatifs sur ces thématiques-là. Donc là encore, merci de me permettre de le préciser.

Et sur les séminaires qui ont eu lieu jusque là et les réunions du COPTEC, vous avez tout en ligne sur le site du COPTEC, les résumés, les synthèses, les échanges, tout ce que nous pouvons faire et il se trouve que le directeur du COPTEC, Jean-François LOUINEAU est extrêmement réactif, on a eu un COPTEC le 12 juin, qui est déjà avec un résumé et une synthèse en ligne. N'hésitez pas à y aller.

Par rapport aux trois interventions, j'ai noté aussi cette notion de transversalité, qui m'est chère aussi et évidemment, il n'est pas question d'exclure le volet environnemental, la transition énergétique est aussi l'environnement. C'est un point qui a été ajouté à cette délibération également, de tenir compte notamment des questions environnementales, mais aussi sociales, dans la mise en place de cette transition énergétique. Transversalité est évidemment le mot-clef, transversalité, mutualisation, co-construction.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - J'ajoute que, cela n'a échappé à personne, cette plénière est intéressante parce que l'on passe plusieurs briques de la construction du projet écologique de la Région. D'abord, on l'a bâti avec le rapport LE TREUT, l'expérience des autres Régions, le premier rapport LE TREUT. Là, nous allons en avoir un deuxième plus opérationnel, et j'invite tout le monde à se pencher mentalement sur tout cela. L'agriculture biologique hier, la sortie des pesticides, la signature que nous avons eue avec le CIVB et la Chambre d'agriculture, les AMI sur le nouveau matériel agricole, le plan santé que Françoise JEANSON vous a présenté tout à l'heure, les pollinisateurs, la transition énergétique, l'économie circulaire dans quelques instants, l'Agence de la biodiversité, la démarche, même les Parcs de Médoc, les itinéraires cyclables, on est au cœur d'une vraie stratégie, de vraies briques qui se construisent les unes après les autres. Il faut sûrement que l'on synthétise cela, que cette trajectoire soit précisée, y compris par rapport à Oloron-Bedous et Bedous-Canfranc, cela fait partie aussi de la transition énergétique 1.0. Monique SEMAVOINE dormait, j'essayais de la réveiller à travers Pau-Canfranc. On a donc à travailler.

Ce qui est vrai dans la réflexion d'Alexandra SIARRI est que la Région n'étant ni l'Etat, ni une commune qui est en prise avec des inaugurations de voiries quotidiennes, a moins de facilité pour communiquer, y compris d'ailleurs sur le développement économique, on en parle souvent avec Bernard UTHURRY, quand je regarde, on va au Bourget par exemple, on emmène plus de 70 entreprises, la Région s'efface derrière les entreprises. Quand l'agglomération bordelaise ou la ville de Bordeaux bénéficie de French Tech, qui accompagne les entreprises du numérique ? Que la Région, mais c'est l'agglomération ou la ville de Bordeaux qui récupère la mise. On est là-dedans, et j'appelle les élus régionaux aussi à valoriser, parce que l'on voit bien ce qui se passe depuis le début de la matinée ou hier, il y a des batailles sur le Budget, sauf quand il s'agit de lancer des politiques, tout le monde est d'accord, et c'est plutôt bien.

J'espère qu'il y aura un accord sur ce rapport.

Pas d'abstention ?

M. LE PRESIDENT. - Pas d'opposition ?

N° 35

Vote sur la «Transition énergétique : politique régionale pour la participation citoyenne»

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National, Mme LE GUEN (non inscrite)

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT. - Il en est ainsi décidé.

**CONVENTION PLURIANNUELLE TRANSITION ENERGETIQUE ET ECONOMIE
CIRCULAIRE ENTRE L'ADEME ET LA REGION – ANNEXE AU CONTRAT DE PLAN
ETAT-REGION**

M. LE PRESIDENT. - Ensuite, on a une convention sur la transition énergétique circulaire, le titre est étonnant mais enfin... entre l'ADEME et la Région.

Le rapport précédent a été voté, Madame la vice-Présidente, à l'unanimité.

Mme COUTANT. - Sur la convention avec l'ADEME, les trois ex-Régions avaient des conventions avec l'ADEME, précédentes, dans le cadre du CPER. Il est proposé d'harmoniser les trois conventions et d'avoir, pour la première fois, une convention avec l'ADEME, à l'échelle Nouvelle-Aquitaine. Cette convention s'inscrit bien sûr dans le partenariat historique avec les délégations régionales de l'ADEME, avec un certain nombre de thématiques, quatre points essentiels que nous travaillons conjointement :

- L'amélioration de l'efficacité énergétique, qui est donc une priorité,
- L'accompagnement dans l'émergence de projets d'énergies renouvelables,
- La promotion de l'économie circulaire, économie des ressources, et la valorisation des déchets,
- Et également, le soutien à des approches territoriales intégrées, avec un certain nombre d'appels à projets communs, nous avons évoqué le projet participatif et citoyen précédemment, on a également un partenariat dans le cadre des TePos, de l'adaptation au changement climatique, ce sont donc des documents que vous voyez passer régulièrement dans les rapports du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine.

Vous avez l'impact financier sur le rapport, ce qui avait été prévu dans le cadre des CPER des trois ex-Régions, que l'on rassemble cette fois à l'échelle Nouvelle-Aquitaine.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Pas d'observation ?

Pas d'abstention ?

Il en est ainsi décidé.

N° 36

Vote sur la «Convention pluriannuelle transition énergétique circulaire entre l'ADEME et la Région – annexe au Contrat de Plan Etat-Région»

▪ POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National, Mme LE GUEN (non inscrite)

ADOpte A L'UNANIMITE

CREATION DU PARC NATUREL REGIONAL MEDOC : APPROBATION DU PROJET DE CHARTRE ET MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

M. LE PRESIDENT. - Création du Parc naturel régional du Médoc.

M. GAMACHE. - Monsieur le Président, je commencerai mon propos par des félicitations, à vous Monsieur le Président, à Nicolas THIERRY aussi, et à l'ensemble de l'Assemblée quant au volontarisme et au dynamisme de la politique PNR que nous menons en Région. Et pour le coup, par rapport à ce que vous venez de dire, une politique où la Région est bien identifiée puisque dans « PNR », on a « Région ». Je tiens à remercier aussi les services, qui suivent ces dossiers, qui font le lien entre le terrain et la Région, et enfin, des encouragements aux acteurs du territoire médoquin, que ce soit les élus, tous ceux qui participent au Conseil de développement, les socioprofessionnels, etc. *[Cf diaporama de présentation p 266]*

Avec le Parc naturel Médoc, ce sera le cinquième PNR en Nouvelle-Aquitaine. La Région suit et accompagne ce projet porté par les acteurs locaux, depuis 2010, c'est donc un travail de longue haleine et pour un aboutissement qui est escompté pour fin 2018. La présente délibération vise à valider la charte PNR construite par les acteurs du territoire, comme je l'ai dit, et la mettre à l'enquête publique qui va poursuivre la procédure par la consultation des collectivités.

Dans les grandes lignes, les enjeux qui fondent cette charte de territoire – on peut le voir sur la diapositive suivante – territoire de 53 communes, 234 000 hectares, 4 communautés de communes, plus de 102 000 habitants, 4 grands ensembles paysagers - c'est la diapositive suivante -. Pour ceux qui ne connaissent pas, l'été arrivant, je vous conseiller d'aller y faire un tour cet été, c'est très joli. Une façade estuaire à l'est composée de zones viticoles et agricoles, la zone de rencontre entre les eaux de l'estuaire et l'océan, la pointe de Grave, les landes médocaines composées de territoires forestiers dominés par la culture du pin maritime au centre, et une bande littorale à l'ouest avec en arrière de la dune un système de zone humide et de grands lacs.

Les enjeux, pour faire très synthétique, de la charte que nous allons avoir à valider, portent sur :

- La recherche de progrès de bonne gestion, donc on n'est pas dans une logique de protéger plus, mais d'efficience au regard de ce qui se fait,

- Un maintien des grands paysages par une relation équilibrée Homme-nature, donc paysages que je viens d'énumérer,

- Un renforcement de la vitalité de l'économie locale, puisque c'est quand même aussi le cœur de l'objet d'un PNR, c'est bien la vitalité de l'économie,

- Préserver la cohésion sociale et une culture médocaine vivante, une culture de « presqu'île » comme on le dit sur le territoire,

- Conserver un équilibre territorial dans son ensemble à travers ce que l'on vient d'identifier,

- Et enfin, favoriser des échanges équitables ville-campagne.

Je m'arrêterai là et si vous me le permettez Monsieur le Président, je tiens à saluer et je lui laisserai la parole si vous me l'autorisez, notre collègue Henri SABAROT, qui suit ce dossier sur le territoire, sur le terrain, depuis longtemps, et je tiens à le saluer et je lui laisse la parole.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Avec plaisir, je l'aurais fait de toute manière.

Je rappelle que c'est Henri SABAROT qui a eu l'idée le premier.

M. SABAROT. - Merci Président. Mes chers collègues, je ne vais pas répéter la description que vient de faire mon collègue, que je partage. J'associerai dans mes propos Jean-Jacques CORSAN, qui a présidé le syndicat mixte du Pays Médoc avant moi, pendant de longues années, et dix ans après, nous arrivons au terme d'une longue procédure, où le Médoc va peut-être ajouter son nom à des territoires prestigieux telle que la Camargue, la Corse, les landes de Gascogne, sur un projet qui, cela a été dit mais je tiens à le répéter parce que dans tout le travail que nous avons pu faire est de démystifier un peu le nom « Parc Naturel Régional ». Un Parc Naturel, comme cela a été déjà dit, n'est pas du tout un outil de sanctuarisation, au contraire, c'est un outil de développement économique sur les valeurs fortes d'un territoire, qu'elles soient économiques, mais qu'elles soient aussi sociales et cela a été décrit tout à l'heure.

Je préférerais autant, à ce niveau de la discussion, répondre peut-être aux questions qui peuvent se poser, la géographie a été décrite, la genèse de la demande, et je remercie le Président de bien indiquer que c'était une demande, au départ, du territoire, qui a été formulée après les grands débats sur le terminal méthanier au Verdon, aussi sur le grand contournement ouest, où il a fallu se positionner, et puis aussi en regard d'une métropole qui prend de plus en plus d'ampleur, et je crois que l'arrivée de la LGV dans deux jours, contribue encore à son expansion. Donc non pas vouloir rester la cour de récréation pour les

bordelais parce que là-dessus, il y a des pistes économiques importantes qui ont été décrites, que ce soit sur l'agriculture, sur la forêt, sur le tourisme, et même sur des pistes d'avenir, le Médoc abrite des entreprises de pointe, matériaux composites en particulier, et donc tout ce qui pourrait être fait sur ce territoire évitera les trajets pendulaires pour l'instant, un des bassins d'emplois les plus importants pour toute la partie sud du PNR, et quand même l'agglomération bordelaise.

Ensuite, des projets sur de l'agroalimentaire, quand on porte le nom Médoc, c'est vrai que c'est un synonyme de qualité, quelquefois aussi de grande misère, c'est pour cela que le volet social sur ce sujet-là est globalement très important. Et puis l'estuaire de la Gironde où là-dessus, le dernier estuaire de l'Europe à ne pas être franchi sur son territoire et qui jouxte aussi le Parc Naturel marin qui est constitué, est un excellent témoignage.

Je conclurai en disant que cette charte a été votée à l'unanimité par le Comité syndical qui regroupe l'ensemble des communautés de communes médocaines, et donc par beaucoup de maires. Il avait été élaboré auparavant par un travail important, nous avons un Conseil de développement qui regroupe le monde associatif, le monde économique, et donc tout ce travail en commun a été apprécié puisque c'est difficile de parler d'environnement dans le Médoc, que l'on a caricaturé quelquefois sur certaines pratiques, et bien je tiens à souligner l'unanimité qu'il y a eu sur le projet de charte qui vous est présenté aujourd'hui. Et je suis disponible pour répondre à des questions supplémentaires s'il y en a.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. PUYJALON. - Monsieur le Président, chers collègues, nous soulèverons quelques interrogations à la marge dans ce gros dossier particulièrement bien étayé, et qui correspond finalement à l'identité du territoire médoquin, pour un PNR bien ficelé.

Tout d'abord, concernant la stratégie prégnante et fort à propos de préservation des paysages au sein du Parc Naturel, on peut se demander s'il existe des paysages et des habitants de seconde zone, définis par la cartographie de faisabilité d'implantation d'éoliennes, sachant que les édifices de 150 mètres de hauteur en bout de pales, impactent visuellement les paysages sur près de 30 kilomètres à la ronde. De manière générale, il aurait été plus simple d'assumer que cette énergie n'était pas compatible avec les objectifs du Parc dans sa globalité, même si, en filigrane, les zones compatibles semblent restreintes à peau de chagrin.

De même, dans son projet d'accompagnement et de développement des énergies renouvelables, il n'est pas concevable d'associer la diminution de gaz à effet de serre avec la consommation d'énergie électrique car chacun sait que la Centrale nucléaire du blayais produit plus de 120 % de l'ex-Aquitaine et ne produit aucun gaz à effet de serre – même si

l'on n'est pas d'accord avec Madame COUTANT sur ce sujet -. D'autre part, des élus du territoire médoquin font état d'un manque d'information sur la prochaine gouvernance et plus particulièrement, la partie financière et des conséquences potentielles pour les collectivités territoriales qui subissent déjà la baisse de dotations de l'Etat. Le PNR restera-t-il avec les effectifs du pays Médoc ou une augmentation de la masse salariale est-elle envisagée ? Et si oui, pour quel budget ?

Dans la présentation de cette délibération, page 11, vous définissez le périmètre du futur Parc sur 54 communes et 230 000 hectares et la charte, page 9, présente un périmètre de 53 communes, pour 230 000 hectares. Il serait bien de mettre en adéquation les deux textes.

Enfin, il y a de très bonnes intentions dans cette charte, à l'image de la valorisation des circuits courts, de la protection paysagère, l'aménagement du territoire, la protection environnementale, le secteur agricole, notamment viticole, sylvicole, mais aussi ostréicole, la création d'une Maison des producteurs mais plus largement, des produits Parc Régional médoquin, source de valorisation des produits du territoire. Peut-être envisager la valorisation de la filière piscicole et son développement, le Médoc ayant la chance d'avoir une façade maritime, des grands lacs et un vaste estuaire, d'autres Régions, plus pauvres en milieux aquatiques, ont su tirer profit du développement des produits régionaux à base de poisson, avec une bonne dynamique économique (tapenade, rillettes et produits transformés labellisés). Ainsi, elle pourrait s'inscrire pleinement dans la politique de multiplication des différentes niches économiques au service de l'emploi, comme il est prévu dans les objectifs du PNR.

Pour ce bon projet, le groupe LR-CPNT votera favorablement cette délibération.

Vive le Médoc libre !

M. SABAROT. - Des réponses Monsieur le Président. Tout d'abord, remercier les compliments qui ont été faits sur plusieurs thèmes.

Rassurer l'interrogation des élus par rapport au financement, je ne l'avais pas ressenti de façon prégnante, mais il est bien évident que c'est un sujet essentiel et la gouvernance, avant de parler de gouvernance ficelée il était clair qu'il fallait d'abord faire approuver par l'autorité organisatrice qu'est la Région. Et bien évidemment, là-dessus, je crois qu'un projet de territoire ne peut avoir qu'une gouvernance territorialisée.

Sur les effectifs, le syndicat mixte qui porte l'étude actuellement n'a pas vocation à perdurer et donc le syndicat mixte sera dissout pour venir sur un outil de gestion du PNR où bien évidemment, nous n'avons pas vocation là-dessus à multiplier les emplois. Notre PNR doit jouer un jeu pour stimuler l'action économique des entreprises sur ce territoire.

En ce qui concerne l'éolien, bien évidemment que l'on attendait cette remarque. Il y a une fiche complète sur les énergies renouvelables, que je vous demande de consulter, il y a eu des positions très claires, en particulier sur le photovoltaïque et sur la transition énergétique, et je rejoins en cela les propos tenus tout à l'heure par Françoise COUTANT, la meilleure énergie renouvelable est celle que l'on ne consomme pas. Quand on regarde le tissu du territoire médoquin, avec beaucoup de foncier, de bâtiments à reprendre, je crois qu'il y a un effort particulièrement important qui est décrit sur l'isolation de ces bâtiments, qui permet d'avoir des emplois non délocalisables et puis surtout, qui gère du social en même temps parce que l'on peut constater que les factures les plus importantes dans des logements qui sont mal isolés, sont souvent payées par des gens qui sont en situation précaire.

Sur les autres énergies, très rapidement, nous avons écrit très clairement qu'il fallait arrêter de couper de la forêt ou de sacrifier des terres arables pour faire des champs photovoltaïques. Autant on peut apprécier sur des toitures, sur des parkings, sur des choses comme cela, donc notre position sur le photovoltaïque a été très claire. Sur l'éolien, le CSRPN, à laquelle nous sommes passés, et puis les remarques que l'on a pu avoir des services de l'Etat nous ont dit : un PNR ne peut pas interdire ce genre de choses, ce n'est pas dans ses compétences. C'est pour cela que personnellement, et puis c'est partagé aussi par l'ensemble des élus, qu'il y ait des éoliennes dans la Beauce où il y a la ligne LGV, l'autoroute, les lignes à 400 000 volts, où il n'y a pas de passage, où il y a une biodiversité très faible, je crois que là-dessus, il serait complètement absurde de s'y opposer. Chez nous, quand on lit la carte, c'est vrai qu'avec les nouvelles technologies, nous avons des éoliennes à 235 mètres en bout de pales, où le paysage est une composante importante dans le label PNR et puis aussi pour toute la biodiversité que cela comporte. Nous sommes sur une voie de migration européenne de grande importance donc la carte parle d'elle-même et les porteurs de projets qui la consulteront et qui l'on déjà consultée, ont bien compris que ce n'était pas le territoire le mieux adapté pour ce genre d'énergie. Mais ce document sera soumis au contrôle de légalité très strict, et puis peut-être du contentieux dont la grande prudence nécessitait de préciser ce qui peut être fait ou pas fait, mais surtout pas d'interdire.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Je crois que le débat est clos.

Je vous propose d'adopter ce texte sur la création du PNR Médoc.

M. LE PRESIDENT. - Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

N° 37

Vote sur la «Création du parc naturel Régional Médoc : approbation du projet de charte et mise à l'enquête publique»

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National, Mme LE GUEN (non inscrite)

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT. - Il en est ainsi décidé.

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET « EVENT TECH » : EVENEMENTS CULTURELS, INNOVATION NUMERIQUE ET ATTRACTIVITE TOURISTIQUE

M. LE PRESIDENT. - Nous avons maintenant l'AMI « Event Tech », qui est une série d'événements culturels sur le numérique.

M. HAZOUARD. - Merci Monsieur le Président, mes chers collègues, permettez-moi d'abord d'associer Sandrine DERVILLE et Eric CORREIA à ce travail, puisque nous y avons contribué ensemble, et saluer la coopération transversale des services sur ce dossier, et je voudrais tous les remercier. En effet, cet AMI « Event Tech » est au carrefour des thématiques numérique, culturelle et touristique, avec un objectif principal qui est de soutenir l'innovation numérique dans le champ de l'événementiel culturel. Et c'est bien une logique à la croisée des compétences - comme la Région sait souvent en faire la preuve – qui a contribué à l'émergence de cet AMI. En effet, avec un soutien annuel à plus de 500 manifestations culturelles, la Région souhaite aujourd'hui poursuivre son action transversale dans le champ événementiel et c'est bien, nous faisons le constat souvent, via l'innovation numérique que le tournant s'opère.

C'est la raison pour laquelle, depuis plusieurs années, la Région travaille à articuler un certain nombre de politiques, en particulier dans le champ culturel, touristique et numérique. Tout d'abord, dans le champ de la culture, je pense au programme « Culture connectée », dans le champ du numérique, je pense à toute l'action de la Région visant à accompagner la transformation numérique d'un certain nombre d'activités traditionnelles, dont les champs du tourisme et de la culture. Enfin, le tourisme est un secteur mature sur le volet numérique mais malheureusement, la transformation digitale des professionnels et des acteurs institutionnels n'est pas achevée.

Concrètement, de quoi s'agit-il dans cet AMI ? Il s'agira par exemple d'accompagner des solutions numériques pour améliorer les systèmes de billetterie, aménager les files d'attente, organiser le covoiturage, proposer des contenus supplémentaire en amont ou en aval de l'événement, imaginer un certain nombre de solutions d'interactions. Les projets peuvent être nombreux, ils peuvent par exemple concerner les nouvelles réalités virtuelles, les expériences immersives, les nouvelles formes de participation. Vous le voyez, de nombreux projets que nous pourrions accompagner.

Et enfin, l'intérêt de cet AMI sera aussi d'amener des entreprises de notre territoire, développement des services numériques, à venir s'intéresser de plus près à ce marché et les startups offeuses de solutions en territoire Nouvelle-Aquitaine sont nombreuses.

Quelques questions ont été soulevées, je vais essayer d'y répondre. Tout d'abord, est-ce que cet AMI participerait de l'éparpillement de l'intervention régionale et est-ce qu'il réintroduirait la question de la compétence générale ? Penser cela consisterait déjà à oublier toute l'action que nous faisons sur ces trois champs et puis surtout, elle consisterait à oublier le formidable potentiel de développement économique que représentent le tourisme et les loisirs, ainsi que la culture en Nouvelle-Aquitaine. J'en veux pour preuve le succès croissant d'un festival que nous organisons à Pau, le Salon du e-tourisme qui, lors de la dernière édition, a réuni plus de 700 participants. Et les futures coopérations seront donc des possibilités supplémentaires pour le développement de startups et d'entreprises innovantes. Sachez-le, la filière du e-tourisme est en pleine expansion en Région Nouvelle-Aquitaine et nous avons décidé d'accompagner encore plus fortement cette filière.

Deuxième question, est-ce que cet AMI, ce dispositif, va profiter plus aux gros festivals qu'aux petits festivals ruraux ? Au contraire je dirais, parce que les gros événements n'ont pas vraiment besoin de l'intervention régionale pour développer ces solutions innovantes et généralement, ils ne nous ont pas attendus. Et c'est bien pour la multitude de petits événements de proximité que ce dispositif a été pensé et il est d'ailleurs écrit dans le Règlement de l'AMI qu'« une attention particulière sera portée aux territoires ruraux, pour lesquels les manifestations culturelles peuvent contribuer à leur revitalisation économique et au maintien du lien social », et c'est bien à cela que nous veillerons avec Eric CORREIA et Sandrine DERVILLE.

Enfin, les acteurs de terrain ont-ils besoin de ce dispositif via l'intégration d'outils numériques ? Je dirais oui et mille fois oui, et surtout, cet AMI est le fruit d'une démarche bottom-up, chère à notre Président, car c'est bien la réflexion portée par de nombreux organisateurs de festivals et je pense en particulier lors de la première édition de la manifestation Garocamp qui a eu lieu à Marmande l'été dernier, c'est bien cette réflexion qui a été à la genèse de cet AMI.

En conclusion, nous lançons un AMI pour mieux adosser un événement culturel à un territoire et lui donner, grâce au numérique, plus d'impact économique local.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

Des commentaires ?

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président, mes chers collègues, Monsieur le Rapporteur, voici un dossier dont on peut justifier la démarche au nom, en effet, de la valorisation, je cite : « de la notoriété touristique des territoires ». Certes, on peut tout justifier, la transformation numérique touche bien des secteurs de la vie économique, des entreprises, la formation, même jusqu'au télétravail, solution entre autre au combat contre le chômage et qui résout les problèmes de distance ou de mettre en adéquation la vie familiale et professionnelle de nombre de nos concitoyens. Si nous ne sommes pas contre le principe d'associer le numérique et les secteurs du tourisme, nous sommes très réservés à ce que le Conseil Régional se mêle de ce que les professionnels peuvent malgré tout assurer. Il nous resterait en effet à les mettre en contact, point barre.

Car oui Monsieur le Rapporteur, je sais bien, vous avez prévenu notre analyse puisque je l'avais développée en Commission, vous ne pouvez quand même pas nous empêcher, Monsieur le Président, quand j'entends, et rien n'est gratuit : on va s'occuper de l'e-billetterie, résoudre apparemment le problème des files d'attente, c'est assez logique, le covoiturage, les formes immersives, j'allais dire oui, vous remettez en place, je le pense, nous le pensons, nous en avons peur, la compétence régionale. La Région se mêle de tout, ou du moins de tellement de secteurs, certes, bien sûr le tourisme, on s'en occupe, mais à force d'étendre comme cela ce que vous appelez des « politiques régionales », vous allez dans des secteurs de plus en plus nombreux et je me permets quand même de rappeler vos propres propos – ce ne sera pas la première fois lors de cette mandature – où vous disiez : vu la baisse des dotations d'Etat, vu la conjoncture économique que subit notre pays, nous devons et nous ne choisisons que les priorités. Monsieur le Président, bien sûr, vous allez me dire : le tourisme est une priorité, on peut toujours faire l'amalgame à coups de grands secteurs et de grandes phrases, mais nous vous rappelons aux priorités de nos grandes compétences et vous rappeler que plus de manière sectorielle nous ciblerons notre action, plus nous pourrons y mettre certains crédits et non pas s'éparpiller, bien qu'il s'agisse d'une compétence régionale, du moins de s'occuper du tourisme, on ne peut pas tout faire et s'éparpiller dans ce type d'actions.

Aussi, nous nous abstiendrons sur le principe, sur ce dossier.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. BLANCHE. - Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Vous l'avez dit tout à l'heure, l'élu régional doit valoriser les projets et je pense que notre fonction d'élu auprès de nos acteurs du territoire, est d'être attentifs à ce qui se fait. Cet AMI est une belle initiative, je considère que c'est une belle délibération en termes d'innovation numérique, qui est contre l'innovation numérique ? Attractivité touristique, notoriété des territoires sur le volet

touristique, c'est la compétence de la Région – n'en déplaise à Monsieur COLOMBIER – mais je pense que cette délibération a tout son intérêt.

Cependant, j'ai une interrogation Monsieur le Président, c'est que sur l'éligibilité, il est mentionné les associations, pas de souci, les collectivités, EPCI, Etablissements publics, pas de souci, et ensuite, les entreprises. Les entreprises, vous savez que ce n'est pas une notion tout à fait précise, il n'y a pas de définition légale de l'entreprise, l'entrepris est une unité économique de production de biens ou de services à but commercial. Pour faire clair, une entreprise peut être une société, mais pas forcément, et ma question est la suivante : est-ce qu'une société peut candidater pour cette délibération, pour cet AMI ? Car notre fonction d'élu est d'inciter les acteurs du territoire à candidater lorsque c'est possible, mais je n'ai pas envie de demander à une société de candidater si elle n'est pas éligible. Donc est-ce qu'une société, et vous savez très bien à laquelle je pense par exemple, celle qui soutient le festival « Summer sound » à Rochefort - qui aura lieu du 3 au 6 août, vous êtes tous bien sûr invités, c'est le plus gros festival électronique de la grande Région - mais je n'ai pas envie de lui faire perdre du temps si l'on me dit : non, une société ne peut pas candidater. Et j'ai entendu Monsieur le Rapporteur tout à l'heure nous indiquer que l'on voudrait privilégier les zones rurales mais vous savez, l'enjeu touristique pour des villes moyennes est également un enjeu important : la notoriété touristique, l'attractivité touristique, il y a un volet économique non négligeable pour l'ensemble du territoire. Donc je voulais savoir si une société, parce que ce n'est pas clairement défini par le terme « entreprise », « entreprise » veut tout dire, est-ce qu'une société peut candidater ?

En tout cas, nous voterons favorablement la délibération, vous l'avez compris, pour le groupe LR-CPNT.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je donne la parole à Mathieu.

M. HAZOUARD. - Sur la première réflexion du groupe FN, on a déjà eu cet échange mais je pense que c'est vraiment oublier l'impact économique local par un certain nombre de retombées induites en matière de restauration, d'hébergement, de déplacement, qu'est le nombre de manifestations culturelles sur l'ensemble du territoire.

Et pour répondre au maire de Rochefort, oui, il n'y a pas de difficulté, il suffit que l'entreprise ou la société soit bien organisatrice d'une manifestation culturelle.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Le FN s'abstient ?

M. LE PRESIDENT. -Les autres groupes votent pour ?

N° 38

Vote sur l' «Appel à Manifestation d'Intérêt « Event Ech » événements culturels, innovation numérique et attractivité touristique»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National, Mme LE GUEN (non inscrite)**

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT. -Ce rapport est donc adopté.

**PARTICIPATION AU PROGRAMME D'ACTION DE L'ITINERAIRE V92 « FLOWVELO » -
AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE CHARENTE**

M. LE PRESIDENT. - Sandrine DERVILLE sur l'itinéraire V92, je préfère ce mot au mot suivant, que je n'arrive pas à prononcer. Je suis désespéré.

Mme DERVILLE. - Merci Monsieur le Président. Effectivement, ce rapport vous propose de valider la participation de notre collectivité au Comité d'itinéraire de la V92, qui a récemment été dénommée par l'ensemble des partenaires (Départements, agglomérations et communautés de communes) « FlowVélo » - pardon pour cet anglicisme Président -. Il s'agissait là de trouver un nom qui convienne à l'ensemble des partenaires et qui évoque à la fois la douceur de l'itinérance et également la thématique principale de l'itinérance fluviale puisque cet itinéraire, je le rappelle, est un itinéraire inscrit au Schéma national des véloroutes voie verte, il traverse notre Région en reliant l'Atlantique, à savoir l'Ile-d'Aix, au Périgord (Thiviers) et sur l'essentiel de son parcours, il longe le fleuve Charente. Voilà pourquoi cet anglicisme, qui a aussi pour but de distinguer un peu cet itinéraire des autres itinéraires que nous avons dans la Région, la Vélodyssée, la Scandibérique notamment, et d'attirer les clientèles internationales.

L'objet de cette délibération est d'acter la participation de notre collectivité au Comité d'itinéraire qui nous engage financièrement à hauteur de 20 000 € sur deux ans, c'est-à-dire 10 000 € par an, Comité d'itinéraire qui a pour but d'assurer la coordination de cet itinéraire, c'est-à-dire de regrouper l'ensemble des partenaires que j'ai cités (Départements, agglomérations, communautés de communes) autour d'un Comité de pilotage qui est chargé de suivre la réalisation des opérations d'aménagement, d'identifier notamment les points à améliorer en termes de continuité. Il faut savoir qu'aujourd'hui, l'itinéraire est praticable en véloroute ou voie verte sur son intégralité, mais que comme tout itinéraire, il vit, il s'adapte, notamment les collectivités locales qui sont maître d'ouvrage, aménagent progressivement, en fonction de leurs projets locaux, l'itinéraire en sites propres, c'est l'objectif d'atteindre un maximum de sites propres. Donc l'objectif de ce Comité, on ne parle pas là d'investissement, on parle bien d'animation du Comité, donc coordination, promotion également conjointe de l'itinéraire, on en est là au stade de la naissance de l'itinéraire si j'ose dire, puisqu'il vient à peine d'être dénommé. Il y aura ensuite une phase d'étude de fréquentation, qui nous permettra également d'identifier les services touristiques à apporter le long de l'itinéraire, j'entends par là par exemple le développement d'hébergement, de services type réparation de vélos, hébergement/restauration. Tous ces investissements, à la fois les aménagements sur les itinéraires et les services touristiques, sont accompagnés par ailleurs via notre

Règlement d'intervention, que nous avons adopté chers collègues lors de la dernière plénière, je rappelle simplement un chiffre, la Région Nouvelle-Aquitaine consacre 2 M€ de son Budget chaque année aux aménagements d'itinéraires cyclables.

Cette participation à ce Comité d'itinéraire s'inscrit pleinement dans notre stratégie de développement de l'itinérance cyclable, autour d'un réseau structurant d'itinéraires européens, je rappellerais la Vélodyssée et la Scandibérique (Eurovélo 3), et d'itinéraires nationaux (7V92), également le Canal des Deux-Mers à vélo, mais aussi la Vélo Francette, d'autres itinéraires qui se développent. Grâce à ce réseau structurant, nous atteignons environ 5000 kilomètres d'itinéraires européens ou nationaux en Nouvelle-Aquitaine, ce qui nous place en tête des Régions cyclables, donc on est là dans la continuité de notre stratégie de développement de l'itinérance cyclable et c'est pour cela que l'on vous propose de participer à l'animation de cet itinéraire de la V92, Président.

M. LE PRESIDENT. - Mais bien volontiers chère Sandrine. Je pense d'ailleurs, pour ceux qui aiment faire du vélo en touriste, on a souvent des difficultés à avoir des plans des pistes cyclables. Je pense qu'il faudrait qu'à toutes les stations d'autoroutes, quand on entre en Nouvelle-Aquitaine, on distribue un guide sur les circuits touristiques.

Mme DERVILLE. - C'est justement tout l'enjeu de ces Comités d'itinéraires, d'identifier les améliorations, il y a également – je vois Renaud qui agite son Smartphone – une application, qui regroupe l'ensemble des itinéraires, l'application « itiAQUI », on réfléchit et on travaille actuellement à son extension à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, une application qui regroupe tous les itinéraires, donc à la fois cyclables et pédestres, mais c'est l'enjeu de ces Comités d'itinéraires, d'identifier les documents de communication qui peuvent...

M. LE PRESIDENT. - Je te déteste !

M. LE PRESIDENT. - Je le dis à tous les geeks de la Terre, dont Renaud LAGRAVE, tout le monde n'est pas geek. J'adore le papier.

Il n'y a pas de souci, tout le monde est d'accord ?

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

N° 38

Vote sur l' « Appel à Manifestation d'Intérêt « Event Ech » événements culturels, innovation numérique et attractivité touristique »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National, Mme LE GUEN (non inscrite)**

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT. - Il en est ainsi décidé.

**DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE CONCERNANT LE FONDS DE CO-
INVESTISSEMENT DYNALIM ET LE FONDS DE CO-INVESTISSEMENT
POITOU-CHARENTES**

M. LE PRESIDENT. - On a passé le rapport sur la mobilité internationale, sur la prolongation des conventions.

Le rapport 41 a été retiré de l'ordre du jour.

Sur les fonds de co-investissement DYNALIM et Poitou-Charentes.

M. UTHURRY. - Merci Monsieur le Président, chers collègues, c'est une délibération un peu technique, un exercice légal au regard de la délibération bucolique que vient de présenter Sandrine DERVILLE.

Pour mémoire, les fonds de co-investissement de Poitou-Charentes et de Limousin furent créés en 2010 et 2011, le premier doté d'un capital social de 7.5 M€, le deuxième de près de 20 M€ et chacun d'entre eux étant alimenté par une partie de fonds FEDER. Ces fonds sont destinés à des prêts de participation minoritaires et temporaires pour les PME, sont destinés à des prêts participatifs ou à des avances dans un principe qui s'appelle le pari passu, c'est-à-dire conjointement, à parité avec un ou plusieurs investisseurs. Pour mémoire, chacun des fonds est représenté par son Président, assisté d'une société de gestion qui est sélectionnée à l'issue d'une procédure de mise en concurrence.

L'analyse de la situation financière, d'une manière très synthétique, des deux structures, se traduit par une courbe que l'on dit courbe « en J », avec la trajectoire la plus courte, descendant, qui correspond à des pertes structurelles liées aux investissements initiaux, exclusifs. Il est proposé à la Région Nouvelle-Aquitaine, qui est l'actionnaire unique des sociétés par action simplifiée à associé unique, de valider le compte de gestion, d'approuver le compte 2016 et par ailleurs, il nous est aussi proposé de renouveler le mandat du Président de la société de Limousin, société DYNALIM.

A noter, pour répondre à une question lors de la Commission « développement économique » l'autre jour, qu'il n'y a pas eu de sortie dans cette phase qui a été une phase exclusive d'investissement.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. PATIER. - Merci Monsieur le Président. Il n'y a pas d'observation particulière à formuler sur les comptes des deux fonds d'investissement et sur le renouvellement du

mandat de Monsieur Jacques CHRISTEN le Président de DYNALIM, mais une question se pose quand même, de mon point de vue, à l'égard de l'avenir de ce mode d'intervention et sur la gouvernance des instruments régionaux de développement et intervention économique. Le fonds DYNALIM a pris, depuis 2011-2012, des participations dans les PME et les jeunes entreprises limousines en puisant dans le capital qui lui a été affecté par l'ex-Région Limousin. L'élargissement, en 2016, du territoire éligible aux investissements du fonds à toute la Région Nouvelle-Aquitaine a conduit à une petite accélération de la consommation de ce capital, avec des investissements dans des entreprises non plus seulement limousines, mais aussi venant de la Rochelle ou installées à Bayonne. En tout état de cause, le fonds DYNALIM entrera, dès juillet, la semaine prochaine, en phase d'extinction.

La suppression de DYNALIM et le transfert de son contenu (participation et solde de l'emprunt) qui va passer à un outil élargi à la Nouvelle-Aquitaine si j'ai bien compris, va nécessairement éloigner la décision d'investissement et de participation du terreau économique pour lequel ce fonds d'investissement avait su trouver sa place avec le temps. Par ailleurs, je rappelle que dans un autre domaine proche, les débuts de l'Agence ADI ont entraîné la démission rapide et fracassante des trois représentants des entreprises limousines qui y siégeaient. Ils avaient ainsi exprimé l'impossibilité de faire entendre leur voix avec le mode de décision qui s'est imposé par le centre de gravité économique qui est bordelais. La gouvernance centralisée des outils d'intervention économique dans de grands ensembles pilotés à Bordeaux, constitue à l'évidence un risque de marginalisation des projets et opérateurs économiques des territoires excentrés. Je voudrais donc dans ce contexte vous demander quelles sont les garanties qui peuvent être fournies par l'exécutif régional pour s'assurer que les investissements nécessaires aux économies notamment picto-charentaises ou limousines, recevront le même soutien que celui qui était apporté par la proximité de décision des fonds d'investissement tels que DYNALIM ou de l'Agence de développement Limousin Expansion ?

Merci de votre attention Monsieur le Président, et de vos réponses.

M. UTHURRY. - Nous allons entrer effectivement dans une période d'extension. Sur la question qui est posée sur la globalisation à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine de ces deux fonds et le fait que vous évoquiez qu'ils ont pu être utiles à des entreprises qui sont situées hors du terreau originel de Limousin, nous allons travailler tout cela avec un regard particulier sur les entreprises initiales du terreau, mais nous sommes également dans une fusion de la Nouvelle-Aquitaine qui nous oblige à globaliser un peu la situation.

M. LE PRESIDENT. - J'ajoute à ce que vient de dire Bernard UTHURRY, que les équipes restent en place, donc la proximité est assurée par le maintien des réseaux qui existent. Ce maintien des réseaux va permettre aussi, parce que souvent, ce sont des co-investissements avec d'autres fonds et la connaissance des professionnels, notamment avec les réseaux de business Angels ou les autres dispositifs avec le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel, etc. permettront bien entendu que s'il y a non pas une gouvernance centralisée, mais une mutualisation des équipes, comme cela se passe avec d'autres fonds, de pouvoir amener sur le territoire du Limousin ou de Poitou-Charentes, des interventions beaucoup plus importantes. Ce qui nous manque, et c'est pour cela que nous sommes avec sûrement trop de lenteur, mais c'est vraiment quelque chose de difficile à faire, en train de créer un très gros fonds d'investissement pour pouvoir mettre à la disposition de toutes les entreprises de tous les territoires de la grande Région, l'appui en fonds propres nécessaire. Donc je vous rassure, pas de souci. Et puis je fais confiance à Gérard VANDENBROUCKE notamment, d'être attentif à cela.

M. VANDENBROUCKE. - Justement, si je voulais taquiner un peu Monsieur PATIER, je lui dirais que je le remercie de veiller attentivement à ce que les dispositifs que l'ancienne Région Limousin a mis en place - parfois sans l'accord bienveillant du groupe que vous représentez d'ailleurs - perdurent. Mais je crois qu'aujourd'hui l'on ne peut que l'espérer parce qu'effectivement, c'est le réabondement au capital qui importe. On arrive aujourd'hui quasiment au bout du dispositif que nous avons mis en place et qui a eu d'excellents résultats, je vous remercie de l'avoir rappelé.

M. LE PRESIDENT. - Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

N° 42

Vote sur la «**Décision de l'associé unique concernant le fonds de co-investissement DYNALIM et le fonds de co-investissement Poitou-Charente**»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National, Mme LE GUEN (non inscrite)**

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT. - Il en est ainsi décidé.

M. LE PRESIDENT. - J'ai oublié hier, je le fais pendant cette séance plénière, de signaler l'élection de Benoît TIRANT à la Commission Permanente puisque dans le cadre de l'organisation de cette CP, aucun autre candidat n'avait été présenté.

Cf page 16

Le délai d'une heure étant largement expiré, constat d'une seule candidature sur le poste vacant de membre de la Commission permanente, celui de Madame Christelle PIEUCHOT dont la nomination prend effet immédiatement

Sur le « Fonctionnement du Conseil Régional : remplacement au sein de la Commission Permanente »

L'Assemblée Prend acte de la nomination immédiate à la Commission permanente de Monsieur Benoît TIRANT

FILIERE FORET – BOIS – PAPIER : MESURES D'AIDES A LA SYLVICULTURE

M. LE PRESIDENT. - Nous passons au 43, la filière bois.

Mme GENDREAU. - Monsieur le Président, mes chers collègues, la filière forêt-bois joue un rôle économique et environnemental primordial pour notre Région puisqu'avec 60 000 emplois, 10 milliards d'euros de chiffre d'affaires, ses 2.8 millions d'hectares (soit 34 % du territoire), nous sommes la première Région française forestière, avec une particularité par rapport aux autres Régions qui est que nous avons la chance d'avoir des essences très variées, avec des forêts de feuillus (chênes, châtaigniers, peupliers), bien entendu le douglas et le grand Massif des landes de Gascogne, qui est la première forêt cultivée européenne avec pins maritimes. Sans oublier bien entendu les forêts de montagnes, et toutes ces essences permettent de répondre aux différents usages de cette filière.

C'est pourquoi nous devons la conforter et c'est pour cela qu'il est proposé de soutenir, conformément aux orientations du Règlement d'intervention des aides régionales aux entreprises qui a été voté lors de la plénière du 13 février dernier.

Tout d'abord, l'aide au développement des peupleraies de qualité, qui comprend trois axes : boisement, reboisement, élagage à 3.50 mètres et 7 mètres, afin de répondre à un double constat : la Région Nouvelle-Aquitaine, première Région populicole française, avec 21 % de surface nationale (42 000 hectares), 29.8 % de récolte nationale, avec un important tissu d'entreprises de transformation, qui emploient 2000 personnes. J'en citerais trois : l'entreprise JOUBERT, ARCHIMBAUD et GARNICA dans le Lot-et-Garonne. Le besoin en peuplier est en croissance sur cette Région mais par contre, le déficit de bois, notamment de qualité, devrait apparaître au cours de la période 2020-2025 et atteindre 30 % du besoin. Si aujourd'hui nous n'anticipons pas, les entreprises risquent d'importer des bois, essentiellement exotiques, afin de répondre à leur demande. Concernant cette essence, un comité de pilotage a été initié, composé de FUTUROBOIS, l'interprofession de Poitou-Charentes, et le GIPA (Groupement d'Intérêt des Populiculteurs d'Aquitaine). Cinq réunions de travail afin d'élaborer ce Règlement, sachant que l'ex-Région Aquitaine et l'ex-Région Poitou-Charentes avaient des dispositifs qui étaient très différents.

Suite au retrait, au mois d'avril, de la délibération, il a été précisé les engagements des bénéficiaires en matière environnementale, conformes aux dispositions réglementaires et aux bonnes pratiques de gestion durable sylvicole.

Ensuite, nous avons à relever un autre défi, la dynamique des gestions de forêts en revalorisant les terrains occupés par des taillis dépérissants ou dégradés et ne produisant donc pas de bois d'œuvre. Je citerais ici l'exemple du châtaignier qui, aujourd'hui, subit non seulement des problèmes sanitaires, mais aussi connaît les effets du dérèglement climatique. Les parcelles devront être maintenues boisées pendant un minimum de 15 ans, présenter une garantie de gestion durable, mise à jour de l'état boisé des parcelles au cadastre sera obligatoire. Les différents projets réalisés seront transmis au GIP ATGERI pour figurer sur le carto au GIP afin de faire connaître auprès de la fédération des chasseurs les zones de reboisement sensibles à la pression du gibier.

Enfin, un dispositif spécifique pour les forêts de montagnes, puisque les coûts des travaux sont supérieurs aux zones de plaines à cause des pentes. La surface prévue, tous travaux confondus, ne devrait pas dépasser les 3200 hectares par an. Bien entendu, ce Règlement fera l'objet d'une évaluation continue afin de le réajuster.

Je ne vais pas entrer dans le détail de toutes les aides qui sont dans ce rapport.

Voilà Monsieur le Président, je crois que ce Règlement d'intervention est vraiment très important pour cette filière.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Y a-t-il des observations ?

Mme ESTRADE. - Monsieur le Président, cette délibération va vraiment dans le bon sens et nous la voterons. Mais nous souhaitons attirer votre attention sur deux points.

Le premier point concerne la plantation de nouvelles zones de peupleraies. Certes, cette filière, comme l'a dit Madame GENDREAU, connaît des difficultés d'approvisionnement, des difficultés qui, selon les experts consultés, sont essentiellement liées à la non replantation après exploitation des boisements, et la mesure n° 2 devrait donc apporter une solution à ce problème. Quant à la mesure n° 1 d'aide au premier boisement, il faudrait, nous semble-t-il, veiller à ce que la création de nouvelles plantations de peupliers ne vienne pas concurrencer le maintien des zones humides, véritables réservoirs de biodiversité et notamment des pollinisateurs. Cette vigilance nous permettrait notamment de rester en cohérence avec le plan régional des pollinisateurs que nous venons de lancer.

Le deuxième point sur lequel nous souhaitons attirer votre attention, concerne la revalorisation des taillis dépérissants ou dégradés. C'est une très belle initiative, c'est un sujet que je connais bien pour avoir conduit une telle opération sur ma petite commune. Et ce qui m'amène à vous dire que si nous voulons préserver là aussi la biodiversité, ce travail

de revalorisation nécessite parfois un travail de dentelle, où les gros engins souvent dévastateurs, ne peuvent remplacer la main de l'Homme. C'est donc une très belle occasion pour ajouter, me semble-t-il, un volet social à cette mesure économique, et la traduction de cette proposition Monsieur le Président, non pas une écoconditionnalité mais une bonification des subventions si cette revalorisation fait appel à des associations de chantiers d'insertion. Des chantiers d'insertion où des personnes souvent très éloignées de l'emploi et depuis trop longtemps, peuvent enfin redonner un sens à leur vie par le travail. Pour vous convaincre, si besoin, Monsieur le Président, du bien-fondé de cette proposition, je peux vous organiser une visite des boisements ainsi valorisés et le travail remarquable qui a été produit.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Quand on me propose une visite...

M. DIONIS DU SEJOUR. -Monsieur le Président, au groupe UDI, on a reçu la position du syndicat des sylviculteurs du sud-ouest et nous sommes surpris que l'on n'ait pas réussi à converger sur un texte puisque visiblement, il soulève quatre points qui nous semblent assez pertinents.

Ils disent que le texte qui est soumis n'est pas assez verrouillé sur le fait que seules des parcelles classées durablement au cadastre en bois et forêt doivent être aidées, et ils disent que le texte tel qu'il est permet des effets d'aubaine d'entrée et de sortie sur certaines parcelles.

Deuxièmement, visiblement, la question des forêts communales n'a pas été traitée sur le fond puisqu'ils disent que ces forêts communales bénéficient de l'aide de l'ONF et que le texte que l'on voterait permettrait de subventionner l'ONF et par l'ONF, de subventionner l'Etat.

Troisièmement, il est cité comme bénéficiaires possibles des aides les associations syndicales autorisées et a priori, les sylviculteurs disent qu'il n'y a pas d'ASA compétente pour le reboisement.

Quatrièmement, une proposition d'adhésion à une certification de gestion durable et ils disent : mais il y a déjà une démarche qui est possible sur ces certifications, ce sont des démarches volontaires et il faut qu'elles restent volontaires. Sur le fond, on a là un texte de la profession qui est quand même assez distant et qui nous semble raisonnable. Donc notre proposition serait peut-être de retravailler cette délibération, c'est quand même bizarre que l'on ne soit pas arrivé à un accord avec la profession...

M. DIONIS DU SEJOUR. - Visiblement, ils ne le sont pas puisqu'ils ont écrit à tous les groupes pour nous dire cela, donc ils ne le sont pas. Notre proposition est donc de retirer cette délibération et d'arriver à un accord avec eux. Si ce n'était pas le cas, nous nous abstiendrons.

M. LE PRESIDENT. - Béatrice vous répondra sans souci.

Mme LEICIAGUECAHAR. - Merci Président. Des inquiétudes s'étaient manifestées au sujet de cette délibération, dans la mesure où les taillis économiquement non productifs sont néanmoins de précieux réservoirs de biodiversité. Leur remplacement systématique par une culture industrielle de la forêt n'est pas souhaitable écologiquement. Ce n'était pas évidemment l'intention première de cette délibération.

Les compléments et les précisions qui ont été apportés ont rassuré totalement notre groupe à ce sujet. Nous voterons donc pour cette délibération.

Nous proposons en outre que ces mesures d'aides à la sylviculture fassent l'objet d'un avenant consacré aux forêts des PNR, du fait de leur spécificité.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - S'il n'y a pas d'autres intervenants, Béatrice pour répondre.

Mme GENDREAU. - Je vais tout d'abord répondre à Madame ESTRADE, effectivement, sur votre question sur les zones humides, quand vous lisez bien le texte, les zones humides sont exclues et par rapport aux préservations des milieux aquatiques, ressources en eau, les sites Natura 2000, etc. c'est bien prévu dans le Règlement. Il n'y a pas de souci.

Par rapport au volet social, c'est vrai que je trouve que c'est une intervention qui mérite d'être réfléchi et c'est vrai que moi-même, sur la Dordogne, il y a des chantiers sur la Dordogne qui existent dans ce sens-là donc cela peut faire éventuellement un avenant à prévoir au niveau de cette délibération.

Pour répondre à Monsieur DIONIS DU SEJOUR, je suis très surprise de cette intervention parce que le SISO a lu et relu plusieurs fois cette délibération, nous a fait la remarque sur le cadastre, cela a été prévu au sein de cette délibération puisque les parcelles doivent être notifiées, le changement au cadastre. Voilà la première explication.

La deuxième, par rapport aux forêts communales, je suis un peu surprise de l'amalgame qui est fait puisque l'ONF aujourd'hui ne reçoit versement compensateur que par rapport au service de mission publique qui leur est octroyé pour les comptes des collectivités forestières et les travaux forestiers n'entrent pas du tout dans le champ du régime forestier puisque bien entendu, bien souvent, les forêts domaniales les communes forestières font

travailler les entreprises de travaux forestiers locales pour réaliser tous les chantiers. C'est quand même quelque chose qui m'inquiète un peu parce que cela ne fait absolument pas partie du régime forestier, donc je pense que le SISO devra revoir un peu en quoi consiste le Code forestier.

Ensuite, la certification de gestion durable est une des conditions effectivement parce que si l'on veut avoir aujourd'hui des forêts qui soient gérées de façon durable, environnementale, etc. cette certification est obligatoire.

M. SABAROT. - Juste pour compléter, je suis très surpris moi aussi du courrier du syndicat des sylviculteurs, en particulier en ce qui concerne les communes. Dire que les communes bénéficient déjà de l'aide de l'ONF est méconnaître totalement le fonctionnement. Les communes, au contraire, paient une taxe à l'hectare, annuelle, et ensuite, paient 12 % sur la vente des produits des bois, donc je ne comprends pas cette intervention et je profite du micro, bien conscient du poids de la filière forêt dans notre économie, pour peut-être ouvrir un chantier d'études. Je parle en tant que médoquin, nous avons subi la tempête de 1999, la tempête Klaus est arrivée dans les Landes par derrière, dernièrement, nous avons encore eu un incendie qui a ravagé des centaines d'hectares, qui fait suite à des incendies annuels, je crois qu'à la lumière du changement climatique que nous vivons et dans l'étude qui est faite, je souhaiterais qu'il y ait un débat qui s'instaure avec l'interprofession, qui n'est pas uniquement le syndicat des sylviculteurs du sud-ouest du reste, pour regarder un peu, on parle de niveau d'eau, la technique veut que maintenant on draine aussi beaucoup les parcelles forestières pour pouvoir y entrer toute l'année, par n'importe quel temps, ce qui ne se faisait pas avant puisque l'hiver, on allait exploiter en forêt Domaniale. Attention peut-être à ne pas transformer notre forêt en usine de pâte à papier de notre massif médoquin, et puis à ne pas renouveler certaines erreurs qui ont été faites il y a quelques décennies, dans l'agriculture intensive. Je souhaiterais, à la lumière de cette lettre qui me semble par moment être tendancieuse, parce que l'on ne peut pas méconnaître ces problèmes, que l'on demande une rencontre avec le syndicat des sylviculteurs.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Pas de souci.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Sur cette affaire, je ne suis pas un spécialiste de la forêt, je note quand même que l'on a un document qui dit : « se faisant, le Conseil Régional [il revient sur le problème des aides à la propriété communale] provoquerait une distorsion de concurrence entre les forêts publiques et privées ». A mon avis, il faut aller jusqu'au bout de cette discussion-là. Est-ce qu'il y aurait cumul de l'aide ONF + de l'aide régionale ?

M. DIONIS DU SEJOUR. -Ce n'est pas moi qui l'écris, je ne l'ai pas pensé, c'est un syndicat, c'est le syndicat représentatif qui l'écrit. Si vous êtes tellement sûr de vous, mais c'est quand même bizarre qu'au niveau de l'échange l'on ne soit pas arrivé à un accord avec eux, c'est tout. Il n'y a pas d'accord, ils l'ont dit.

M. LE PRESIDENT. - C'est une position naturelle du SISEO là-dessus.

Mme GENDREAU. - Que ce soit la Région Limousin et la Région Aquitaine, on a toujours aidé les communes forestières et c'est la première fois que cela revient en débat, surtout que l'on n'aide que les communes forestières qui sont soumises au régime forestier. Les autres communes n'ont jamais été aidées par la Région donc je ne vois vraiment pas où est le problème.

M. LE PRESIDENT. - Je connais bien Bruno LAFON et je suis assez ami avec lui, s'il y avait eu un vrai problème, il m'aurait appelé.

Y a-t-il des oppositions à ce texte ?

Des abstentions ?

Ce texte est adopté à l'unanimité ?

Abstention de l'UDI.

N° 43

Vote sur la «Filière forêt – bois – papier : mesures d'aides à la sylviculture»

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Front National, Mme LE GUEN (non inscrite)**
- **ABSTENTION : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés,**

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

M. LE PRESIDENT. - Ce texte est donc adopté.

**COMMUNICATION – DELEGATION DU PRESIDENT POUR ESTER EN JUSTICE AU
NOM DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE**

M. LE PRESIDENT. - Ensuite, la délégation d'ester en justice. C'est une communication.

M. CHERET. - Merci Monsieur le Président. Cette communication fait suite à la délibération que nous avons prise et adoptée à l'unanimité de cette Assemblée, le 4 janvier 2016, dont le point n° 16, comme c'est précisé dans cette délibération, était de donner pouvoir au Président d'intenter, au nom de la Région, toute action en justice ou défendre la Région dans toute action intentée contre elle. Dans le cadre de cette délégation donnée au Président, nous avons l'obligation, périodiquement, de rendre compte de l'activité du Président et que mènent les services juridiques en son nom, par rapport à ces différents dossiers.

Voilà quel est l'objet de cette communication Monsieur le Président, et nous avons les dossiers qui sont concernés sur l'ester en justice.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Vous avez sous les yeux tout ce que j'ai fait. Je voudrais saluer d'ailleurs nos services juridiques, qui font un travail remarquable parce que je crois que c'est cela Pierre, on a plutôt un retour... la Région est plutôt efficace et a gagné la plupart de ses recours.

M. CHERET. - Je vous remercie Président de féliciter les services juridiques qui, dans le cadre de la fusion, ont eu, comme beaucoup d'autres services mais eux en particulier, une activité très intense, faite de nombreux succès, et félicités souvent par le contrôle de légalité et la Préfecture.

M. D'AMECOURT. - Monsieur le Président, juste pour signaler à nos collègues qu'il y a dans cette liste la décision du Président de ne pas agir en justice dans le dossier de la gestion de l'ex-Région Poitou-Charentes et donc c'est sur cette base que nous avons déposé un nouveau mémoire auprès du Tribunal Administratif lundi dernier, pour que notre groupe puisse agir au nom de la Région, ce qui donnera du poids à notre intervention. C'était simplement un signalement, j'en ai parlé dans mes propos introductifs, il n'y a pas de chose nouvelle.

M. LE PRESIDENT. - Je rappelle simplement qu'il me semblait, il nous a semblé au niveau des services, difficile d'agir, à partir du moment où la CRC, saisie de toutes les pièces

du dossier, n'agissait pas, et notamment ne retenait pas l'insincérité budgétaire. Voilà pourquoi nous n'avons pas agi.

Je voudrais remercier tout le service et particulièrement remercier Souad LOULIDI, qui fait un travail exemplaire.

L'Assemblée me donne acte de cette communication.

N° 44
sur la «Communication – délégation du président pour ester en justice au nom de la Région
Nouvelle-Aquitaine»

L'Assemblée Donne Acte

QUESTION ORALE

M. LE PRESIDENT. - On a une question orale maintenant de Monsieur DRAPRON, sur le nom de la Région.

M. DIONIS DU SEJOUR. -Monsieur DRAPRON s'excuse...

M. LE PRESIDENT. - Il est revenu ?

M. DIONIS DU SEJOUR. -Il n'est pas revenu, il a, vous le savez, un souci personnel important. Je me permets de poser la question, elle pose un problème de méthode et de gouvernance. Le 10 avril 2017, un amendement a été adopté par notre Assemblée pour dire que dans la communication Région Nouvelle-Aquitaine, il fallait qu'il y ait, en communication secondaire, Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes. Cela a été adopté par l'Assemblée. Visiblement, on ne s'achemine pas vers cela, donc où en est-on par rapport à quelque chose qui a été adopté par l'Assemblée ? Et si jamais on n'est pas d'accord, et Monsieur le Président vous avez l'initiative de cela, à ce moment-là, cela mériterait de revenir sur cet amendement, que l'on soit clair. En attendant, il y a un amendement adopté, pas appliqué, cela pose un problème quand même de gouvernance.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

J'assume et je crois dans le souhait des uns et des autres, l'amendement a un an, il a été respecté tout au long de 2016. Aujourd'hui, nous avons un blason et un logo, il est difficile d'avoir une troisième signature. Je rappelle qu'en plus, les Départements des Deux-Sèvres et de la Vienne sont en train de travailler à leur rapprochement autour de la marque Poitou, que d'autres parties du territoire sont en train de travailler sur des marques, le Pays basque notamment, le Périgord, donc il est un peu compliqué, à l'heure où nous travaillons sur l'attractivité de la Région, où nous engageons une démarche de marketing territorial, où nous organisons notre représentation à Paris, en Europe, de donner une image confuse de notre nouvelle identité. J'ai eu l'occasion d'ailleurs de le voir la semaine dernière en allant à Limoges pour le club des ETI, où une soirée organisée par l'entreprise BERNARDAUD, nous sommes dans la Nouvelle-Aquitaine, avec la reconstitution d'une Histoire séculaire d'ailleurs, et je pense que les habitants et les acteurs de la Nouvelle-Aquitaine, je n'aime pas le mot « néo-aquitains » - je le dis pour ceux qui m'ont rédigé une note – je déteste le mot « néo-aquitains », cela fait néo... ce n'est pas terrible. Nouveaux-aquitains.

Pour la lisibilité, l'efficacité et la stabilité de la communication, je vous propose de garder – dans le brouhaha intéressant d'une fin de parcours – ce terme. Le lion est très

efficace en communication et le blason d'Aliénor, agrémenté du pays des Eaux mêlées, fonctionnent particulièrement bien. Je remercie Jean DIONIS DU SEJOUR d'avoir, en bon soldat de son groupe, présenté une question orale qui va nous permettre d'être à l'heure, midi pile, pour le déjeuner.

Chers amis, je vous remercie de votre présence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

ANNEXES

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE

DU 26 JUIN 2017

et son prolongement le mardi 27 juin

Annexe - 1

Page : – «Compte Administratif 2016 »

Annexe - 2

Page : – « Plan d'actions pour l'Orientation, la Formation et l'Emploi en Nouvelle-Aquitaine »

Annexe - 3

Page : – « Communication sur l'Apprentissage en Nouvelle-Aquitaine – point d'étape sur la mise en œuvre»

Annexe - 4

Page – « Transferts des transports départementaux (LOI NOTRe) »

Annexe - 5

Page : – «Harmonisation des tarifications des transports régionaux»

Annexe - 6

Page : – « Plan régional en faveur des pollinisateurs»

Annexe - 7

Page – «Plan Régional Santé Environnement 2017-2021 Nouvelle-Aquitaine»

Annexe - 8

Page – «Projet de parc Naturel Régional Médoc»

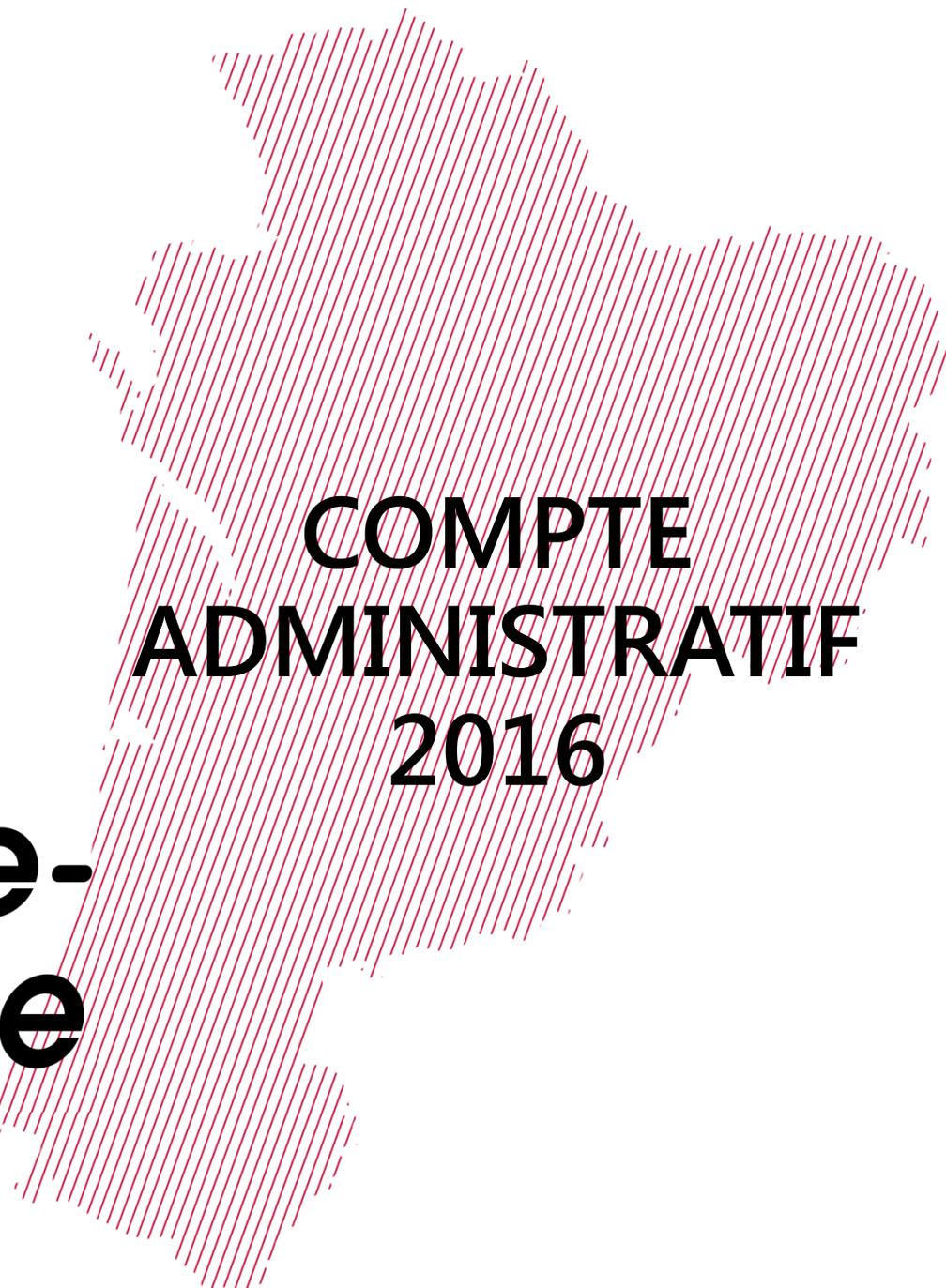
Annexe - 9

Page – Liste des Conseillers Régionaux

ANNEXE 1

- COMPTE ADMINISTRATIF 2016 -

[Diaporama de présentation]



**COMPTE
ADMINISTRATIF
2016**

Partie 1

RESULTATS D'EXECUTION BUDGETAIRE

Exécution des recettes en 2016

	Prévision 2016	Réalisation 2016	Taux de réalisation
Recettes totales hors emprunt *	2.085,9 M€	2092,5 M€	100,3%
Dont fonctionnement *	1.984,1 M€	1.981,0 M€	99,8%
Dont investissement hors emprunt *	101,8 M€	111,5 M€	109,5%

**Hors fonds européens*

Exécution des dépenses en 2016

	Prévision 2016	Réalisation 2016	Taux de réalisation
Dépenses totales *	2.771,3 M€	2.516,2 M€	90,8%
Dont fonctionnement *	1.749,4 M€	1.598,6 M€	91,3%
Dont investissement *	1.021,9 M€	917,6 M€	89,8%

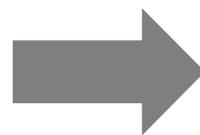
**Hors fonds européens*

Le **résultat de clôture** s'établit à **67,5 M€**. Déduction faite des restes à réaliser en dépenses hors AE, l'**excédent net**, s'élève à **57,1 M€**.

Montant des encours d'engagements pluriannuels

Le **stock des engagements pluriannuels**
s'élève au 31 décembre 2016 à :

- AP : 2.236,5 M€
- AE : 1.866,8 M€



TOTAL :
4 103,3 M€

Les AP et les AE **libres d'emploi** s'établissent
à :

- AP : 300,5 M€
- AE : 160,3 M€

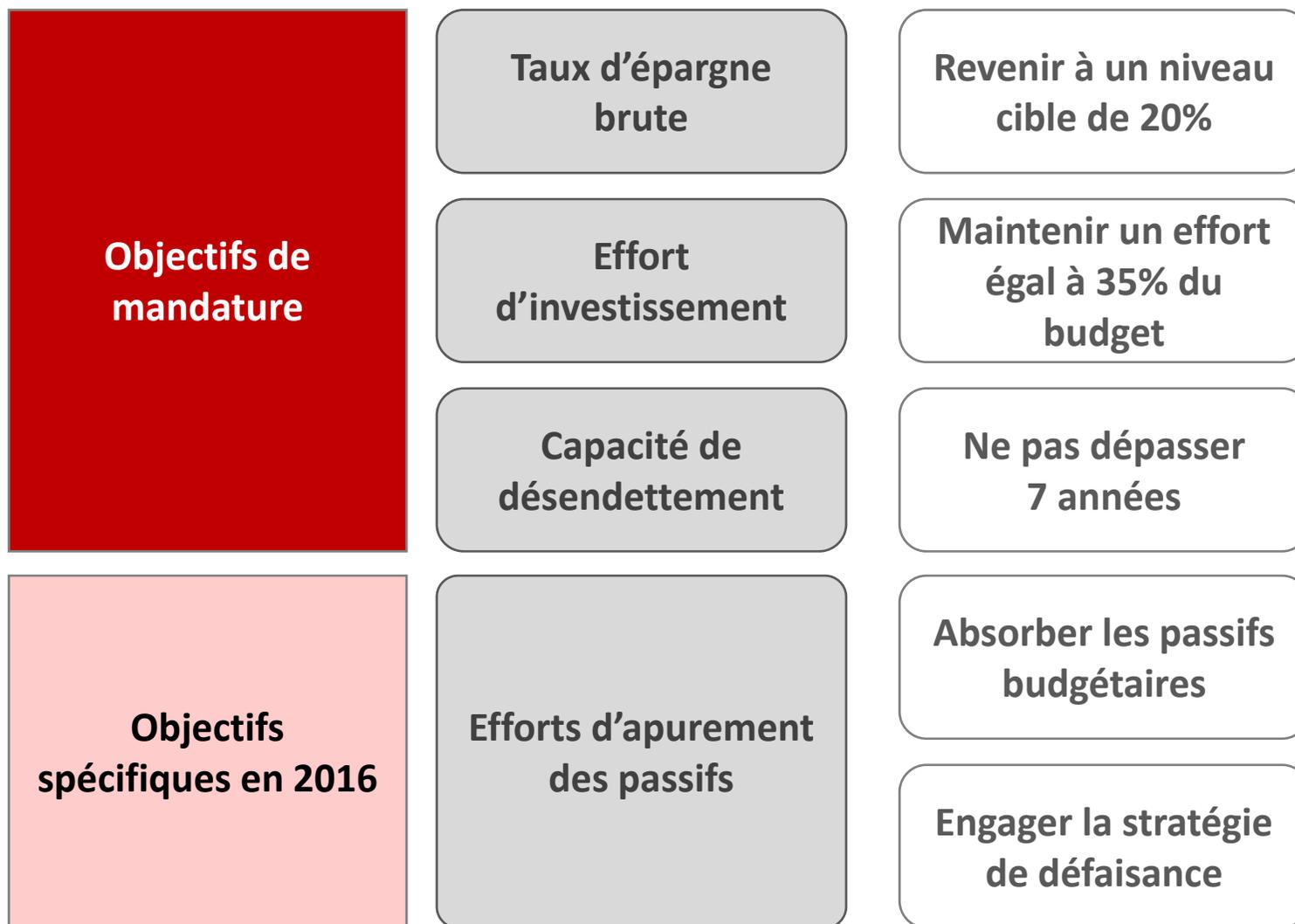


TOTAL :
460,8 M€

Partie 2

SITUATION AU REGARD DES OBJECTIFS

Rappel des objectifs financiers de la mandature et du budget 2016

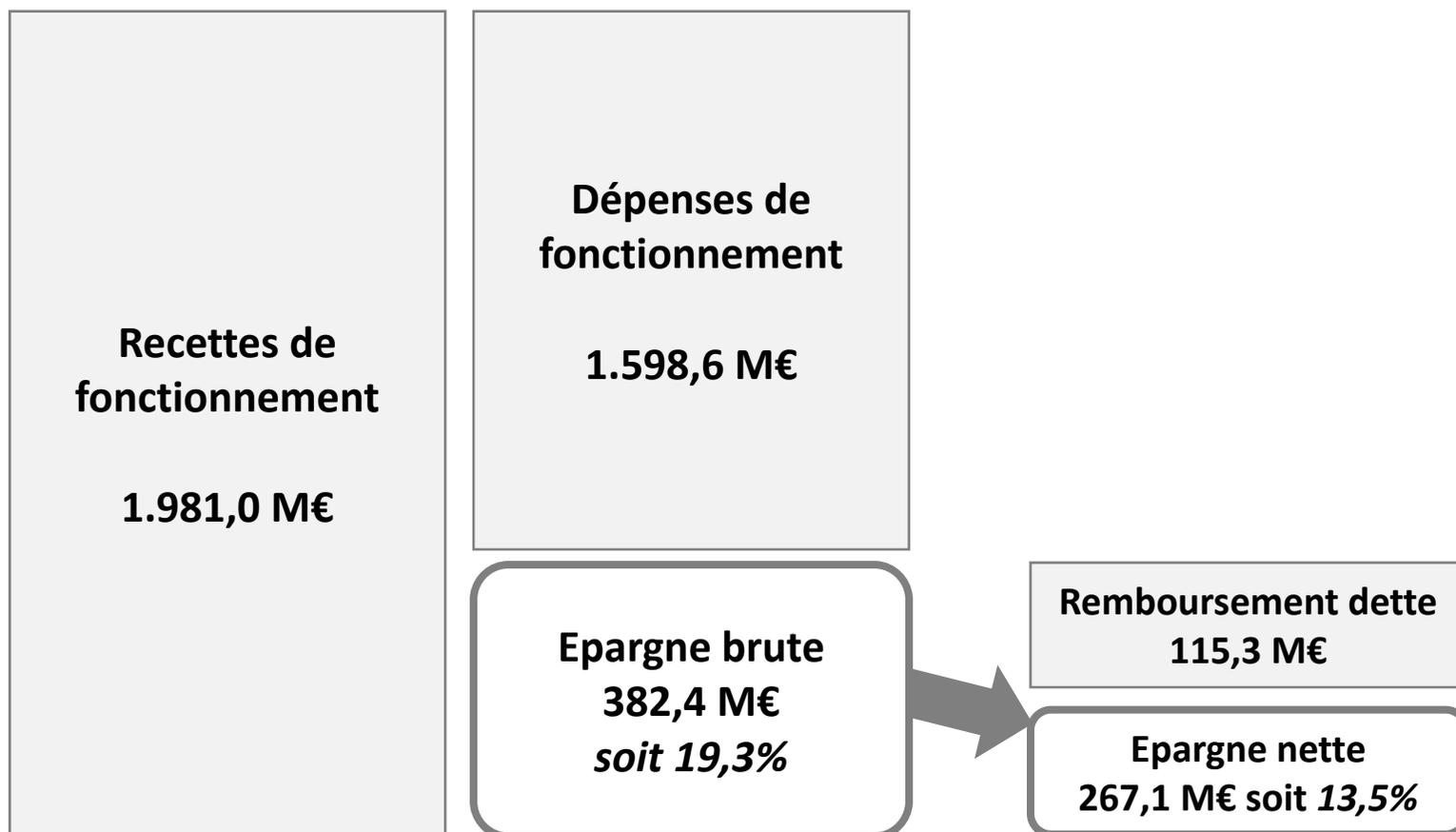


Taux d'épargne brute

	Réalisation 2016 *	Taux de réalisation
Recettes de fonctionnement	1.981,0 M€	99,8%
Dépenses de fonctionnement	1.598,6 M€	91,3%
Epargne brute	382,4 M€	
Taux d'épargne brute	19,3%	

**Hors fonds européens*

Taux d'épargne brute



Effort d'investissement

	Réalisation 2016 *	Taux de réalisation
Recettes d'investissement	111,5 M€	109,5%
Dépenses d'investissement	917,6 M€	89,8%



Taux d'effort
d'investissement
= 36,5% du budget

Capacité de désendettement

Encours au 31/12/2015 *	1.527,2 M€
Emprunt mobilisé *	407,7 M€
Refinancement de soulte	5,6 M€
Capital remboursé	-115,3 M€
Encours au 31/12/2016	1.825,1 M€



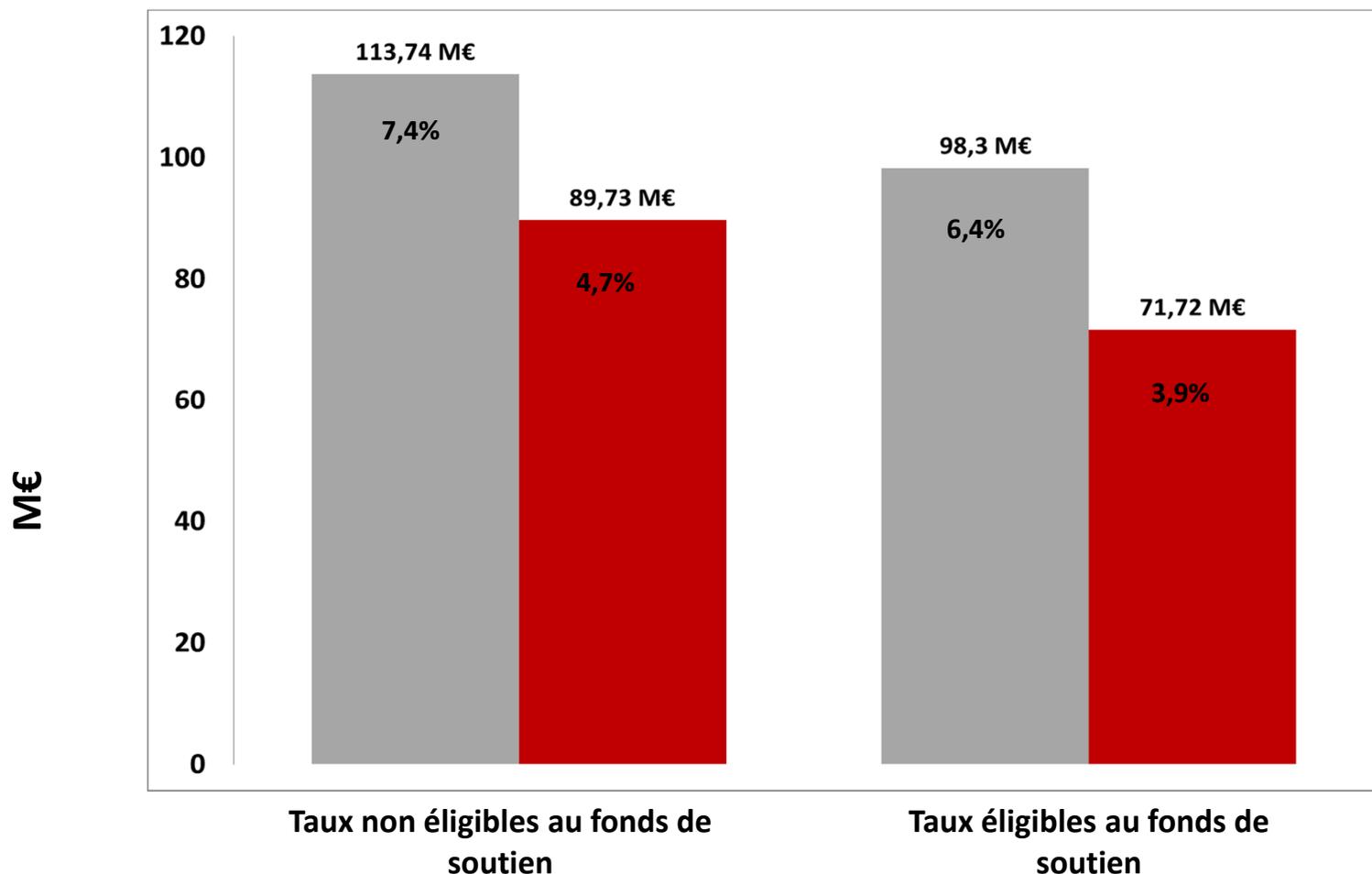
**Capacité de
désendettement
= 4,8 ans**

** Hors préfinancements européens des programmes opérationnels*

Absorption du passif budgétaire

	Variation faciale en M€	Dépenses exceptionnelles en M€	Variation réelle en M€
Dépenses de fonctionnement*	35,6 M€	82 M€	-46,4 M€ (-3%)
Dépenses d'investissement*	43,2 M€	61 M€	-17,8 M€ (-2,3%)
Total	78,8 M€	143 M€	-64,2 M€ (-2,8%)

Stratégie de défaisance



En reprenant les critères d'éligibilité du fonds de soutien, la part des contrats de prêt structurés les plus sensibles dans l'encours total passe de 6,4% en 2015 à 3,9% en 2016.

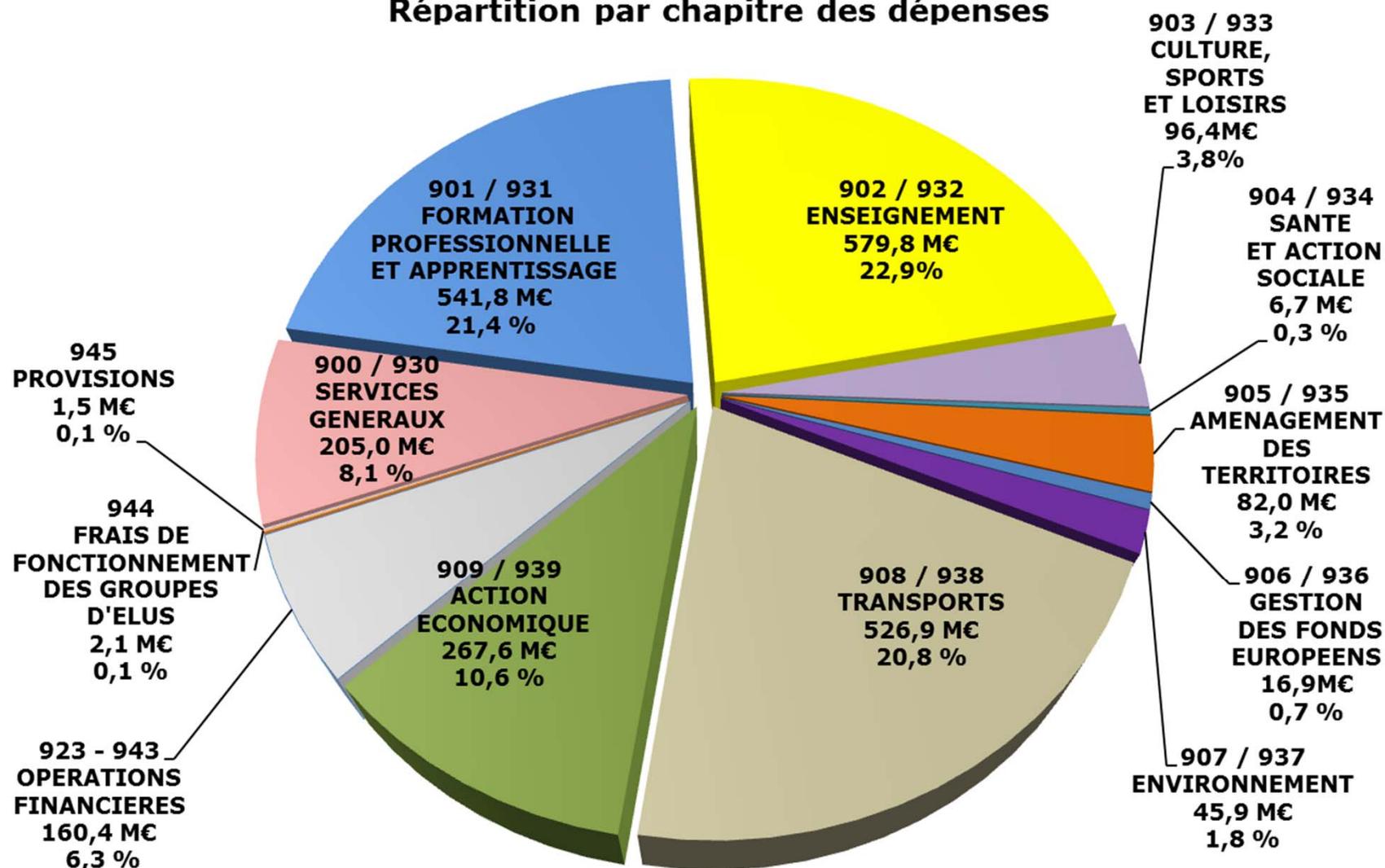
Caractéristiques générales des contrats de prêt quittés :

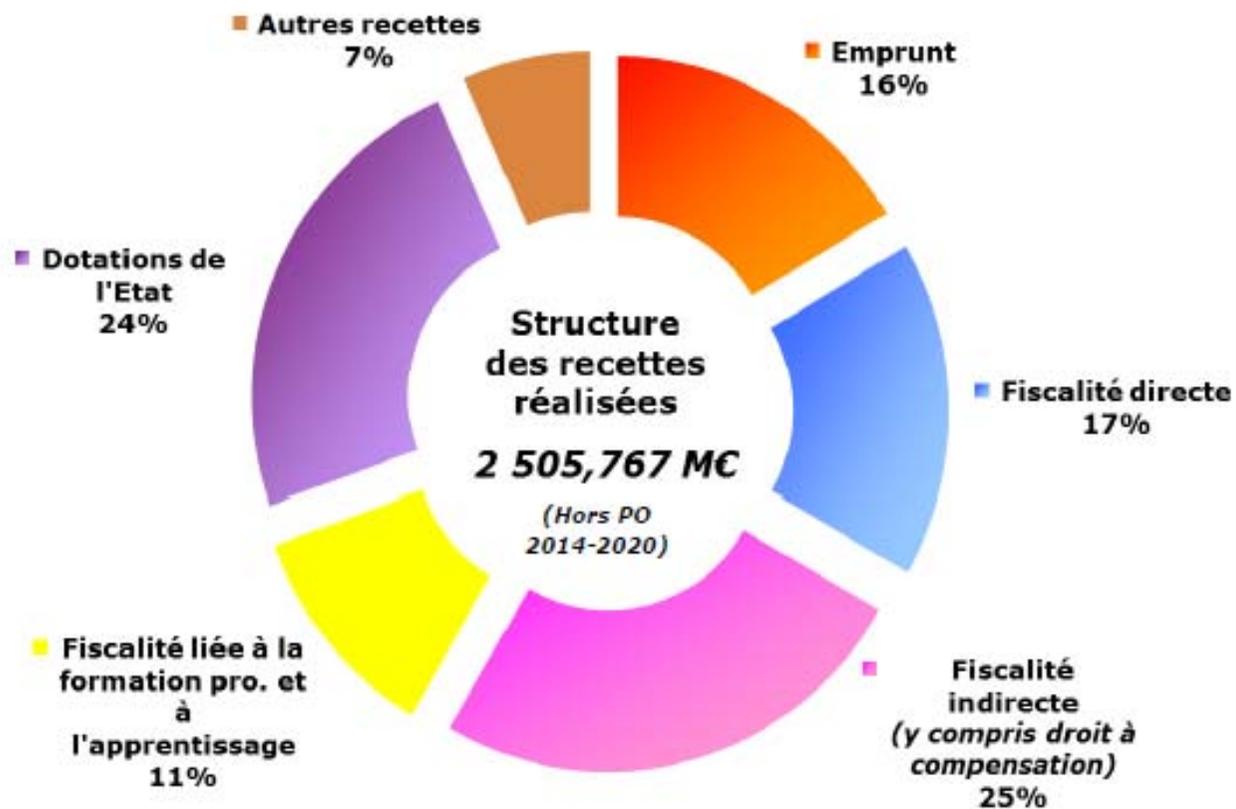
N° de contrat	Maturité	Charte Gissler	Formule	Capital restant dû (en €)	Montant de l'indemnité compensatrice dérogatoire (en M€)
310	01/08/27	Hors Charte F6	Jusqu'au 01/08/2022 : Si USD/CHF \geq 1,07 alors Taux de 2,20% Sinon 2,20% + 50,00% * (1,07 / USD/CHF - 1,00) Jusqu'au 01/08/2027 : Taux fixe de 2,40%	5,500	3,056
315	01/02/28	4E	Jusqu'au 01/02/2028 : Si LIBOR 12 MOIS USD \leq 6,75% alors Taux de 2,95% Sinon 2,95% + 5,00 * (LIBOR 12 MOIS USD - 6,75%)	9,000	1,620
321	01/02/31	2E	Jusqu'au 01/02/2028 : Si Inflation \geq 0,00% alors MIN[EURIBOR 12 MOIS ; 4,50%] + 0,09% Sinon MIN[EURIBOR 12 MOIS ; 4,50%] + 0,09% + 5,00 * (0,00% - Inflation) Jusqu'au 01/02/2031 : EURIBOR 12 MOIS + 0,09%.	12,750	0,888
TOTAL				27,250	5,564



COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Répartition par chapitre des dépenses





Un apurement des passifs assuré budgétairement

Caractéristiques générales des contrats de prêt après réaménagement :

N° de contrat	Maturité	Charte Gissler	Objet	Type de taux	Montant (en M€)
405.1	01/08/31	1A	Capital refinancé	Taux fixe de 0,50%	27,250
405.2	01/08/27	1A	Indemnité refinancée	Taux fixe de 0,95%	5,564
TOTAL					32,814

Les discussions engagées avec la SFIL sur le montant des indemnités compensatrices et la surveillance des marchés ont permis une amélioration de l'offre de réaménagement de plus de 1,8 M€ entre novembre 2016 et la conclusion de l'opération le 21 décembre 2016.

ANNEXE 2

- PLAN D' ACTIONS POUR L' ORIENTATION LA FORMATION ET L' EMPLOI -

[Diaporama de présentation]



Plan d'actions
pour
l'orientation,
la formation et
l'emploi

Séance plénière
26 juin 2017

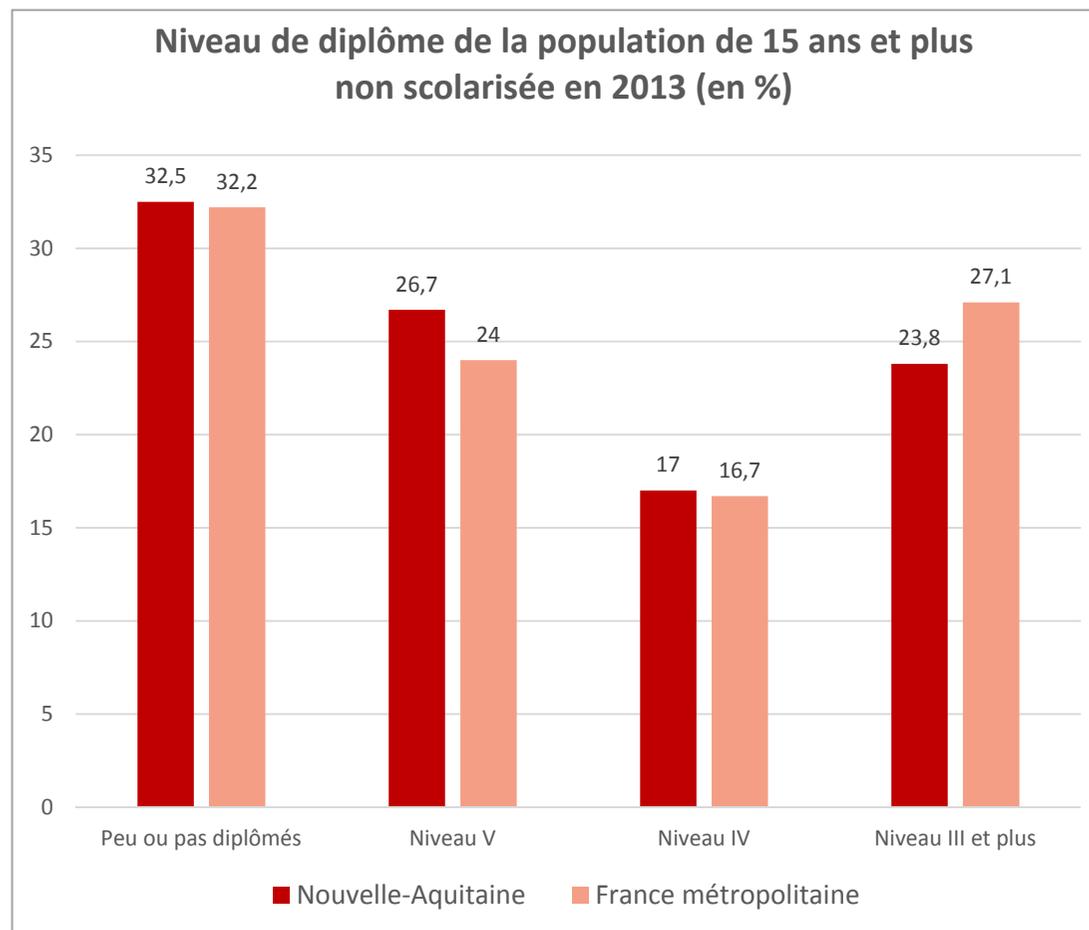
Observer et analyser pour agir

- des **inégalités d'accès à la formation et à l'emploi**

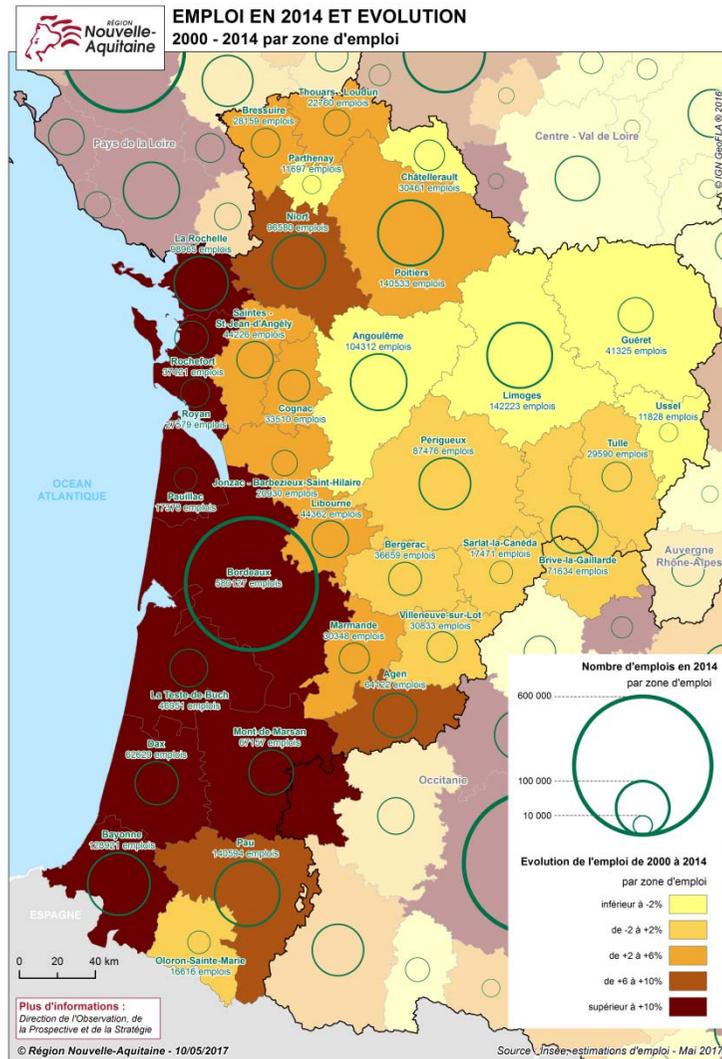
qui perdurent tout au long de la vie

- des **ressources humaines encore insuffisamment qualifiées**

55 % des demandeurs d'emploi de la Nouvelle-Aquitaine sont au mieux détenteurs d'un niveau V.



Observer et analyser pour agir



- une tendance à la concentration des emplois dans les plus grandes agglomérations

25% de la population et 38% des emplois se concentrent sur seulement 1,5% du territoire régional.

- des métiers et des compétences encore insuffisamment adaptés aux besoins des entreprises et des territoires.

Les transitions numériques, énergétiques et environnementales transforment profondément notre système productif.

**Fixer un cap pour embarquer les
partenaires et opérateurs dans
une ambition partagée**

Relever le défi de l'égalité d'accès à la formation et à l'emploi induit la priorité donnée à l'orientation à chaque étape de la vie professionnelle

=> Impliquer les entreprises dans le processus d'orientation

- en conventionnant avec celles aidées par la Région une mobilisation pour l'accueil de stagiaires (scolaires, demandeurs d'emploi...);
- en mobilisant les clubs d'entreprises pour des actions dans les collèges et les lycées.

Relever le défi de la qualification exige de transformer le modèle de la formation professionnelle

=> créer un nouveau fonds pour expérimenter et soutenir les innovations pédagogiques

- appréhender de **nouvelles méthodes** notamment en expérimentant les « salles de formation virtuelles »
- **développer l'esprit entrepreneurial** en incitant à ce que des organismes de formation travaillent ensemble sur la création de « junior entreprise ».

Relever le défi de l'équité territoriale implique la mise en œuvre de politiques différenciées

- ⇒ **Utiliser les lycées comme tous les espaces soutenus par la Région** pour promouvoir la culture, technique et scientifique
- ⇒ **Créer de nouvelles instances appelées « Comités de territoire »** comme lieu privilégié de construction et de préparation des projets locaux de développement de l'emploi et du capital humain

Relever le défi des métiers et des compétences de demain conduit tous les acteurs à un véritable effort de prospective

=> La Région généralisera une politique **de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences à l'échelle régionale et déclinée dans les territoires, les filières et les entreprises**, y compris les plus petites d'entre elles.



RÉGION
***Nouvelle-
Aquitaine***

ANNEXE 3

- COMMUNICATION SUR L'APPRENTISSAGE EN NOUVELLE-AQUITAINE – POINT D'ETAPE DE LA MISE EN OEUVRE -

[Diaporama de présentation]



Développement de
l'apprentissage :
les enseignements
d'une consultation
écrite

*Séance plénière
26 juin 2017*

Le cadre de la consultation écrite

- **pour alimenter le contenu** de la nouvelle convention quinquennale et **recueillir l'avis** de l'ensemble des acteurs et bénéficiaires de l'apprentissage
- **basée sur un questionnaire en ligne**, comportant 4 grandes thématiques (identification du répondant, perception, actions, enjeux) adaptées aux cibles
- **avec une participation satisfaisante** totalisant **3751 répondants** dont **1513 apprentis** et **717 entreprises**

catégorie de répondants	nb. personnes	%.
Apprentis	1513	40,3%
Entreprises	717	19,1%
Autres (grand public, salariés CFA, autres parents, ...)	672	17,9%
Parents d'enfants entre 15 et 25 ans	391	10,4%
Partenaires institutionnels (CREFOP, CESER, Pôle Emploi, ...)	249	6,6%
Jeunes non apprentis ou anciens apprentis	114	3,0%
Organismes Gestionnaire de CFA	95	2,5%
TOTAL RÉPONSES	3751	100%

Les éléments saillants

- Une perception très positive de l'apprentissage, de façon globale :

perception globale de l'apprentissage	nb. personnes	%.
très positive	1094	32,1%
positive	1419	41,6%
ne sait pas, NR	719	21,1%
assez négative	149	4,4%
très négative	26	0,8%
TOTAL RÉPONSES	3407	100%

- et sur des caractéristiques plus précises :
 - son adaptation aux besoins et contraintes de l'entreprise
 - la diversité des métiers, des diplômes et des niveaux préparés
 - la spécificité de sa pédagogie
 - ses apports en terme d'employabilité et d'autonomisation du jeune

Les éléments saillants

Des motivations fortes de recours à l'apprentissage, des 2 côtés

catégorie de répondants	apprenti	entreprise	TOTAL
principales raisons qui conduisent une entreprise à recourir à l'apprentissage			
par souhait de transmettre un métier	51,8%	58,3%	53,9%
pour pré-recruter	29,9%	32,9%	30,9%
pour participer à la formation d'un jeune	23,1%	41,8%	29,1%
pour les primes, les aides	26,8%	14,2%	22,7%
pour compléter des effectifs	22,9%	18,8%	21,6%
car c'est un moyen facile de recruter	12,6%	8,5%	11,3%
pour rendre service au jeune	9,1%	10,3%	9,5%
pour faire face à une croissance d'activité	6,2%	6,3%	6,2%
pour préparer une transmission	6,6%	9,1%	7,4%
pour innover	6,4%	5,2%	6,0%
c'est le profil du jeune qui donne l'idée	5,5%	4,9%	5,3%
Non réponse, autre réponse	14,0%	18,3%	15,4%
TOTAL	100%	100%	100%

catégorie de répondants	apprenti	entreprise	TOTAL
principales raisons qui conduisent un jeune à recourir à l'apprentissage			
être payé tout en se formant	75,1%	59,0%	70,0%
apprendre différemment	57,3%	49,4%	54,8%
augmente l'employabilité	44,7%	45,5%	44,9%
pour aller en entreprise	30,5%	21,9%	27,8%
choix par défaut	2,2%	14,1%	6,1%
par "tradition" familiale	0,9%	0,8%	0,9%
non réponse, autre réponse	10,8%	19,2%	13,5%
TOTAL	100%	100%	100%

- une motivation reconnue par tous de transmission et de participation à la formation de la part des entreprises
- un faible impact des "primes" de l'avis même des entreprises

- une motivation double pour les jeunes : le salaire et la pédagogie différente de la voie scolaire

Les éléments saillants

▪ Un métier choisi après des démarches personnelles

Comment avez-vous eu la première fois l'idée/l'envie de vous former à ce métier ? (apprentis uniquement)	Nb. réponses	%.
par vous mêmes, par vos propres recherches	675	44,6%
après un stage en entreprise	415	27,4%
idée très ancienne	257	17,0%
après discussion avec un proche	210	13,9%
après discussion avec un professionnel	171	11,3%
métier exercé par un proche	164	10,8%
métier non choisi, orientation par défaut	105	6,9%
après discussion avec un autre jeune	93	6,1%
après visite sur un salon, un forum, une journée portes ouvertes	88	5,8%
après discussion avec un conseiller d'orientation	86	5,7%
car le CFA est proche de chez moi	61	4,0%
TV, pub, Facebook	25	1,7%
non réponse, autre réponse	143	9,5%
TOTAL	1513	

▪ Une orientation vers l'apprentissage choisie et non subie

Comment avez-vous eu la première fois l'idée/l'envie d'être formé par la voie de l'apprentissage ? (apprentis)	Nb. réponses	%.
c'est un choix ancien	404	26,7%
après discussion avec un proche	403	26,6%
après discussion avec un professionnel	269	17,8%
après discussion avec un jeune	269	17,8%
après visite sur un salon, un forum, une JPO	165	10,9%
après discussion avec un CIO, avec un enseignant	142	9,4%
voie de formation non choisie, orientation par défaut	46	3,0%
après TV, pub, facebook	26	1,7%
non réponse, autre réponse	215	14,2%
TOTAL	1513	

▪ Des axes de progrès correspondant aux priorités régionales :

mobilisation des entreprises, de l'information en collège/lycée, de l'appui à la signature de contrats, des aides aux apprentis et des actions autour des ruptures



RÉGION
***Nouvelle-
Aquitaine***

ANNEXE 4

- TRANSFERTS DES TRANSPORTS DEPARTEMENTAUX -

[Diaporama de présentation]



Transferts des transports départementaux (Loi NOTRe)



Rappel des dispositions adoptées

➤ La loi NOTRe a fixé le cadre

La Région Nouvelle-Aquitaine se voit transférer :

- le transport de voyageurs, transports non-urbains / transports scolaires des 12 Départements respectivement au 1^{er} janvier 2017 et au 1^{er} septembre 2017
- la ligne maritime Fouras – Aix au 1^{er} janvier 2017
- La voie ferrée des Landes dans les 18 mois suivant la promulgation de la loi

➤ La Région et les Départements ont conclu des conventions de délégation

Délégation pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2017 pour une date unique de transfert effectif au 1^{er} septembre 2017 - délibérations des 19 et 20 décembre 2016

➤ La Région et les Départements ont adopté des délibérations concordantes sur la charge transférée

Les montants de la charge transférée et les attributions de compensation de transfert qui en découlent ont été arrêtés sur la base des conclusions des Commissions Locales d'Évaluation des Ressources et Charges Transférées (CLERCT) - délibérations du 13 février 2017

Des revoyures ont été prévues pour 7 Départements



Adoption des modalités opérationnelles du transfert

➤ Conventions-cadre

12 délibérations fixent le cadre général du transfert, adapté à chaque département : les conventions précisent les modalités spécifiques à chacun, résultant des périmètres concernés (gares routières, ligne ferroviaire des Landes, ligne maritime Fouras-Aix, ...) et des accords trouvés en CLERCT

➤ Conventions de transfert des services

12 délibérations concernent le transfert des personnels (169 postes) des départements vers la Région : ce transfert doit donner lieu impérativement à la signature d'une convention de transfert avant le 30 juin 2017

➤ Délibérations relatives à la reprise des régies et à l'entrée au capital de la SPL Trans-Landes

3 délibérations pour la reprise des régies départementales de la Haute-Vienne et des Landes, EPIC nécessaires à la mise en œuvre du service de transport sur ces 2 départements et pour l'entrée au capital de la SPL Translandes

➤ Délibérations à venir sur les moyens opérationnels

Des délibérations à venir à la commission permanente du 10 juillet afin de préciser les relations entre les Départements et la Région :

- relatives aux moyens opérationnels induits par le maintien des équipes départementales dans les locaux des Départements
- régissant les nécessaires articulations avec les équipes routières des départements



1. Les conventions-cadre

Les conventions-cadre

Ces conventions ont pour objet de préparer de façon concrète et opérationnelle le transfert des transports départementaux (autres que les transports handicapés). Elles :

- reprennent les accords conclus lors des CLECRT et des délibérations concordantes prises lors de la séance plénière du 13 février 2017
- fixent les périmètres transférés ainsi que les grands principes qui vont guider les Départements et la Région afin de mettre en œuvre l'ensemble de ces transports.

Les principales spécificités apparaissant dans ces conventions figurent ci-dessous :

- existence de gares routières à Libourne, Parthenay et Limoges : la première donne lieu à une mise à disposition par le Département, contrairement aux 2 dernières sur domaine public SNCF
- certains départements ont souhaité conserver l'exercice de certaines actions :
 - Navettes électriques sur l'île de Ré en Charente-Maritime, liées à la politique d'écotaxe
 - Abonnements SNCF dans la Creuse, considérés par le Département comme des aides sociales
 - Mise en accessibilité des arrêts en Deux-Sèvres, considérées par le Département comme une politique territoriale
- des missions singulières ont été transférées : ligne maritime entre Fouras et l'île d'Aix en Charente-Maritime / ligne ferroviaire marchandises Laluque – Tartas dans les Landes



2. Les conventions de transfert des personnels



Les conventions de transfert des personnels

- A compter du 1^{er} septembre 2017, **169 agents** des services transports routiers non urbains et transports scolaires de 12 départements sont transférés de plein droit à la Région Nouvelle-Aquitaine (*article 114-III de la loi Notre du 7 août 2015*).
- Une convention spécifique relative aux ressources humaines est prise par la Région avec chaque Département afin de définir concrètement les conditions et modalités de transfert des personnels concernés
- La **convention RH** précise notamment :
 - Le nombre d'équivalents temps plein par catégorie et grade
 - Les dispositions relatives au régime indemnitaire
 - Le temps de travail et le compte épargne temps
 - Les modalités de participation de la région à la restauration
 - L'action sociale
 - La protection sociale complémentaire et la prévoyance
- Les CLECRT ont statué sur l'évaluation financières des charges transférées : cette évaluation conduit à la création de **24 postes** attribués aux fonctions supports (Finances, Marchés Publics, Ressources Humaines, Systèmes d'informations, Logistique, Juridique notamment) qui seront créés à la prochaine commission permanente.

Focus sur quelques points :

- Maintien du régime indemnitaire : les agents conservent le niveau de régime indemnitaire qu'ils détenaient au département s'ils y ont intérêt, ou prennent le régime indemnitaire de la Nouvelle-Aquitaine s'il leur est plus favorable
- Dispositions sociales : la participation aux contrats de mutuelle et de prévoyance est maintenue au bénéfice des agents transférés s'ils le souhaitent
- Concernant la restauration, plusieurs options sont proposées : conventionner avec les restaurants administratifs des départements (en l'absence de restaurant régional) ou faire bénéficier les agents de titres restaurant



3. Les décisions relatives aux Régies et à la SPL



Les délibérations relatives aux Régies et à la SPL Trans-Landes

Dans les Landes et en Haute-Vienne, les compétences sont exercées pour une part importante par le recours à des sociétés publiques :

- la RDTL et la SPL Trans-Landes dans les Landes :

RDTL : créé en 1947, compte actuellement 244 salariés et dispose de 220 véhicules

SPL : créée en 2012, cette société compte actuellement 133 salariés

- la RDTHV en Haute-Vienne : créé en 1949, compte actuellement 175 salariés et dispose de 243 véhicules

S'agissant des Régies

La Région est substituée aux Départements dans l'exécution des cahiers des charges conclus avec les régies. La Région et les Départements souhaitent, par délibérations concordantes, transformer ces régies par modification de leurs statuts en régies régionales, avec des administrateurs régionaux (6 élus et 2 représentants des services).

S'agissant de la SPL Trans-Landes

La SPL Trans-Landes participe à une hauteur importante à l'exécution du service en articulation avec la RDTL.

Il est proposé que la Région reprenne l'ensemble des parts que le Département détient dans la SPL Trans-Landes pour un montant de 125 100 €.

ANNEXE 5

- HARMONISATION DES TARIFICATIONS DES TRANSPORTS REGIONAUX -

[Diaporama de présentation]



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

**Harmonisation des
tarifications des
transports régionaux**

**Phase 3 : abonnements et
tarifications sociales**

**Séance plénière
du 26 juin 2017**

1. Contexte

Une **harmonisation des tarifs** des transports régionaux **engagée dès 2016** :

- **Phase 1 : tarifs évènementiels** (Fest'Ter), **saisonniers** (PassOcéan), **occasionnels** (carte tout public +), **mini-groupes** (Tribu) – CP du 25/4/16
 - Commercialisation des produits été 2016
 - Bilan très positif : 137 190 billets vendus en 2016
- **Phase 2 : tarifs occasionnels dédiés aux jeunes** « billet jeunes Nouvelle-Aquitaine » et « billet **groupes scolaires** Nouvelle-Aquitaine» - SP du 10/4/17
 - Commercialisation respectivement à compter du 1^{er} mai 2017 et de septembre 2017
- **Phase 3 : abonnements et tarifications sociales** - SP du 26/6/17
 - Commercialisation respectivement à compter du 1^{er} septembre 2017 et fin 2017/début 2018

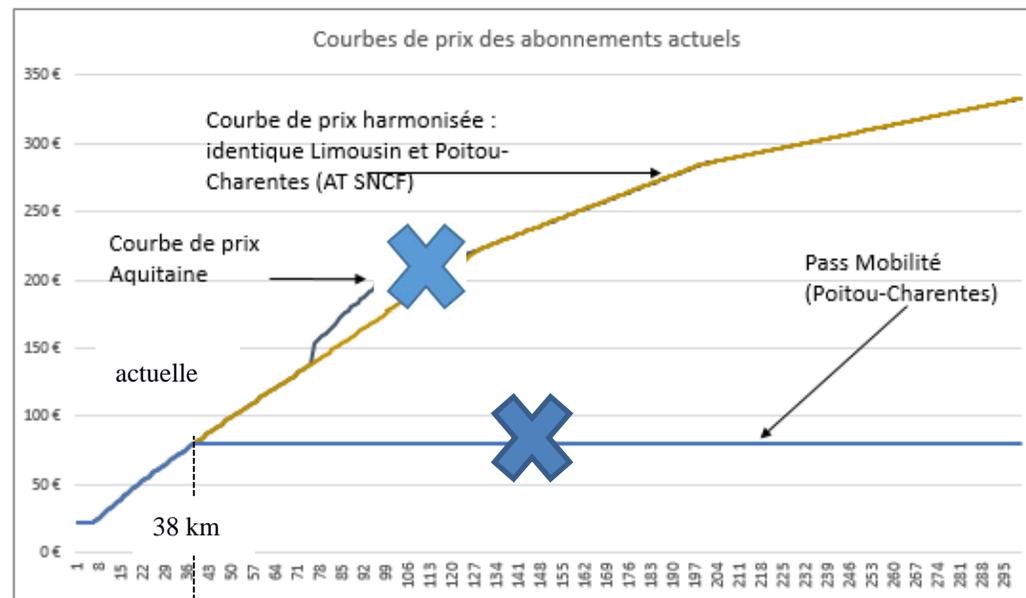
2. Proposition d'harmonisation des abonnements

□ Actuellement **16 500 abonnés Ter**

- **Abonnement tout public** (barème kilométrique) : Ter Aquitaine (12000 abonnés), Ter Limousin (1400) et Ter Poitou-Charentes (1800)
- **Abonnement dédiés aux salariés** : Ter Poitou-Charentes, « Pass Mobilité » (1300 abonnés) dont le coût est plafonné à 80€/mois (hors prime employeur)

□ **Courbe de prix harmonisée des abonnements :**

Prix



Distance parcourue

□ **Mise en œuvre : septembre 2017**

2. Proposition d'harmonisation des abonnements

- ❑ Impact nul en Limousin (même courbe de prix)
- ❑ Impacts de modification de la courbe de prix en ex Aquitaine
 - **Baisse de prix entre 75 et 130 km : jusqu'à 26€/mois**
- ❑ Impacts de la suppression du Pass Mobilité en ex Poitou-Charentes
 - **1 300 abonnés** concernés (8 % des abonnés à l'échelle Ter Nouvelle-Aquitaine)
 - **Surcoût moyen pour ces 1300 abonnés : 35 €/mois** (reste à charge)
 - **Le train reste malgré tout le mode le plus économique**

Exemples de trajet :	La Rochelle - Niort	Niort – Poitiers	Poitiers – Angoulême
Coût actuel pour le salarié par jour (après déduction prime transport employeur)	2€	2€	2€
Coût futur pour le salarié par jour (reste à charge)	3,23€	3,74€	5,07€
Coût futur par jour en covoiturage (Blablacar)	6€	8€	8€

3. Proposition d'harmonisation des tarifs sociaux

- **Caractéristiques des tarifs actuels** : 25 546 bénéficiaires (données 2015)
- **De fortes disparités entre les 3 tarifs sociaux existants.**

Situation actuelle	Proposition de tarif harmonisé
Public cible	personnes à faible ressources : demandeurs d'emploi à faibles ressources (< 80% du SMIC brut) et les allocataires du RSA, de l'allocation adulte handicapé (AAH) et des minima sociaux
demandeurs d'emploi : <ul style="list-style-type: none"> • toutes catégories : Ter Limousin • catégories A, B ou D : Ter Poitou-Charentes 	
personnes à faible ressources : demandeurs d'emploi à faibles ressources (< 80% du SMIC brut) et les allocataires du RSA, de l'allocation adulte handicapé (AAH) et des minima sociaux : Ter Aquitaine	
Taux de réduction	80%
75% : Ter Poitou-Charentes	
80% : Ter Limousin	
100% : Ter Aquitaine (pour 24 trajets / an maximum)	

➔ Mise en œuvre **fin 2017- début 2018**

ANNEXE 6

- PLAN REGIONAL EN FAVEUR DES POLLINISATEURS -

[PowerPoint de présentation]



Plan régional en faveur des pollinisateurs



Orientations	Objectifs	Actions
Améliorer la connaissance pour mieux préserver les pollinisateurs	Objectif 1. Renforcer la connaissance sur les espèces de pollinisateurs et les relations mutualistes plantes – pollinisateurs	Action 1.1. Poursuivre les programmes de recherche en Nouvelle-Aquitaine Action 1.2. Agréger et compléter données disponibles sur les espèces et l'écologie des pollinisateurs présents en Nouvelle-Aquitaine Action 1.3. Établir des propositions de palettes végétales mellifères par territoire, entité éco-paysagère et/ou types d'usages
	Objectif 2. Partager et mutualiser les données, valoriser les initiatives et les expériences	Action 2.1. Développer une plate-forme régionale de mutualisation de données, de partage et de valorisation d'expériences (publiques, associatives, agricoles, citoyennes, ...)
Maintenir le service de pollinisation en préservant et en restaurant les habitats	Objectif 3. Préserver les habitats et espaces à enjeu pour les pollinisateurs	Action 3.1. Accompagner les projets visant à identifier et caractériser les habitats favorables aux pollinisateurs Action 3.2. Accompagner les opérations de protection et de gestion des habitats naturels à enjeu pour les pollinisateurs au sein des espaces remarquables
	Objectif 4. Améliorer les espaces dont la qualité et la fonctionnalité sont altérées par une gestion adaptée	Action 4.1 Promouvoir une agriculture durable respectueuse de l'environnement et des écosystèmes Action 4.2 Accompagner la mise en place de plans de gestion favorables aux pollinisateurs pour les espaces naturels et semi-naturels en milieu urbain et le passage au « 0 pesticides » sur les espaces publics et privés
	Objectif 5. Restaurer la disponibilité temporelle, spatiale, quantitative et qualitative des ressources	Action 5.1. Restaurer des habitats naturels favorables aux pollinisateurs en zone agricole et urbaine

Orientations	Objectifs	Actions
Transférer les connaissances : informer, sensibiliser et former l'ensemble des citoyens pour que chacun devienne acteur du changement	Objectif 6. Faire les enjeux liés à la préservation des pollinisateurs	Action 6.1. Soutenir, les actions visant à informer, sensibiliser ou faire connaître les pollinisateurs auprès des jeunes et du grand public
		Action 6.2. Promouvoir une apiculture responsable et durable
		Action 6.3 Sensibiliser les élus, prescripteurs et maîtres d'ouvrage à la préservation des pollinisateurs
	Objectif 7. Favoriser le transfert des connaissances par la mutualisation et une offre de formation adaptée	Action 7.1 Favoriser les échanges d'expériences et renforcer l'offre de formations pour les gestionnaires d'espaces : agricoles, forestiers, collectivités, espaces verts urbains, péri-urbains et dépendances vertes
Construire l'exemplarité régionale	Objectif 8. Prendre en compte les pollinisateurs au sein des autres politiques régionales	Action 8. Assurer la promotion du plan et son évaluation et la cohérence du projet régional global en construisant la transversalité de l'action
	Objectif 9. Mettre en œuvre une gestion adaptée du patrimoine	Action 9. Mise en place d'une gestion environnementale des lycées et des propriétés de la Région favorable aux pollinisateurs

ANNEXE 7

« LE PLAN REGIONAL SANTE ENVIRONNEMENT 2017-2021 NOUVELLE-AQUITAINE »



Le plan régional santé environnement 2017-2021 Nouvelle-Aquitaine

Séance Plénière des 26 et 27 juin 2017



Les grandes étapes de la démarche

2015 - 1^{er} semestre 2016

Travaux préparatoires et mise en place de la gouvernance

Septembre 2016 - mars 2017

Co-construction du PRSE avec la communauté d'acteurs

Avril – juin 2017

Révision / sécurisation du projet de plan
(plateforme collaborative / avis des CODIR, CODER, CRSA...)

Analyse et révision par le comité stratégique

**Au total
450 acteurs régionaux ont participé à
l'élaboration du PRSE**

La **complémentarité** comme principe d'élaboration du PRSE :

- régional : non redondance entre plans
- infrarégional : renforcement du volet santé environnement des dispositifs déjà en place



5 objectifs stratégiques

OS1

- Agir sur les **pesticides** et les **risques émergents** ou **qui progressent**

OS2

- Promouvoir un **environnement** favorable à la santé et **adapté** aux caractéristiques des **territoires**

OS3

- Améliorer la qualité de **l'eau potable** et l'accès à une **alimentation** saine et durable

OS4

- Protéger la santé des **femmes enceintes**, des **jeunes enfants** et des **jeunes**

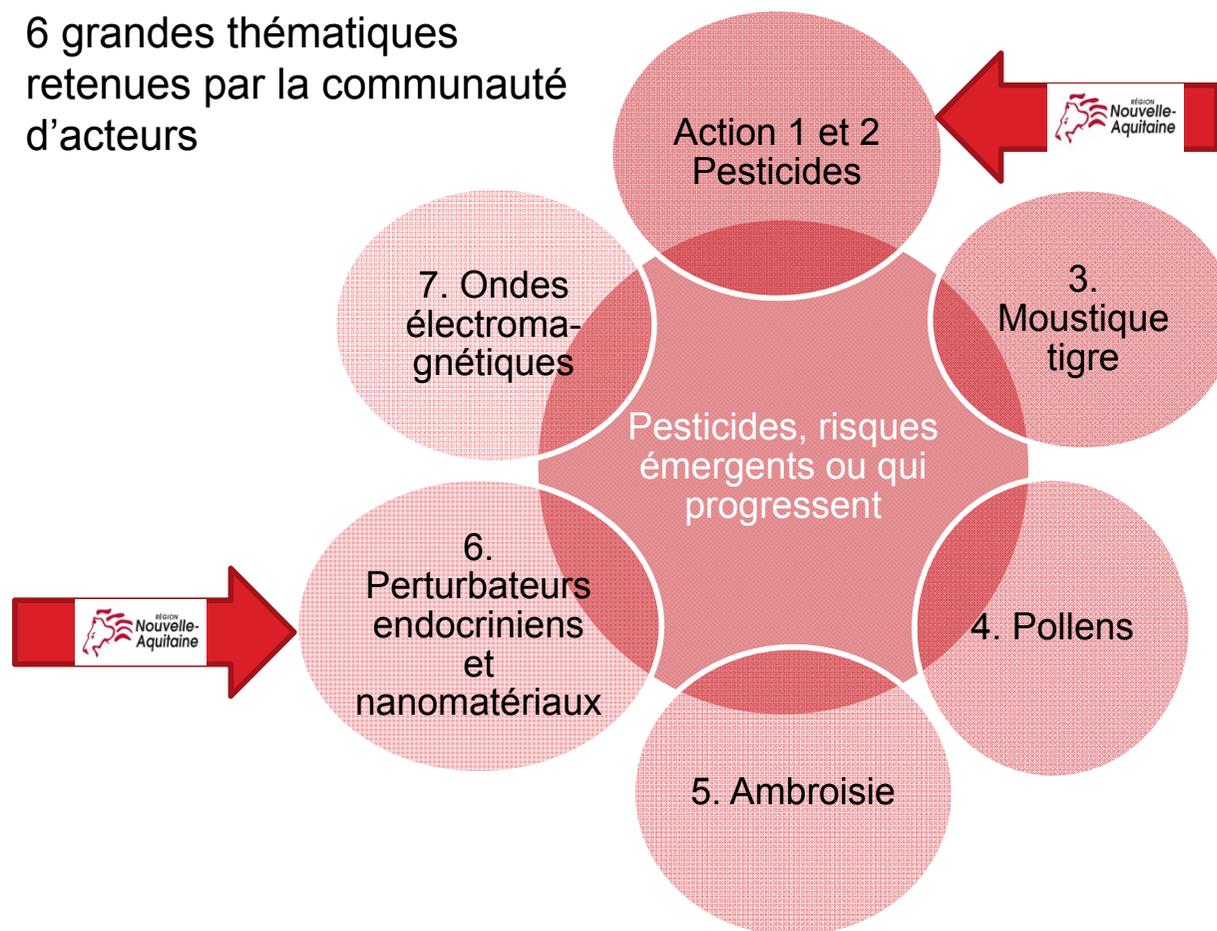
OS5

- Permettre à chacun d'être **acteur de sa santé**

OS1

- Agir sur les **pesticides** et les **risques émergents** ou **qui progressent**

6 grandes thématiques
retenues par la communauté
d'acteurs



OS1

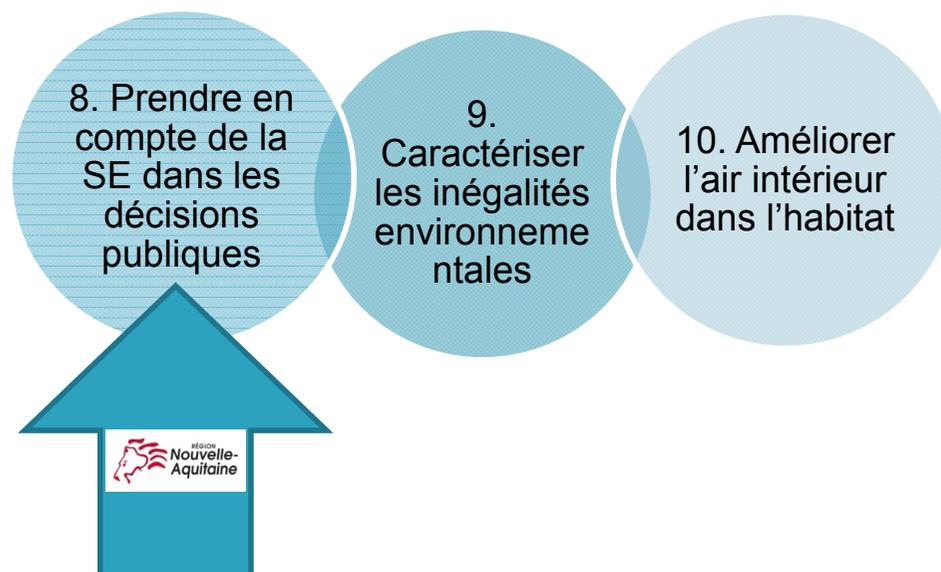
- Agir sur les **pesticides** et les **risques émergents** ou **qui progressent**

Actions	Mesures	Partenaires	Montant prévisionnel
Contribuer à l'amélioration des connaissances sur les pesticides et à leur diffusion	Produire une synthèse régionale à partir des données existantes sur les pesticides et leur dispersion dans les différents compartiments de l'environnement		50 000 € (2018-2021)
	Réaliser un colloque sur la thématique des pesticides		30 000 € qui sera réalisé après la synthèse
Mettre en place une stratégie de réduction des expositions aux pesticides	Créer et animer une boîte à outils pédagogique sur les risques d'exposition aux pesticides (pesticides agricoles et biocides)	ARS	30 000 € (soit 15 000 € en prévisionnel pour la région)
Faire progresser les connaissances sur les risques émergents : perturbateurs endocriniens et nanomatériaux	Améliorer la connaissance des Perturbateurs Endocriniens		100 000 € (2018-2021)

OS2

- Promouvoir un **environnement** favorable à la santé et **adapté** aux caractéristiques des **territoires**

3 objectifs principaux



Actions	Mesures	Montant prévisionnel
Renforcer la prise en compte des composantes Santé Environnement dans les décisions publiques	Renforcer la prise en compte de la Santé Environnement dans le SRADDET	/

OS3

- Améliorer la qualité de **l'eau potable** et l'accès à une **alimentation** saine et durable

3 orientations retenues par la communauté d'acteurs

11. Agir sur la ressource en amont

12. Inciter les PRPDE à mettre en œuvre des PGSSE

13. Favoriser l'accès pour tous à une alimentation saine et durable



OS3

- Améliorer la qualité de l'eau potable et l'accès à une alimentation saine et durable

Actions	Mesures	Partenaires	Montant prévisionnel
Agir sur la ressource en amont pour améliorer la qualité et la fiabilité de l'eau potable	Favoriser la mise en œuvre des démarches et actions pour protéger les captages prioritaires par rapport aux pollutions diffuses	Agences de l'eau	750 000 € (soit 375 000€ en prévisionnel pour la région)
Favoriser l'accès pour tous à une alimentation saine et durable	Sensibiliser, former et accompagner les acteurs de territoire vers une alimentation saine et durable	ARS, DREAL, REGION NA	100 000 € (soit 30 000€ en prévisionnel pour la région)

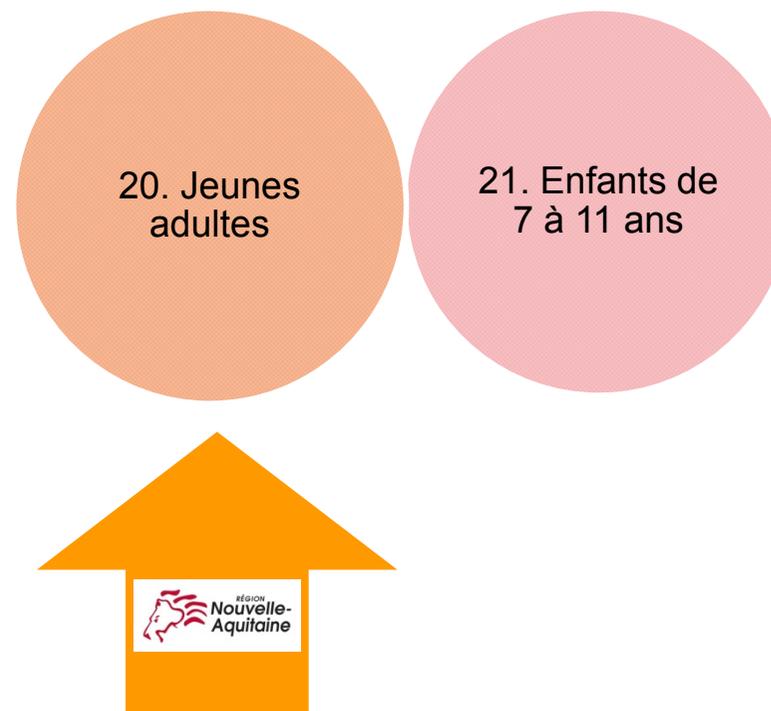
OS5

- Permettre à chacun d'**être acteur de sa santé**

3 principaux vecteurs ...



... et 2 publics cibles identifiés par la communauté d'acteurs



OS5

- Permettre à chacun d'**être acteur de sa santé**

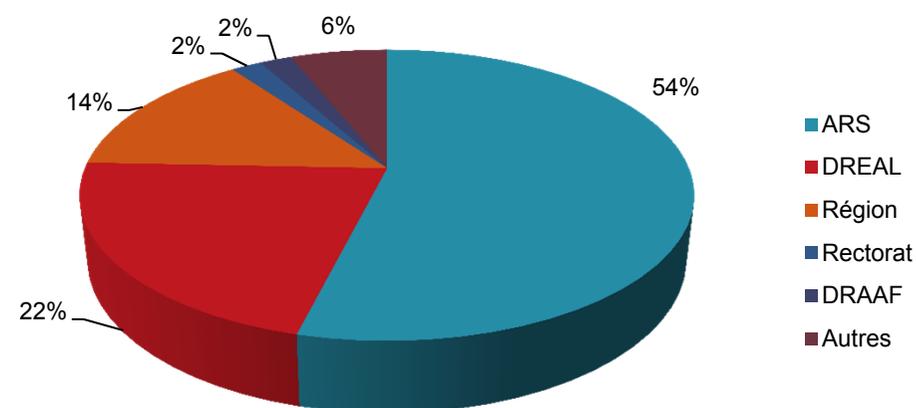
Actions	Mesures	Partenaires	Montant prévisionnel
Développer la formation en Santé Environnement des professionnels de santé	Inscrire dans la formation initiale un module dédié à la SE pour tous les professionnels de santé	ARS	34 400 € (soit 17 200€ en prévisionnel pour la région)
	Elaborer une offre de formation continue courte (DPC) à la santé environnementale	ARS	2 500 € (soit 1 250€ en prévisionnel pour la région)
Mobiliser les relais de proximité pour la diffusion d'informations santé environnement fiables, ciblées et accessibles à la population	Créer une plaquette d'information et la mettre à disposition des relais de proximité pour qu'ils puissent la diffuser		12 500 €
Adapter le portail Santé Environnement aux besoins des acteurs et des territoires de Nouvelle-Aquitaine	Elargir les fonctionnalités du portail SE Nouvelle-Aquitaine	ARS, DREAL, REGION NA	145 000 € (soit 50 000€ en prévisionnel pour la région)
Sensibiliser les jeunes adultes pour une meilleure prise en compte de la SE dans leur quotidien	Sensibiliser les jeunes à la santé environnement lors d'événements existants qui leur sont destinés		200 000 €

Les pilotes et leur contribution financière

Répartition des mesures par pilote
(inclut les copilotages)

Pilotes	Nombre de mesures à (co)porter
ARS	33
DREAL	15
Région NA	12
Rectorat	3
DRAAF	2

Part de la contribution financière des différents pilotes
(estimations)



Au total, le montant du PRSE NA est estimé à **6 millions d'euros sur 5 ans** (soit en moyenne 1,2 million € /an)

Investissement prévisionnel de la Région : 880 950 €

ANNEXE 8

« PROJET DE PARC NATUREL REGIONAL MEDOC »



Projet de Parc Naturel Régional Médoc





ANNEXE 9

Liste des Conseillers régionaux avec groupes politiques d'appartenance

Répartition des groupes politiques au sein de l'Assemblée régionale :

107	- Parti Socialiste : (85)
	- Europe Ecologie Les Verts : (18)
	- Parti Radical de gauche : (4)
29	- Les Républicains: (29)
10	- Union des Démocrates et des Indépendants : (10)
8	- Mouvement Démocrate et Apparentés : (8)
28	- Front National : (28)
1	- Non inscrit à un groupe : (1)
183	TOTAL 183

CONSEIL REGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE

Liste des Conseillers Régionaux avec les groupes politiques du Conseil Régional

CONSEILLERS REGIONAUX	GROUPES POLITIQUES
ABELIN Véronique	Union des Démocrates et des Indépendants
AGUERRE Barthélémy	Mouvement Démocrate et Apparentés
ALCORTA Martine	Europe Ecologie les Verts
ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie	PS et Apparentés
AMMOUCHE-MILHIET Soraya	Parti Radical de Gauche
ARGENTON Xavier	Union des Démocrates et des Indépendants
ASTIER Dominique	PS et Apparentés
AUDI Antoine	Les Républicains-CPNT-CPNT
AVERLAN Joëlle	PS et Apparentés
BARAT Geneviève	PS et Apparentés
BAUDE Vital	Europe Ecologie les Verts
BAYLE Josie	Union des Démocrates et des Indépendants
BEDU Anne-Laure	PS et Apparentés
BELOT Nicolas	Les Républicains-CPNT
BERGÉ Mathieu	PS et Apparentés
BERROYER Jean-Paul	Front National
BEYRIS Maryline	PS et Apparentés
BEZIAT Françoise	Les Républicains-CPNT
BITEAU Benoît	Parti Radical de Gauche
BLANCHARD Gérard	PS et Apparentés

BLANCHÉ Hervé	Les Républicains-CPNT
BLANCO Jean-François	Europe Ecologie les Verts
BONJEAN Elisabeth	PS et Apparentés
BONNEFONT Xavier	Les Républicains-CPNT
BOUDIÉ Florent	PS et Apparentés
BOUDINEAU Isabelle	PS et Apparentés
BOULTAM Yasmina	PS et Apparentés
BOURDIN Katia	Europe Ecologie les Verts
BOUSQUET-CASSAGNE Etienne	Front National
BROUILLE Andréa	PS et Apparentés
BRUN Yveline	Front National
CALMELS Virginie	Les Républicains-CPNT
CASSIN Armelle	Les Républicains-CPNT
CATHUS Christophe	PS et Apparentés
CAVITTE Pascal	PS et Apparentés
CHADJAA Sally	Les Républicains-CPNT
CHADOURNE Sandrine	Front National
CHARAÏ Naïma	PS et Apparentés
CHARBONNEAU Jean-Romée	Front National
CHARTIER Olivier	Les Républicains-CPNT - CPNT
CHASSAGNE Christelle	Union des Démocrates et des Indépendants
CHAUMERON Lucie	Front National
CHERET Pierre	PS et Apparentés
CHEYROUX Claudie	Front National
CIBERT Cyril	PS et Apparentés

CLAVEAU-ABBADIE Charline	PS et Apparentés
COINAUD Pierre	Les Républicains-CPNT
COLOMBIER Jacques	Front National
COMBRES Maryse	Europe Ecologie les Verts
CORREIA Eric	PS et Apparentés
CORSAN Jean-Jacques	PS et Apparentés
COSTES Marie	Les Républicains-CPNT
COUTANT Françoise	Europe Ecologie les Verts
D'AMÉCOURT Yves	Les Républicains-CPNT
DARBON Alain	PS et Apparentés
DAURÉ Jean-François	PS et Apparentés
DE AZEVEDO Aurélie	Front National
DE LACOSTE-LAREYMONDIE Jean-Marc	Front National
DEGUILHEM Pascal	PS et Apparentés
DELATTRE Nathalie	Union des Démocrates et des Indépendants
DELCOUDERC-JUILLARD Nathalie	PS et Apparentés
DELPEYRAT-VINCENT Stéphane	PS et Apparentés
DELRIEUX Benjamin	PS et Apparentés
DERVILLE Sandrine	PS et Apparentés
DESHAYES Maurice-Claude	PS et Apparentés
DIAZ Edwige	Front National
DIONIS DU SÉJOUR Jean	Union des Démocrates et des Indépendants
DORTHE Philippe	PS et Apparentés
DRAPRON Bruno	Union des Démocrates et des Indépendants
DUBOIS Robert	Front National

DUFORESTEL Pascal	PS et Apparentés
DURAND Pierre	Les Républicains-CPNT
DURRUTY Sylvie	Les Républicains-CPNT
DUTOYA Emilie	PS et Apparentés
EMON Jacky	PS et Apparentés
ESPAGNAC Frédérique	PS et Apparentés
ESTRADE Hélène	Les Républicains-CPNT
FEKL Matthias	PS et Apparentés
FELTESSE Vincent	PS et Apparentés
FERREIRA Otilia	Mouvement Démocrate et Apparentés
FLORIAN Nicolas	Les Républicains-CPNT
FONTALIRAN Nathalie	Les Républicains-CPNT
FRANCQ Natalie	PS et Apparentés
FREL Lionel	Europe Ecologie les Verts
FROPOS Sabine	Front National
FROUSTEY Pierre	PS et Apparentés
GAMACHE Nicolas	Europe Ecologie les Verts
GENDREAU Béatrice	PS et Apparentés
GÉRARD Anne	PS et Apparentés
GERARD Vincent	Front National
GUERIN Guillaume	Les Républicains-CPNT
GUILLEMOTEAU Patrick	PS et Apparentés
HARRIBEY Laurence	PS et Apparentés
HAZOUARD Mathieu	PS et Apparentés
HÉNAUT Christelle	Front National

HÉRAUD Lydia	PS et Apparentés
HOUDET Christian	Front National
HUSTAIX Gilles	Front National
IRATCHET Jean-Michel	Front National
JACQUILLARD William	PS et Apparentés
JEANSON Françoise	PS et Apparentés
JOUBERT Florence	Front National
JUTEL Elisabeth	PS et Apparentés
KERROUCHE Eric	PS et Apparentés
LAFFORE Sandrine	PS et Apparentés
LAGRAVE Renaud	PS et Apparentés
LAINÉZ Marie-Claude	Union des Démocrates et des Indépendants
LAMARA Laurent	Front National
LAMARQUE Gisèle	PS et Apparentés
LANZI Nathalie	PS et Apparentés
LAOUANI Tarik	PS et Apparentés
LAPORTE Hélène	Front National
LAPRÉE Véronique	Les Républicains-CPNT - CPNT
LATOURNERIE Marie-Angélique	Les Républicains-CPNT - CPNT
LAURENT Patrice	PS et Apparentés
LE GUEN Nathalie	Non inscrite à un groupe
LE YONDRE Nathalie	PS et Apparentés
LEICIAGUEÇAHAR Alice	Ecologiste et Citoyen - EELV
LENOIR Laurent	PS et Apparentés
MACAIRE Jean-François	PS et Apparentés

MALHERBE Gonzague	Front National
MARCHAND Régine	Parti Radical de Gauche
MARENDAT Véronique	Union des Démocrates et des Indépendants
MARTY Christine	Front National
MESNARD Françoise	PS et Apparentés
MINVIELLE Michel	PS et Apparentés
MOEBS Christine	Europe Ecologie les Verts
MOGA Martine	Mouvement Démocrate et Apparentés
MOLIÉRAC Guillaume	PS et Apparentés
MONCOND'HUY Léonore	Europe Ecologie les Verts
MOREAU Guy	PS et Apparentés
MOTOMAN Laurence	Europe Ecologie les Verts
MUÑOZ Jonathan	PS et Apparentés
NADAU Marie-Françoise	Les Républicains-CPNT
NAUCHE Philippe	PS et Apparentés
NAYACH Laure	PS et Apparentés
NEMBRINI Jean-Louis	PS et Apparentés
ORVAIN Jérôme	Europe Ecologie les Verts
OXIBAR Marc	Les Républicains-CPNT
OZSOY Mumine	Europe Ecologie les Verts
PAGÈS Jean-Louis	Europe Ecologie les Verts
PALUTEAU Bruno	Front National
PATIER Christophe	Les Républicains-CPNT
PERREAU Thierry	Europe Ecologie les Verts
PIEUCHOT Christelle	PS et Apparentés

PINVILLE Martine	PS et Apparentés
PUYJALON Eddie	Les Républicains-CPNT
RABIT Philippe	Les Républicains-CPNT
RAYNAUD Jean-Pierre	PS et Apparentés
REQUENNA Pascale	Mouvement Démocrate et Apparentés
ROGISTER Thierry	Front National
ROUÈDE Laurence	PS et Apparentés
ROUSSET Alain - Président -	PS et Apparentés
SABAROT Henri	PS et Apparentés
SABOURIN-BENELHADJ Muriel	PS et Apparentés
SAINTE-MARIE Andde	PS et Apparentés
SAINT-PÉ Denise	Mouvement Démocrate et Apparentés
SAUVAITRE Daniel	Les Républicains-CPNT
SEBTON Aurélien	Union des Démocrates et des Indépendants
SÉMAVOINE Monique	Mouvement Démocrate et Apparentés
SIARRI Alexandra	Les Républicains-CPNT - CPNT
SIMONÉ Maryline	PS et Apparentés
TARIS Joan	Mouvement Démocrate et Apparentés
TARRASO Agnès	Front National
TAUZIN Arnaud	Les Républicains-CPNT
THIERRY Nicolas	Ecologiste et Citoyen - EELV
TIRANT Benoit	PS et Apparentés
TORTOSA Huguette	PS et Apparentés
TRAPY Nathalie	PS et Apparentés
TRIFILETTI Stéphane	Europe Ecologie les Verts

TRIJOULET Thierry	PS et Apparentés
TYTGAT Catherine	PS et Apparentés
UTHURRY Bernard	PS et Apparentés
VANDENBROUCKE Gérard	PS et Apparentés
VERDIN Alain	Front National
VEUNAC Michel	Mouvement Démocrate et Apparentés
VEYSSY Catherine	PS et Apparentés
VICTOR Cyril	Les Républicains-CPNT
VINCENT François	PS et Apparentés
VOLPATO Mireille	PS et Apparentés
WASZAK Reine-Marie	PS et Apparentés
WERBROUCK Séverine	Front National
WILSIUS Francis	Parti Radical de Gauche